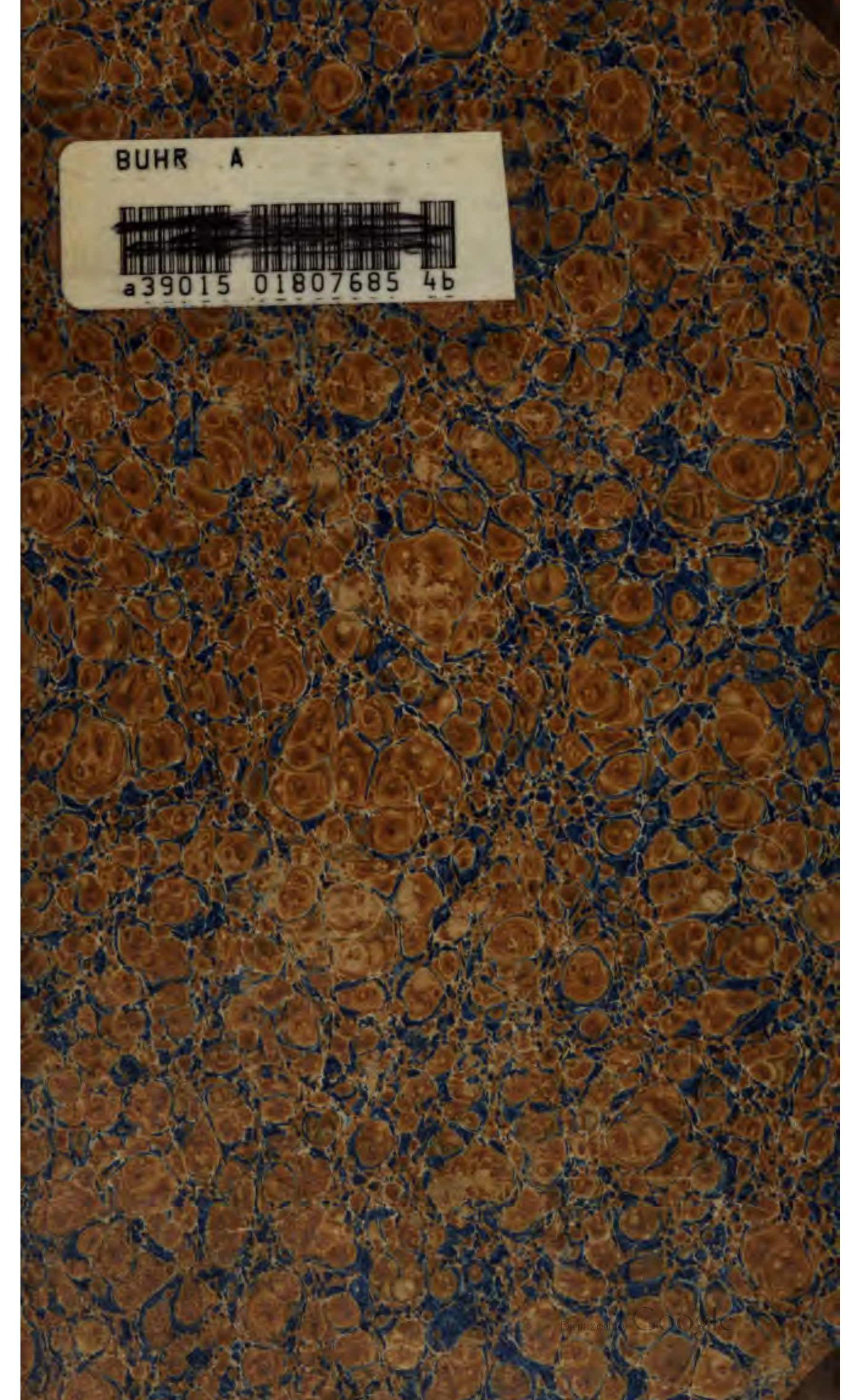
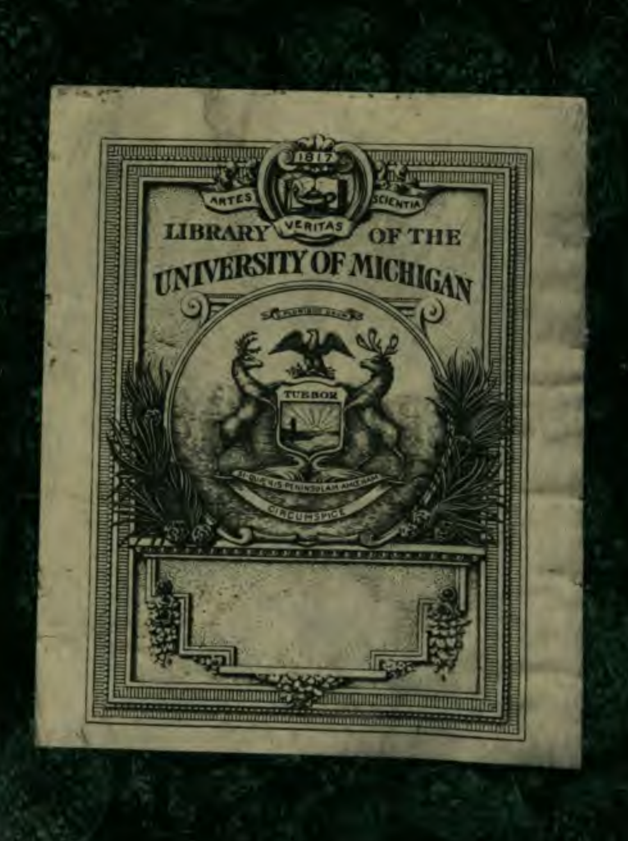
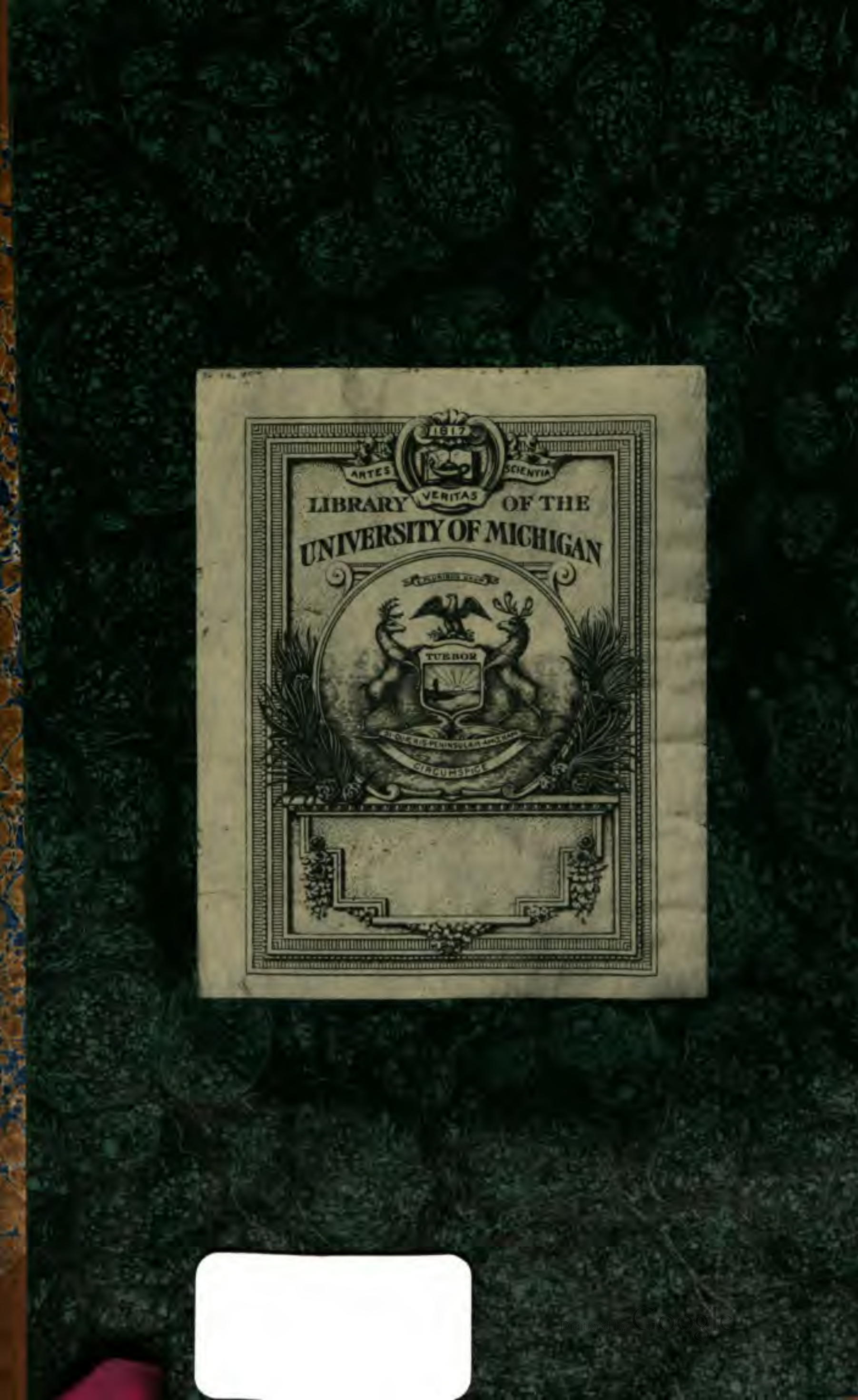

BUHR A
a39015 01807685 4b


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DE

LA RÉGENCE

ET DE

LA MINORITÉ DE LOUIS XV.

TOME PREMIER.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

HISTOIRE

DE

LA RÉGENCE

ET DE

LA MINORITÉ DE LOUIS XV

JUSQU'AU MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY,

PAR P.-E. LÉMONTEY,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TOME PREMIER.

PARIS,

PAULIN, LIBRAIRE-EDITEUR,

PLACE DE LA BOURSE.

M DCCC XXXII.

PRÉFACE.

Il y a environ huit ans (1) que je fus invité par le gouvernement de l'empereur à écrire l'histoire de France sous le règne de ses deux derniers rois. Je demandai les moyens de connaître la vérité et la liberté de la dire : on m'accorda les uns et l'on me promit l'autre. Plusieurs personnes, informées de l'entreprise dont j'étais chargé, s'empressèrent de me communiquer, soit des mémoires inédits, soit une foule de pièces officielles conservées dans leurs familles. La richesse et la nouveauté de ces matériaux ont soutenu mon courage contre l'immensité du travail que m'a coûté leur étude. J'ai dû m'applaudir de ma constance lorsque j'ai appris que six cents volumes de documens originaux que j'achevais à peine de compulser avaient passé entre les mains des puissances dont Paris a reçu les armées à la fin du mois de mars 1814; en sorte qu'aujourd'hui il est probablement plusieurs circonstances historiques pour lesquelles je puis seul, en France, faire autorité.

(1) C'est en 1816 que Lemontey écrivait cette préface; l'invitation dont il parle ici est de 1808. (*Note de l'Éditeur.*)

Ces deux volumes sont le premier fruit de mes veilles. Ils embrassent une époque singulière où la France fut gouvernée par les chefs des deux branches collatérales de la maison régnante, et ils forment, sous ce point de vue, un ouvrage distinct et complet. Cette période de dix années se fait remarquer par une prodigieuse variété d'événemens et par un jeu de passions qui intéresse sans relâche l'observateur. Jusqu'à présent elle a été peu connue; et parce qu'on la jugeait légèrement, on la croyait d'une légère importance. La nécessité d'une révision paraîtra peu douteuse si l'on considère à quelles sources il a fallu, jusqu'à ce jour, puiser la certitude historique sur cette portion de nos annales.

Le duc de Saint-Simon est le Procope de la régence. Le public ne connaît que la moindre partie de ses Mémoires. L'extrait qu'on lui en a donné est fait sans discernement, sans liaison, sans aucune vue historique (1). Les manuscrits de ce duc sont considérables. Ses Mémoires forment douze volumes in-folio d'un caractère serré et d'une lecture pénible. L'abbé de Voisenon en tira, pour l'amusement de Louis XV, des morceaux piquans et scandaleux, dont il composa trois volumes in-4°, qui sont restés inédits. Le duc de Saint-

(1) Les *Mémoires complets* ont été publiés depuis que cette Préface a été écrite. (*Note de l'Éditeur.*)

Simon s'était procuré le Journal du marquis de Dangeau. Il le fit copier par articles séparés, et y ajouta de sa main un énorme commentaire qu'on peut regarder comme une nouvelle version de ses propres Mémoires. Ce travail remplit trente-trois gros volumes in-folio. Il faut y joindre une correspondance immense et variée, et de nombreux traités de politique et d'érudition sur diverses matières. La collection de cet écrivain infatigable s'élève à près de cent volumes.

On ne saurait exploiter cette mine sans de grandes précautions. Les Mémoires de M. de Saint-Simon se terminent à la mort du Régent, et ne parlent que par forme d'épisode du ministère de M. le duc de Bourbon. Mais l'auteur les composa dans sa vieillesse long-temps après les événemens ; aussi lui arrive-t-il fréquemment d'oublier les dates, de confondre les faits, de se méprendre sur les personnes. La trempe de son esprit le rendait peu propre aux grandes affaires, et l'on voit que, même sous la régence, où il joua un rôle important, il ne connut que très-superficiellement le système de Law et le complot du prince Cellamare. J'ai d'ailleurs la preuve que plus d'une fois le duc d'Orléans prit plaisir à le tromper par de fausses confidences. Mais ce qui l'égare le plus souvent, ce sont ses passions, son fanatisme ducal, ses haines, ses jalousies. Il accueille et am-

plifie, sur parole, des sarcasmes sans vérité, des bruits fabuleux, de méprisables calomnies. Par exemple, il se condamne à entasser cent absurdités pour prêter quelque vraisemblance à un mariage imaginaire du cardinal Dubois. Quand, aigri par la solitude, il compose son fiel, tout lui semble bon, pourvu que ce soit méchant, étrange ou scandaleux. Sa correspondance, qui dura toute sa vie, offre à l'historien un aliment plus pur et plus substantiel; quelquefois elle explique ou rectifie les injustices de ses Mémoires. Au lieu de réminiscences équivoques, on y entend, pour ainsi dire en présence des faits, le langage de l'homme vrai et du citoyen courageux. Cependant je ne conseillerais de s'abandonner entièrement à la foi de M. de Saint-Simon que sur les affaires où il a été personnellement acteur désintéressé, et lorsque son récit est confirmé par des témoignages moins suspects que le sien.

Le maréchal de Villars eut le projet de laisser des Mémoires. Quelque temps après sa mort, trois volumes, sous ce titre, parurent en Hollande. Un tiers seulement provenait d'une copie dérobée des papiers du maréchal, le reste était une compilation de gazettes. Ce ne fut qu'en 1769 que le duc de Villars, indolent héritier de ce grand capitaine, remit au marquis de Castries les manuscrits de son père, et le pria de les examiner. Le marquis

s'acquitta de ce soin avec scrupule, et déposa les résultats de son travail dans un mémoire très-détaillé et dans une lettre qu'il adressa au duc de Villars, le 22 juillet 1769; voici ce que ces deux pièces nous apprennent de l'état où se trouvaient alors les Mémoires du maréchal.

Les originaux sont inintelligibles; c'est un chaos de feuilles éparses et d'une écriture illisible; mais il y en a deux copies faites probablement sous les yeux du maréchal, puisqu'elles portent des annotations de sa main. Ces copies offrent deux genres de lacunes; les unes consistent dans l'omission de plusieurs années de la vie du héros; et les autres, dans l'espace laissé en blanc pour divers passages que le copiste et l'auteur lui-même n'ont pu déchiffrer; car on sait que l'impossibilité de lire sa propre écriture ferma plus d'une fois la bouche au maréchal dans le conseil de régence. Il a composé avec légèreté, et en consultant moins les pièces réelles que sa mémoire, ses intérêts ou son imagination. A côté du texte d'une lettre qu'il est supposé avoir adressée à madame de Maintenon en 1706, à l'occasion d'un ordre qu'il avait reçu de passer en Italie, il a écrit à la marge le mot *à refaire ;* sur bien d'autres passages on lit le mot *à changer*.

Le style est constamment lâche, diffus et incorrect; les raisonnemens de l'auteur sont faibles,

et ses conséquences nulles; il affecte de poser des règles générales et ne conclut jamais. Sa négligence à spécifier, au début de chaque campagne, la force et la situation des armées rend sa lecture inutile à l'instruction des gens de guerre. Les défauts de sa manière se renforcent surtout dans la vieillesse, et lorsqu'il a dépassé le siècle de Louis XIV, il ne parle plus de lui-même qu'avec une présomption intolérable, et il juge les personnages du temps avec une rigueur outrée. Le garde des sceaux Chauvelin est un parvenu sans services et sans mérite; le cardinal de Fleury un ingrat, toujours faible et toujours irrésolu; M. de Brancas, un homme cupide, qui n'a cherché dans l'ambassade d'Espagne que de l'argent et la grandesse; le maréchal de Berwick un traître qui n'a cessé, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la guerre de 1733, d'entretenir avec l'Angleterre des intelligences préjudiciables à la France. Le marquis de Castries conclut de toutes ces remarques qu'on ne saurait publier les Mémoires du maréchal sans les refondre en totalité, et il indique comme propre à ce travail M. Turpin, professeur au collège d'Harcourt.

L'insouciant duc de Villars mourut sans avoir profité de ce conseil, et les manuscrits de son père passèrent dans la famille de Vogué. Le marquis de Castries, étant devenu dans la suite mi-

nistre et maréchal de France, se ressouvint de ce dépôt, et engagea M. Anquetil à le mettre en état de paraître au jour. Cet écrivain expéditif publia, en 1784, *La Vie du maréchal de Villars écrite par lui-même.* Les lacunes sont remplies et les convenances observées. L'ouvrage du maréchal est méconnaissable; mais il est imprimé avec approbation et privilège, avantages dont je crois qu'aucuns mémoires historiques n'avaient encore joui en France. Peut-être ce livre, ainsi transfiguré, en vaut-il mieux. Mais enfin il est dépouillé de ses qualités naturelles; il ne forme plus qu'un témoignage vague et mort, privé des caractères qui permettaient de l'apprécier; cependant ces Mémoires mutilés par Anquetil sont à peu près le seul guide des historiens qui ont cru nous faire connaître le ministère de M. le Duc. Ce guide est bien peu sûr si on ne répare pas ses omissions et ses méprises par les correspondances du comte de La Marck, du cardinal de Polignac, du maréchal de Tessé, du comte de Merville et du prince de Condé lui-même.

Les six volumes qu'on appelle improprement les *Mémoires de Noailles* ne sont qu'un dépouillement de pièces historiques qui avaient été recueillies par le dernier maréchal de ce nom. L'abbé Millot a été gêné, dans ce travail, par l'intérêt de la famille qui l'en avait chargé, et par une foule

d'autres considérations. Cet embarras se fait surtout sentir dans les deux derniers volumes qui commencent à la mort de Louis XIV. Les pièces justificatives y sont de peu d'importance, et la franchise des révélations n'y dédommage point le lecteur de la sécheresse inévitable de cette sorte d'ouvrages. La relation la moins incomplète qui s'y trouve est celle des intrigues du duc de Saint-Aignan en Espagne, et cependant on verra que les circonstances les plus curieuses en sont omises. A la mort du cardinal de Fleury, une correspondance familière commença entre Louis XV et le vieux maréchal; elle remplit seule quatre volumes in-folio manuscrits. L'abbé Millot cite à peine quelques phrases des lettres du jeune roi nouvellement émancipé. Ce silence, qu'on aura soin de réparer, nous a privés de plusieurs traits sous lesquels on ne trouvera de ce monarque qu'une physionomie imparfaite. Les *Mémoires de Noailles*, qu'on doit considérer comme un recueil estimable de matériaux historiques, eurent, au moment de leur publication en 1776, un succès qui ne s'est pas soutenu.

Je n'examinerai pas l'authenticité des Mémoires du maréchal de Berwick, quoique je doute qu'ils soient sortis bien intacts des mains du compilateur Margon. Une telle question serait oiseuse, puisque ces Mémoires s'arrêtent à l'avènement de

Louis XV, et que, de l'aveu même de l'éditeur, la partie qui dépasse cette époque ne sort point de la plume du maréchal. Cette suite, quoique très-superficielle, ne l'est point encore assez pour déguiser l'ignorance du rédacteur.

Un anonyme publia, il y a quelques années, des Mémoires du maréchal de Tessé. Ils renferment un petit nombre de pièces dont la vérité m'a été prouvée par la comparaison que j'en ai faite avec les originaux. Je présume qu'ils furent rédigés long-temps après la mort de M. de Tessé, sur quelques documens trouvés dans ses papiers. Le style n'a aucune ressemblance avec les dépêches de ce vieillard aimable, qui fut un guerrier médiocre et un courtisan très-spirituel. Il ne prit part aux événemens du règne de Louis XV que par sa négociation avec Pierre-le-Grand, et par son ambassade d'Espagne. Pour éclaircir l'un et l'autre, j'ai puisé dans de meilleures sources que de prétendus mémoires.

Les Mémoires secrets de Duclos parurent en 1791, dix-neuf ans après la mort de l'auteur. Si l'on n'y cherche qu'un tableau de mœurs et des satires ingénieuses, on peut les regarder comme un chef-d'œuvre d'esprit et de verve, où l'amour du juste et de l'honnête a consigné son dépit. Si on les considère comme une histoire du règne de Louis XV, et c'était assez l'opinion de Duclos, il faut avouer

que la composition en est diffuse et heurtée, et qu'elle ne satisfait le lecteur ni par l'enchaînement des masses ni par la grandeur des résultats. Si, au contraire, on ne veut y voir qu'une utile collection de matériaux, je dirai que quelques-uns sont en effet précieux, mais que l'emploi du plus grand nombre réclame une critique attentive. Duclos s'est trop occupé à tremper des flèches dans le venin de Saint-Simon. Son impatience, sa vertu, son humeur le trompent souvent. Ses réflexions ont de la profondeur, et ses recherches sont légères. Je l'ai suivi dans la mine abondante qu'on lui avait ouverte, et j'ai partout reconnu qu'il s'était arrêté aux surfaces, ce qui l'a jeté, à son insu, dans beaucoup d'erreurs et d'injustices. Il était sur la route de la vérité dans la conspiration de Cellamare, dans le passage d'Albéroni en France, dans la révolte des petits nobles en Bretagne, et cependant à chaque instant il la néglige, ou il s'en écarte. On s'étonne surtout que les détails les plus remarquables de l'insurrection bretonne, qui s'était passée dans sa province, et durant sa jeunesse, lui soient complètement inconnus. Malgré ces torts, les Mémoires de Duclos conserveront leur brillante réputation, et seront toujours lus comme l'étude singulièrement piquante des saillies d'un écrivain habile et des malices d'un homme de bien.

Parmi les œuvres posthumes de Marmontel, l'Histoire de la Régence a été peu remarquée; une division malheureuse, par ordre de matières, nuit au mouvement de sa narration. Quelques morceaux d'apparat, d'un style pur et soigné, ne dédommagent pas assez le lecteur de la monotonie du reste. Marmontel, venu trop tard, n'a rien appris de nouveau, et n'a rien rectifié. Comme Duclos, il tire ses matériaux des œuvres de Saint-Simon; mais il ne sait pas employer les caustiques aussi vivement que son confrère de l'académie. Pour en être plus graves, ses jugemens ne sont pas moins sévères que ceux de l'historien breton. Malgré leur intégrité, l'un et l'autre cédaient à l'esprit improbateur du dernier siècle.

HISTOIRE
DE LA RÉGENCE
ET
DE LA MINORITÉ DE LOUIS XV.

CHAPITRE PREMIER.

Testament et mort de Louis XIV. — Intrigues de l'Espagne et du duc d'Orléans. — Établissement de la régence.

Quand la mort, ravageant la famille de Louis XIV, n'eut plus laissé d'intermédiaire entre un dauphin de quatre ans et un roi presque octogénaire, tout se prépara pour les événemens d'une régence inévitable. La tutèle du monarque orphelin était une proie que pouvaient disputer deux prétendans dont l'un occupait sans gloire le trône d'Espagne, et l'autre végétait à la cour de France dans la disgrace et dans les voluptés. Mais Louis XIV, réduit à les craindre également, prévoyait dans les succès de Philippe V un nouvel embrasement

de l'Europe, et dans ceux du duc d'Orléans le triomphe du vice et peut-être du crime. L'Europe épiait avec inquiétude la conduite de tous trois, tandis que la France, encore plus importunée de la durée d'un long règne que fatiguée de ses rigueurs, attendait tout changement comme une faveur du sort.

Le temps a déchiré quelques-uns des voiles dont Louis XIV enveloppa le mystère de ses dernières volontés. Le vieux monarque hésita entre le désir d'enlever tout-à-fait la régence à son neveu, et la précaution de ne lui léguer qu'un titre sans pouvoir. Pour favoriser le premier dessein, on présenta au roi un vaste écrit où l'on établissait que la disposition des régences ne se règle, en France, ni par les droits du sang, ni par la volonté des lois. On prouvait ensuite combien il serait insensé d'attendre des parlemens une garantie certaine, et le mépris qui avait couvert le testament de Louis XIII était rappelé avec amertume (1). La seule mesure convenable, y disait-on au monarque, consiste à faire, dès à présent, nommer

(1) Lorsque ce testament, assez semblable à celui de Louis XIV, fut présenté au parlement, non sous une enveloppe mystérieuse, mais dans une déclaration publique, l'avocat-général Omer Talon ne manqua pas de l'appeler *une inspiration du ciel*, et de dire que *la prévoyance du roi tenait du privilège des prophéties et de la certitude des oracles*. Quelques mois après, le même harangueur en requit la

un régent par les états-généraux. Il est hors de doute qu'une telle assemblée, convoquée pour ce seul objet, opèrera sans trouble, se séparera sans résistance et fixera sur la tête la plus agréable au roi une qualité au-dessus de toute atteinte; le duc du Maine était évidemment le choix promis par ce mémoire à la tendresse de Louis XIV; et le manuscrit conservé au dépôt des affaires étrangères peut faire soupçonner que le marquis de Torcy ne fut pas étranger à sa composition.

Si pourtant on réservait au duc d'Orléans les honneurs de la régence, quelle digue opposerait-on aux entreprises de cet esprit audacieux? La crainte alla jusqu'à proposer d'ériger le conseil de régence en une sorte de cour nationale, où seraient admis un député de chaque parlement et un autre des états de chaque province, sénat puissant et éclairé où disparaîtraient à la fois le Régent et ses mauvais desseins. Le chevalier de Liliers, que le chancelier envoyait alors sonder sur ces différens points l'opinion des cours étrangères, a laissé dans ses lettres des traces de ce projet extraordinaire. Une tradition sourde, mais dé-

cassation. Barillon, président des requêtes, poussa l'insolence jusqu'à demander qu'il fût biffé et arraché des registres. Le mémoire dont je parle, et qui forme un gros volume in-folio, s'autorise de ces faits pour dire: « On sait par expérience combien le parchemin « de ces messieurs est souple quand on ne touche pas à leurs gages. »

nuée de preuves, a quelque temps maintenu, parmi les hommes initiés dans les affaires publiques, l'opinion que cet arrangement était la suite d'une promesse faite par Louis XIV au duc de Bourgogne mourant; on ajoutait même que le chevalier de Liliers tenait en dépôt un testament, rédigé dans cet esprit, qui devait paraître sous les auspices du roi d'Espagne, nommé tuteur honoraire, dans le cas où le duc d'Orléans briserait le frein qu'on lui destinait (1).

Mais Louis XIV était arrivé à un âge où on ne s'arrête point à des projets aussi fermes. Guidé par le chancelier Voisins, il déposa au parlement de Paris le testament d'un légiste plutôt que celui d'un grand homme d'état (2). Séparant la tu-

(1) Après la mort du roi, le chevalier de Liliers, menacé chaque jour par des lettres anonymes d'être assassiné s'il ne produisait le testament dont on le croyait dépositaire, prit le parti d'écrire au Régent. Il désavoua le dépôt qu'on lui supposait, mais il envoya au prince une copie des lettres qu'il avait adressées à Louis XIV pendant sa mission. Par une singularité assez remarquable, j'ai retrouvé les mêmes lettres dans les papiers du prince Cellamare, d'où l'on pourrait conjecturer que Louis XIV les avait communiquées lui-même à son petit-fils. J'ai rencontré ailleurs l'original d'une autre lettre de Liliers, adressée de La Haye au chancelier Voisins, le 16 août 1714, et contenant un mémoire pour le roi, sur les sentimens des Hollandais à l'occasion de la mort de la reine Anne.

(2) Ce testament fut signé à Marly, le 2 août 1714, et déposé au parlement le 29. Le premier codicille, qui charge le maréchal de Villeroi de faire les dispositions militaires pour l'exécution du testament, est du 13 avril 1715. Le second codicille, qui nomme Fleury

tèle du roi de la régence du royaume, il donna la première avec le commandement de la maison militaire au duc du Maine son fils naturel, et la seconde à un conseil, formé de courtisans médiocres et de ministres odieux, gouvernant tout à la pluralité des voix, se renouvelant par ses propres choix, et n'ayant dans le duc d'Orléans qu'un chef fantastique sans force et sans action. Cet acte solennel où la justice des dispositions s'unit à l'imprudence des mesures, retrace, comme en un tableau fidèle, la plupart des traits caractéristiques de Louis XIV octogénaire, l'anxiété d'une ame intègre et souffrante, l'imprévoyance d'un jugement faussé par l'habitude du pouvoir absolu, et une sagesse de vieillard, faible, minutieuse et peu propre à calculer l'énergie des passions qui sont déjà loin de lui. On creusa la pierre, on tripla les portes de fer pour persuader au public que des feuilles si bien gardées avaient quelque valeur. Le monarque, content de ces vaines apparences, retomba entre les mains des cabales, plus funestes à son repos que ne l'avaient jamais été Montespan, Guillaume et le prince Eugène.

Voyons quels étaient, dans le même temps, les affections et les projets de la cour de Madrid. On est obligé, quand on parle de Philippe V, de rap-

précepteur, et Tellier confesseur du jeune roi, est du 23 août suivant, huit jours avant la mort de Louis XIV.



peler qu'il avait du courage et de la probité, tant ce prince les rendait inutiles en soumettant toujours ses volontés aux passions de sa femme, et sa conscience aux subtilités des casuistes. Sans égard pour les renonciations qui avaient placé sur sa tête la couronne de Charles II, sans pitié pour ces peuples à peine échappés d'une guerre cruelle, on lui persuade que la régence des Français lui appartenait, et que le seul tempérament admissible était de la faire exercer en son nom par un substitut. En conséquence, il envoya le prince Cellamare ambassadeur à Paris, avec une instruction secrète qui accusera longtemps sa mémoire.

Cellamare était chargé de demander à Torcy ou à Louis XIV lui-même le secret du testament; de faire de vives observations si les droits du monarque espagnol y étaient méconnus, mais de l'approuver dans le cas contraire, « à moins que le « sujet nommé substitut, » dit Philippe V, « ne fût « reconnu pour non affectionné et contraire à ma « personne. » De quelques paroles ambiguës que le roi d'Espagne cherche ensuite à s'envelopper, on y lit trop clairement que le duc d'Orléans est le substitut qu'a rejeté d'avance sa colère mal éteinte (1). Si Louis XIV et son ministre refusaient de s'expliquer, l'ambassadeur devait pénétrer le

(1) « Comme j'ai résolu de rendre ma royale bienveillance au duc « d'Orléans, je ne rappelle point les sujets qui ont rapport à l'in-

mystère par les pratiques ordinaires de la diplomatie. Il lui était surtout ordonné de suivre avec soin les querelles de la bulle *Unigenitus*, et de former un parti pour l'Espagne; « et vous me ren-« drez compte, » ajoute le roi, « du nombre et « de la qualité de ceux qui y entreront, et des cir-« constances et dépendances qui y auront rapport, « tant dans Paris que dans les provinces. » A cette instruction était joint un pouvoir particulier du roi qui autorise Cellamare à faire, au moment de la mort de Louis XIV, « les protestations nécessaires « pour arrêter et invalider les résolutions con-« traires et faire connaître, » dit-il, « la ferme in-« tention dans laquelle je suis de ne point souf-« frir qu'il me soit fait aucun préjudice, et de « maintenir inviolablement mes droits royaux « établis et fondés sur les lois de France, et qui « ne me sont pas moins acquis par mon affection « spéciale pour la nation (1). »

« dignation que j'avais conçue contre lui précédemment, et *met-« tant à part* la considération du rétablissement de ce prince dans « nos bonnes graces, vous devez toujours, sans manquer au respect « et à l'attention extérieure, le considérer comme ayant des pré-« tentions à la tutelle et au gouvernement du royaume dans le temps « de la minorité, et vous vous réglerez sur cette connaissance avec la « circonspection et la dextérité convenables. » Ce passage singulier, ainsi que les deux autres cités dans le texte, sont traduits sur l'original de l'instruction signée par Philippe, le 9 mai 1715, quatre mois avant la mort de Louis XIV.

(1) Pouvoirs donnés à Cellamare, et signés par Philippe V le même jour que l'instruction.

Cellamare, arrivé à Paris, ne put rien découvrir du fameux testament. Il avait principalement compté sur l'appui de la maison de Condé, et les motifs d'une telle espérance ne sauraient être bien compris sans l'explication de quelques circonstances antérieures. Lorsque Louis XIV envoya son petit-fils en Espagne, il fit expédier (1) des lettres patentes qui lui conservaient la qualité de Français, ainsi que la faculté pour lui et ses descendans de succéder à la couronne de France. L'incertitude des événemens excusait cette réserve, qui mécontenta les Espagnols, parce qu'elle semblait leur prêter un roi plutôt que le leur donner. Mais le sort des armes autorisa les ennemis à exiger de Philippe V une renonciation formelle aux droits de sa naissance. M. de Torcy raconte, dans ses Mémoires, qu'il combattit le vœu des alliés, en alléguant que les lois de la monarchie française ne permettaient pas un pareil acte; mais il ne dit point s'il faisait cette objection sérieusement, et il paraît que ni les ministres étrangers ni lui-même ne la crurent fondée, puisqu'ils continuèrent de négocier sur la base de la renonciation. Philippe V s'empressa de déclarer (2), devant l'assemblée générale des cortès, qu'il renonçait à jamais, pour lui et ses descendans, à la

(1) 3 février 1701.

(2) Octobre 1712.

couronne de France, et l'assemblée ratifia cette déclaration, et la promulgua comme loi fondamentale de la monarchie. Les alliés avaient désiré que de son côté Louis XIV la fît également consacrer par les états généraux; mais l'antipathie du roi pour tout ce qui rappelait les libertés nationales, lui avait fait rejeter cette solennité : il adressa au parlement des lettres patentes (1) qui confirmaient dans toute son étendue la renonciation de Philippe V, et révoquaient les précédentes lettres de 1701.

Ces formes suffirent pour rassurer les alliés; elles plaçaient le renoncement de Philippe V au rang des lois politiques qui constituent l'existence des états, et priment en tous points les lois civiles, où l'on ne peut voir que des arrangemens domestiques d'une nature inférieure, et particuliers à un seul peuple. En ne se décidant même que par les règles du droit privé, l'acceptation d'un trône étranger opérait dans le duc d'Anjou l'abdication du titre de Français et la perte de son aptitude à hériter. Louis XIV, aidé de toutes les lumières de son conseil, en était si convaincu, qu'il avait jugé indispensable de les lui réserver avant son départ par une loi spéciale. Or, en révoquant formellement cette loi par les nouvelles

(1) Enregistrées le 15 mars 1713.

lettres patentes de 1713, il enlevait évidemment tout caractère national à son petit-fils, et encore mieux aux descendans de celui-ci, qui, nés hors du royaume, et sous une autre loi, ne devaient plus être que des Espagnols. C'est sur la foi de ces principes que la paix d'Utrecht fut enfin conclue, et que l'Europe put respirer. Mais au milieu de la sécurité générale une main furtive glissait déjà un germe de discorde.

En France, la maison de Condé, issue d'un oncle de Henri IV, n'avait pas vu sans chagrin le frère de Louis XIV commencer devant elle une nouvelle maison d'Orléans. J'aurai dans la suite à signaler plus d'une fois les effets de leur rivalité. Au moment de la pacification d'Utrecht le chef de la maison de Condé était le duc de Bourbon, jeune homme de vingt-un ans dont l'intelligence n'avait rien de prématuré. Mais tous ses intérêts reposaient entre les mains du marquis de Lassay, attaché à la duchesse douairière par un de ces liens qu'on appelait décemment un mariage de conscience, depuis que l'exemple du roi et du dauphin en avait multiplié l'usage dans leur famille. Quoi qu'il en soit, le duc de Bourbon, qui avait assité, le 15 mars 1713, à la séance du parlement, où les lettres patentes confirmatives de la renonciation de Philippe V furent enregistrées, signa, en rentrant dans son palais, un acte de pro-

testation contraire. Cependant, loin de nuire au prince de Condé, la renonciation du roi d'Espagne le rapprochait du trône; mais il ne voulait point d'un avantage que partageait la maison d'Orléans. Quoique ce trait d'une timide jalousie fût de nature à rester secret, il est probable que la maison de Condé s'en fit un mérite auprès de Philippe V; mais Cellamare s'abusait en attribuant à quelque dessein bien arrêté cette mutinerie clandestine. A la vérité le duc de Bourbon, ou plutôt le marquis de Lassay, la duchesse du Maine, le comte de Toulouse, le duc de Noailles, le maréchal d'Estrées, le duc de Guiche, et quelques autres accablèrent d'abord cet ambassadeur des protestations de leur attachement pour Philippe V. Mais quand il fit l'ouverture du système de régence par substitut, ce plan équivoque et bizarre, qui blessait l'orgueil national sans contenter aucune ambition, fut couvert d'une risée générale. On se borna à promettre d'agir dans le cas où le nouveau roi suivrait de près son bisaïeul dans la tombe. Cette défaite de courtisans fut accompagnée de l'excellent conseil qu'ils donnèrent au roi d'Espagne de former chez lui un corps de déserteurs français, et de ne jamais entrer en France ni seul, ni avec des troupes étrangères (1).

(1) Lettres de Cellamare au cardinal del Giudice, du 15 juillet 1715, et au marquis de Grimaldo, du 2 septembre suivant.

Cependant s'il faut en croire le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur à Madrid, Philippe V avait alors résolu de s'approcher de la frontière, et de livrer à une régence le gouvernement de ses propres états, tandis qu'il irait lui-même en aventurier solliciter celle d'un état voisin (1). Au reste, ces folles idées eurent l'issue qu'on devait leur souhaiter; elles avortèrent, quand la mort eut fermé les yeux de Louis XIV. Cellamare ne protesta pas; Philippe V ne marcha pas, et la timidité de l'ambassadeur fut approuvée par la timidité de son maître.

Mais que faisait alors le rival, objet de tant d'intrigues? Suspect au roi, fui des courtisans, abhorré du peuple dont la fureur le menaça plus d'une fois, accusé tour à tour d'avoir été un conspirateur en Espagne et un empoisonneur en France, n'opposant aux plus noires calomnies que des mœurs cyniques, une irréligion scandaleuse et des amis infames, le duc d'Orléans paraissait s'oublier lui-même dans de grossiers plaisirs et de frivoles études. Cette ame dégradée conservait néanmoins une partie saine, un ressort énergique: c'était l'honneur. Philippe en faisait profession ouverte; il aimait souvent à se comparer

(1) Lettres du duc de Saint-Aignan au marquis de Torcy, du 12 août 1715. La régence d'Espagne devait être composée de la reine, du cardinal del Giudice, de l'archevêque de Tolède, du président de Castille, et de l'abbé Alberoni.

à Henri IV, et la bravoure militaire n'avait pas de juge plus compétent ni plus implacable que lui. Cette exagération n'était pourtant pas fort sincère; quand le péril s'éloignait, ce prince redevenait pusillanime, et l'on obtenait tout de lui par la menace. Il sentait sa faiblesse, il en rougissait, il s'en indignait; il ne souffrait pas sans colère que ses plus chers amis parussent la soupçonner. L'exercice du pouvoir, la possession même d'un trône n'auraient pu séduire sa mollesse; mais dès qu'on lui eut persuadé que l'exclusion de la régence rendait son courage suspect, il sortit de son engourdissement. Poussé peut-être aussi par une de ces prédictions fantastiques qui n'exciteraient aujourd'hui que le dédain, il résolut de prévenir comme un affront ce qu'il eût souffert comme une injustice; et laissant la palette des peintres et l'appareil des chimistes, il reprit tous ses avantages naturels. Une physionomie douce et ouverte, une familiarité noble, des manières pleines de graces, une élocution facile, gaie et brillante, un coup d'œil d'une rapidité incomparable, et surtout une prodigalité de promesses que le plus pénétrant aurait crues sincères, étaient les armes avec lesquelles il allait, à l'âge de quarante ans, et presque seul, disputer à deux rois le gouvernement de la France (1).

(1) Le duc d'Orléans avait la taille courte et pleine, la vue très-

Sa propre disgrace fit ses premiers succès ; elle rallia autour de lui les jansénistes alors très-persécutés et par eux les chefs du parlement. Quelques débris du quiétisme, quelques amis de Fénélon, qui haïssaient moins les vices du neveu que l'intolérance de l'oncle, grossirent ce parti. On tint des conférences fort secrètes, où la sagesse tranquille de d'Aguesseau et de Joly de Fleuri tempérait les bizarres emportemens du duc de Saint-Simon, et du président de Maisons. Ce fut dans un de ces conciliabules que ce dernier proposa de tenir prêts des ouvriers et des soldats pour enlever le testament de Louis XIV au mo-

basse, les cheveux noirs et le teint allumé de la débauche. Il s'occupa de presque tous les arts, et toujours avec excès. Il composa la musique de l'opéra de Panthée, dont La Fare avait fait les paroles, et qui fut joué devant le roi ; la chimie et ensuite la peinture l'absorbèrent tout entier. La composition des pierres gravées et artificielles eut son tour ; et il finit par s'adonner à la fabrication des parfums qu'il aimait beaucoup, et dont il était constamment infecté. Saint-Simon nous a probablement expliqué la véritable cause de cette diversité de goûts et de travaux : « Le Régent, » dit-il » « était né ennuyé, et si accoutumé à vivre hors de lui-même, qu'il « lui était impossible d'y rentrer. » (*Mémoires historiques*, p. 1542.) Un verre de vin suffisait, dès le commencement du repas, pour troubler la raison du duc d'Orléans ; et sa conversation devenait aussitôt d'une extrême licence. Cette seule faiblesse, presque toute organique, a décidé de la vie de ce prince, et a rendu inutiles ses grandes qualités ; car, la duchesse sa femme n'osant inviter personne à sa table, il chercha lui-même une existence obscure, et des sociétés sans pudeur.

ment de sa mort. Mais ayant lui-même devancé de quelques jours le monarque dans la tombe, il n'eut pas les sceaux qui lui avaient été promis, et le spectacle d'un fou aussi impétueux décoré de la simarre du chef de la justice manqua aux singularités de ce siècle.

Les courtisans les plus déliés sentirent bientôt les mouvemens du duc d'Orléans. Ceux que l'affection du roi avait accoutumés aux faveurs furent saisis d'une si vive crainte de ne pas les conserver sous un nouveau règne, qu'ils n'hésitèrent pas à tromper leur bienfaiteur. L'avidité du duc de Noailles le poussa le premier à cette défection. Il voulait être principal ministre; on lui promit les finances, et il accepta provisoirement. Le duc de Guiche, son beau-frère, moins fier dans son ambition, vendit pour cinq cent mille francs sa foi et son régiment des gardes françaises; Reynolds y joignit les gardes suisses; le maréchal de Villars se livra pour la présidence du conseil de guerre. Plusieurs marchés de ce genre furent conclus directement ou par l'entremise des *roués*. Personne n'ignore que cette effroyable injure est le nom que le duc d'Orléans donna par plaisanterie à ses amis, que les plus aimables seigneurs acceptèrent avec orgueil, et que l'opinion publique leur attacha comme un jugement. Enfin, à cet encan, où se partageaient les dépouilles d'un

roi vivant, parurent deux hommes qu'on n'y attendait pas, deux favoris sans mérite, chargés des bienfaits de Louis XIV, et honorés de sa plus tendre confiance. Ce furent le maréchal de Villeroi et le chancelier Voisins, qui dévoilèrent le secret du testament, et stipulèrent leurs intérêts. Soit pour s'étourdir lui-même, soit par un effet de sa légèreté naturelle, Villeroi conduisit cette bassesse avec une arrogance et une présomption qui imposèrent au duc d'Orléans; en sorte que ce prince, quelque bien affermi qu'il fût dans son mépris pour tous les hommes, le laissa dicter la loi, et reçut avec l'humilité d'un protégé la fastueuse trahison du maréchal.

Philippe savait aussi gagner par d'adroites insinuations ceux qu'il n'avait pas achetés. Ainsi aux princes du sang il promettait l'abaissement des légitimés, aux ducs et pairs la victoire dans leurs débats d'étiquette avec le parlement, au parlement le droit de remontrance, et le maniement des affaires ecclésiastiques, aux grands seigneurs l'établissement aristocratique de plusieurs conseils, où les gens de qualité remplaceraient tous ces hommes de robe et de plume à qui la jalousie de Louis XIV avait prostitué les emplois du gouvernement. Chose étrange! la mauvaise réputation du séducteur augmentait ses moyens de séduire. Tous ceux à qui l'imprudente cabale de

madame de Maintenon avait dépeint le duc d'Orléans comme le meurtrier des princes, n'en étaient que plus ardens à s'attacher à lui (1). Soit respect pour une ambition aussi déterminée, soit espoir de récompense pour des services qu'on a rarement occasion de rendre, ils chérissaient dans la certitude de ses crimes passés le gage d'un dernier crime, et se hâtaient de faire un régent qui saurait bien se faire roi.

La facilité avec laquelle ces diverses intrigues démontèrent pièce à pièce la cour de Louis XIV, et enlevèrent à ses bras mourans ses plus chers serviteurs, annonce le peu de confiance qu'inspiraient les princes légitimés, les seuls qui, durant la jeunesse du duc de Bourbon et du prince de Conti, auraient pu balancer la fortune du duc d'Orléans. En effet, ils dormaient avec sécurité sur les mines creusées par leur rival. Leur caractère et leur éducation expliquent ce prodige d'apathie ou d'incapacité. Les deux fils naturels de Louis XIV, élevés par une femme, dressés pour amuser un vieillard, étaient restés dans l'âge mûr des enfans du sérail. Le duc du Maine surtout n'avait résisté à aucun des vices de cette destination servile; comblé de dignités, il n'avait su mériter aucun respect; tout-puissant par son crédit, il n'avait obligé personne; enfin, il était affligé d'une ma-

(1) *Mémoires du marquis de Lassay.*

ladie mortelle en France, même pour les vertus, il était sans courage. Son frère, le comte de Toulouse, n'avait puisé dans la même école qu'un goût invincible pour la vie commune et presque matérielle. Bon et sincère, sans vices et sans talens, il n'aspirait qu'à un bonheur obscur sur la route duquel on ne rencontre pas d'émules, et n'exigeait qu'une bienveillance oisive qu'aucun parti n'était tenté de lui refuser. Ainsi Philippe pouvait prévoir que pour lui disputer quelque chose dans la carrière où il entrait le duc du Maine manquerait toujours d'audace et son frère toujours de volonté.

Cette connaissance parfaite de ses ennemis lui apprit à se passer d'auxiliaires. En vain, Georges I[er] lui fit alors offrir tous les secours d'argent, de vaisseaux et de soldats allemands qui lui seraient nécessaires pour conquérir la régence (1); il en accueillit la proposition avec une froideur qui ne laissa pas au comte de Stairs le courage de la renouveler. Ce ministre de Londres à Paris était un Ecossais souple et insolent, à qui son maître avait donné le périlleux emploi de venir en France intimider Louis XIV (2), et qui compo-

(1) Lettres de l'abbé Dubois; récit de sa seconde entrevue à La Haye avec lord Stanhope, au mois de juillet 1716.

(2) « Depuis que mylord Stairs est à Paris, nous sommes rare« ment sortis de nos conférences bien ensemble.... Les particulari-

sant sa politique de beaucoup d'esprit et de débauche, s'était facilement, avec de pareils titres, introduit au Palais-Royal. Il ne pardonna pas à un prince français d'avoir refusé la guerre civile, et son ressentiment se cacha mal sous le masque d'une affection outrée. Dès ce moment Philippe, le plus pénétrant des hommes, ne cessa de se défier de sa secrète malveillance (1).

Cependant le dépérissement que depuis une année on avait remarqué dans la personne du roi, se précipite avec des symptômes effrayans (2). Les courtisans, debout jour et nuit, pâles et souriant, errent avec inquiétude entre le maître qu'ils craignent encore et celui en qui déjà ils espèrent. On les entend gémir, non de la maladie, mais de ses alternatives. Le duc d'Orléans, tour à tour assiégé ou abandonné par eux, pardonne à un embarras dont le secret lui est connu, et juge fort

« tés que vous m'envoyez sur la famille de mylord Stairs promet-« taient toute la douceur que nous voyons dans le fruit d'un pareil « arbre. » (*Lettres de Torcy à M. d'Herville, des 8 juillet et 19 août 1715.*) Le père et l'aïeul de Stairs étaient des avocats qui avaient rempli un rôle dans les guerres civiles. Pour lui, il avait, en jouant à l'âge de neuf ans, tué son frère d'un coup de pistolet. Son père, ne pouvant plus supporter sa vue, l'avait fait élever en Hollande.

(1) *Instructions du Régent à l'abbé Dubois, du 20 juin 1716.*

(2) « Notre roi est raccourci avant sa mort de la valeur d'une « tête... Il était changé de façon à n'avoir plus rien qui lui ressem-« blât. » *Fragmens des lettres originales d'Élisabeth de Bavière, belle-sœur de Louis XIV.*

bien les changemens de l'état du roi par ceux du culte qu'on rend à Philippe. Pendant ces rudes exercices de l'ambition subalterne, Louis traitait sa propre mort comme un acte de représentation royale (1). Jamais il ne mit au jour plus de calme et de grandeur, plus de sagesse et de piété, et même avec son neveu plus de cette haute dissimulation, qui est souvent le premier besoin du trône. Enfin, il expira le 1er septembre 1715, à huit heures du matin. Aussitôt tous les grands du royaume entrent dans la chambre du duc d'Orléans, et le saluent du nom de Régent (2). Une partie d'entre eux le presse d'en accepter le titre, de le notifier au parlement, et de saisir, sans autre formalité, les rênes du pouvoir (3). Philippe sourit au zèle de ces nouveaux d'Epernons; mais ayant peine à reconnaître dans la courtoisie de quelques habitués du château de Versailles le pavois du champ de Mars et le droit des guerriers de Clovis, il ordonne sagement de convoquer le parlement, et entraîne le cortège aux pieds de l'enfant Louis XV.

(1) Le roi ne se crut réellement en danger qu'à la dernière extrémité. Le 22 août, il choisit encore des échantillons et commanda des habits neufs. Cependant depuis deux jours les médecins de la cour avaient donné le signal de détresse, et appelé à leur aide les médecins de la ville. — DANGEAU.

(2) Ledran, *Régence d'Orléans*, in-4. manuscrit.

(3) *Mémoires du duc de Chaulnes*, manuscrit.

Tout se prépare ou plutôt tout était prêt pour la séance du lendemain. Les gardes françaises et les gardes suisses environnent le palais. Villeroy, de Guiche, Contades, Reynolds et Saint-Hilaire dirigent en faveur du duc d'Orléans toutes les mesures que Louis XIV a prescrites contre lui. D'Aguesseau et Fleury ont composé les harangues. L'ambassadeur d'Angleterre étale dans une tribune l'apparence d'un crédit qu'il n'a pas. La grande salle et les vestibules sont inondés d'une foule d'officiers déguisés, de militaires réformés, et de ces aventuriers dont les grandes villes sont le rendez-vous. La plupart portent des armes cachées sous leurs habits, mais sans aucun dessein arrêté. Tous obéissent à cette curiosité française qui aime à saisir les événemens dans leur source, à la vanité de jouer un rôle dans toutes les affaires, ou peut-être au plaisir puéril de figurer une scène de la Fronde. Le parlement, impatient de sentir sa liberté, s'était rassemblé dès la pointe du jour. Le duc d'Orléans ne connaissait dans ce grand corps qu'un seul ennemi, et c'était précisément l'homme le plus digne d'être sa créature. En effet, le premier président de Mesme, dissipateur et voluptueux, affectant l'esprit, les manières et le désordre d'un grand seigneur, appartenait bien mieux aux dissolutions de la régence qu'à l'austérité de la vieille cour. Mais ses collègues

devaient peu considérer un magistrat aussi étranger aux habitudes du barreau, et devenu leur chef en jouant la comédie sur le théâtre de la duchesse du Maine. Ils n'oubliaient pas qu'il s'était fait peindre dans le costume de ses rôles, persuadé sans doute qu'il serait moins méconnaissable avec la casaque d'un Dave que sous la toge parlementaire. Ayant donc à se décider entre les vices d'un prince et ceux d'un magistrat, ils donnèrent la préférence aux vices du plus puissant.

Philippe put reconnaître, à son entrée dans la grand' chambre, tout l'ascendant de son parti. Le premier président lui-même fut obligé de le haranguer avec soumission. « La cour m'a expressé« ment ordonné, » lui dit-il, « de vous protester « qu'elle ira au-devant de tout ce qui pourra vous « prouver le profond respect qu'elle a pour vous. » Le duc d'Orléans apportait tout ouverts les deux codicilles de Louis XIV, et pouvait y lire sa propre condamnation ; car le premier de ces actes avait prescrit que le jeune roi serait amené au Palais de Justice, et assisterait à l'ouverture du testament. Cependant l'infidèle d'Orléans se présentait seul, et personne n'osa ou ne voulut en faire la remarque. Cet encouragement donné à la révolte d'un premier sujet présageait assez l'issue de la séance. Quelque hardi et quelque favorisé que fût le duc d'Orléans, l'aspect de la cour des pairs et

le silence qui s'y fit pour l'entendre, le déconcertèrent étrangement (1). Il commença, dans un grand trouble, un discours très-artificieux. Il ne craignit pas de supposer dans la bouche du feu roi des discours sans vraisemblance et sans témoins, bien sûr que personne n'oserait y opposer un démenti dont son épée eût fait justice. Il promit ensuite un gouvernement sage, économe, réparateur, et toujours éclairé par les remontrances du parlement, et à ces derniers mots tous les cœurs tressaillirent de joie. Aussi, quand il proposa de prononcer, séparément et en premier lieu, sur le droit que sa naissance et les lois du royaume lui donnaient à la régence, un empressement sans frein dépouilla l'assemblée de la gravité d'un corps délibérant. Le testament fut apporté ; un conseiller nommé Dreux le lut d'une voix basse et rapide, et personne ne daigna l'écouter. Les têtes bouillantes des enquêtes ne souffrirent même pas qu'on recueillît les voix dans la forme accoutumée, et une impétueuse acclamation nomma le duc d'Orléans régent en vertu de sa naissance et des lois du royaume.

Le nouveau régent attaqua aussitôt les autres dispositions de Louis XIV. Il improuva surtout avec raison celle qui lui ôtait le commandement

(1) Collection de Fontanieu.

de la maison militaire; mais il passa toute mesure quand il dit que si celui qui avait donné au feu roi ce conseil pernicieux était connu, il mériterait un châtiment exemplaire (1). Cet emportement fut suivi d'une altercation triviale entre lui et le duc du Maine. Un reste de décence engagea ces deux princes à passer dans une chambre voisine consacrée au service des enquêtes, où un cercle de curieux les entoura. Le duc de La Force, esprit froid et rusé, aperçut le premier combien cette querelle compromettait le duc d'Orléans, et laissait au parlement le pouvoir d'en abuser. Il fit avertir le prince de sa mauvaise position (2). Celui-ci rentra, et renvoya la continuation de la séance à l'après-midi. Retrempé dans un conseil de ses plus habiles confidens, il revint avec la pompe d'un régent et le visage riant d'un maître satisfait. Il développa son plan de régence, parla avec un saint respect de la mémoire du duc de Bourgogne, et, empruntant une phrase du roman de Télémaque, il demanda à être libre pour faire

(1) Collection de Fontanieu.

(2) *Notes de Saint-Simon sur Dangeau.*—*Mémoires du duc de Chaulnes.*—*Mémoires du duc d'Antin.* 9 vol. in-fol. manuscrits. Ce dernier ajoute qu'on introduisit dans cette chambre des enquêtes les capitaines des gardes, des gendarmes, et des chevau-légers, où ils déclarèrent, en présence des gens du roi, que par le droit de leurs charges, ils ne pouvaient recevoir d'ordres que du roi lui-même ou du Régent qui le représente.

le bien, et consentit à être lié pour ne point faire de mal. Il sollicita de nouveau les avis du parlement, et promit d'admettre quelques-uns de ses membres dans le conseil de conscience et dans celui de l'intérieur. L'ivresse fut au comble; on lui accorda tout ce qu'il voulut, le droit de former et de réformer à son gré le conseil de régence, d'établir des conseils particuliers, de conférer seul les emplois et les bénéfices, et de commander non-seulement la maison militaire, mais la garde particulière du roi. On eût donné le trône, s'il l'eût demandé, à un régent si bon parlementaire. Les applaudissemens de la grand'chambre étaient répétés par une foule innombrable dans le palais et dans les rues voisines. Le duc du Maine, pâle et tremblant, se prosterna devant l'orage. Tous les efforts de son ame maligne et timorée allèrent à demander qu'on le déchargeât de la responsabilité pour la garde du roi. *Très-volontiers*, répondit le Régent avec hauteur. Ainsi fut détruit le testament de Louis XIV, avec moins de formalités qu'on n'en eût mis à dissoudre la ferme d'un arpent de terre, et ce dédain solennel de la cour des pairs outragea plus la mémoire du grand roi que n'eût fait la violence imaginée par le président de Maisons (1). Il était juste que la séance

(1) Voyez, pour les dispositions de détail, le procès-verbal imprimé de la séance du 2 septembre 1715. Cet événement fut annoncé

ne se terminât pas sans quelque chose de ce burlesque qui devait se mêler à toutes les affaires graves de cette époque. Le duc de Saint-Simon, ne pouvant se contenir malgré la promesse qu'il en avait faite au Régent, éclata contre le président de Novion, à l'occasion de la misérable dispute du bonnet. La mine chétive et la prodigieuse colère de ce seigneur acariâtre délassèrent la cour des fatigues de la journée.

S'il faut juger les principaux personnages qui figurèrent dans cette occasion mémorable, le duc d'Orléans fut troublé, inégal, imprudent, et en tout au-dessous de lui-même. Le duc du Maine emporta la double honte d'avoir abandonné, sans résistance, ce qu'on voulut lui ôter, et gardé sans honneur ce qu'on daigna lui laisser. Le parlement, au lieu de ressaisir avec noblesse un pouvoir douteux et de l'affermir avec habileté, ne montra qu'une cohue populaire et la joie immodérée de nouveaux affranchis. On vit pourtant avec surprise la paix publique sortir de ces élémens de discorde ; mais il faut avouer que l'empire de la

au public, par la *Gazette de France*, en trois lignes, avec une insolente légèreté. En même temps on laissait couvrir les statues de Louis XIV d'inscriptions dérisoires, et insulter à son convoi par des farces grotesques. Son cœur, abandonné de ses indignes courtisans, était porté à l'église de Saint-Antoine par six jésuites entassés dans un carrosse.

raison et l'amour de la patrie y eurent moins de part qu'une certaine mollesse dans les ames dont le luxe et la servitude avaient détendu les ressorts. En quittant le Palais de Justice, le Régent se rendit à Versailles auprès du roi. Le peuple, parmi lequel des émissaires répétaient le mot magique de diminution d'impôt, couvrait tous les lieux de son passage, et retardait sa marche par les bruyantes démonstrations de la joie publique. La faveur présente de Philippe se grossissait du repentir des injustices qu'il avait souffertes. Il possédait l'avantage, assez précieux en France, d'avoir lassé la calomnie. L'amour de la nouveauté suffisait pour faire louer un prince sur lequel les satires étaient épuisées.

Telle est cependant l'incertitude de nos principes, qu'on doute si le parlement avait produit un arrêt définitif ou un arrêté sujet à confirmation, parce qu'il avait été pris sur les bas siéges des chambres assemblées. Le duc d'Orléans, presque épouvanté de la promptitude de son élévation, voulut absolument la voir affermir par un lit de justice. Déjà tous ceux qui devaient le composer étaient réunis au Palais dans la matinée du 7 septembre. Mais le roi essuya dans la nuit une telle indisposition, qu'on n'osa l'exposer aux regards de la capitale. En vain des jurisconsultes prétendirent que sa présence n'était point néces-

saire à la validité d'un lit de justice, Philippe, encore plus alarmé, tint à sa première opinion (1). Enfin cinq jours après put se déployer cet appareil redoutable de la puissance royale. Mais le législateur qui s'y montra était un enfant de cinq ans, pâle, débile et sérieux. Un gentilhomme le portait dans ses bras; une femme assise à ses pieds veillait sur sa faiblesse; et ces deux circonstances du premier acte de son autorité furent l'emblème de tout son règne. Le président de Mesme n'en compara pas moins, dans sa harangue, l'enfant valétudinaire à un dieu et le Régent à un ange. Joly de Fleury parla avec une éloquence un peu plus soutenable. Le chancelier Voisins prononça intrépidement l'arrêt qui cassait son propre ouvrage; et chacun, emporté dans ces momens de crise par la chaleur de son ambition, se hâta de terminer cette vaine et pompeuse cérémonie (2).

(1) *Mémoires du duc d'Antin.*

(2) Voyez le procès-verbal imprimé du lit de justice, du 12 septembre 1715. Quelques écrivains ont dit, par erreur, que la duchesse de Ventadour y parla au nom du roi, et que c'était un droit de sa place de gouvernante. Dangeau, narrateur exact des petites choses, et qui était présent, dit au contraire que le roi s'exprima avec beaucoup de grace. Voici les paroles qu'il prononça après avoir ôté et remis son chapeau : « Messieurs, je suis venu ici pour vous assurer « de mon affection. M. le chancelier vous dira ma volonté. »

CHAPITRE II.

Premières opérations de la régence.—Établissement des conseils.—D'Uxelles, Noailles, D'Aguesseau.

Le Régent était animé contre le gouvernement précédent des mêmes passions que le peuple. Aussi les premières opérations de sa haine ou de sa politique furent applaudies comme des bienfaits. Le testament de Louis XIV avait ordonné que son successeur serait élevé à Vincennes. Le Régent cassa lui-même cette disposition qui déshéritait Paris de la présence de son roi, et il fit préparer pour le recevoir le palais des Tuileries. La capitale, qui depuis les troubles de la Fronde n'avait pas possédé son maître, reçut cette nouvelle avec transport comme un gage de sa fortune et une réhabilitation de sa fidélité (1).

Quelques essais d'économie parurent aussi une nouveauté bien touchante. On réforma une partie de la maison du feu roi et de son faste si cruel pendant nos malheurs; on rendit à l'agriculture

(1) Le roi fut établi aux Tuileries le 2 janvier 1716.

vingt-cinq mille soldats, et l'exemption de six années de taille fut promise à ceux d'entre eux qui remettraient en valeur des maisons abandonnées ou des terres sans culture; loi singulière qui réunissait à une disposition très-humaine une satire sanglante (1).

Depuis long-temps la solde des troupes n'était pas payée ; une fomentation sourde régnait dans les garnisons, et déjà dans quelques-unes la sédition avait éclaté. Le Régent employa, pour leur soulagement, la première somme qu'il put emprunter sur son crédit personnel, car à la mort du roi tous les coffres se trouvèrent vides. De l'argent réel fut envoyé dans les villes frontières, et l'on célébra ce phénomène par des estampes qui eurent un débit prodigieux. Des curieux ont conservé, pour servir de commentaires aux médailles de Louis XIV, ces peintures grossières où étaient si simplement figurés des sacs d'écus. Le Régent, qui sentait combien dans sa position l'amour des soldats lui était utile, augmenta ensuite leur paie d'environ un septième (2). Il fit faire ainsi en Europe le premier pas rétrograde à cet art merveilleux qui depuis deux siècles y avait progressivement poussé l'abstinence militaire aux dernières limites de la force humaine.

(1) Déclaration du 30 novembre 1715.

(2) Ordonnances des 30 décembre 1716 et 6 avril 1718.

Partout il se pressa de montrer la main d'un gouvernement paternel. Un arrêt du conseil (1) assura au peuple que les monnaies ne subiraient plus de variations; une déclaration ordonna la libre circulation des grains dans l'intérieur, et permit, dans certains cas, leur sortie à l'étranger. On proscrivit l'usage despotique de lever des deniers en vertu des ordres d'un ministre; les droits d'entrée sur les consommations de Paris furent modérés; on fit des remises importantes sur la taille, le dixième et la capitation de l'année suivante; enfin, une lettre menaçante commanda l'humanité aux percepteurs des impôts et promit aux contribuables que bientôt une plus juste répartition adoucirait le poids des charges publiques. L'application de ces belles théories fut d'autant mieux reçue que les plaies de l'état étaient plus profondes. On ne peut se figurer dans toute son étendue la détresse des citoyens et l'anéantissement du commerce. Une usure exécrable rongeait les derniers débris des fortunes, et le caprice des lois monétaires avait excité une telle défiance qu'on ne trouvait pas à emprunter à 30 pour 100, sur dépôt de vaisselle d'argent.

Au milieu de ces malheurs qu'elle aurait pu consoler, l'assemblée du clergé, alors réunie, ne s'occupait qu'à forger des censures contre d'ob-

(1) 12 octobre.



scurs écrits, et à dénoncer les prélats qui ne fléchissaient pas sous la puissance des jésuites. Le Régent ferma cet atelier de discorde, et défendit de publier les censures. Il rappela les exilés et ouvrit les prisons d'état. Les cachots rendirent à la lumière les martyrs du jansénisme, pris dans toutes les classes de la société. Leur nombre étonna et leur état fit horreur. Il fallut que la police protégeât les persécuteurs contre les excès de la pitié publique. Le Régent se contenta d'éloigner le père Le Tellier avec une pension de six mille francs. Ce moine, privé de ses victimes, alla mourir à La Flèche, odieux à ses propres confrères. La crédulité n'acheva pas quelques miracles commencés sur sa tombe. Son éloge, prononcé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fut un modèle de laconisme bien rare dans les compagnies savantes.

La régence croyant avoir, par ces sages mesures, suffisamment payé les suffrages de la multitude, s'abandonna aux idées des novateurs. L'idée de remplacer les ministères par des conseils appartenait aux instituteurs du duc de Bourgogne. Louis XIV en trouva le projet dans la cassette de ce prince, et l'ayant lu devant le duc d'Antin, il dit à ce dernier : « Ces gens-là ne connaissent guère les Français, ni la manière dont il faut les gouverner. » Mais l'autorité d'un pareil oracle

était devenue bien peu imposante. Le mécanisme du nouveau gouvernement consistait en six conseils particuliers, entre lesquels les affaires devaient être distribuées suivant leur nature. Chacun d'eux les rapportait ensuite au conseil de régence; celui-ci décidait seul à la pluralité des voix, et formait ainsi le centre et la clé de l'édifice. Ce plan, qui attestait la modération du duc d'Orléans, et qui offrait de nombreux emplois pour les grands du royaume, convenait assez à l'établissement d'une régence. Philippe cependant différait les nominations (1), parce qu'il espérait que l'émulation des concurrens les porterait à faire des avances d'argent, dont le besoin était extrême. Mais cette fois l'ambition fut avare, et l'on ne peut prévoir quelle crise en eût été la suite, sans le patriotisme d'un simple négociant, d'un de ces hommes sans naissance qu'on allait bannir de l'administration publique. Ce fut Crozat aîné qui, recevant alors quelques retours de l'Inde, prêta généreusement trois millions (2).

La France connut enfin les hommes qui allaient

(1) Le plan des conseils avait été envoyé au parlement, le 15 septembre, accompagné d'une autre déclaration qui rendait à cette cour le droit de remontrances. La chambre des comptes et la cour des aides en reçurent une semblable. Le Régent se réserva la signature de toutes les ordonnances de fonds, par une déclaration du 23 septembre.

(2) *Mémoires du duc d'Antin.*



la gouverner. Le conseil de régence fut composé des princes, du chancelier, des maréchaux de Villeroy, d'Harcourt et de Besons, du duc de Saint-Simon et de Cheverny, ancien évêque de Troyes. Torcy faisait le rapport des placets, et La Vrillière les fonctions de secrétaire (1). Parmi ces membres, trois seulement, Saint-Simon, Cheverny et Besons, étaient des choix nouveaux du Régent; les autres avaient été appelés par le testament du feu roi. Le maréchal de Tallard, appelé comme eux, se trouvait seul oublié. Mais l'ambition trompée de ce courtisan s'étant changée en une maladie de consomption, le Régent, qui n'avait besoin ni d'aimer ni d'estimer les hommes qu'il employait, le nomma par pitié.

Le nom des six conseils particuliers, de conscience, de la guerre, des finances, de la marine, des affaires étrangères et du dedans du royaume indiquait leurs attributions. Le cardinal de Noailles, le maréchal de Villars, le duc de Noailles, le maréchal d'Estrées, le maréchal d'Uxelles, et le duc d'Antin les présidaient. Trois espèces d'hommes, choisis par la convenance, par la faiblesse et par la nécessité, en remplissaient les

(1) Les motifs des choix et des refus n'étaient pas toujours bien graves. La Vrillière, exact et laborieux, trouva un grand obstacle dans l'exiguité de sa taille. « On se moquera de moi, disait le Ré- « gent à Saint-Simon, si je montre ce bilboquet. »

listes : d'abord de grands seigneurs, vieux dans les intrigues, novices dans les affaires, et moins utiles par leur crédit qu'embarrassans par leur morgue et par leurs petitesses; ensuite les amis du Régent, l'élite des roués, esprits frondeurs et pervers, ignorans et spirituels, hardis et paresseux, et bien mieux faits pour harceler que pour conduire un gouvernement. Enfin au-dessous d'eux étaient jetés pêle-mêle des conseillers d'état, des maîtres des requêtes, des membres du parlement, gens instruits et laborieux, destinés désormais à ramper dans le fond des comités, et à réparer sans gloire et sans émulation les bévues qu'il fallait attendre de l'incapacité de leurs premiers collègues et de l'étourderie des seconds.

Aux premiers mouvemens de cette machine, on s'aperçut que le commerce y avait été oublié, et par la création d'un septième conseil on s'empressa de corriger une erreur bien excusable de la part d'un gouvernement de gentilshommes (1). De toutes les matières partagées entre ces divers départemens, le Régent n'en réserva qu'une pour lui, ce fut le soin de l'Académie des Sciences. « Je « compte même, » dit-il avec cette grace spirituelle qui lui appartenait, « demander au roi, à sa ma-

(1) Le conseil de commerce, établi par une déclaration du 14 décembre 1715, tint sa première séance le 21 décembre. Deux fermiers généraux y assistaient.



« jorité, d'être toujours secrétaire-d'état de l'Aca-« démie (1). » Un règlement honorable pour cette compagnie (2) prouva bientôt que sa bienveillance n'était point oisive, et réforma ce qui paraissait désormais trop mesquin et trop servile dans l'essai de Colbert. Le duc d'Orléans est en effet le véritable auteur de la supériorité que les sciences ont depuis lors affectée parmi nous sur les autres travaux de l'esprit humain, et nous aurons plus d'une occasion de remarquer les progrès et la profonde influence de cette nouveauté. Le Régent aimait les sciences par les motifs les plus chers au cœur de l'homme. Elles avaient charmé l'ennui de sa disgrace, et lui-même avait souffert pour elles. On sait que la chimie, dont il faisait ses délices, et que le vulgaire distinguait peu de l'impiété des arts magiques, servit contre lui de prétexte aux plus noires calomnies.

La composition des conseils décelait la forme, mais non l'esprit du gouvernement. Soixante et dix ministres ne pouvaient agir que comme des bras; la pensée résidait ailleurs. Ceux qui connaissaient le caractère facile et voluptueux du Régent prévoyaient bien qu'il chercherait un maître. Sa femme, sa mère ou sa fille auraient pu le subjuguer; mais la première dédaigna cet empire par

(1) Histoire de l'Académie des Sciences, année 1716.

(2) 3 janvier 1716.

indolence; la seconde le refusa par sagesse (1), et la duchesse de Berry préféra la célébrité des vices et la liberté des plaisirs. Les courtisanes politiques ne furent, sous la régence, qu'un fléau subalterne, suivant l'usage des cours galantes où un peu de corruption donne du crédit aux femmes, et où beaucoup de corruption le leur ôte.

Les roués se partageaient en deux classes. Les ambitieux étaient, comme on l'a vu, épars dans les conseils; les insoucians restaient attachés à la personne du Régent et aux emplois de sa maison. Derrière eux s'apercevaient à peine l'abbé Dubois, vieux précepteur du prince, également flétri à leurs yeux par la sainteté de son habit, et par la bassesse de sa naissance. Plus loin encore tâchait de se montrer un aventurier sorti des comptoirs de l'Ecosse, et colportant dans les cours de l'Europe des doctrines financières que personne en France ne comprenait. La soif de l'argent et des plaisirs réunissait ces divers groupes autour du duc d'Orléans; mais ils lui avaient si bien prêché

(1) « On ne m'a point enseigné l'art de régner, et je m'y prendrais fort mal. On m'a tourmentée, mais j'ai tenu ferme. « Ce royaume n'a malheureusement été que trop dirigé par des « femmes jeunes et vieilles de toute espèce. Il est temps enfin qu'on « laisse agir les hommes. En Angleterre, les femmes peuvent ré- « gner; mais il faut que la France soit gouvernée par des hommes, « si l'on veut que tout aille bien. » *Fragmens de lettres originales de la princesse de Bavière, mère du Régent.*

le mépris des hommes que cette odieuse morale lui servait d'égide contre eux-mêmes. On remarqua qu'au milieu des fumées du vin et de l'ivresse des amours, jamais il n'était arrivé à ce prince si léger dans ses sentimens et si intempérant dans ses paroles, de compromettre le ssecrets de l'État par la moindre indiscrétion. Sa cour lui offrait donc des complaisans, des compagnons, peut-être des amis, mais pas un guide.

Le duc de Saint-Simon l'eût été, s'il avait pu être quelque chose. Le courage, la probité, l'amour du travail, des mœurs pures, et une vieille amitié pour le duc d'Orléans et pour sa maison, se réunissaient sans fruit dans l'ame de l'honnête homme le plus propre à perdre un royaume. La banqueroute, et les états-généraux étaient des jeux pour son esprit entreprenant. A l'exemple des maniaques qu'une seule idée possède, il ne voyait dans l'univers que les prérogatives de la pairie, véritable fantôme qui, ne ressemblant à rien de ce que son nom rappelle, devenait un perpétuel sujet de discordes. C'était d'ailleurs un caractère insociable, l'orgueil, la haine, la jalousie universelle, l'indignation vivante. Le duc de Saint-Simon, outrant toujours ses vertus et ses défauts, représentait parfaitement, au milieu des orgies de la régence, ces philosophes de l'antiquité, hargneux et inutiles, qui rodaient, sans être invi-



tés, autour des tables de la débauche, prenaient une sobre part du banquet, et insultaient les convives.

La nécessité fit alors ce que l'inclination du Régent eût peut-être différé, et le gouvernement se concentra de lui-même. Les relations politiques et les finances embrassaient tous les grands intérêts du moment. Le maréchal d'Uxelles tenait les premières et le duc de Noailles les secondes. Tous deux étaient devenus de guerriers médiocres hommes d'état, et de créatures de madame de Maintenon serviteurs du Régent. Le crédit du maréchal paraissait le moins solide. C'était un rustre silencieux, cachant sous l'habit d'un quaker un courtisan très-délié, et sous la gravité d'un sage d'étranges turpitudes. Il n'avait su expier ses anciens torts avec le duc d'Orléans que par une abjection dégoûtante. Quoique la paix d'Utrecht eût consacré son nom, on ne croyait pas que ses talens diplomatiques s'élevassent au-dessus des routines les plus communes. Son influence devait disparaître aussitôt que le premier souffle des nouveautés emporterait le goût des vieilles formules. L'homme que l'opinion publique eût voulu conserver à la tête des affaires étrangères était le secrétaire d'état Torcy, infiniment supérieur à d'Uxelles. On le renvoya pour son mérite, mais on le retint pour ses connaissances dans l'espion-

nage des postes, et il fut employé avec aussi peu d'utilité pour l'état que d'honneur pour lui-même.

Le duc de Noailles, en dirigeant les finances, était de fait un premier ministre, et l'on pouvait également tout craindre ou tout espérer de ce choix hasardeux. L'ambition avait toujours été dans ce courtisan le double besoin d'une ame avide et d'un esprit inquiet. Il devait des connaissances très-variées à son extrême application, et il avait tenu la plume dans les bureaux du contrôleur général Desmarets, comme le czar avait manié la hache dans les chantiers de Sardam. Son élocution était facile, séduisante et pleine de ces saillies qui, dans les hommes d'un rang élevé, passent aisément pour de la profondeur. Il soutenait avec un rare talent des idées qu'il abandonnait un instant après, tant sa tête était mobile, sans arrêt, sans justesse, et refaisant toujours ce qu'elle n'achevait jamais. Les projets les plus extraordinaires, tels que celui de faire de Paris une place forte, d'expulser les jésuites, de transporter par lambeaux Versailles à Saint-Germain, l'avaient sérieusement occupé. La gloire des bons citoyens le touchait, et quoiqu'il s'aimât lui-même bien plus que la patrie, il préférait la patrie à tout le reste. Un peu de folie dans son talent, un peu de vertu dans son égoïsme, ajoutaient aux variations

de ce Protée que la cour avait vu changer successivement de parti, de goûts, de mœurs, et qui probablement aussi eût changé d'amis s'il en avait eu. Dans la suite, le temps épura son caractère sans corriger tous les défauts de son esprit. Le duc de Noailles trouva, dans une vieillesse utile et considérée, un port où se reposent rarement des ambitieux aussi inquiets.

Torcy avait été immolé au maréchal d'Uxelles. Noailles eut aussi sa victime. Ce fut Desmarets son maître, à qui un ministère rigoureux avait suscité beaucoup d'ennemis. Renvoyé avec menaces, le neveu du grand Colbert ne refusa pas le combat, et publia ce compte si fameux dans l'histoire de nos finances. C'est un modèle de clarté, de précision, de simplicité, sans plainte, sans ornemens, sans justification. Un genre de défense si ferme et si fier lui fit le plus grand honneur. On pardonna les duretés et l'on admira les ressources de l'homme qui pendant huit ans avait soutenu seul toutes les ruines de la France. Noailles eut plus de peur que de remords, et l'on se hâta de laisser en repos, sans le poursuivre et sans l'employer, un athlète si vigoureux.

Après la mort du chancelier Voisin, son successeur D'Aguesseau se réunit à Noailles et à d'Uxelles, et forma ainsi le premier triumvirat de la régence. L'élévation de ce grand magistrat pa-

rut un affront à la cour de Rome et un hommage à la vertu. Le même jugement pouvait être porté sur les soins qu'on prit alors de la gloire de Fénelon. Quelques fragmens de *Télémaque*, dérobés à l'auteur, et furtivement imprimés, avaient disparu devant la colère de Louis XIV; le Régent fit lui-même donner la première édition de ce livre immortel (1), et du moins l'on ne reprochera pas à ce prince d'avoir voulu, au milieu de ses égaremens, anéantir les maximes qui le condamnaient.

CHAPITRE III.

Finances. — Refonte des monnaies. — Visa. — Chambre de justice. — Première banque de Law. — D'Argenson.

Les chevaliers français introduits dans le sanctuaire de l'administration y apportèrent leurs mœurs et leur caractère. L'amour du bruit et de la gloire ne put s'accommoder des formes sévères et mystérieuses consacrées par les règnes précédens. L'usage des beaux préambules commença

(1) « On imprime le *Télémaque*, » écrivait madame de Caylus à madame de Maintenon, « et l'on s'en promet l'âge d'or. »



donc à cette époque, et chaque loi fut un thême où le législateur se montra plus jaloux d'être admiré que d'être obéi. Un arrêt du conseil invita même tous les citoyens à communiquer leurs idées sur l'amélioration des affaires publiques, et un bureau de rêveries fut légalement établi au sein du gouvernement (1). On douta cependant si c'était la modestie qui demandait des conseils ou la vanité qui tâchait d'échauffer les esprits et d'attirer les regards.

Nulle entreprise n'avait plus droit de plaire au conseil des finances que le projet de substituer une imposition proportionnelle à la taille arbitraire qui désolait les campagnes. Renaut, officier général, l'avait formé sur quelques idées du maréchal de Vauban. Cet homme, qui dans le corps d'un nain cachait l'ame la plus opiniâtre qui ait jamais existé, fit goûter ses vues au duc de Noailles. Des comtes, des marquis, transformés en financiers, furent envoyés dans les provinces pour fonder le nouveau système. La ville de Lisieux les accueillit avec des feux de joie; mais les paysans du Poitou menacèrent de les assommer. L'impatience et la présomption détruisirent ce plan vraiment utile. Un million de dépenses fut perdu. Renaut mourut de fatigue et de chagrin

(1) Arrêt du 25 avril 1716.

au milieu des désastres de sa croisade, et les vieux abus sortirent plus affermis que jamais d'une attaque mal concertée.

D'autres desseins eurent une issue différente. La compagnie de Guinée fut abolie et le commerce d'Afrique rendu libre (1). Peut-être était-il odieux d'abandonner à l'émulation de la cupidité un trafic dont la vente des hommes fait la base. Mais cette mesure fut absoute par le succès autant que le succès peut absoudre. Ce commerce, si languissant sous le monopole, fut quinze fois doublé par des mains libres, et, couvrant nos îles d'un peuple d'esclaves, commença la période si fatale et si brillante de notre prospérité coloniale. Les manufacturiers applaudirent aussi à la prohibition des étoffes et des tissus de l'Inde, poussée avec la vivacité d'une exécution militaire (2). Ni les palais des princes, ni les foyers domestiques ne furent un asile respecté. La torche du bourreau consuma les marchandises, les meubles, et jusqu'aux vêtemens saisis. Je ne rappelle cette espèce de guerre civile entre les fabricans avides et les consommateurs capricieux, à l'occasion de quelques pièces de toile étrangère, que comme une bizarrerie de cette régence où toutes les for-

(1) Lettres patentes de janvier 1716.

(2) Arrêts du conseil du 20 janvier et du 22 février 1716.

tunes allaient être bientôt volontairement englouties par une compagnie des Indes.

Au reste, les travaux de cette nature n'étaient que les distractions du conseil des finances. Un plus grand fardeau l'accablait : plusieurs milliards de dettes, les revenus de trois années consommées d'avance, tout crédit anéanti, un mécontentement général dont la mort du roi venait d'emporter la digue ; voilà le spectacle qui effraya ses premiers regards. Sans doute avec de la patience et de la bonne foi, une nation qui ne doit qu'à elle-même, dût-elle plus qu'elle ne possède, n'est jamais dans une situation désespérée. Mais de telles vérités n'étaient pas alors assez connues. Une voix proposa de ne pas reconnaître les engagemens de Louis XIV. Cet acte de barbarie injuste, inhumain, et qui eût été funeste à la puissance royale, fut unanimement rejeté, plus par un sentiment d'honneur que par un calcul réfléchi. Aussi la régence, satisfaite d'avoir épargné au débiteur l'affront d'une banqueroute générale, ne parut plus occupée qu'à ruiner les créanciers par des banqueroutes partielles.

Les contrats d'affaires conclus avec l'ancien gouvernement sont détruits avec partialité ; on réduit à moitié la plupart des rentes perpétuelles ou viagères ; le même sort atteint les pensions au-dessus de six cents livres ; on n'en excepte que

celles des chevaliers de Saint-Louis, « comme le « prix du sang répandu pour l'État, » et celle de madame de Maintenon, « que son désintéresse-« ment lui avait rendue nécessaire (1). » Cette foule d'offices et de privilèges, si onéreux, si extravagans, si ridicules, que l'indigence avait créés pour l'orgueil et l'avarice, sont frappés sans ménagement. Ils tombent par milliers sous la faux de la réforme, et l'on applaudirait à cette sévérité, si le remboursement eût été possible. Une circonstance importante de cette destruction fut l'anéantissement de tous les offices municipaux, qui rendit aux communes l'élection de leurs administrateurs immédiats (2).

Le même esprit de spoliation se signala dans les trois grandes opérations du conseil des finances, la refonte, le visa et la chambre de justice.

Les variations des monnaies se reproduiront si souvent dans cette époque de notre histoire qu'il convient de se faire une idée précise de cette ma-

(1) Ce désintéressement de madame de Maintenon lui était personnel, et ses favoris n'en pillaient pas avec moins d'avidité. Les registres du conseil du dedans du royaume attestent, à la date du 17 juillet 1717, que Léger, son valet de chambre, fut contraint de restituer trente mille livres qu'il avait tirées du marquis de Coetmadra, pour le faire sortir de prison.

(2) Voyez, sur ces diverses opérations, l'arrêt du 28 sept. 1715, les édits des 17 octobre et 23 décembre 1715, de décembre 1716, de janvier et de juin 1717.

tière si simple et si mystérieuse. Chez des peuples sans instruction et sans commerce on a vu des princes altérer le titre ou le poids des espèces; c'est simplement le crime d'un faux monnayeur que sa puissance met au-dessus des lois. Mais dans les pays plus avancés, où nulle force ne peut influer sur la valeur commune et intrinsèque des métaux, on se borne à hausser ou à baisser leur valeur numéraire. Ce prestige qui n'agit que dans l'enceinte de l'État, et qui ne trompe la multitude qu'un moment, est toujours une méprise de l'ignorance ou une jonglerie de la mauvaise foi. Ses effets sont constamment funestes. Des injustices sans nombre accompagnent l'exécution de tous les contrats; la confiance se perd et la circulation s'arrête. L'étranger tire des gains immenses soit de la refonte qu'il fait lui-même de vos propres espèces, soit de l'agiotage frauduleux qu'il pratique contre vous avec impunité pendant la crise du changement. Le gouvernement reperd bientôt, par l'accroissement de ses dépenses et la diminution de ses impôts, le profit momentané qu'il avait arraché avec violence; enfin comme l'équilibre général s'établit aussitôt avec les nouvelles valeurs numéraires, on ne peut revenir sur ses pas sans rencontrer les mêmes dangers et sans recommencer les mêmes iniquités.

Telle sera l'issue de toute refonte; tel fut le sort

de celle qu'entreprit le duc de Noailles (1). Il ne changeait ni le titre ni le poids des espèces, mais seulement l'effigie; il élevait à vingt livres le louis de quatorze, et à cinq livres l'écu de trois livres dix sous, et recevait aux hôtels des monnaies le premier pour seize livres, et le second pour quatre livres. Il avait compté sur une fabrication de plus d'un milliard, et sur un bénéfice de plus de deux cents millions, si pourtant on peut appeler bénéfice le plus inepte des larcins. Les espérances furent bien trompées; on n'apporta aux hôtels des monnaies que trois cent soixante-dix-neuf millions. Le bénéfice n'excéda pas soixante-douze millions, et l'or du royaume s'écoula par torrens chez l'étranger, où se fit la véritable refonte. Le gouvernement furieux porta des lois de sang qui n'intimidèrent personne; il poussa le délire jusqu'à défendre l'entrée en France des espèces marquées de sa nouvelle empreinte (2). Enfin il les décria lui-même (3), et continua cependant à les recevoir pour toute leur valeur; dénouement ridicule, et bien digne d'une si méprisable spéculation! En réunissant les altérations subies par les espèces pendant les huit années de la régence,

(1) Edit de décembre 1715, enregistré le 8 janvier, deux mois après la promesse solennelle de ne pas toucher aux monnaies.

(2) 29 août 1716.

(3) 15 janvier 1717.

on voit que le bénéfice levé par le roi sur les particuliers s'éleva jusqu'à trois cent cinquante-deux millions, mais que celui des étrangers fut incalculable. Au reste, ce genre de concussion n'était pas nouveau. Louis XIV, qui l'exerça fréquemment, pouvait citer d'illustres complices. Comme la livre, qui contenait autrefois douze onces d'argent, n'en contient plus aujourd'hui que le sixième d'une once, il est évident que depuis 814 jusqu'à 1726, par la seule manœuvre des monnaies, le gouvernement a dérobé soixante et onze fois tout le capital monétaire de la France.

Tandis qu'on refondait les monnaies, on essayait le même procédé sur les effets publics. Leur nombre était inconnu, leurs espèces variées, leur discrédit énorme, et l'on soupçonnait bien des fraudes dans leur origine. On imagina d'en faire la revue générale, et de les refrapper pour ainsi dire, en une seule espèce de *billet d'état*. Mais comme ici on n'avait point à craindre la concurrence des étrangers, et que personne ne nous enviait ces tristes fruits de tant de lauriers, on opéra plus largement. Les quatre frères Paris, nés dans un cabaret des Alpes dauphinoises, et doués éminemment de la sagacité si commune aux habitans de leur pays, apportèrent dans ce travail des vues ingénieuses et une rare promptitude. Six cents millions furent présentés au *visa*. Une loi

ordonna qu'ils seraient réduits le plus équitablement qu'on pourrait à deux cent cinquante millions de billets d'état portant un intérêt de quatre pour cent. Mais, par une infidélité trop facile dans les ténèbres de la finance, et qui est longtemps demeurée inconnue, on ne délivra aux propriétaires des effets visés que cent quatre-vingt-quinze millions, et les cinquante-cinq millions qui restaient furent détournés à d'autres remboursemens qu'on voulut favoriser. Tel était cependant l'engourdissement du crédit public, qu'une si énorme amputation se fit sans de fortes douleurs, et que sur une spoliation avérée de quatre cents millions, il n'y eut que quatorze millions de réclamations, dont huit seulement parurent fondés (1). La France est le pays où ces phénomènes de résignation sont le moins rares.

Je n'imiterai pas la légèreté avec laquelle les historiens ont parlé des chambres de justice. L'histoire aurait bien peu d'utilité si elle ne s'attachait à signaler les fautes que les mêmes passions peuvent reproduire. La coutume de reprendre par des proscriptions les rapines qu'une administration vicieuse a tolérées est un art de l'Asie qui sied mal à des gouvernemens réguliers. Mais la France, condamnée par ses goûts

(1) La déclaration pour le visa est du 7 décembre 1715, et celle pour la liquidation et la réduction, du 1er avril 1716.

dissipateurs à l'anarchie des finances, ne savait y apporter dès long-temps que ce remède odieux. Après la spoliation des Juifs et des Templiers, les quatorzième, quinzième et seizième siècles voient se renouveler fréquemment d'homicides attaques contre les administrateurs du revenu public; des surintendans, des ministres, des trésoriers périssent par le gibet, au profit des persécuteurs puissans et aux acclamations d'une populace méchante, prompte à jouir du mal même qu'elle ne fait pas. Leurs créatures sont dépouillées sans formalités, comme sur un champ de bataille. On accomplit ces violences tantôt par des commissions, quelquefois par les tribunaux, quand on est sûr de leur complaisance; et enfin par des chambres de justice, espèce de creusets brûlans où des classes d'hommes sont jetées pêle-mêle. Le même désordre des finances, dans le dix-septième siècle, entraîne la continuation des mêmes expédiens. La dureté naturelle de Sully s'en accommode; Richelieu va plus loin, et il prescrit le retour périodique des chambres de justice tous les dix ans; menace extravagante, qui ne permettait désormais le maniement des deniers publics qu'à d'audacieux aventuriers, et qui suffirait à prouver combien le cardinal, si habile à opprimer, était dépourvu de tout esprit administratif. Colbert toucha lui-même une fois à cette arme honteuse au début

de son ministère; mais il n'y revint plus, parce que ce grand homme, ayant enfin créé et maintenu un système de comptabilité, se dispensa de l'injustice par la vigilance. Je sais qu'après lui les moyens forcés qui alimentèrent durant trente années les finances de Louis XIV, firent sortir des derniers rangs du peuple une classe de traitans durs, avides et sans foi. Mais quel homme délicat eût voulu servir d'instrument aux turpitudes fiscales de ces temps-là, et lutter de fourberies avec les ministères obérés de Pontchartrain, de Chamillard et de Desmarets? La bassesse des publicains avait cet avantage que le gouvernement pouvait quelquefois consoler le peuple en les immolant à sa risée. Ce fut au milieu de la famine et des revers de 1709 qu'il permit de représenter sur le premier théâtre de la nation la comédie de *Turcaret*, satire foudroyante de génie, et supérieure par le plan, la verve et la gaieté aux mordantes allégories d'Aristophane (1).

La régence, qui avait résolu de se passer des traitans, leur fit bientôt sentir qu'elle ne se contenterait pas d'exploiter leurs ridicules. Elle se flatta d'éteindre les dettes de l'État avec leurs dé-

(1) Il est remarquable que Molière n'attaqua point les financiers. On croit que ce fut par ordre de Colbert. Ce grand ministre pensa qu'il y aurait de l'inconséquence à diffamer des hommes dont la probité est tout à la fois si difficile et si précieuse.

pouilles, de satisfaire le peuple par leur chute, et surtout de venger la noblesse et la haute magistrature trop humiliées par le faste des personnes. Mais un gouvernement ne sait pas à quoi il s'engage quand il fait le premier pas dans la carrière de l'injustice. La terreur installa au couvent des Grands-Augustins la nouvelle chambre ardente, et disposa dans une salle voisine les instrumens de torture destinés à l'interrogatoire des enrichis; comme si l'on eût voulu, par le choix du lieu et la nature des rapports, armer une recherche fiscale de toute l'horreur de l'inquisition catholique. Il fallut d'abord un code nouveau, et il fut atroce : la peine de mort y était prodiguée sans mesure pour tous les délits des justiciables. Le carcan attendait les témoins négligens, les galères punissaient l'erreur dans la déclaration des fortunes. Voici deux dispositions qu'on ne lirait pas sans frémir dans Suétone ou dans Tacite : par l'une la *médisance* contre les délateurs était punie du dernier supplice (1), et par l'autre les domestiques étaient autorisés à déposer contre leurs maîtres, *sous des noms empruntés* (2). Outre le cinquième des confiscations, les dénonciateurs recevaient des brevets qui les déclaraient protégés du roi, les affranchissaient des poursuites de leurs créan-

(1) Déclaration du 17 mars 1716, art. 23.

(2) Déclaration du 1er avril 1716.

ciers, et les conservaient sous l'égide de l'infamie. Il fallut ensuite mettre l'opinion publique au niveau de pareilles lois. Le peuple jaloux des riches déteste les traitans; cette haine naturelle fut encore enflammée par des chansons barbares et des estampes abominables (1). Le Régent lui-même fit frapper, en l'honneur de la chambre de justice, une médaille où elle était représentée sous les traits d'Hercule qui terrasse le voleur Cacus, avec cette légende: *victor avaræ fraudis*. Des stimulans plus énergiques furent employés. Les jugemens de confiscation en assignèrent une partie pour être distribuée aux habitans du lieu où résidaient les condamnés: véritable invention de démagogue dont l'usage un peu répété anéantirait tout ordre social.

La terreur et le désespoir s'emparèrent de ces maisons superbes dont les financiers avaient décoré Paris, et d'où une loi imprévue leur défendit tout à coup de sortir sous peine de la vie (2). L'épouvante fut telle que plusieurs hasardèrent leurs jours par la fuite, et d'autres les terminèrent

(1) J'en ai surtout distingué deux que n'auraient pas désavoués les forcenés de 1793. L'une, intitulée *l'Opéra d'Enfer*, représentait les financiers dans des tortures hideuses et variées. L'autre était un *pressoir* sur lequel s'asseyaient la justice et la mort; au-dessous des corps humains faisaient ruisseler de l'or de leurs membres écrasés.

(2) Ordonnance du 7 mars 1716.

par le suicide. Acheter leur argenterie fut un crime; on poursuivit leurs richesses jusque dans les cloîtres et les églises. On affecta de les emprisonner avec éclat, avec outrage; le peuple aidait les archers (1); et les mêmes scènes se répétaient dans les provinces. Quelques-uns furent exécutés à mort; d'autres subirent une exposition infamante. Les arts dédommageaient à l'envi par des représentations fidèles les curieux qui n'avaient pu en être témoins. Ce qu'on appelait le pilori était alors une cage tournant sur un pivot, d'où sortaient la tête et les mains du condamné. On a sagement aboli cette coutume, qui d'une peine légale faisait un spectacle burlesque.

Cependant chaque confiscation coûtait un jugement criminel, et la lenteur des formes, dont les gens de robe les plus passionnés ne s'affranchissent jamais tout-à-fait, fatiguait l'impatience du duc de Noailles. Le système fut tout à coup

(1) Je ne puis omettre une circonstance digne de réflexion. Les gardes du commerce, voulant profiter des dispositions du peuple, ne manquaient pas, lorsqu'ils avaient un débiteur à arrêter, de dire hautement que c'était un justiciable de la chambre de justice. Un arrêt de cette chambre défendit sévèrement à tous huissiers d'user de ce stratagème, comme tendant à *avilir* les exécuteurs de ses décrets. Il faut remarquer que plusieurs parlemens de province ne reconnaissaient pas la chambre de justice et auraient fait pendre sans rémission, à Grenoble, à Toulouse, à Aix et à Dijon, les sbires si glorieux à Paris.

changé (1); la chambre ne subsista plus que comme un épouvantail et un lieu de torture pour arracher la déclaration des fortunes et le paiement des taxes. On fut désormais poursuivi non comme concussionnaire, mais comme riche, et cette franchise ramena la jurisprudence à la simplicité du calcul arithmétique. Une commission de six membres (2) parut alors suffisante pour taxer arbitrairement toutes les richesses. Vingt rôles, montant à deux cent vingt millions, furent successivement publiés. Quatre mille quatre cent soixante et dix chefs de famille y étaient inscrits (3), et plusieurs d'entre eux purent, à l'exemple des anciens proscrits, imputer la place qu'ils tenaient sur ces tables sinistres à leur belle maison d'Auteuil ou à leur hôtel de la place Vendôme. L'excès de ces violences y amena un étrange remède. Le Régent, qui avait promis d'être inflexible, céda au torrent des réclamations. A ce signal, tout ce qui l'entourait, princes, roués,

(1) Déclaration du 18 septembre 1716.

(2) Trois tirés de la chambre de justice, Portail, Lamoignon, Fourqueux, et trois du conseil des finances, Desforts, Fagon et Rouillé-Ducoudrai. Ce dernier, qui exerçait le contrôle général, était l'ame de toute l'opération. Plaisant, spirituel et débauché, il traitait la recherche des financiers comme une partie de chasse. C'est lui que Montesquieu a peint dans la XCVIIIe lettre persane.

(3) Forbonnais ne porte ce nombre qu'à quatre mille quatre cent dix; mais il n'avait pas connu le vingtième rôle.

intrigans, femmes perdues, tout s'érigea en solliciteurs. L'indulgence eut ses tarifs comme la vengeance avait ses rôles, et la cour de France ne fut plus que le marché scandaleux d'un royaume mis au pillage.

Le peuple, voyant seulement les vols changer de mains, s'irrita des peines et s'irrita des graces. L'aspect de tant de femmes et d'enfans tombés de l'opulence et chassés de leurs maisons, fit renaître la pitié pour les coupables. D'ailleurs, les recherches remontaient à vingt-sept années (1er janvier 1689). L'édit était si vague que personne ne pouvait répondre de son innocence. Ceux qui d'abord avaient applaudi aux rigueurs tremblèrent pour eux-mêmes. Chacun cacha sa fortune; le luxe s'éteignit; le travail cessa; ce qui restait de numéraire disparut; et dans ce concours de terreur et de misère, on alla jusqu'à implorer vainement les bienfaits de l'usure. Il fallut enfin que la chambre de justice tombât sous la malédiction universelle, après une année d'existence partagée en six mois d'un régime de sang et six mois d'un régime d'argent. La plupart des victimes furent réhabilitées; des lois adulatrices promirent aux chefs de la finance qu'ils ne seraient plus troublés dans leurs jouissances. Ainsi s'écroula cette tyrannie imprudente, sans autre fruit que d'avoir mis au jour la fai-

blesse du Régent, nourri la corruption de sa cour, comblé la détresse publique, déshonoré le conseil des finances, et sur ses ruines pavé la route à de plus dangereux charlatans (1).

Pendant ces orages, la fortune de Law s'était élevée. Cet aventurier offrait au Régent tout ce qui devait lui plaire, une théorie neuve énoncée avec clarté, des idées hardies présentées avec assurance, un système complet qui dispensait les initiés de toute autre étude, et une perspective sans bornes, des prospérités de tout genre. Mais n'ayant pu, au début de la régence, vaincre l'ascendant du duc de Noailles, il en était devenu le flatteur le plus assidu, et avait, par cette souplesse, surpris son consentement à l'essai d'une banque trop modeste pour faire ombrage à ce visir de la finance.

Le privilège en fut donné pour vingt années à la compagnie de Law (2). Son fonds, de six millions,

(1) Le duc de Noailles dit qu'il fut payé soixante-dix millions sur les taxes; mais le duc d'Antin nous apprend que ce fut en denrées et sans produire aucun soulagement. Après l'amnistie prononcée le 22 mars 1717, le Régent établit deux bureaux pour la révision des taxes chez le duc de La Force, et Le Pelletier Desforts. On présume bien que toute l'affaire tomba dans l'oubli, lorsque d'Argenson, que la chambre de justice avait vivement harcelé, fut mis lui-même à la tête des finances.

(2) Lettres patentes de création du 2 mai 1716; réglement de la banque générale du 20 du même mois.

se partageait en douze cents actions. Elle s'interdisait tout commerce et tout emprunt; correspondait dans les provinces avec les directeurs des monnaies; gérait les caisses des particuliers, escomptait les lettres de change, recevait les dépôts, et délivrait des billets payables à vue et en monnaie de Banque invariable. Un établissement si sage et si bien conçu essuya d'abord tous les affronts réservés aux vérités nouvelles. Les capitalistes de ce temps-là, tous enfans de la maltôte et de l'usure, ne comprenaient rien aux théories du crédit, et les premiers progrès de la banque se firent au milieu des railleries publiques. Ils n'en furent pas moins prodigieux, surtout lorsque le duc de Noailles eut terminé ses ravages. La fixité de la monnaie de banque rappela le commerce, renoua les liaisons avec l'étranger, et rétablit les changes, tandis que le mouvement facile d'un papier remboursable en tout temps et en tout lieu, et l'intérêt modéré de l'escompte ranimèrent la confiance et les manufactures, et laissèrent sur ses coffres l'usure oisive et déconcertée. On ne soupçonnait cependant ni la ténacité du ressort qui agissait si puissamment (1), ni la grandeur des conséquences qui allaient en résulter.

(1) Quelque modique que fût le fonds de cette banque, les actionnaires ne comptèrent jamais qu'environ le dixième du prix de leurs actions, savoir trois cent soixante-quinze mille livres en

Le Régent voulut d'abord faire partager au gouvernement les avantages que la banque assurait aux particuliers. Il ordonna que ses billets seraient reçus en paiement des impositions, et enjoignit à tous les comptables d'échanger contre ce papier les deniers de leur caisse (1). On vit alors deux choses inouies dans les fastes de la monarchie, une monnaie fictive émise par des particuliers, et tous les revenus de l'état confiés à la seule bonne foi d'une compagnie indépendante. Les idées communes subirent encore une altération non moins sensible. La banque ayant à distribuer un dividende énorme de sept et demi pour un seul semestre convoqua ses actionnaires (2). Le Régent présida l'assemblée; la plupart des grands seigneurs, actionnaires comme lui, l'accompagnèrent; tous, et le Régent lui-même, votèrent à leur tour, et ce dernier, nommé à l'une des places de directeurs, accepta. Ainsi la hiérarchie monarchique, ainsi les principes de Louis XIV s'éteignaient dans une sorte de confusion et d'égalité dont jusqu'alors les cavernes de jeux de hasard avaient seules donné l'exemple aux Français.

espèces, et un million cent vingt-cinq mille livres en billets d'état qui perdaient soixante-dix pour cent. *Manuscrit sur Jean Law*, in-4°, *par Ledr*[illegible]

(1) [illegible] nseil du 10 avril 1717, du 12 septembre suivant et du [illegible]

(2) [illegible]

Ici fut jeté presque au hasard le germe de notre fameuse compagnie des Indes; et l'on n'apprendra pas sans étonnement que la première idée de cette création ne sortit point de la tête de Law. Crozat ayant désarmé la chambre de justice par l'abdication de la Louisiane, le conseil des finances se trouva plus embarrassé qu'enrichi de cette conquête. Il imagina d'en livrer la culture à une société qui voudrait y destiner un modique capital de deux millions, et il jeta les yeux sur l'Ecossais dont la fortune commençait à irriter l'envie, espérant bien par cette confiance apparente l'attirer dans un piège propre à sa ruine(1). Mais loin de refuser ce don perfide, Law le féconda de son génie, et disposa sur cette base étroite deux cent mille actions de cinq cents francs. Dans une nombreuse assemblée de capitalistes devant laquelle il développait ses idées sur l'exploitation de ce vaste pays, une voix sortie de la foule lui cria : « Si vous te- « nez parole, vous mériterez une statue ! » Et aussitôt on répondit de toute part : « Oui, oui, nous « vous la dresserons nous-mêmes sur la plus belle « place de Paris. » Ce sordide enthousiasme paraît bien neuf chez une nation où l'amour des gains les plus légitimes n'osait s'avouer que dans les classes inférieures de la société. Il semble qu'en

(1) *Manuscrit du comte de La Marck.*

changeant de siècle, on a changé de pays et qu'on lise des annales d'Angleterre ou de Hollande. Le conseil, témoin de cette cupidité naïve, enjoignit alors aux porteurs des billets d'état de les convertir en actions de la compagnie d'Occident; mais Law, offensé d'un arrêt rendu sans sa participation, et où l'on voulait faire par l'autorité ce qu'il attendait de la persuasion, referma toutes les espérances, et suspendit pour d'autres temps l'explosion dont on avait pu entrevoir la violence (1).

Ces contrariétés ne sont pas difficiles à expliquer. Le duc de Noailles, qui favorisait Law suppliant, le détesta triomphant. Accablé sous le poids de ces billets d'état décrédités en naissant, il voyait avec effroi son rival prêt à l'en soulager. Après avoir épuisé les secrets les plus injustes de la finance, il employait maintenant les plus corrupteurs, les rentes viagères et les loteries (2).

(1) La compagnie d'Occident, créée par un édit du mois d'août 1717, avec un capital de cent millions, pour exploiter les terres et le commerce de la Louisiane, n'entra en activité qu'au mois de juillet de l'année suivante.

(2) *Édits d'août* 1717. Création d'un million deux cent mille livres de rentes viagères; loterie indéfinie tirée tous les mois; billets à vingt-cinq sous; lots proportionnés à la masse de mises et payés en espèces. Ceux qui les gagnaient rapportaient une somme égale en billets d'état, dont on convertissait l'intérêt en rente viagère sur leurs têtes. Cet escamotage assez ingénieux eut du succès, et prépara le peuple à la grande ivresse du système.

Vains efforts! la crise approchait; les grands propriétaires, tout-puissans sous une régence aristocratique, venaient d'emporter, par leurs clameurs, la suppression du dixième, impôt que son équité leur rendait odieux; les receveurs généraux avaient suspendu leur service, et la solde des troupes ne se payait pas. Le Régent, ne pouvant plus administrer avec deux ministres et deux systèmes opposés, ouvrit des conférences au Palais-Royal, où les rivaux devaient combattre et reconnaître un vainqueur. Dans cette lutte que prolongèrent les talens très-distingués des athlètes, l'avantage fut rarement douteux. Le duc de Noailles, dans ses verbeux Mémoires, n'offrait que des moyens lents et usés; il demandait à une cour prodigue quinze ans d'économie, et promettait quinze ans de constance au nom du ministère le plus versatile. L'ensemble de ses vues parut odieux par les souvenirs du passé, insuffisant pour les besoins du moment, triste et incertain pour l'avenir (1). De son côté, Law séduisait par une doctrine dont l'expérience avait justifié une partie, et dont tous les dangers restaient inconnus. Il pré-

(1) Si quelques-unes de ces économies étaient raisonnables, d'autres révoltaient par une exagération insensée; il réduisait les dépenses de la marine pour 1718, à quatre millions cinq cent mille livres. Elles s'élevaient encore, en 1715, à quinze millions cent soixante-six mille livres.

tendait qu'on s'était mépris sur la situation de la fortune publique, et que cette masse d'effets royaux qu'on mutilait comme un principe de mort, n'était funeste que par sa stagnation, et se changerait en véritables richesses dès que le mouvement lui serait rendu. Ce langage éblouit un prince passionné pour tout ce qui était ingénieux, et lui inspira le dégoût de ce qui existait, sans lui donner la force d'y substituer un ordre nouveau. Il lui fallut encore une année d'hésitation pour arriver à cette mémorable épreuve.

Ce changement, quoique imparfait, dans la direction des affaires, en nécessitait un autre dans l'emploi des hommes. Noailles quitta le conseil des finances, et D'Aguesseau, dont le Régent connaissait l'extrême faiblesse pour le parlement, que l'on commençait à craindre, perdit les sceaux, et fut envoyé dans sa terre de Fresne (1). Comme l'Ecossais, en sa qualité d'hérétique et d'étranger, ne pouvait succéder ni à l'un ni à l'autre, les

(1) 28 janvier 1718. D'Aguesseau n'était point opposé à Law, comme l'ont cru quelques personnes; mais le duc de Noailles le subjuguait. Dans les premiers temps, le Régent, le chancelier, Law et Noailles passèrent une journée dans une petite maison du faubourg Saint-Antoine qui appartenait à ce dernier. Le but de cette conférence était de s'entendre à fond sur les idées de l'Écossais. Lorsque le duc d'Antin et quelques autres seigneurs vinrent le soir souper avec eux, ils les trouvèrent tous quatre d'accord, et le Régent triomphait de cette union. *Manuscrit de d'Antin.*

sceaux et la présidence des finances furent réunis sur la tête de D'Argenson, lieutenant-général de police. Ce choix annonçait l'intention d'agir avec vigueur. Destiné à remplacer un chancelier qui ne savait jamais prendre de parti, et un chef des finances qui en changeait continuellement, D'Argenson était bien propre à les faire oublier par des qualités contraires. Haï des gens de robe, officieux avec les grands, terrible à la populace, il possédait tous les genres d'esprit et de courage. Sans préjugé, sans attachement, sans opinions politiques, il tournait à son gré les hommes, les choses et les lois, et semblait administrer autant par la force d'un instinct privilégié que par l'application de ses vastes connaissances. On le voyait commencer ses audiences à trois heures du matin, dicter, sur diverses matières, à quatre secrétaires à la fois, et faire ses courses de nuit en travaillant dans sa voiture devant un bureau éclairé par des bougies. Il savait encore semer sur tant de travaux arides les saillies d'un esprit libre et plaisant, ce qui, en France, et peut-être ailleurs aussi, est le plus sûr indice des hommes supérieurs.

Par la retraite de Noailles et de D'Aguesseau, il ne restait qu'un membre du premier triumvirat de la régence. En examinant ce que devinrent les rapports politiques de la France, nous apprendrons le sort du maréchal d'Uxelles; car après

les premiers soins donnés aux intrigues de la cour et à la crise des finances, la situation de l'Europe avait été l'étude du Régent.

CHAPITRE IV.

Situation de l'Europe. — Descente du Prétendant. — Triple alliance. — Voyage du Czar.

CHARLES XII, recevant les subsides et méprisant les conseils de la France, ensanglantait le nord de ses dernières folies. Le monarque éphémère qu'il avait donné aux Polonais, abandonné de tous par le traité de Varsovie, avait vu son fortuné rival rentrer dans ses états au milieu d'une troupe de comédiens, et ne désirait plus qu'un abri pour cacher sa tête. Lancé lui-même comme une proie des ruines de Stralsund, le héros de la Suède portait dans sa fuite bien moins la prudence d'un roi, que le désespoir d'un furieux. Son orgueil insensé aimait à compter la Russie, la Prusse, le Danemarck, la Saxe, et le roi d'Angleterre ligués contre lui seul. Mais déjà le partage des dépouilles rompait l'intelligence de ses nombreux vainqueurs.

En Angleterre, l'électeur d'Hanovre, appelé à l'héritage des Stuarts par une loi de vengeance et de précaution, apportant dans une île les intérêts du continent, et ignorant jusqu'à la langue que parlaient ses sujets, ne savait être sur le trône qu'un chef de parti. Une faction acharnée demandait la tête des ministres qui avaient signé la paix d'Utrecht (1). Des soulèvemens religieux et politiques menaçaient le nouvel ordre de succession; Georges lui-même, détestant son fils, dont il avait fait emprisonner la mère, et brûler dans un four le séducteur qu'il soupçonnait d'en être le père, autorisait la discorde publique par celle de sa famille; enfin, sous les dehors d'une prospérité inouie, l'État se débattait entre la guerre civile et la guerre étrangère.

La cour de Vienne s'enfonçait avec soin dans l'obscurité douteuse où les traités de Bade et d'Utrecht l'avaient laissée. On ignorait encore si elle renonçait au trône de Philippe V, si elle approuvait la ruine de Charles XII, si elle voyait d'un œil indifférent la barbare imprudence des Turcs envahir la Morée et menacer la Hongrie.

(1) Le poète Prior était du nombre. M. de Torcy écrivait, le 8 juillet 1715, à M. d'Iberville, notre ministre à Londres: « Je crains « d'avoir porté malheur à Prior en lui prédisant souvent que la « potence serait la récompense de ses travaux. Madame de Jersey « assure qu'on le pendra seulement pour rire. »

Ce cabinet, dominé par des transfuges espagnols, oppresseur muet de l'Italie, flatteur et tyran du pape, régnait par les énigmes, et se croyait sans reproche tant qu'il serait impénétrable. Cependant on soupçonnait que tant de nuages n'étaient amoncelés que pour cacher l'épuisement de l'armée, le désordre des finances, et l'incapacité personnelle de l'empereur.

Un spectacle encore plus singulier attirait les regards sur l'Espagne. C'est là qu'un roi vaporeux et solitaire oubliait son sceptre et sa raison dans les chaînes de sa femme; c'est là qu'un peuple indolent par nature et harassé par de longues épreuves, s'animait malgré lui sous la verge d'un ministre turbulent; c'est là qu'une reine, fatale par ses vertus maternelles, préparait les malheurs de l'Europe pour doter ses enfans. Elisabeth et Alberoni, transportés l'un et l'autre par la fortune, d'un coin de l'Italie sur ce théâtre vaste et délabré, y réunissaient tout ce qui précipite les grandes catastrophes, la passion, l'audace et l'ignorance.

Les événemens de la guerre de la succession avaient chargé l'Europe de deux trônes nouveaux. Frédéric-Guillaume, second roi de Prusse, et Victor-Amédée, premier roi de Sicile, contraints d'élever leur puissance au niveau de leur titre, étaient condamnés aux tourmens de l'ambition. Mais l'un, avec la grossièreté d'un Sar-

mate, et la disposition d'une armée brillante, n'offrait dans sa marche que la timidité de l'avarice, et craignait encore plus de perdre, qu'il ne brûlait d'acquérir; tandis que l'autre, façonné à toute la souplesse italienne, et comptant sur les ressources inépuisables d'un esprit frauduleux, jouait volontiers avec la fortune, tirait son courage de la profondeur de ses calculs, et montrait dans leur maturité ces princes que la prévoyance du cardinal d'Ossat avait autrefois nommés les louveteaux de Savoie.

La Hollande, honteuse d'avoir épuisé son sang et ses trésors pour enrichir l'Angleterre et agrandir la maison d'Autriche, tombait dans cet état équivoque qui n'est ni assez haut pour commander le respect, ni assez bas pour désarmer l'envie. Persuadée qu'elle n'entrerait désormais dans aucun traité sans en payer les frais, elle redoutait plus ses amis que ses ennemis. Se défendre des surprises par sa curiosité, des engagemens par sa lenteur, des ruptures par sa complaisance; tel était l'artifice de ce gouvernement dégénéré. Ces républicains, si fiers et si économes, naguère les arbitres du commerce et de la politique, s'estimaient heureux d'en être encore les courtiers.

Entre toutes ces puissances, la France n'avait alors, à proprement parler, ni amis ni ennemis déclarés. Le Régent, plus curieux d'observer que

jaloux de remplir le vide laissé par la mort de Louis XIV, se contentait de ce calme apparent, et jouissait sans prévoir. Un événement d'une nature très-délicate ne put même l'arracher à cette politique contemplative qu'approuvait sa prudence et plus encore sa paresse. Il s'agissait d'une entreprise de Jacques III pour soulever l'Angleterre, et chasser du trône la maison d'Hanovre. On ne saurait concevoir tout l'intérêt que la France était forcée d'y prendre, si on ne se retrace quelques faits antérieurs.

Les services que l'Angleterre avait rendus à Henri IV pour conquérir sa couronne furent mal reconnus par son fils. Le cardinal de Richelieu suscita les troubles où périt Charles Ier, et si ce prêtre impitoyable n'en prévit pas la sanglante catastrophe, on peut croire qu'il l'aurait vue sans remords. Mazarin prosterna la France devant la fortune de Cromwell, et força notre armée, où étaient en personne Louis XIV et les deux fils de Charles Ier, à combattre sous les mêmes ordres que les soldats du Protecteur, et à faire la conquête de Dunkerque au profit de la république d'Angleterre. Lorsque, après Cromwell, une révolution intérieure eut établi Charles II sur le trône de ses pères, et lorsque, vers le même temps, la mort de Mazarin eut rendu à Louis XIV l'exercice de la royauté, la politique de notre cabinet

envers le nouveau monarque anglais fut plus versatile, sans être plus généreuse. Il s'établit entre les deux rois un trafic âpre, ténébreux et sans bonne foi. Charles II recevait de son allié des subsides secrets, des conseils dangereux, et jusqu'à des maîtresses; mais on exigeait de lui la trahison continuelle de la liberté, de la religion et des intérêts de son pays. Si par intervalle quelque pudeur le faisait hésiter, Louis XIV réchauffait contre lui, dans Londres, la faction qui avait immolé son père, et l'on voyait les ministres de Versailles accueillir et consulter Algernon Sidney, le plus inflexible des républicains anglais.

Jacques II ayant succédé à son frère, le règne des fourberies fut remplacé par le règne des violences. La France suivit avec le nouveau roi les mêmes pratiques d'encouragemens et de menaces, de faveurs et de mauvais offices. Mais Louis XIV, engagé alors dans la carrière des persécutions fanatiques, enflamma sans peine le monarque anglais d'une fatale émulation; et après trois années seulement d'un gouvernement odieux, Jacques fut contraint de fuir un trône où l'indignation publique avait appelé son gendre Guillaume, stathouder de Hollande. Louis, prodiguant l'or et le sang des Français pour forcer l'Angleterre à reprendre ses fers, se proclama le défenseur des rois malheureux; et l'on aurait admiré davantage ce

noble mouvement, si la conduite tortueuse qui l'avait précédé n'en eût rendu la sincérité un peu suspecte. Quoi qu'il en soit, le spectacle d'un père chassé par sa fille, et la haine que le prince d'Orange avait méritée de la France, y émurent les esprits en faveur du fugitif, jusqu'au moment où sa présence inspira un dégoût général pour sa personne et pour sa cause (1). Le sort des armes prononça contre lui, et dans le traité de Riswick, Louis XIV abandonna son protégé, et reconnut Guillaume pour roi légitime de la Grande-Bretagne.

Peu d'années après cette disgrace Jacques II mourut, laissant un fils que Louis XIV, par un étrange retour, reconnut précipitamment roi d'Angleterre, en pleine paix, sous les yeux de l'ambassadeur de Guillaume, sans respect pour un traité récent, et, s'il faut le dire, sans l'ombre d'utilité pour le sang des Stuarts. Cette violation

(1) Jacques II, qui avait mérité quelque réputation comme duc d'York, débarqua à Paris dans le couvent des Jésuites. Il parut tout-à-fait indigne du trône, et pour ainsi dire hébété de sa chute. Madame de Sévigné explique comment on cessa de s'intéresser à un étranger apathique qui semblait lui-même ne pas s'intéresser à son propre sort. Les courtisans le trouvèrent fort ridicule avec sa bigoterie si puérile, sa femme si intrigante et ses maîtresses si laides. On méprisa l'insolence d'un Anglais qui, nourri à Saint-Germain des bienfaits de Louis XIV, affectait d'y toucher les écrouelles en sa prétendue qualité de roi de France.

de la foi jurée était une faute d'autant moins excusable qu'elle rompait la négociation qui allait livrer, sans combat, à Philippe V la couronne d'Espagne, et préserver la France des longs malheurs dont elle fut la proie. Le cabinet de Versailles, abusant de son autorité sur celui de Madrid, le força de reconnaître aussi Jacques III; et l'Espagne, dont cette résolution trahissait tous les intérêts, apprit le sort réservé aux états que gouverne une influence étrangère. Ni l'ambition ni la pitié ne produisirent tant de vertige; la source en fut plus basse. Marie d'Est, la veuve de Jacques II, était une Italienne artificieuse, qui, prévoyant la grandeur de madame de Maintenon, l'avait adroitement subjuguée par ses flatteries, en la traitant d'épouse et de reine; et la vanité reconnaissante de cette femme, unie à l'intrigue des jésuites, entraîna le vieux monarque à la démarche la plus inconsidérée de son règne. On connaît les désastres de cette guerre, terminée par la reine Anne, malgré la résistance de ses alliés; ainsi que la stipulation de la paix d'Utrecht, où Louis XIV se soumit à expulser le Prétendant qu'il avait si follement couronné.

Cependant un espoir secret survivait à ce fâcheux dénouement. Anne détestait l'électeur de Brunswick, qu'un bill du parlement lui avait désigné pour successeur, et une affection confuse la

portait vers le frère proscrit qu'elle n'avait pu connaître. De légères ouvertures pour le rétablissement de l'ordre naturel de succession furent faites de sa part à la cour de France, et saisies avec empressement. Mais les ministres de la reine, divisés par des haines violentes, n'avaient ni le pouvoir ni la volonté d'achever ce grand dessein; leur complaisance se bornait à amuser par ce jeu indiscret le penchant de leur souveraine, et quelques-uns furent soupçonnés d'en avoir porté la confidence jusqu'à la cour d'Hanovre. Aussi, quand la reine Anne, princesse d'un esprit opiniâtre, mais sans lumières et sans méchanceté, eut succombé à une maladie de quelques jours, rien ne se trouva préparé pour le triomphe des jacobites : Georges I[er] prit possession du trône sans obstacle; le duc de Lorraine, chez qui s'était retiré le chevalier de Saint-Georges, car c'était le nom que portait Jacques III depuis la paix, s'excusa auprès de la cour de Londres d'avoir reçu cet hôte dangereux, en alléguant l'invitation menaçante que lui en avait faite Louis XIV. Ici commence l'ordre particulier des faits dont la France et le Régent allaient être responsables.

Quoique privé du concours de la reine d'Angleterre, Louis, toujours plus subjugué par la cabale de Saint-Germain, n'en résolut pas moins de rétablir le Prétendant par la guerre civile, et

de se jouer en secret de la paix d'Utrecht, comme il l'avait fait ouvertement de la paix de Riswick; infidélité vraiment inhumaine qui exposait la France épuisée aux malheurs d'une nouvelle rupture. Nous avions à Londres un ambassadeur de parade dont l'esprit étourdi n'était plus en mesure avec les difficultés de sa mission; c'était ce duc d'Aumont que Saint-Simon accuse d'avoir mis le feu à la maison de l'ambassade pour obtenir des indemnités. Il céda la place à M. d'Iberville, ministre discret et laborieux, qui, sous un nom plus modeste, alla se concerter avec les mécontens d'Angleterre et d'Écosse. Les imprudences du roi Georges avaient soulevé tant de passions contre lui, que l'on crut le moment arrivé pour le succès de son rival, et que les augures de cour se tinrent prêts pour la trahison (1). Louis XIV, de son côté, traitait immédiatement avec les jacobites réfugiés et la reine mère du Prétendant. Il leur fournit

(1) Une foule de lettres de la reine Marie, du Prétendant, de Bolingbroke et de Berwick, prouvent que les espérances des conjurés n'étaient pas sans fondement. L'histoire doit recueillir ce passage curieux d'une lettre de Berwick à M. de Torcy, du 24 août 1715, qui jettera une nouvelle lumière sur le caractère déloyal du fameux Marlborough, alors comblé des faveurs du roi Georges. « Je viens, Monsieur, de recevoir une lettre de M. le duc de Marl-« borough, par laquelle il me marque qu'il espère beaucoup de « la protection de M. le Chevalier (de Saint-Georges), et en même « temps accompagne ses protestations d'un second présent de deux

des armes et des vaisseaux de transport pour dix mille hommes; leur donna, pour être envoyées en Écosse, deux lettres de change de trois cent mille livres, tirées par Crozat, et mit à leur disposition tous les commissaires de marine par des ordres au porteur, signés de Torcy et de Pontchartrain, et qui furent confiés à trois particuliers anglais, Flavigan, Bouine et Arbuthnot. Enfin, après bien des conférences à Paris et à Londres, et une correspondance fort étendue entre MM. de Torcy et d'Iberville, il fut arrêté que la descente aurait lieu le 15 septembre sur une petite île voisine de Newcastle.

Quoique ces opérations eussent été masquées avec soin, le comte de Stair ne laissait pas d'en concevoir quelques soupçons, et demandait de temps en temps à M. de Torcy des explications, qui ne se passaient pas sans beaucoup d'aigreur et d'emportement (1). Trois événemens éclatèrent

« mille livres sterling. Ceci me donne beaucoup d'espérance; car, « vu le caractère de mon oncle, il ne jetterait pas ainsi son argent « s'il n'envisageait quelque utilité. J'ai envoyé à milord Bolingbroke l'original pour qu'il le fasse passer au Chevalier, après l'avoir lu. »

(1) Des faiseurs d'anecdotes ont même supposé une scène très-vive entre Louis XIV et le comte de Stair, et ils ont poussé l'exactitude jusqu'à en rapporter les paroles. Tout cela est fabuleux. Le roi ne discutait point avec les ministres étrangers, et surtout lorsqu'il s'agissait de les tromper par des mensonges.

presque ensemble. Les jacobites, cédant à l'impatience et à la présomption trop ordinaires aux séditieux, se soulevèrent dans une partie de l'Écosse et du nord de l'Angleterre, et proclamèrent Jacques III; quelques-unes des expéditions, payées des deniers de la France, arrivèrent à propos pour alimenter la révolte; enfin, le vieux monarque, qui était l'ame du complot, mourut peu de jours avant l'époque déterminée pour l'invasion. Ses dernières pensées y furent consacrées, et de son lit de mort il écrivit au roi d'Espagne pour lui recommander les intérêts du malheureux Stuart (1). A la vue de cette lettre tracée par la main expirante de son aïeul et de son bienfaiteur, Philippe V fut attendri, et chargea le prince Cellamare de servir, à l'insu du Régent, les projets de la cour de Saint-Germain. J'ai trouvé les traces de deux paiemens que cet ambassadeur fit à la reine-mère, l'un de quatre-vingt-dix mille piastres, et l'autre de cent mille.

La mort de Louis XIV arriva trop tard pour prévenir l'insurrection anglaise, et trop tôt pour ne pas en compromettre le succès. Les réfugiés, voyant le feu allumé dans leur pays, déployèrent leurs dernières ressources, et le Régent fut assailli

(1) Cette lettre parvint à Philippe V, accompagnée de deux autres lettres écrites dans les mêmes vues par M. de Torcy et le maréchal de Berwick.

par les deux partis. D'un côté, Stair redoublait ses plaintes et ses menaces; de l'autre, la mère du Prétendant tenait encore à Saint-Germain une cour pleine d'intrigues et de dévotion, où se ralliaient naturellement les partisans de Louis XIV et de ses enfans adoptifs; ce parti jacobite, accommodant aux nouvelles mœurs la sainteté de sa cause, environna le duc d'Orléans d'une ligue de femmes, corrompit l'abbé de Théaut, son secrétaire, et fit même venir exprès d'Angleterre une vierge d'une rare beauté pour l'introduire dans la couche de ce prince dissolu (1). Ainsi se présentait aux premières délibérations du Régent cette affaire, si compliquée dans ses détails et si grave dans ses conséquences.

Il eut d'abord à considérer l'issue probable de l'entreprise; et sur ce point il put interroger le passé. La catastrophe de Charles Ier, immolé pour des torts douteux, pendant la tourmente des guerres civiles, avait laissé un grand intérêt pour la victime, et n'avait assis aucun principe politique. Mais l'expulsion de Jacques II n'offrit point ce caractère turbulent et cruel qui présage le repentir; en donnant sa confiance aux jésuites, en tolérant l'iniquité des juges, et en déclarant son aversion pour les lumières qui prévalaient

(1) *Mémoires secrets de Bolingbroke.*

dans le pays, ce prince s'était volontairement mis hors de la nation. Son père avait été arraché du trône avec violence, et lui en tomba lâchement, sans bruit, sans effort, comme une escarre gangrenée qui se détache d'un corps vivant. Il n'y a point de remède contre une telle dissolution, et toutes les forces de Louis XIV y échouèrent pendant dix années.

Mais les héritiers de Jacques II avaient-ils en eux-mêmes de quoi réparer le désavantage de cette position? La veuve du roi, née en Italie, dotée par Louis XIV, alliée à plusieurs membres du sacré collège, représentait, pour ainsi dire, le papisme aux yeux des Anglais; son mariage, conclu avec le duc d'York malgré la résistance du parlement, passait pour une hostilité. Une prédiction des jésuites et un vœu à Notre-Dame-de-Lorette avaient enveloppé la naissance tardive de son fils d'un appareil superstitieux, qui excita la défiance du peuple. Un cri général publia que cet enfant était supposé, et qu'on l'avait introduit auprès de la reine dans une bassinoire. La procédure insolite que Jacques II fit après coup pour constater l'identité de son fils, accrédita davantage une fable probablement imaginée par l'esprit de parti, mais chère aux passions de la multitude. La Providence semblait aussi conspirer à la dégradation des Stuarts par la nullité dont elle avait

frappé leur dernier rejeton. Contraint à blâmer ses torts sans ménagement, je n'en suis pas moins touché de son malheur; car la plus forte part des reproches qu'il mérita doit retomber sur les mains coupables qui le déformèrent dès le berceau. Sa mère, égoïste et jalouse, en avait fait un esclave et non pas un homme. Agé de vingt-sept ans, mais retenu dans l'enfance par une éducation monacale, dont les détails exciteraient l'indignation et la pitié, il était encore moins propre à s'élever sur un trône que son père ne l'avait été à s'y maintenir. Il ne conservait de sa dignité que cet attrait malheureux qui attache les princes bornés aux esprits vils et médiocres; on le vit outrager Bolingbroke, le seul homme de génie qui voulût le servir; et il resta le jouet d'une poignée de courtisans sans mérite. L'homme qui le connaissait le mieux disait de lui: « Il a toutes les superstitions d'un capucin, et n'a aucune teinture de la religion d'un prince; il tremble devant sa mère et à l'aspect de son confesseur. » Jamais il ne put se résoudre à promettre nettement le maintien de la religion anglicane, si le sceptre lui était rendu; et cette seule réticence le condamnait sans retour à la vie privée. Le parlement, qui offrit cent mille livres sterling de sa tête, ne savait pas combien l'existence d'un ennemi aussi maladroit est préférable à sa mort.

Le Régent avait trop d'habileté pour attendre une révolution de pareils instrumens. Mais, sans détruire Georges, les jacobites pouvaient long-temps inquiéter son règne, et la France devait, au moins pour l'avenir, se ménager cette diversion. Le duc d'Orléans n'avait encore personnellement aucune garantie de la bienveillance du roi Georges, et celui-ci s'était livré à une faction qui pouvait le pousser à des partis extrêmes; la violence avec laquelle les whigs poursuivaient les auteurs des traités d'Utrecht, n'annonçait pas des intentions pacifiques; et d'ailleurs toute guerre contre la France était devenue pour long-temps populaire dans la Grande-Bretagne, depuis qu'en voulant forcer les Anglais à reprendre de ses mains le roi dont ils s'étaient séparés, Louis XIV leur avait fait la plus mortelle injure qu'une nation fière et libre puisse ressentir. La prudence prescrivait donc au Régent une conduite assez oblique pour satisfaire le roi Georges et ne pas décourager les jacobites; mais les événemens se précipitaient avec une rapidité qui rendait difficile à tenir une route aussi glissante.

Les insurgés d'Écosse et d'Angleterre demandaient à grands cris la présence du roi qu'ils avaient proclamé. Le chevalier de Saint-Georges ne pouvait plus sans déshonneur garder sa retraite de Lorraine; mais aux premiers mouvemens

qu'il fit pour venir dans les environs de Paris se concerter avec sa mère et les principaux réfugiés, Stair, averti par ses espions, somma le Régent de lui refuser le passage, conformément aux articles de la pacification d'Utrecht. En même temps l'amiral Bing réclamait des bâtimens armés dans le port du Hâvre pour le compte des rebelles. Le Régent confisqua les navires à son profit, et envoya Contades, major de ses gardes, avec l'ordre d'arrêter le Prétendant et de le conduire en Lorraine. Je présume que la confiscation des vaisseaux ne fut qu'apparente, ou que les jacobites furent indemnisés, car il est certain que le Régent aida en secret le chevalier de Saint-Georges, et que celui-ci lui en témoigna sa reconnaissance (1). Quant au major des gardes, il revint sans avoir rencontré le Prétendant, soit qu'il en eût l'ordre secret, soit, comme je suis porté à le croire, que le rapport des espions anglais eût été prématuré, et que le chevalier de Saint-Georges ne partît en effet que quinze jours plus tard. Ce prince n'était

(1) Voici en effet un passage de la lettre que Jacques III écrivit au Régent, le 26 décembre 1715, au moment de son embarquement à Dunkerque : « Les paroles me manquent pour vous témoigner combien je suis vivement pénétré de toutes les marques que « vous m'avez données en cette occasion de votre amitié pour moi. « Je touche au moment de mon départ, et j'espère que je ne suis « pas éloigné de celui auquel je me verrai en état de vous marquer « par des effets la vivacité de ma reconnaissance. »

rien moins qu'aventureux, et n'entra pas en France sans en prévenir le duc d'Orléans (1). Mais un incident qui faillit à lui être funeste révéla le mystère de son passage. Il venait de quitter Paris pour se rendre dans un port de la Bretagne, lorsque deux hommes, justement suspects d'en vouloir à ses jours, furent saisis à Nonancourt, sur la déclaration de la maîtresse de poste. Cette femme garantit le prince des autres embûches qui l'attendaient, en l'habillant en prêtre, et le faisant accompagner par un soldat déguisé. Le comte de Stair n'hésita pas à réclamer les deux hommes porteurs de ses passeports, et s'exposa, par cette démarche, au soupçon de les avoir armés lui-même. Mais tous ceux qui connaissaient son caractère, l'ont justifié de cette infame complicité. Le Régent, que les plus hautes raisons d'état obligeaient à étouffer le bruit de cette aventure, et à désavouer le voyage du chevalier de Saint-Georges, se hâta de faire mettre les prévenus en liberté, et son ordre arrivé trop tôt, au moment où l'intendant de Normandie commençait leur interrogatoire, nous a privés des lumières qui auraient pu en jaillir. Je publierai au reste les procès-verbaux qui sont restés secrets jusqu'à ce

(1) La lettre où il lui annonce son départ de Commercy est seulement du 26 octobre 1715. « Je ne vous ai pas écrit plus tôt, » lui dit-il, « parce que je sais les ménagemens que vous avez à garder. »

jour, afin que le lecteur apprécie lui-même la vraisemblance de l'accusation. Quelque temps après, le colonel Douglas, qui avait aposté ces deux hommes, espions ou meurtriers, ayant osé paraître dans la chambre de Louis XV, le maréchal de Villeroy l'en fit chasser avec opprobre.

Cependant le plus dangereux ennemi du Prétendant, c'était lui-même. Arrivé à Saint-Malô, il commet une faute irréparable; au lieu de s'embarquer, il envoie le duc d'Ormont essayer les dispositions du pays; il promène lentement ses incertitudes sur deux cents lieues de rivages français, tandis que, de l'autre côté de la Manche, on s'égorgeait pour lui; enfin, il se décide à partir de Dunkerque, et descend, le 2 janvier 1716, à Peter-Head, en Écosse. Au moment où il débarque sur l'ancien-patrimoine des Stuarts, il l'annonce au Régent, et implore de nouveau son secours. « Suscitez en ma personne, » lui écrit-il, « un ap- « pui solide à la France; unissez-vous à nous « comme ami utile, et mettez-moi en droit de faire « paraître sans contrainte les sentimens qus j'ai pour « vous. » Signé Jacques R. (1). L'aspect de la patrie fut pour lui sans inspiration et ne put l'élever au-dessus de son naturel étroit, défiant et fâcheux. Après six semaines consumées en vaines parades,

(1) Lettre de Jacques III au Régent, de Peter-Head le 2 janvier 1716.

et lorsque la nécessité d'agir ne peut plus être éludée, il se rembarque brusquement, sans avoir combattu, sans même avoir vu l'ennemi, n'emportant de sa royauté éphémère que le souvenir de s'être fait servir à table par des hommes à genoux, et d'avoir donné lui-même des soins puérils aux apprêts de son couronnement. Arrivé trop tard, et reparti trop vite, le Prétendant laissa deux fois douter s'il avait cédé à ses propres craintes ou à l'empire de ses favoris, espèce d'hommes qui ne se croient jamais flatteurs plus habiles que quand ils conseillent des lâchetés. C'est à Gravelines qu'il descendit vers le milieu du mois de février, d'où, n'osant reparaître en Lorraine, il se glissa furtivement en France, cachant un front humilié, et ne comprenant pas la dignité que le malheur ajoute aux grandes ames. Le prince Cellamare, avec qui, par l'entremise d'un sieur Foucault de Magny, il eut une entrevue dans le bois de Boulogne, écrivit au cardinal Alberoni : « Le « roi d'Angleterre m'a demandé l'*aumône;* c'est « l'expression même dont il n'a pas craint de se « servir. » Il alla bientôt volontairement s'ensevelir dans Avignon, sous la protection des clés romaines dont il pouvait, à la rigueur, se dire martyr et fils de martyr. Pendant ce temps Georges souillait sa facile victoire; les échafauds ruisselaient du sang des plus illustres prisonniers, dignes de châtiment

sans doute, puisqu'ils étaient rebelles (1), mais dignes aussi de pitié pour ce noble aveuglement qui les faisait périr dans une cause si misérable. Le roi commua cependant en déportation la peine d'un assez grand nombre de condamnés subalternes; mais sa clémence devint pour eux plus cruelle que sa justice. Le vaisseau qui les portait ayant pris feu, l'équipage se sauva, et les malheureux proscrits, entravés dans le bâtiment comme les esclaves noirs, furent brûlés vivans au milieu des eaux. Cette expédition a eu pour l'Angleterre des conséquences plus sérieuses que sa futilité ne semblait en promettre; elle servit de prétexte à Georges Ier pour rendre septennaire la durée triennale des parlemens, et ouvrir ainsi la carrière de corruption au bout de laquelle le même siècle a vu la couronne, le peuple et les lois tomber ensemble dans les réseaux de l'oligarchie (2).

(1) Je dois néanmoins citer un trait d'équité qui honora la conduite que tinrent alors les tribunaux anglais. Jacques III, dans la précipitation de son embarquement, avait oublié Wood son médecin, qui fut fait prisonnier et conduit à Londres pour être jugé. Mais on décida qu'un médecin, saisi parmi des rebelles, était censé exercer son art, et non pas porter les armes contre son pays. Il eut la permission de retourner en Lorraine.

(2) Marie d'Est, qui avait été l'ame de l'expédition, survécut peu à ce revers, et mourut le 7 mai 1718. En moins de cinquante ans la France servit de refuge à deux reines d'Angleterre, Henriette, femme de Charles Ier, et Marie, femme de Jacques II.

Le duc d'Orléans éprouva le sort des neutres ; il reçut les reproches des vainqueurs et des vaincus. Ce rôle passif, mal assorti au caractère français, n'eut pas l'approbation publique. Mais le Régent craignait la fatigue d'en sortir; le maréchal d'Uxelles ne savait pas lui en fournir les moyens ; un autre l'entreprit, sans être effrayé de la difficulté des premiers pas dans une diplomatie où l'infidélité du gouvernement précédent n'avait laissé subsister aucun lien fédératif. L'abbé Dubois venait d'arracher, par importunité, une place de conseiller d'état, au grand scandale de la noblesse qui regardait le gouvernement de la régence

Toutes deux avaient fortement contribué, par une conduite inconsidérée, à la ruine de leurs maris, et moururent obscurément en France à l'âge de soixante ans ; la première, quoique fille de Henri IV, n'y ayant trouvé qu'indifférence et hum[illegible]u ; et la seconde, adroite Italienne, ayant joué un rôle important jusqu'à la mort de Louis XIV. Cette inégalité de traitement peut s'expliquer par la différence de leurs caractères. La veuve de Jacques enveloppa sa conduite personnelle et l'éducation de son fils de tout l'appareil de la plus austère bigoterie, et poursuivit sans relâche l'œuvre de sa restauration ; la veuve de Charles se faisait distinguer par une humeur vive, enjouée et railleuse ; sa personne était petite, maigre, et d'une taille irrégulière ; la beauté remarquable de sa figure avait eu peu de durée. Elle montra d'abord dans la guerre civile du courage et de l'activité ; mais cet état violent excéda ses forces. « Elle m'a conté, » écrivait madame de Motteville, « qu'à son débarquement en France, elle disait à son médecin Mayerne qu'elle sentait sa raison s'affaiblir, et qu'elle craignait de devenir folle ; et que celui-ci répondit brusquement :

comme son patrimoine. Né d'un père apothicaire dans une petite ville du Limousin, ne se montrant lui-même que sous un extérieur grêle, une chevelure blonde, et la figure fine et effrontée d'un renard, il était arrivé à soixante ans avec une santé ruinée, une fortune médiocre, et une réputation telle que l'envie n'aurait pu y rien ajouter. Philippe, qui l'avait toujours vu à ses côtés, dans ses études, dans ses débauches, et jusque sur les champs de bataille, aimait dans ce rare précepteur un esprit disposé aux sciences et plein de saillies originales, une vaste littérature, et peut-être aussi, disait-on, de honteuses complaisances.

« *Vous n'avez que faire de le craindre, madame; vous l'êtes déjà.* » Il n'est pas étonnant que, vaincue par d'aussi grands malheurs, une femme découragée en cherche enfin l'oubli dans les distractions de la vie privée, où une nature tendre et un sang ami des plaisirs ne restent pas sans consolation. Henriette goûta si bien dans Paris les charmes d'une existence inconnue, qu'elle en préféra ensuite les jouissances à l'éclat du trône où ses fils étaient remontés. Des Français ont accusé Mazarin de l'avoir laissée languir dans une telle indigence, qu'elle était obligée, faute de bois, de passer l'hiver au lit. Je n'ai pas été peu surpris de trouver la justification du cardinal dans des écrits britanniques. On y lit qu'aussitôt que le gouvernement français avait envoyé à la reine ses provisions, elle les faisait vendre pour fournir de l'argent à un fort bel Anglais qui la ruinait et la maltraitait. Voilà qui ne ressemble guère à la Henriette des *Oraisons funèbres*; mais j'avoue qu'un homme de bon sens ne doit pas mieux compter de trouver la vérité dans les récits indiscrets de l'étranger que dans les harangues obligées de Bossuet.

Quoi qu'il en soit, Dubois, inférieur aux grands par son origine et leur égal par ses mœurs, déploya une constance de vues et une force de jugement qu'aucun d'eux ne possédait. Par une marche opposée aux fortunes ordinaires, les vices le soutinrent dans les rangs moyens, et les talens le portèrent aux plus élevés.

Le moment était venu pour une révolution diplomatique. La prétendue science des rapports naturels des peuples ne reconnaissait plus son propre théâtre, tant le jeu des événemens y avait déplacé les rôles et les acteurs. C'est en effet une bizarre époque que celle où l'on rencontrait en Espagne un gouvernement italien; en Angleterre, allemand; en Pologne, russe; en Allemagne, espagnol; en Italie, autrichien; en Portugal, anglais; en Russie, tout, excepté russe. Dubois ne se piqua pas de réserver aux Français une dignité de caractère qu'on abdiquait de toutes parts. Mais comment ce changement put-il s'opérer par les mains d'un petit vieillard licencieux dans qui les premiers personnages de l'état n'avaient encore découvert qu'un bouffon domestique condamné aux plaisirs de son maître?

Dubois comprit très-bien les causes de notre situation équivoque. Il vit dans l'Espagne la nation amie de la France, et le gouvernement ennemi du Régent; il vit dans l'Angleterre la nation ennemie

de la France, mais le roi intéressé à devenir l'ami du Régent. En effet, la ressemblance de leur position devait les rapprocher : Georges était inquiété par l'héritier des Stuarts; de son côté le duc d'Orléans avait en tête Philippe V, menaçant sa régence, et prêt à lui disputer la couronne si Louis XV passait de l'enfance au tombeau, comme sa faible constitution le faisait craindre. Mais le Prétendant ne pouvait être redoutable à Georges qu'avec le secours de la France, et le Régent était sûr de braver l'Espagne avec l'appui de l'Angleterre. Tout les conviait donc à cette alliance tutélaire; car il ne s'agissait pas pour eux de quelques avantages passagers, mais du fonds même de leur existence, mais de savoir s'ils seraient poursuivis comme des usurpateurs, ou respectés comme des possesseurs tranquilles. La question se compliquait, à la vérité, par deux circonstances : l'une était l'amitié du roi Georges pour l'empereur, et les engagemens qu'il préparait avec lui pour se maintenir dans les duchés de Bremen et de Werden conquis sur la Suède (1) : Dubois ne désespéra pas de les concilier avec l'union qu'il projetait. L'autre était l'immense avantage que les Anglais retiraient du traité de l'*Assicuto*, où l'Espagne leur avait imprudemment livré les plus belles sources

(1) Cet arrangement ne tarda pas à être conclu entre les deux monarques par la convention de Westminster du 15 mai 1716.

de son commerce; Dubois s'en inquiéta peu, et ne douta pas que l'Angleterre ne fût sacrifiée à son roi, comme la France le serait à son Régent. Ce plan était simple, neuf, et fondé sur la base éternelle de l'égoïsme; par le succès il ouvrait à l'auteur une carrière brillante et sans rivaux, et lui laissait, même en échouant, la réputation de bon serviteur, bien préférable en ce temps-là à celle de bon citoyen.

Quelque impétueux que fût Dubois, il sentit la nécessité de n'attaquer que par degrés l'indécision de son maître. Il avait connu en Espagne le comte Stanhope, devenu depuis le ministre favori du roi Georges, et l'un des hommes les plus distingués de la Grande-Bretagne. Il se fit autoriser par le Régent à sonder les dispositions de ce lord. Une lettre amicale lui procura une réponse obligeante pour lui, et où, à travers d'amers reproches contre la France et les jacobites, tout espoir de rapprochement n'était pas enlevé; Dubois répliqua par une justification raisonnable, mêlée de grace et de plaisanterie; mais Stanhope ne répondit pas (1). On imagina cependant, sur une aussi faible ouverture, d'entamer une négociation par l'entremise de la Hollande, nation tellement

(1) La première lettre de l'abbé Dubois est du 12 mars 1716; la réponse de lord Stanhope du 19, et la dernière lettre de Dubois du 8 avril.



proxénète qu'elle en ferait le métier même contre son intérêt. Le vieil Heinsius, ce pensionnaire fougueux qui si long-temps avait animé à notre ruine Eugène et Marlborough, travaillait à former ces liens si fragiles, et s'étonnait d'un emploi si nouveau. Mais à chaque instant le fil se rompait dans ses mains octogénaires.

Le bruit se répand alors que le roi d'Angleterre va visiter ses états d'Allemagne, et que Stanhope doit le précéder de quelques jours en Hollande. Dubois obtient aussitôt des pouvoirs et des instructions, et se rend à La Haye, sous prétexte d'acheter quelques livres rares, et de retirer les fameux tableaux des Sept Sacremens du Poussin que des marchands juifs avaient enlevés de Paris. Il a, dans son auberge, une entrevue de nuit avec Stanhope, qui le trouve, en arrivant, éclairé d'une lampe et courbé sur des in-folio poudreux; petite comédie dont s'amusait l'abbé, très-mince par caractère, mais qui ne pouvait tromper un homme aussi habile que le favori de Georges. La conversation s'engage bientôt entre les deux ministres, et jamais partie d'escrime politique ne fut jouée avec plus d'art. Il faudrait transcrire les immenses relations de Dubois pour donner une idée de l'agilité des deux athlètes. Stanhope se prévalait beaucoup des embarras de la régence : « Ah! milord, » s'écrie Dubois, « vous ne connaissez pas la force

« d'un gouvernement qui fait banqueroute quand « il veut. Vous parlez de mécontens; mais savez-« vous qu'il n'en est aucun qui, au premier coup « de tambour, ne se crût déshonoré si nous ne « lui permettions pas d'aller se faire tuer pour « nous. Mazarin était un habile homme quand il « disait que le meilleur fonds d'un roi de France « est dans la folie des Français. » Ce fut sous une grêle de traits aussi piquans que s'arrangea cette grande affaire. Si des sots ont quelquefois décidé du sort du monde, on ne fera pas ce reproche à cette rencontre dans une taverne hollandaise qui changea pour trente années la face politique de l'Europe. Dubois alla voir le roi Georges à Hanovre, et en obtint une bienveillance qui ne s'est jamais démentie. Il courut à Paris rendre compte de sa mission, et revint achever le traité connu sous le nom de la triple alliance (1). Il en annonça la conclusion au Régent par ce billet laconique : « J'ai signé à minuit; vous voilà hors de pages, « et moi hors de peur. »

L'ordre de succession aux couronnes de France et d'Angleterre était garanti par ce traité, conformément à la paix d'Utrecht, et ce fut le seul avantage commun aux deux contractans. Une par-

(1) Ce traité fut définitivement signé à La Haye le 4 janvier 1717. Il fut précédé par diverses conventions préparatoires des 24 août, 9 octobre et 28 novembre.



tialité outrée dicta tous les autres articles contre la France. Il fallut proscrire les ennemis de Georges; on proclama dans Paris l'expulsion des jacobites, et le chevalier Dillon alla jusque dans les murs d'Avignon enjoindre au Prétendant de passer les Alpes, ce qu'il fit sans résistance. Louis XIV forcé de démolir d'une main le port de Dunkerque le rétablissait de l'autre par la construction du canal de Mardyck; ce grand ouvrage fut détruit, et l'on se consola en calculant qu'il en aurait coûté une guerre et trente-cinq millions pour l'achever. L'Angleterre exigea que les Hollandais entrassent dans le traité, et la France paya leur répugnance par deux sacrifices: l'un de vanité et l'autre d'argent; elle affranchit de l'impôt des quatre sous pour livre l'importation de leurs marchandises, et leur accorda la qualité de *hautes puissances* que l'orgueil de notre diplomatie leur avait jusqu'alors refusée. L'abbé Dubois crut au moins que l'époque de tant de concessions serait favorable pour fléchir la dureté du protocole anglais. Mais ses efforts n'eurent point de succès; non-seulement le roi d'Angleterre continua de se revêtir du titre de *roi de France*, mais l'abbé Dubois ayant alors imaginé de faire aussi prendre ce titre par le roi de France lui-même, un ordre du cabinet de Londres dénia au monarque français l'usage de son propre nom, et lui enjoignit

de s'appeler simplement *roi très-chrétien*, dénomination dépourvue de sens quand elle est volontaire, honteuse quand elle est imposée (1). Le chef de la nation la plus belliqueuse de l'Europe reçut une loi que Rome toute-puissante n'avait pas fait subir aux petits rois de Pergame et de Comagène. Les états-généraux, connus sous le nom d'Assemblée constituante, rompirent, en 1789, le cours de ces insultes en donnant au monarque le plus beau et le moins contestable des titres, celui de *roi des Français.*

La sévérité des ministres anglais n'était pas sans excuses; ils craignaient de rencontrer contre l'alliance française, soit dans le parlement, soit dans la nation, des ressentimens nouveaux, et les anciennes préventions dues aux perfidies de Charles II. Le traité de La Haye n'échappa cependant point aux murmures de la Grande-Bretagne; mais la cause qui désarma l'opposition parlementaire offre un trait de cupidité digne de mémoire. M. d'Iberville prévint le Régent qu'un membre de la chambre des communes, appelé Pitt, et beau-père de lord Stanhope, ameutait ses collègues contre le nouveau système fédératif; des transactions commerciales avaient mis dans la main de cet Anglais un diamant énorme du poids de six cents grains;

(1) Lettre de milord Cadogen à Dubois du 22 janvier 1717; lettre du même jour de Dubois au maréchal d'Uxelles.

après de vains efforts pour se débarrasser d'une propriété si onéreuse, il fit presser le duc d'Orléans de l'acheter ; mais l'extrême dénuement de nos finances ne permit pas au prince d'en accueillir la proposition. C'était pour punir ce refus que M. Pitt commença son intrigue. Le Régent et l'abbé Dubois, alarmés d'un soulèvement qui pouvait saper la base de toute leur politique, se résignèrent aux plus durs sacrifices; on paya deux millions cette brillante superfluité, qui depuis lors a porté le nom du *Régent* dans le catalogue des diamans célèbres (1). Le sort de la triple alliance fut assuré du moment que l'écrin de la couronne tint sous sa clé le talisman qui pouvait ouvrir à Westminster les bouches de l'opposition. L'abbé Dubois avait obtenu ce succès au prix d'incroyables fatigues; ses dépêches, qui contiennent quelquefois cent et cent cinquante pages, exposent avec fidélité quels étaient dans les con-

(1) Le duc de Saint-Simon parle de cette acquisition avec une emphase qui prouve combien il en ignorait les circonstances; car le duc d'Orléans s'amusait assez souvent à tromper par de fausses confidences ce seigneur passionné. De tous les diamans connus le *régent* passe, non pour être le plus gros, mais le plus beau. On a coutume, dans les inventaires des joyaux de la couronne, de lui donner une évaluation imaginaire de six millions de francs. Pendant la révolution il fut mis en gage chez des banquiers étrangers pour faciliter des remontes de cavalerie; c'est le seul service qu'il ait jamais rendu. Bonaparte eut la vanité d'en orner son épée, qui n'avait certes pas besoin d'ornement.

férences le génie naturel, l'esprit subtil et l'imagination féconde de ce négociateur porté, sans apprentissage, au timon des affaires. Il semble voir un serpent qui se replie et se roule, un rhéteur qui plonge et se répète à dessein pour éblouir et embarrasser l'adversaire; il est diffus, mais seulement dans la broderie de ses idées, car le fonds en est rigoureusement arrêté. On jugera de son activité quand on saura que pendant cette négociation et pendant celle de la quadruple alliance, qui suivit, il entretint à la fois avec le maréchal d'Uxelles, avec le conseil de régence et avec le Régent(1), trois correspondances de ce genre, toujours différentes par la mesure des confidences, et souvent très-opposées dans le sens des paroles et la nature des inventions. L'envie, qui gémissait de sa fortune, se fût consolée si elle eût connu ses travaux.

Dans la chaleur de ces nouveaux engagemens, le Régent fut importuné de la visite du czar, dont les dispositions avec l'Angleterre étaient très-équivoques. L'envoyé de Russie qui fit la première ouverture au duc d'Antin ne reçut qu'une réponse

(1) Il faut dire, à la honte du Régent, que Dubois fut souvent obligé de lui retirer sa confiance, et de ne plus rien lui mander que par l'entremise de Nocé, grand-maître de sa garde-robe, à qui il écrivait directement; le motif de cette précaution fut la coupable insouciance du Régent, qui traînait dans ses poches et finissait par perdre les papiers les plus importans.

polie et vague. Mais le prince Kourakin, ministre à La Haye, ayant adressé une demande formelle au maréchal d'Uxelles, il ne fut pas possible de l'éluder(1).

La cour accueillit Pierre Ier avec froideur et magnificence. Du moment où il débarqua en France, il fut défrayé de tout, à la manière des Orientaux. On envoya Dulybois, gentilhomme de la chambre, le recevoir à Dunkerque; le marquis de Nesle, à l'entrée de la Picardie; le maréchal de Tessé, à Beaumont; et les gardes-du-corps, à Saint-Denis. Un double logement lui avait été préparé au Louvre et à l'hôtel de Lesdiguières, situé au bord de l'eau près de l'Arsenal. Il préféra le dernier, plus conforme à son goût pour la navigation. Ses rapports avec le roi furent établis sur le pied de la stricte égalité. Il fit sentir sa supériorité à tous les autres; et, quoiqu'il parût importuné des honneurs qu'on lui rendait, on apercevait bien qu'il eût été encore plus mécontent de la négligence qu'on eût mise à les lui rendre.

Le czar ne trouva point en France la justice qu'il méritait. Les gens de lettres, qui finissent toujours par être les arbitres des réputations, n'y avaient pas encore consacré la sienne. Les esprits, dégoûtés de l'admiration par les revers du dernier

(1) Le czar débarqua à Dunkerque le 30 avril 1717, arriva à Paris le 7 mai, et en repartit le 21 juin pour les eaux de Spa.

règne, et entraînés par la régence vers les pensées molles et futiles, étaient peu propres à bien apprécier ce génie brut et colossal. On vit dans lui le voyageur extraordinaire; mais le grand homme échappa (1). Sa marche depuis Calais excita au moins l'étonnement de la foule accourue sur son passage. Également incommodé par les carrosses du roi, dans lesquels il étouffait, et par les chaises à deux roues, dont l'état de sa santé lui rendait les cahots trop pénibles, Pierre imagina de se fabriquer lui-même une voiture. Ayant rencontré sous une remise

(1) « Je me souviens d'avoir entendu dire à vos ministres, au « cardinal Dubois, à M. de Morville, que le czar n'était qu'un ex« travagant, né pour être contre-maître d'un vaisseau hollan« dais, etc. » (*Lettre de Voltaire à M. de Chauvelin, du* 30 *octobre* 1760.) Les Mémoires de d'Antin et de Saint-Simon, les lettres de Tessé, de Nesle et de Dulybois contiennent des détails sur Pierre I[er] que je n'ai pu employer dans mon récit. Je vais en extraire quelques-uns pour les lecteurs qui aiment à se figurer la personne des hommes extraordinaires.

Le czar était très-grand, maigre, bien fait, quoique un peu courbé; le teint brun et animé; la tête ronde et habituellemant penchée sur une épaule; les yeux grands, noirs et perçans; le nez peu long et les lèvres assez grosses; un tic dans les muscles du visage qui lui donnait un air farouche; le corps dans un mouvement continuel, excepté à table, où il parlait beaucoup, mangeait et buvait étonnamment.

Costume très-simple; habit de drap uni; un large ceinturon de cuir, d'où pendait un sabre; une perruque noire et courte; des bottes; point de manchettes; point de gants; le chapeau à la main; en tout de la négligence, et peu de propreté.

Le fond de son tempérament était la mélancolie et l'inquiétude.

la caisse vermoulue d'une espèce de phaéton, il la fit lier avec des cordes sur deux longues solives, et en chargea des chevaux en forme de litière. Il se plaça lui-même sur ce siège élevé et totalement découvert. Les Français de son cortège lui représentèrent en vain que cet appareil était aussi peu convenable à son rang que dangereux pour sa sûreté; car les chevaux, qui n'avaient pas l'habitude de porter de tels fardeaux, et de régler leurs pas comme l'exige le transport des litières, l'exposaient à chaque instant aux chutes les plus

Pour échapper à la première, il se plongeait dans les excès; la seconde lui fit entreprendre plusieurs de ses voyages sans utilité. Brusque, absolu, inconstant, il abhorrait toute gêne, et renversait les obstacles. Dur à lui-même, bon pour ses gens, familier avec le peuple, ombrageux sur l'étiquette; passablement instruit dans les sciences, habile dans plusieurs métiers; peu libéral, sachant le prix de toutes choses pour n'être pas trompé; d'une conception vive, d'un sens parfait, avec une sorte de grandeur dans les manières, mais peu soutenue : mélange assez piquant de l'ame d'un Tartare, du génie d'un grand homme, et des graces un peu sauvages d'un despote qui s'était poli lui-même.

Ses courtisans outraient ses défauts, sans égaler ses qualités. « Sa « cour est ivrogne sordidement. » D'Antin. « Cette petite cour est « changeante, irrésolue, et, du trône à l'écurie, fort sujette à la co« lère. » Dulybois. « Toute la maison du czar, excepté lui, s'est « enivrée pour célébrer les Pâques. » De Nesle. « Le chapelain exi« geait pour ses prières une fourniture énorme de bougies qu'il « revendait impudemment dans la ville. » Dulybois. Un chambellan, appelé Lefort, traînait ce beau nom dans la fange; embauchait des ouvriers, et finit par être emprisonné pour dettes au fort l'Évêque.

funestes. Mais le czar, accoutumé à voir tout plier sous sa volonté, rejeta les observations avec impétuosité, et l'on fut plus effrayé de sa colère que de ses dangers. Des hommes soutinrent les chevaux et les brancards, et le souverain des Russies traversa deux de nos provinces, étalé avec indifférence sur cette grotesque et périlleuse machine.

Plusieurs relations nous ont transmis les particularités de son séjour; son enthousiasme à la vue du mausolée du cardinal de Richelieu; sa surprise à la Monnaie des médailles, où le balancier frappa sa propre image avec cette légende si ingénieuse : *vires acquirit eundo;* sa visite à madame de Maintenon, où il fut embarrassé et non pas incivil; son admiration pour les établissemens grands et utiles, et son dédain pour tout ce qui n'était qu'agréable ou fastueux; enfin les nombreuses occasions où il déploya son avidité à s'instruire, son jugement exquis, et surtout l'extrême variété de ses connaissances, dont je rapporterai une preuve qui a échappé aux éditeurs d'anecdotes. En traversant l'infirmerie des Invalides, il aperçut un signe particulier attaché au lit d'un malade. On lui expliqua que c'était un moribond abandonné par les secours humains. Le czar s'avance brusquement vers le vieux soldat, le considère avec attention, lui tâte le pouls, et, jetant sur sa suite un de ces regards qui le ren-

daient quelquefois si terrible, il prononce que le malade ne mourra pas. L'exact Dangeau assure qu'en effet la prédiction se réalisa.

Tandis que Pierre Ier feuilletait des manuscrits esclavons dans la bibliothèque de la Sorbonne, il fut harangué par des docteurs qui lui proposèrent d'éteindre le grand schisme des églises grecque et latine: « Je ne suis qu'un soldat, » leur répondit le czar; « mais je ferai volontiers examiner « le mémoire que vous me remettrez. » La Sorbonne se hâta de rédiger cet écrit, qui m'a paru contenir autant de ménagement et de raison qu'en peuvent supporter de pareilles matières. Aussi, le pape et le clergé russe en furent également indignés, parce que le premier y vit avec horreur les libertés gallicanes, et le second les superstitions romaines. Mais le czar, qui n'avait pas abattu le despotisme de sa propre église pour subir le joug d'un pontife étranger, prit le parti des préjugés nationaux. Il institua une fête burlesque, où le pape représenté par un fou, et les cardinaux par des bouffons ivres, étaient les héros d'une bacchanale. A l'invention de cette parodie, qui n'est ni chrétienne ni philosophique, et qui fut le seul fruit du zèle indiscret de la Sorbonne, on reconnaît le monarque dont le duc d'Antin nous a révélé la confession dans les termes suivans: « Pierre Ier a peu « ou point de religion, et la regarde comme un

« instrument de gouvernement, dont il faut être « le maître. C'est pourquoi il s'est fait son pa- « triarche *par le conseil*, dit-il, *du roi Guil-* « *laume* (1). »

Le czar avait entamé en Hollande, avec le marquis de Châteauneuf, une négociation plus importante à ses yeux que cette querelle des théologiens. On sait que le cardinal de Richelieu, pendant la guerre de trente ans, jeta dans le nord de l'Europe, par notre union avec Gustave-Adolphe, un contre-poids à la maison d'Autriche. Depuis lors, l'alliance de la Suède nous était assurée par un subside annuel, qui faisait fleurir cette terre pauvre et martiale. Mais, presque anéantie par la démence de Charles XII, elle ne nous offrait plus qu'une amitié aussi indocile qu'onéreuse. A ses côtés s'élevait la puissance prussienne, développant avec sagesse les germes de sa grandeur future. La France, jalouse de sauver un ancien allié

(1) On lit dans une lettre de M. de Lavie, chargé des affaires de France en Russie, à la date du 27 mai 1717, que les jésuites qui s'étaient introduits à Pétersbourg, et y avaient fondé des écoles, étaient très-mortifiés du voyage du czar à Paris. Ils craignaient que cet illustre catéchumène ne fût séduit par la légèreté avec laquelle la bulle *Unigenitus* était traitée à la cour du Régent, et qu'il ne revînt janséniste en Russie. Ce jugement risible n'était pas dépourvu de toute prévoyance. Pierre, il est vrai, n'emporta de Paris que le titre d'académicien ; mais à son retour il n'en chassa pas moins les jésuites de ses états.



et d'en acquérir un nouveau, venait de désarmer le roi de Prusse par un traité signé secrètement à Berlin le 14 septembre 1716, qui garantissait à ce prince sa conquête de Stettin. Cet acte d'une politique éclairée fut le principe d'un système fédératif qui subsista quarante années. Il ne faut pas en disputer la gloire au maréchal d'Uxelles, qui n'en mérita pas d'autre pendant sa courte influence.

Ce fut dans ces circonstances que le czar vint brusquement nous dire : « Je vaux mieux pour « vous que la Suède que j'ai vaincue. Versez dans « mes mains l'or que vous perdez dans les siennes; « je tiendrai ses engagemens, et je vous apporte « de plus l'alliance de la Prusse et de la Pologne. » La France n'était point accoutumée à cette politique franche, mercenaire, pleine de sens et de vigueur. On nomma le maréchal de Tessé, vieillard usé, spirituel et sans crédit, pour alimenter les conférences avec les ministres russes. Charles XII y fut abandonné par degrés à l'implacable ressentiment de son rival; on chicana sur les subsides de la Russie, comme ferait un maître avare avec un nouveau serviteur. L'affaire fut mêlée au projet d'un traité de commerce, sur lequel personne en France ne pouvait fournir de notions positives. Kniphausen, ministre de cette Prusse que le czar croyait nous vendre, et que

déjà nous avions achetée d'elle-même, parut quelquefois dans ces conférences, et y joua son rôle factice avec l'aisance d'un diplomate consommé. Ce fut encore une circonstance particulière de cette négociation, que, comme on s'y servait de la langue française, peu familière à la plupart des interlocuteurs, on n'y paraissait jamais mieux d'accord que lorsqu'on s'y entendait le moins. Enfin, ce qui était prévu arriva; le czar partit avant d'avoir rien terminé. On rédigea à la hâte quelques articles insignifians qui furent envoyés en Hollande et signés le 15 août, entre la France, la Russie et la Prusse, sous le nom de traité de correspondance et de bonne amitié, termes qui équivalent, dans la langue diplomatique, aux formules de politesse entre les gens du monde. La France y assura néanmoins sa médiation pour la paix du Nord, avantage qu'elle eut ensuite la faiblesse de partager avec l'Angleterre (1).

Il paraît que Pierre Ier n'avait pas apporté des préventions favorables à la France. Il laissa en Hollande sa femme, qui l'avait toujours accompagné, et sans doute il craignit d'exposer aux

(1) On a imprimé, en 1806, des mémoires du maréchal de Tessé, où sont insérées quelques-unes des pièces de cette négociation. Je les ai confrontées aux originaux ; elles sont exactes, mais très-incomplètes. Leur publication moins tardive eût épargné de grandes méprises à la plume élégante de Voltaire.

railleries de la moderne Athènes cette fameuse servante livonienne dont l'ame n'était pas moins extraordinaire que la fortune. On se souvient que lorsqu'il eut l'intention un peu singulière de former des demoiselles moscovites aux manières élégantes des sociétés les plus polies de l'Europe, ce fut en Allemagne et non pas en France qu'il les envoya étudier les graces de leur sexe (1). Les résultats de cette tentative sont connus; il fallut se hâter de rappeler les fragiles élèves, tant la rapidité de leur instruction effraya le législateur. Cependant la multitude d'artistes et de savans distingués que le czar connut à Paris, l'empressement et l'urbanité de toutes les classes de citoyens, les témoignages d'une générosité noble que le gouvernement sema sur son passage, les attentions ingénieuses du duc d'Antin, le plus délicat courtisan de son siècle, touchèrent ce prince. S'il ne put nous admirer, du moins, en nous quittant, il plaignit le sort d'une nation aimable qu'un luxe effréné entraînait à sa ruine. On remarqua surtout l'émotion involontaire dont son ame si ferme était saisie toutes les fois qu'il rencontrait et pressait dans ses bras le jeune roi, soit qu'il prévît les malheurs d'un enfant destiné à porter une couronne qui penchait vers son déclin, soit qu'il se

(1) *Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1725.

rappelât que lui-même à pareil âge avait été en butte aux trames des assassins, comme de sinistres murmures en menaçaient alors le dernier rejeton de Louis XIV.

La France ne tarda pas à confirmer par son propre aveu la décadence prédite par le czar. Tandis qu'il rentrait dans cette capitale superbe, que son génie avait fondée au milieu des roseaux conquis par son épée, Paris voyait condamner à un éternel affront le plus beau de ses monumens. Une loi humiliante livra aux spéculations de l'intérêt privé les vastes terrains réservés par deux rois à la construction du Louvre (1). La magnificence publique parut être désormais au-dessus de nos forces, et les nobles désirs s'éteignirent. Louis XIV avait laissé des prodiges imparfaits; mais l'apparition d'un bras assez puissant pour les achever eût été elle-même le plus grand des prodiges. La France n'osa l'attendre ni du présent ni de l'avenir, et désespéra d'une gloire que les destinées n'avaient voulu que suspendre.

(1) Lettres patentes du 13 décembre 1717, qui révoquent celles du 5 janvier 1624, ainsi que l'arrêt du 20 août 1667, et permettent de construire et de réparer dans l'espace destiné au dessein du Louvre. L'interdiction levée par cette loi comprenait *les environs de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, la rue des Fossés, le quai, la rue Saint-Honoré, depuis le coin de la rue des Poulies jusqu'au monastère des Feuillans.*

CHAPITRE V.

Philippe V.—Alberoni.—Quadruple alliance.

Après le traité de La Haye, le premier désir du duc d'Orléans et du roi d'Angleterre fut de pacifier le reste de l'Europe, où la position chancelante de ces deux princes leur faisait appréhender toute commotion générale. Louis XIV était mort sans avoir pu, ni à Utrecht ni à Rastadt, complètement abriter le trône de Philippe V; et la trève équivoque qui suspendait les coups, et non pas les haines, entre l'Autriche et l'Espagne, semblait surtout une cause prochaine d'embrasement. Il s'agissait donc d'y substituer une paix raisonnable et solide, et ce fut l'objet de la quadruple alliance, dont Dubois avait déjà jeté les bases dans les conférences d'Hanovre. L'empereur, qui songeait à vendre le plus cher qu'il pourrait sa reconnaissance de Philippe V pour roi d'Espagne, commença par demander la moitié des Indes et la liberté de la Catalogne et de l'Aragon. Mais on démêla bientôt que, sous le masque de prétentions si arrogantes, il voulait la Sicile, néces

saire à la sûreté de son royaume de Naples, et possédée par le duc de Savoie; mais qu'il la voulait fortement et de manière à tout oser pour l'obtenir. Les médiateurs ne crurent pas impossible de satisfaire un caprice aussi décidé; mais l'Espagne, qui devait naturellement en fournir l'indemnité, leur préparait de plus rudes épreuves. La résistance de ce cabinet, et les moyens employés pour la vaincre, forment le nœud des événemens les plus remarquables de cette époque.

Le duc d'Anjou, que sa naissance n'appelait point à régner, avait été, selon les maximes du pouvoir absolu, élevé dans la crainte et la nullité. Le hasard, qui le fit roi, le trouva tel que l'avait laissé cette éducation servile, esprit en tout subalterne, paresseux, indécis, taciturne, insensible aux services, perdu d'ennuis, de vapeurs et de bigoterie. Son courage à la guerre et ses goûts en galanterie ne passèrent pas les bornes de l'instinct. Complètement subjugué par ses deux femmes, il avait cédé par force à la supériorité de la première qui le sauva en le méprisant (1), et il

(1) Les Mémoires du marquis de Louville racontent les querelles de Philippe V avec sa première femme, et comment celle-ci le chassait de son lit à coups de pied. Les deux filles de Victor-Amédée, Marie-Adélaïde, mariée au duc de Bourgogne, et Marie-Louise-Gabrielle, mariée à l'autre frère, le duc d'Anjou, roi d'Espagne, étaient vives, spirituelles, mal élevées, d'une conduite lé-

restait attaché au joug de la seconde par le moins noble des liens. Sa cour, confinée neuf mois de l'année dans le fond des forêts, ressemblait plus à celle d'un cacique que d'un roi d'Europe. Je ne sais quoi de naïf et de sauvage en teignait toutes les habitudes. On y retrouvait la timidité farouche, les passions brusques, les préventions ineffaçables et les grossiers artifices dont se compose la politique des peuplades sans culture. Le roi, qui deux fois avait cru voir un rival dans le duc d'Orléans, était frappé contre ce prince d'idées sinistres, ne recevait rien de France sans l'avoir soumis à des purifications réitérées, et portait jusqu'au dernier lambeau les vêtemens éprouvés. Cette vie de troubles, jointe au séjour d'une terre étrangère, avait flétri sa jeunesse d'une précoce décadence (1). La reine, odieuse aux Espagnols,

gère et d'une conversation libre jusqu'à l'obscénité. Elles maltraitèrent leurs maris, l'aînée avec gaieté, et la cadette avec hauteur. Plus attachées à leur maison qu'à leur nouvelle patrie, la duchesse de Bourgogne trahit la France pour les intérêts de son père, et sa sœur en aurait probablement fait autant de l'Espagne si Victor-Amédée en avait eu besoin. Marie-Louise eut une part décisive dans les succès de Philippe V, et l'on peut croire que, dans des circonstances égales, Marie-Adélaïde n'aurait pas montré moins de courage ni d'habileté. Toutes deux moururent jeunes et regrettées, mais la reine d'Espagne bien plus regrettable que l'autre.

(1) Voici comment, peu de temps après l'époque dont je parle, le duc de Saint-Simon exprime sa surprise de cette prompte altération du sang de Louis XIV. « Quand je fus présenté à Philippe V,

et craignant le sort obscur réservé parmi eux aux veuves des rois, jetait sur la France d'avides regards, ou espérait dans d'autres conquêtes des trônes pour ses enfans et un asile pour leur mère. Alberoni, ministre tout-puissant, tiré autrefois de la boue par un caprice du duc de Vendôme, favorisait des desseins utiles à sa fortune, et s'enorgueillissait de servir à la fois contre le duc d'Orléans les ressentimens passés de son premier bienfaiteur et les passions de ses maîtres nouveaux. Enfin, au milieu d'eux, la nourrice de la reine figurait ce personnage, tel à peu près qu'il nous a été transmis par les peintres des mœurs antiques; confidente nécessaire, paysanne sans éducation, mais non pas sans ruse, elle mêlait brutalement dans toutes les affaires son crédit, son avarice et son bon sens.

« le premier coup d'œil m'étonna si fort, que j'eus besoin de rap« peler tous mes sens pour m'en remettre. Je n'aperçus nul vestige « du duc d'Anjou, qu'il me fallut chercher dans son visage fort al« longé, changé, et qui disait encore moins que lorsqu'il était parti « de France. Il était fort courbé, rapetissé, le menton en avant fort « éloigné de sa poitrine; les pieds tout droits, qui se touchaient et « se coupaient en marchant, et les genoux à plus d'un pied l'un « de l'autre. Ce qu'il me fit l'honneur de me dire était bien dit, « mais si l'un après l'autre, les paroles si traînées, l'air si niais, « que j'en fus confondu. Un justaucorps d'une manière de bure « brune ne relevait pas sa mine ni son maintien. Il aimait beaucoup « les louanges; la reine le louait sans cesse, et même sur sa beauté.» *Mémoires historiques manuscrits de Saint-Simon*, page 2593. (*Imprimés.*)

Dès les premiers momens de son élévation, le Régent avait songé à désarmer cette ligue ennemie. Il crut d'abord plaire aux Espagnols en favorisant ce qui était alors la plus inique de leurs prétentions, et ce qui en est aujourd'hui la plus folle; il porta une ordonnance qui défendait à tout Français, sous peine de mort, de paraître dans la mer du Sud (1). Après cette indigne complaisance, il tenta de rendre à Philippe V un ancien ami, en lui renvoyant le marquis de Louville. Un traité de commerce fut le prétexte de sa mission; la défaite de la cabale italienne en était le but, et il emportait des instructions dont la probité n'avait pas tracé toutes les pages. Mais Louville a laissé dans sa correspondance la preuve qu'il n'était pas même au niveau de cette petite guerre d'intrigues. Arrivé à Madrid le 24 juillet 1716, jour où l'on célébrait la fête de Saint-Jacques, il ne manqua pas d'observer (2) que cette circonstance a paru d'un bon augure aux Espagnols, et que parmi eux on ne doute pas que lui, marquis de Louville, ne soit un nouveau

(1) Déclaration du 29 janvier 1716.

(2) *Lettre de Louville, du* 30 *juillet.* Je n'ai point trouvé cette lettre dans les Mémoires de Louville, publiés dernièrement. Ces Mémoires sont curieux sur le premier séjour de l'auteur en Espagne; mais ils ne satisfont nullement sur sa triste ambassade de 1716. Voici ce que le cardinal Alberoni écrivait de celle-ci au prince Cellamare, le 26 août de la même année: « Louville est un char-

saint Jacques qui chassera les Italiens d'Espagne, comme l'ancien en a chassé les Maures. Le secret de l'ambassade ainsi divulgué annonçait déjà toute l'étourderie des artisans de cette manœuvre. Le présomptueux Louville, qui avait imaginé qu'un roi peut aimer deux fois le même favori, échoua complètement, ne vit pas même Philippe, et fut aussitôt rappelé, sur la demande expresse de Cellamare. Il revint honteusement, après avoir jugé à ses propres périls jusqu'où allait la puissance d'Alberoni; car ayant été atteint à Madrid d'une colique nephrétique, il vit fuir les médecins tout effrayés de guérir un malade suspect au premier ministre. Le Régent voulut alors éclairer le roi d'Espagne par une lettre écrite de sa main; mais il fut trahi par les jésuites à qui son imprudence avait confié ce message. Il n'eut pas moins la délicatesse de communiquer au cabinet de Madrid les premières ouvertures qui conduisirent à la conclusion de la triple alliance; mais on lui répondit avec une froide ironie qu'on ne savait pas en Espagne que la paix d'Utrecht eût besoin de nouvelles garanties. Un jour, l'ambassadeur

« latan qui a trompé M. le Régent en lui faisant croire qu'il n'avait « eu d'autre démérite auprès du roi, que d'avoir été desservi par « madame *Orsini;* cependant je puis jurer à votre excellence que « l'on n'a jamais reconnu au roi une aversion et une horreur égale « à celle qu'il a pour Louville. »

hollandais suivait le roi dans les jardins du *Retiro*, et lui expliquait les intentions pacifiques des puissances maritimes; Philippe, qui l'avait écouté en silence, se retourne tout à coup, et d'une voix forte et grave lui dit: *Tandem patientia læsa fit furor*(1); puis il continue sa promenade, laissant le ministre pétrifié d'une si étrange apostrophe.

Ces saillies d'un esprit malade n'étaient, au reste, que les inspirations d'Alberoni; car ce ministre traitait l'Espagne et son roi comme le cardinal de Richelieu avait traité Louis XIII et la France: mais il s'en fallait bien qu'il portât dans la politique extérieure les vues fortes et constantes de son modèle. Il se flattait de disposer des Pays-Bas et de conquérir l'Italie par des moyens chimériques; il armait contre l'empereur les Turcs, les Italiens, et les mécontens de Hongrie; occupait la France par une guerre civile; achetait la Hollande par des concessions mercantiles, et jetait en Angleterre le Prétendant soutenu par les armes réconciliées de la Suède et de la Russie. Des négociations incohérentes, entamées à la fois par ses agens avec tous les cabinets, étaient destinées à masquer ce plan diffus et gigantesque. Alberoni croyait aussi facile de créer le chaos en Europe que l'ordre en Espagne.

(1) A la fin la patience blessée se change en fureur.

Il pourra être agréable de connaître la personne de ce prêtre italien, sur laquelle les historiens des deux nations ont peu satisfait la curiosité publique. Une stature courte et ronde, une tête énorme et un visage d'une largeur démesurée, donnaient à son premier aspect quelque chose de grotesque. Mais dès que cette masse grossière venait à s'animer, on n'était plus frappé que de la noblesse de ses regards, de l'éclat de son élocution et du son enchanteur de sa voix. Le même contraste se retrouvait entre ses inclinations naturelles et le rôle étrange auquel l'ambition l'avait conduit. Né pour les voluptés et l'indolence (1), doué d'une ame franche, indulgente et gaie, le curé parmesan n'eût connu que des amis dans son modeste presbytère ; mais sous les lambris espagnols, le cardinal solitaire, farouche et défiant, travaillant dix-huit heures par jour, en dormait trois, et ne faisait qu'un seul repas d'une frugalité de cénobite. J'ai vu une foule innombrable de ses lettres, toutes écrites de sa main avec rapidité; il aime à citer Tibère et Tacite; la langue italienne prend sous sa plume une rare fermeté; elle y abonde en images vives et singulières, et s'y souille

(1) Dans le procès que le pape fit instruire contre Alberoni, on accusa celui-ci d'avoir passé une année sans entendre la messe, et d'avoir reçu chez lui et fait accoucher dans son propre lit une fille publique.

quelquefois d'un certain cynisme d'expressions trop goûté au-delà des Alpes. Les grands ont méprisé Alberoni à cause de sa naissance, et lui les a foulés aux pieds à cause de leur bassesse. Cependant je ne sais quoi de trivial et de médiocre, soit dans le bien, soit dans le mal, retint invinciblement ce favori au-dessous de la sphère des grands politiques. Il se venge, mais sans détruire; il ne sait tromper que par des mensonges; son goût pour les choses neuves et hardies ne va pas jusqu'à l'amour de la gloire; il a l'insolence de sa fortune sans en avoir le génie, et les revers doivent le perdre sans que les succès puissent l'honorer. Sa légèreté s'est trahie dans ce passage d'une de ses lettres au prince Cellamare (1) : « Les « précautions que les hommes prennent pour l'a- « venir sont quelquefois si incertaines et si périlleuses, qu'il semble qu'il ne soit pas mal de « s'abandonner à la Providence. » Mais ce qui fera toujours de ce personnage un phénomène unique dans l'histoire, c'est qu'il a été le premier cardinal ministre, et qu'il sera probablement le dernier qui n'ait pas préféré les intérêts de Rome à ceux de son pays.

Mais en même temps que la guerre se forgeait à Madrid, Londres était un atelier de paix, où Du-

(1) Du 16 novembre 1716.

bois et Stanhope soudaient les nœuds de la quadruple alliance, et, par prudence ou par pitié, affermissaient malgré lui-même Philippe V sur son trône. Dubois avait débarqué en Angleterre, en digne ministre de la régence, avec la vaisselle d'or de Louis XIV pour représenter; un poète comique(1) pour tenir la plume; de riches étoffes de Lyon pour persuader les femmes en crédit; et un vaste répertoire de contes licencieux pour amuser le roi. Mais sans juger les moyens, la Providence se déclara pour le parti le plus favorable à l'humanité, et chaque événement emporta quelques-uns des rêves furieux d'Alberoni.

Trois ministres suédois, Goertz à La Haye, Gyllemborg à Londres, et Sparre à Paris, privés de traitement par la détresse de leur patrie, avaient imaginé de tirer quelque argent des jacobites, en leur promettant, de la part de leur maître, des secours impossibles, et de la part du czar une alliance imaginaire. Les hommes de parti ne sont pas difficiles sur les vraisemblances, et la crédulité des jacobites anima ce fantôme de conspiration; au point que le roi d'Angleterre crut devoir faire arrêter Gyllemborg à Londres et

(1) Néricault-Destouches. Il profita de cette profane mission pour convertir à la foi catholique une Anglaise appelée Dorothée Johnston, qu'il épousa ensuite. — *Lettre de Destouches à M. de Puysieux, ministre*, du 5 janvier 1750.

Goertz en Hollande. Charles XII offensé exerça la même rigueur contre le ministre anglais, et Georges Ier répondit en publiant la correspondance des trois escrocs. Mais tout se calma par la médiation du Régent. Les deux monarques de Suède et de Russie désavouèrent une jonglerie dont personne de sensé ne les crut complices. Les ambassadeurs furent relâchés, et Goertz, le plus effronté des hommes, sortit de sa prison d'Arnheim avec deux carrosses à six chevaux en jetant de l'argent à la populace qui criait : *Vive le roi de Suède!* Alberoni, qui épiait dans toute l'Europe les germes de discorde, n'hésita pas à retirer ceux-ci de la fange où ils venaient d'être plongés. Rêves des jacobites, mensonges de Gyllemborg, ligue du nord, invasion en Allemagne des deux princes réconciliés, il crut tout réchauffer par son génie et donner une vie réelle à ces chimères. Mais il ne recueillit que la honte attachée à l'alliance des fripons, et se vit même injustement accusé d'intelligence avec ces infâmes pirates dont le malheur des guerres précédentes avait infesté les mers. Ses libéralités, s'il en hasarda quelques-unes, furent perdues, et il se dégoûta bientôt d'aller chercher si loin des mains toujours ouvertes pour recevoir et toujours impuissantes pour agir (1). Alberoni avait cessé de mettre au nombre

(1) Cette partie de l'histoire du Nord a été jusqu'à présent si

de ses ressources la démence du roi de Suède, lorsque ce prince fut tué le 12 décembre 1718 dans la tranchée de Frederichshall, en Norwège. La vie de ce prétendu héros était devenue un fléau si insupportable, qu'on a douté, dans la suite, si le coup qui la termina fut l'ouvrage de ses amis ou de ses ennemis (1). Goertz, son ministre favori, perdit la tête sur un échafaud; c'est parmi nous la manière la plus respectueuse qu'on ait trouvée de faire le procès à la mémoire des princes.

La guerre des Turcs trompa aussi les voeux sanguinaires d'Alberoni. Le sultan avait envahi la Morée sur les Vénitiens pour distraire l'inquiétude des janissaires. L'empereur, intervenu dans cette guerre pour sa propre sûreté, avait dit au

défigurée, qu'il m'a fallu la rétablir par de pénibles recherches. Ce travail m'a fait rencontrer des détails dignes de la curiosité publique, sur Charles XII et ses ministres. Voyez aux *pièces justificatives*.

(1) Il est vrai de dire que ce doute fut rare, tardif et passager. Le comte de La Marck, qui était dans le camp, n'en dit pas un mot, et on n'en trouve nulle trace dans toute la correspondance des cabinets de l'Europe. Voltaire a montré beaucoup trop de légèreté en rapportant les propos tenus par un malade dans le délire de la fièvre. Il n'est personne en Suède qui ne soit convaincu que le roi a été tué naturellement par un coup de fauconneau parti de la place, depuis surtout que le corps a été exhumé, et qu'un examen attentif de la fracture antérieure du crâne a pleinement confirmé le récit des historiens.

prince Eugène, en lui remettant un crucifix : « Voilà le généralissime auquel vous obéirez. » Ce grand capitaine, envoyé comme un missionnaire, combattit comme Alexandre, et signala ses deux campagnes à Petervaradin et à Belgrade par deux immenses victoires, telles que la discipline les remporte sur des multitudes de barbares. Par un reste de cet esprit chevaleresque qui regarde toute guerre contre les Turcs comme une croisade européenne, des volontaires de tous les pays s'étaient rangés sous les drapeaux d'Eugène. On y vit des princes, des gentilshommes français, et jusqu'à un abbé de La Rochefoucauld, à qui une bulle du pape avait permis de ceindre l'épée et de verser le sang des circoncis. Un plus grand nombre y fût accouru si la richesse ne leur eût pas manqué plus que le courage. Quoique nous fussions en paix avec la Turquie, et peut-être intéressés à ses succès, on ne laissa pas de favoriser en France l'émigration de ces guerriers. Le Régent n'aimait pas l'empereur, et prévoyait que tôt ou tard quelque querelle diviserait les deux états. Il lui semblait utile que nos jeunes officiers, en combattant dans les lignes de l'armée autrichienne, en étudiassent les qualités et les défauts, et pussent un jour, comme ennemis, lui faire payer les connaissances qu'ils y auraient puisées comme auxiliaires. La haine fait souvent ainsi le fond des amitiés

politiques, et le duc d'Antin n'éprouve aucun scrupule à nous découvrir, dans cette circonstance, le secret de son beau-frère. Mais les couleurs de la gloire déguisaient alors ces calculs intéressés.

Alberoni, insensible à cet élan général, soutenait de tout son pouvoir la valeur brutale des musulmans. Il employa, dans ce dessein, l'un de ces rebelles hongrois que la politique de Louis XIV n'avait cessé de salarier. C'était le prince Ragotzki, qu'un aveugle hasard avait érigé en chef de parti, en dépit de la nature qui en avait fait un honnête homme sans talens. On accusa Cellamare d'avoir profané l'église des Camaldules par des entrevues avec ce complice des infidèles, et dans une lettre publique, adressée au cardinal Aquaviva, il s'en défendit assez mal, moins par des preuves que par des récriminations (1). Mais la terreur du divan et l'empressement de l'empereur à châtier l'Espagne, précipitèrent la pacification qu'Alberoni s'efforçait de prévenir. Les conquêtes furent pour les vaincus; la Morée resta au Grand-Sei-

(1) Cellamare, dans cet écrit, accuse surtout Charles VI d'avoir, pendant la guerre de la Succession, conduit des armées d'hérétiques sur le sol religieux de l'Espagne. Il était singulier d'entendre les reproches d'impiété tomber sur un empereur pétri de superstitions, et qui, récemment encore, après la perte de son fils unique, venait d'offrir à la sainte Vierge un archiduc d'or, ayant exactement la ressemblance et le poids du défunt.



gneur, et Venise, partie principale dans la querelle, fut sacrifiée avec un mépris sans exemple (1). Les Turcs par cette guerre, et les Vénitiens par cette paix, perdirent sans retour leur considération politique.

D'un autre côté, les progrès de la discorde en France ne répondaient point à l'impatience d'Alberoni, et la Hollande encore plus circonspecte n'osait s'éloigner des traces de l'Angleterre. Le ministre espagnol, resté sans plan et sans alliés, et réduit, par la honte d'avouer sa situation, à n'avoir ni conseil, ni confident, s'abandonna avec une sorte de vertige aux chances de la fortune et à la fougue de son caractère opiniâtre. Il est vrai que sa vigueur semblait ranimer les débris de l'Espagne; la renommée exagérait ses efforts ruineux; lui-même, partageant une ivresse trop commune aux parvenus, s'imagina que quelques troupes étaient une armée, que des vaisseaux radoubés étaient une flotte, et qu'un royaume épuisé pouvait devenir conquérant. Un prétexte lui manquait pour rompre la trêve avec quelque décence; le gouvernement autrichien ne tarda pas à le lui fournir.

(1) L'alliance de l'empereur avec les Vénitiens est du 13 avril 1716; la bataille de Péterwaradin, du 5 août suivant; la bataille et la prise de Belgrade, du 16 août 1717, et la paix de Passarowitz, du 21 juillet 1718.

Don Joseph Molinès, nommé grand-inquisiteur d'Espagne, revenait de Rome avec un passeport du pape, pour prendre possession de son atroce dignité. Il fut arrêté à Milan et jeté dans une prison où il mourut (1). Ce traitement envers un prêtre octogénaire était une cruauté sans motif. On frémit en Espagne de l'emprisonnement du grand-inquisiteur comme d'un sacrilège. Alberoni profita de cette disposition des esprits avec d'autant plus de joie, que l'arrivée de Molinès lui plaisait moins, et qu'il ne désignait jamais ce vengeur de la foi que par le sobriquet italien de *la solennissima bestia*. Il déplora dans un manifeste cet attentat commis si à propos pour lui, et donna le signal du départ à l'armement de Barcelone, dont les préparatifs avaient agité toute l'Europe. Neuf mille hommes débarquèrent en Sardaigne le 22 août 1717, six jours après la victoire de Belgrade, et achevèrent la conquête de cette île sur l'empereur avec une étonnante rapidité.

A cette nouvelle, le courroux du pape fut extrême. Alberoni lui avait si bien persuadé que la

(1) Molinès était le trente-deuxième des inquisiteurs généraux. Grace au mépris de la maison d'Autriche pour le droit des gens, il ne figure que par son nom dans cette dynastie de bourreaux. L'inquisition était alors une boucherie, et dans le court interrègne causé par la captivité de son chef, elle condamna cent deux victimes au feu, et quatre cents à d'autres supplices.



flotte de Barcelone était destinée à fondre sur les Turcs, que le pontife venait de lui accorder le chapeau de cardinal, et une bulle pour lever des subsides sur le clergé de l'Espagne et des Indes. Clément XI, accablé de reproches par l'empereur, se reprochait lui-même avec horreur d'avoir vêtu de la pourpre sainte un renégat. Alberoni se moqua des scènes frénétiques que le pape donna dans cette circonstance, et poursuivit le cours de ses turbulentes exécutions. Le duc de Savoie, qui suivant sa coutume négociait avec tous les partis, tomba pour seconde victime. L'élite des troupes espagnoles, composée de trente mille hommes, et transportée par une flotte de quatre cents voiles, descendit en Sicile le 1er juillet 1718. Là, comme en Sardaigne, les habitans secondèrent chaudement l'invasion. Il est digne de remarque que, dans tous les pays catholiques soustraits à la domination espagnole, les peuples ont toujours regretté cette puissance paresseuse qui les gouvernait mal, mais qui les gouvernait peu.

Cependant les politiques étaient moins frappés des malheurs qui devaient suivre de tels événemens, que de la circonstance piquante qui mettait aux prises les trois fourbes les plus célèbres de leur siècle, et les plus variés dans leurs manœuvres. Amédée trompait par des sermens d'amitié, Alberoni par des transports affectés de

colère, Clément XI par des larmes dont le torrent coulait à ses ordres. Mais l'air faux du premier démentait ses paroles; ses longues perfidies décréditaient ses parjures; on ne pouvait plus croire le duc de Savoie que lorsqu'il répétait sa maxime favorite, dont l'expression et la pensée s'accordaient en bassesse : « Un habile homme, disait-il, « doit toujours avoir son pied dans deux sou- « liers(1). » Le rôle du second était mieux conçu; mais Alberoni y portait un défaut capital, qui finit par le perdre; il se laissait éblouir par ses propres mensonges, et plus affronteur que défiant, se reposait en présomptueux sur la crédulité qu'il supposait aux autres. Quant à la puérile pantomime du vieux Albani, elle inspirait le dégoût, aussitôt que le mécanisme en était connu. Notre cardinal Janson, qui avait le plus contribué à le décorer de la tiare, ne put s'accoutumer à tant de duplicité, et fut à la fin contraint de l'abandonner (2). Le salaire de ces ambitieux se préparait en silence.

(1) Lettre de Tessé au comte de Morville, du 25 février 1725.

(2) Le caractère de ce pape a été tracé dans un distique latin que les impériaux firent afficher dans Rome.

Promittis, promissa negas, deflesque negata :
Te, tribus his junctis, quis neget esse Petrum?

Ces deux vers pourraient être traduits ainsi :

Promettre, nier et pleurer,
Fut l'emploi de ta vie entière.
A trois titres c'est te montrer
Digne successeur de saint Pierre.



Les entreprises d'Alberoni hâtèrent les négociations de Londres. La France et l'Angleterre ne demandaient rien pour elles-mêmes; mais le roi Georges favorisait l'empereur, et le Régent défendait les intérêts de l'Espagne avec générosité (1). A Vienne, le prince Eugène, poursuivant encore sur les Français la vengeance des mépris de Louis XIV, contrariait notre médiation par des hauteurs et une malveillance peu convenables à un homme de si grande renommée. A Paris, une faction, jalouse de l'abbé Dubois, tâchait d'entraîner le Régent dans un rapprochement avec l'Espagne, sous les auspices du duc de Parme. « Défiez-vous de ces perfides manœuvres, » écrivait Dubois au Régent; « le lion qui a une épine

(1) « Toute difficulté serait levée s'il paraissait plus d'égalité. « Je sais bien que mon intérêt personnel ne s'oppose point à cette « inégalité, et que c'est une espèce de pierre de touche pour con- « naître mes amis tant au dedans qu'au dehors. Mais je suis régent « de France, et je dois me conduire de façon qu'on ne puisse pas « me reprocher de n'avoir songé qu'à moi.

« Je dois aussi des ménagemens aux Espagnols que je révolterais « entièrement par un traitement inégal avec l'empereur, auquel « leur gloire et l'honneur de leur monarchie les rendraient très- « sensibles. Par là je les réunirais à Alberoni, au lieu que s'il fal- « lait une guerre pour l'amener à notre point, il faudrait qu'on « pût dire ce que le comte de Grammont disait au roi : *Dans le « temps que nous servions Votre Majesté contre le cardinal Mazarin ;* alors « les Espagnols même nous aideraient. » Lettre du Régent à Dubois, du 24 janvier 1718.

« au pied se la laisse tirer avec douceur ; mais « ce n'est que dans la fable qu'il se souvient du « bienfait. » Le caractère faible et mobile de ce prince cédait tour à tour aux inspirations contraires. Pendant dix-huit mois que durèrent les négociations, Dubois vint plusieurs fois de Londres apporter à son maître la volonté qui lui manquait. Enfin, au moment de conclure, Stanhope jugea que sa présence était nécessaire pour frapper le coup décisif. Il eut à Paris plusieurs conférences avec le Régent, le maréchal d'Uxelles et le comte de Stair. Quatre articles, formant les préliminaires de l'alliance, furent arrêtés dans une convention particulière. Suivant ces bases du traité, l'empereur renonçait à ses prétentions sur l'Espagne et les Indes, et remettait la Sardaigne au duc de Savoie, en échange de la Sicile qui était réunie au royaume de Naples. Les états de Parme et de Toscane, érigés en fiefs impériaux, passaient, après la mort de leurs possesseurs, aux enfans de la reine d'Espagne, et la garde en était confiée jusqu'alors à des garnisons suisses. On laissait à la Hollande et à la Savoie la liberté d'accéder à ce traité, et si l'Espagne refusait de le faire volontairement dans un délai déterminé, les armes des alliés devaient l'y contraindre. Il était difficile de tirer du chaos où nageait l'Europe un arrangement, sinon plus juste,

au moins plus pacifique et plus modéré (1).

Le Régent subit alors la peine due à ses irrésolutions. La défiance des négociateurs anglais éleva des doutes sur la validité du lien qui allait les attacher à un prince si dépourvu de fermeté. Ils feignirent de s'apercevoir que le duc d'Orléans n'était qu'un administrateur précaire, et qu'au fond les cœurs français penchaient plutôt vers le petit-fils de Louis XIV délirant sur le trône d'Espagne que vers les avides calculateurs de la Tamise. En vain le Régent, avec sa légèreté ordinaire, avait dit à Stair : « Au bout du compte, qu'est-ce que la nation ? » — « Je conviens que ce n'est pas grand'chose, » avait répondu l'Ecossais, « tant qu'il n'y pas un étendard levé (2). » Le roi d'Angleterre exigea que la convention fût signée par le maréchal d'Uxelles, président des affaires étrangères, et approuvée par le conseil de régence. Mais tout devient obstacle dans une marche débile. Aussitôt que le maréchal d'Uxelles sut qu'il était nécessaire, sa vanité le jeta dans une opposition inconsidérée. Le violent dépit qu'il nourrissait contre l'abbé Dubois s'exhala tout à coup.

(1) Dans les conférences de ce traité, on s'occupa de la forteresse de Gibraltar. Ce que nos historiens en ont écrit est tellement inexact, que j'ai été forcé de rétablir la vérité. Voyez les *pièces justificatives*.

(2) *Lettre de Stair à Stanhope, du* 31 *mai* 1718.

Il déclara hautement qu'il ne signerait jamais l'ouvrage de ce plénipotentiaire : non qu'il le désapprouvât, car il ne cessait de répéter qu'il était prêt à signer sur-le-champ la déclaration de guerre à l'Espagne ; non qu'on lui en eût fait un mystère, car il avait dirigé les instructions et les conférences, et il avait seul, depuis quelques mois, interrompu par humeur la correspondance avec Dubois. Il consigna son refus dans une lettre au Régent tellement ridicule, que le duc d'Antin, son meilleur ami, la retira par pitié des mains du prince, et ne put s'empêcher de l'appeler *une jalousie de femme*. Le Régent déconcerté flatta et menaça tour à tour le maréchal ; Cheverny, gouverneur du duc de Chartres, reçut des pouvoirs pour le remplacer. Enfin d'Antin et Beringhen s'entremirent, et d'Uxelles, qui avait éclaté sans raison, céda sans noblesse. Cette tracasserie fut désagréable au Régent, honteuse pour le maréchal, et défigurée dans le public par de méchantes interprétations.

Les préjugés du conseil de régence furent moins embarrassans que ne l'avait été l'importance d'un courtisan orgueilleux. Quelques caresses du Régent désarmèrent les plus difficiles. D'Uxelles, le garde-des-sceaux d'Argenson, et surtout le marquis de Torcy, parlèrent dans la séance en faveur des quatre articles ; le prince de Conti et le maréchal

d'Estrées opinèrent comme eux; le comte de Toulouse, La Vrillière, Tallard, d'Antin, Noailles, Villars, Saint-Simon et l'évêque de Troyes, s'en rapportèrent à la sagesse du Régent; Le Pelletier et Villeroy demandèrent un ajournement de l'alliance; le duc de Bourbon refusa de s'expliquer sur une communication aussi précipitée; le duc du Maine soutint que le traité serait aussi funeste à l'état qu'au Régent; le marquis d'Effiat, le seul de ses fidèles roués que le duc d'Orléans eût placé dans le conseil de régence, ne vint pas à cette séance importante, sous prétexte qu'il avait la goutte, mais il courut le cerf le lendemain (1). Ce jour là 18 juillet, d'Uxelles, Stanhope, Cheverny et Stair scellèrent de leur nom la convention préparatoire, et Dubois signa, le 2 août suivant, à Londres, le traité définitif. Ainsi fut consommée avec mollesse, avec indifférence, la subversion du système fédératif de la France. Il est remarquable qu'entre tous nos gouvernemens modernes, essentiellement nobles et militaires, mais très-abâtardis par le despotisme, deux hommes seuls avaient alors un caractère ferme, et c'étaient deux prêtres; deux hommes seuls ballottaient les destinées de l'Europe, et c'étaient deux plébéiens de la plus basse origine. Alberoni, fils

(1) *Mémoires du duc d'Antin.*

d'un jardinier, rendit la quadruple alliance nécessaire par ses audacieuses entreprises; et Dubois, fils d'un pharmacien de village, la conçut, et l'emporta par sa constance et sa vivacité. Je doute même que la France doive lui en faire un reproche. Dans l'épuisement où elle était tombée, comment eût-elle soutenu la guerre contre l'empereur et les puissances maritimes? Cependant, après l'invasion de la Sardaigne et de la Sicile, il fallait ou se perdre avec l'Espagne ou lui résister pour la sauver. François Ier eût probablement embrassé le premier parti; mais le second convenait seul à une régence.

Après avoir montré dans leurs premiers germes les rudimens de ce traité qui fut ensuite appelé la quadruple alliance, il est temps de voir quel accueil l'attendait à Vienne, à La Haye, à Turin, à Madrid; et comment les parties intéressées reçurent l'arbitrage que la France et l'Angleterre s'étaient permis d'exercer sans malveillance et sans mission. En vain quelques ministres enflammaient l'ambition de Charles VI; en vain s'avançait en Italie son armée victorieuse, chargée des dépouilles du croissant; l'empereur était si transporté de l'acquisition de la Sicile, qu'il en accepta les conditions sans balancer. Ce prince, qui n'avait jamais proféré dans son conseil que quelques mots à voix basse et à la fin des séances, y parla

pour la première fois, et discuta lui-même les motifs de l'alliance. Cette franchise extraordinaire se soutint mal, et Dubois en fit la périlleuse épreuve. Cet abbé, avec sa pétulance ordinaire, avait signé le traité définitif avant que l'empereur eût fourni sa renonciation au trône d'Espagne. Quelle fut sa douleur lorsque cet acte parut dans des termes différens de ceux que les négociateurs avaient arrêtés! Non-seulement des germanismes corrompaient la belle latinité dont le précepteur du duc d'Orléans s'était piqué de donner un modèle dans cette pièce diplomatique; mais les principales dispositions en étaient altérées. On y refusait au roi d'Espagne le titre même des possessions qu'on lui cédait; il en résultait surtout que la branche d'Orléans se trouvait exclue à jamais de ce trône si contesté. Dubois se vit perdu et perdu par une faute grossière. Tous les cabinets de l'Europe retentirent des cris de son désespoir; il menaça de se donner la mort, et d'emporter dans son tombeau les débris de la paix naissante. Charles VI, effrayé de ce mouvement tragique, revint sur ses pas. Dubois et Stanhope crurent prudent de signer une convention secrète, dans la vue d'empêcher que par la suite l'empereur ne franchît les bornes du traité (1). Tant de défiance

(1) 20 novembre 1718.

était bien justifiée par la mauvaise foi récente et par la vieille réputation du sphynx autrichien.

Dans tous ses engagemens politiques, l'Angleterre avait alors pris la coutume de traîner, pour ainsi dire, la Hollande à sa remorque, et la Hollande, pareille à ces navires aux larges flancs qui sillonnent ses bas-fonds, tâchait d'y résister par la pesanteur de sa marche. Elle usa amplement, dans cette occasion, de son système temporiseur. Le traité de Londres fut suspendu pendant huit mois dans ses timides balances. L'ambassadeur d'Espagne à La Haye prit pour un refus ce qui n'était qu'un calcul, et se hâta de faire frapper une médaille ironique, où la quadruple alliance était représentée par un char prêt à tomber, parce qu'il n'était soutenu que sur trois roues. Les républicains du Texel y attachèrent enfin la quatrième, le 16 février 1719. Quelques légers avantages, accordés par lassitude, furent le prix de leur hésitation, et durent les encourager dans l'emploi de ces manéges, où l'avarice et la faiblesse sauvent ordinairement les petits intérêts et compromettent les grands. C'était la prédiction du prince Cellamare, lorsqu'il disait à M. Hope, leur ministre à Paris : « Je conviens que vous n'êtes « pas une conquête glorieuse, mais vous serez un « bon pâturage (1). »

(1) Lettre de Cellamare à Alberoni, du 28 novembre 1718.

Ni la joie des Allemands, ni l'indifférence des Hollandais ne devaient se retrouver à Turin. A la nouvelle de l'invasion de la Sicile, le roi Victor, comparé à un renard pris au piège, était devenu l'objet des railleries universelles. Un malheur plus ridicule l'attendait encore, lorsqu'il voulut réclamer les garanties stipulées à Utrecht; tout le monde refusa de le croire, et l'on célébra sa profonde habileté en lui soutenant qu'il était secrètement d'accord avec Alberoni. Quand enfin la triste vérité parut, un orage plus redoutable gronda sur sa tête, et il éprouva ce que doivent toujours craindre les états parasites qui se sont accrus par les ressources d'une honteuse industrie; toutes les puissances furent d'avis de le sacrifier, et d'acheter à ses dépens la paix de l'Espagne. Il ne dut son salut qu'à la pitié intéressée du duc d'Orléans, qui projetait alors de marier une de ses filles au prince de Piémont (1). Le 8 novembre 1718, il adhéra au traité de Londres, qui lui enlevait l'opulente Sicile pour la chétive compensation de la Sardaigne, et il n'obtint pas sans peine la per-

(1) « Il est de l'intérêt de la France que le roi de Sicile demeure « assez puissant pour qu'il ne puisse pas être accablé tout d'un coup « par l'empereur; et j'y ai, outre cela, un intérêt particulier, puis- « que, si les démarches que je ferai lui sont favorables, il me sera « plus aisé de conclure le mariage de ma fille avec le prince du « Piémont, et vous jugez aisément que je ne puis y être insensible. » Lettre du Régent à Dubois, du 11 août 1718.

mission de porter ses lèvres à cet amer breuvage. Aussi plusieurs années après il en parlait encore avec de profonds soupirs. Il fit un jour remarquer au cardinal de Rohan que les auteurs de cette infernale alliance, le Régent, Dubois et Stanhope, étaient morts tous trois sans avoir eu le temps de se réconcilier avec Dieu. Il faut que la douleur d'un prince chrétien soit bien vive pour lui faire goûter d'aussi terribles consolations.

Mais en Espagne la colère ne se perdait pas dans un vain dépit, et la fermeté croissait avec les périls. Philippe V, plongé alors dans ses plus noires vapeurs, laissait Alberoni régner sans partage, et cet inflexible visir étonnait ses plus puissans ennemis. Le duc d'Orléans avait député auprès de lui l'un des principaux officiers de sa maison, le marquis de Nancré, homme sage et discret, chargé d'adoucir les préventions du cardinal, et porteur d'instructions droites et pacifiques qui n'avaient rien de commun avec les missions frauduleuses de Louville et de Saint-Aignan. De son côté, l'Angleterre avait dépêché, dans les mêmes vues, le colonel Stanhope, parent du ministre influent. Mais alors cette puissance ne manquait jamais d'appuyer par la force l'inexpérience de ses diplomates. Les Anglais, en effet, étrangers aux affaires du continent, absorbés par l'étude de leurs lois domestiques, raidis par la hauteur dédaigneuse

de leur caractère, et plus propres à contraindre qu'à persuader, pratiquaient sans adresse, et presque toujours sans succès, les jeux de la politique. Aussi, conformément à leur usage, l'ambassade du colonel Stanhope avait été accompagnée de la sortie d'une escadre commandée par l'amiral Byng. Celui-ci, arrivé devant Cadix, écrit à Alberoni qu'il a ordre d'agir dans la Méditerranée pour la garantie de la neutralité de l'Italie, suivant les conventions d'Utrecht. Le cardinal, conduit par l'habitude de ses fourberies à ne croire la vérité dans aucune bouche, répond imprudemment à l'ambassadeur anglais que Byng peut obéir aux ordres de son maître (1). Ce fut dans ces circonstances que lord Stanhope, esprit brillant à qui la témérité d'Alberoni plaisait, au moins comme une chose extraordinaire, ne désespéra pas de se concilier avec lui; et, tout fier de sa victoire récente sur le régent, il se flatta d'abattre l'impétuosité de l'un aussi aisément qu'il avait excité l'indolence de l'autre. Il fit donc demander au cardinal un passeport pour se rendre à Madrid. Après avoir payé le tribut de fureur dont il accueillait toute proposition nouvelle, Alberoni répondit : « Si milord vient en législateur, il peut se dispen- « ser du voyage; s'il vient comme médiateur, je le

(1) Le départ de l'escadre des ports d'Angleterre est du 14 juin; la lettre de Byng, du 1er juillet; la réponse d'Alberoni, du 15.

« recevrai; mais, dans tous les cas, je le préviens « qu'à la première attaque de nos vaisseaux par « l'escadre anglaise, l'Espagne n'a pas un pouce « de terre où je veuille répondre de sa personne. » Stanhope quitta aussitôt Paris sans être intimidé. Ce favori du roi Georges avait, comme le czar Pierre, un goût invincible pour les courses continuelles; son ministère se passa presque sur les grands chemins, et les orateurs de la chambre des communes s'étaient accoutumés à le désigner par le nom trivial de *Juif errant*. Arrivé à Madrid, il vit de près cet Alberoni dont les prodiges fatiguaient la renommée. Il perdit quinze jours auprès de ce brouillon insensé, sans pouvoir tempérer ni ses visions ni son arrogance, et fut trop heureux de sortir d'Espagne avant que les nouvelles de Sicile y fussent parvenues.

Lorsque l'escadre anglaise, forte de vingt-deux vaisseaux, parut dans la Méditerranée, la ville de Palerme était prise et la citadelle de Messine assiégée. Byng alla rassurer le vice-roi tremblant dans Naples, transporta en Sicile quelques troupes allemandes, et fit demander un armistice de deux mois, qui lui fut refusé par le marquis de Leyde, commandant général de l'expédition espagnole. Enfin les escadres se joignirent. L'amiral Gastagneta ne sut ni s'éloigner, ni combattre, ni même former sa ligne de bataille. Les Anglais pénétrè-

rent au travers de sa flotte comme des loups au milieu d'un troupeau dispersé. Amiral, contre-amiraux, vingt-trois vaisseaux, cinq mille quatre cents prisonniers, sept cent trente canons devinrent leur proie. Cammok, jacobite irlandais, s'enfuit le premier, sans avoir pu se faire entendre ni de l'amiral espagnol, à qui il conseilla de s'embosser à la côte, ni de l'amiral anglais, qu'il essaya de corrompre par de fastueuses promesses, dérisoires dans la bouche d'un proscrit. Le marquis de Mari se sauva à terre, emportant sa vaisselle d'argent et laissant brûler sa division. La honte des vaincus déborda jusque sur les vainqueurs, et Byng eut l'orgueil de ne parler qu'avec dédain de sa propre victoire ; il s'en fit excuser auprès du marquis de Leyde comme d'un accident auquel les Espagnols avaient donné lieu en faisant feu les premiers, et il lui renvoya tous les officiers prisonniers. En six heures de temps, et le jour même où Stanhope entrait dans Madrid, fut ainsi détruite la marine renaissante de l'Epagne, le fruit prématuré de tant de sacrifices, de travaux et de violences. Les troupes débarquées en Sicile s'y trouvèrent enfermées sans espérances de secours ; le champ de bataille fut si complètement nettoyé par les vaisseaux victorieux, qu'un mois s'écoula avant que le cardinal apprit la fatale punition de son aveuglement.

Le marquis de Nancré lui porta cette fâcheuse nouvelle, en le conjurant, les larmes aux yeux, de ne pas refuser la paix. Alberoni ne montra ni le flegme de Philippe II, dans un pareil désastre, ni la faiblesse d'un ambitieux déconcerté. Il eut même l'audace d'écrire au duc de Parme que ce malheur ne fût point arrivé si la reine ne l'eût empêché de monter sur la flotte, ainsi qu'il en avait eu le dessein (1). Plus violent que jamais, il ordonna de chasser les consuls anglais et de saisir les personnes, les propriétés et les navires de cette nation, qui se trouvaient en Espagne; et, pour pousser jusqu'au bout cette brutalité africaine, il fit promener dans les rues de Madrid un tambour qui défendit aux habitans de parler des événemens de Sicile (2). Cependant on ne peut se dissimuler qu'ils excitaient une indignation presque générale. En France, on sentait que l'anéantissement de la puissance navale des Espagnols allait laisser sans frein le despotisme maritime de la Grande-Bretagne; de leur côté, les marchands anglais, troublés dans les projets de leur commerce, reprochaient au roi Georges une rupture impolitique; enfin, les hommes désintéressés, sans approuver l'opiniâtreté d'Alberoni, convenaient que la conduite cruelle et précipitée de l'Angle-

(1) Lettre d'Alberoni au duc de Parme, du 27 août 1718.

(2) Lettre du duc de Saint-Aignan, du 17 septembre.

terre avait excédé tous les droits d'une médiation armée. L'abbé Dubois seul fit éclater une joie inhumaine (1).

Il est vrai que sa fortune semblait attachée aux malheurs de l'Espagne. Après le traité de La Haye, il avait obtenu l'entrée au conseil des affaires étrangères. Mais lorsque la conclusion de la quadruple alliance eut abaissé le royaume sous l'influence anglaise, Dubois aspira hautement à régir en maître ces nouveaux rapports politiques. Stanhope, à son retour de Madrid, arracha au Régent cette importante concession. Le maréchal d'Uxelles fut remercié, le conseil des affaires étrangères supprimé, et Dubois créé secrétaire d'état. Ce retour vers les anciennes formes s'étendit aux autres branches du gouvernement, et j'expliquerai ailleurs les motifs et les intrigues qui préparèrent cette subversion totale du système de la régence. Dès ce moment, Law, d'Argenson et Dubois formèrent le second triumvirat élevé sur les ruines de Noailles, d'Uxelles et D'Aguesseau.

Cependant, plus les représailles de l'Espagne rendaient la guerre inévitable, moins le ministère anglais osait la déclarer. Il voulut faire la revue de ses forces et consulter ses amis sur le péril de sa position, car dans ces pays d'inquiétude et de

(1) Dans sa lettre à M. Craggs, du 31 août 1718.

liberté on a quelquefois l'air de gouverner par conspiration. Soixante membres du parlement, qui lui étaient le plus dévoués, se réunirent dans une assemblée nocturne où les questions furent longuement discutées. On y convint unanimement que la rupture définitive avec Philippe V n'était proposable qu'autant que la France en donnerait l'exemple; mais on ne douta pas que le peuple anglais ne consentît à tous les sacrifices si on pouvait lui montrer le spectacle aussi doux qu'imprévu d'une guerre ouverte entre les deux branches de la maison de Bourbon. Cette décision mettait dans nos mains le sort des ministres anglais, et, suivant les règles de la politique la plus commune, il était naturel d'en profiter. Chavigny, confident de Dubois, n'hésita pas à le lui proposer. Mais le nouveau ministre lui répondit avec un soupir hypocrite qu'il était enchaîné. On conçoit de quels liens s'était chargé cet ambitieux. A peine sa nomination fut-elle connue que M. Craggs, ministre du roi Georges, lui écrivit: « C'est pour le coup que je m'attends à voir cul-« tiver un même intérêt dans les deux royaumes, « et que ce ne sera plus qu'un même ministère (1). » Dubois lui répondit: « Si je n'étais retenu par le « respect, j'écrirais à sa majesté britannique pour

(1) Lettre de M. Craggs à l'abbé Dubois, du 29 septembre 1718.

« la remercier de la place dont monseigneur le « Régent m'a honoré (1). » Quelques jours après, dans une lettre à lord Stanhope, il ratifia encore mieux sa dégradation. « Je vous dois jusqu'à la « place que j'occupe, dont je souhaite avec pas- « sion de faire usage selon votre cœur, c'est-à- « dire pour le service de sa majesté britannique, « dont les intérêts me seront toujours sacrés (2). » J'ai sauvé de l'oubli ces lignes si voisines de la trahison, comme un avertissement aux princes qui se sentiraient assez lâches pour recevoir leurs ministres des mains de l'étranger.

Mais le duc d'Orléans ne se trouvait pas dans une situation moins embarrassante que le ministère anglais. La rupture qui alarmait la cupidité des négocians de Londres devait blesser en France de plus nobles affections. Il n'était pas aussi facile de séduire l'opinion publique que d'acheter les suffrages de quelques conseillers de régence. D'ailleurs, depuis la mort du roi, les partis n'avaient cessé de travailler dans l'ombre, et rien n'était plus propre à les faire éclater qu'une guerre odieuse. Dubois, placé sur le volcan, se défendit avec une rare habileté. Nous le verrons bientôt étouffer l'incendie sous les matières même qui devaient en être l'aliment. Mais pour l'intelligence

(1) Lettre de l'abbé Dubois à M. Craggs, du 1er octobre 1718.

(2) Lettre de l'abbé Dubois à lord Stanhope, du 14 octobre 1718.

de ces faits, il faut reporter ses regards en arrière, et connaître les causes de fermentation qui, pendant trois années, s'étaient sourdement réunies dans le cœur de l'État.

CHAPITRE VI.

Jansénisme. — Ducs et pairs. — Princes légitimés. — Parlement.

L'ESPRIT de discorde, que les Français ont reçu de leurs ancêtres, manque rarement d'éclater aussitôt que les ressorts de l'autorité se détendent. Ce sont des orages que l'époque des régences ramène fidèlement sur l'ancienne terre des Gaulois. L'administration du duc d'Orléans n'en fut pas exempte. Le schisme allumé par la constitution *unigenitus*, la querelle entre les ducs et la magistrature, la dégradation des enfans naturels de Louis XIV, et l'insurrection parlementaire l'agitèrent assez dangereusement, pour qu'on désire prendre au moins une notion rapide de ces divers sujets de nos troubles domestiques.

C'est aux historiens du dix-septième siècle qu'il appartient d'écrire l'origine du jansénisme.

Ils diront comment, après avoir été l'amusement des sophistes d'Athènes, et l'un des exercices de la moderne scolastique, quelques subtilités inintelligibles sur la liberté des actions humaines sortirent tout à coup de la poussière des écoles, et devinrent, par l'ambition de quelques prêtres, une querelle religieuse, et, par l'imprudence de Louis XIV, une espèce de guerre politique. En France, où l'amour de la dispute supplée au fanatisme, cette épidémie avait gagné toutes les classes de la société, et répandu à la fois le goût des études graves et solides, et l'amertume du zèle théologique. L'ancien jansénisme, où il s'agissait des cinq propositions de l'évêque d'Ypres, révéla au géomètre Pascal le secret de sa vive éloquence, et produisit ces fameuses *Lettres Provinciales*, qui firent encore plus de mal à la religion que d'honneur à la langue française. La secte vit sous ses drapeaux et les grands hommes du Port-Royal, et cette duchesse de Longueville, l'héroïne de la Fronde, et cette belle Hamilton, que le chevalier de Grammont avait dérobée à l'Angleterre. Mais dans le second jansénisme, sorti de la condamnation du livre des *Réflexions morales* du père Quesnel, tout était dégénéré, et l'on ne trouvait que des noms inconnus, et de l'opiniâtreté sans talent. De son côté, le camp moliniste n'offrait plus à cette époque que le tombeau de deux

grandes réputations. Louis XIV y prostituait son autorité aux vengeances de son confesseur, et Fénélon, qui, contre toute convenance, s'était jeté parmi les oppresseurs, noyait la gloire du *Télémaque* dans les volumes sans cesse renaissans d'une théologie verbeuse et superficielle (1). Les esprits délicats cherchèrent alors une guerre moins fastidieuse dans l'interminable procès sur la prééminence entre les anciens et les modernes. Homère et le père Quesnel suffirent quelque temps aux agitations de la France.

On a vu comment le nouveau règne avait tout à coup changé la fortune des deux sectes, et placé à la tête du conseil de conscience ce même archevêque de Paris, dont l'implacable Tellier prépa-

(1) Fénélon, dans sa vieillesse, avait eu l'idée aussi fausse que dangereuse de mettre à la portée du peuple les questions théologiques sur la grace ; et pour ce but chimérique, il enfanta coup sur coup une multitude de livres, aujourd'hui complètement oubliés. Cet homme, si admirable sous tant d'autres rapports, a pour l'ordinaire manqué de mesure dans les matières religieuses. Dès son jeune âge il porta un zèle outré dans ses missions ; chargé ensuite de l'emploi périlleux d'affermir de jeunes filles dans leur conversion, il abandonna son cœur à de trop tendres mysticités. Dans une de ses lettres sur madame Guyon, il dit que, s'il croyait que cette dame ne fût pas orthodoxe, *il la brûlerait de ses propres mains*, et il revient plusieurs fois à cette expression révoltante. Les erreurs que produit un excès de sensibilité, n'en sont pas moins des erreurs, et quoique je vénère l'ame et le génie de Fénélon, je ne saurais sacrifier, ni à lui ni à personne autre, les droits de la vérité.



rait la ruine. Les jésuites se conduisirent, dans cette crise, en hommes accoutumés aux orages. Ils dissimulèrent avec patience les injustices de détail qu'ils eurent à essuyer, et attendirent un meilleur sort du temps, des fautes de leurs adversaires, et du besoin qu'une régence corrompue ne manquerait pas d'avoir de leur flexible doctrine. Gardant néanmoins la prudence pour eux seuls, ils ne laissèrent pas d'exciter en secret à de vives résolutions la cour de Rome et les évêques partisans de la bulle. Mais ce qui peint admirablement la politique vivace de ces religieux, c'est qu'ils tentèrent alors une entreprise si hardie et si profonde, qu'ils n'avaient osé la concevoir au temps de leur plus haute prospérité; ils imaginèrent de fonder dans les villes de garnison des congrégations de soldats, et les jésuites auraient eu leur armée, si le gouvernement ne se fût hâté de prévenir ce pieux embauchage et de soustraire la discipline militaire à une si habile corruption (1).

Le Régent, plus qu'indifférent sur le fond de la querelle, voulut à la fois ménager les molinistes, qui pouvaient troubler son gouvernement, et récompenser les services des jansénistes sans permettre leur domination; il travailla donc sincère-

(1) Régistres du conseil de la guerre, séance du 19 juillet 1716.

ment à la paix de l'Église. Le duc de La Feuillade fut envoyé à Rome pour obtenir du pape des explications conciliatrices. De longues et fréquentes conférences s'ouvrirent au Palais-Royal entre les chefs des deux partis. Le duc d'Orléans y assistait sans jamais se lasser, soit qu'il espérât user en vains débats la violence des factions, soit que ces controverses, où l'on parlait beaucoup sans rien résoudre, eussent tout ce qu'il fallait pour plaire à sa brillante loquacité, à son esprit subtil et indécis. D'Aguesseau partageait ses soins, son assiduité; plus honnête qu'impartial, il souhaitait aussi la pacification; mais il n'eût pas été fâché de la voir un peu janséniste. On appela aussi d'Argenson à ce congrès hétérogène; « mais je vis « clairement, » nous dit Saint-Simon dans son langage inimitable, « qu'il ne se dépouillerait pas de « cette vieille peau jésuitique que la fortune lui « avait fait revêtir sous le feu roi, et que ses « fonctions de la police avaient de plus en plus « collée et encuirassée en lui. » Une lettre circulaire aux évêques pour leur recommander la paix, deux déclarations (1) pour ordonner le silence sur les matières religieuses furent les seuls fruits de tant d'efforts. Mais la paix et le silence étaient deux mots pleins d'horreur pour une foule d'am-

(1) Du 5 octobre 1717 et du 5 juin 1719.

bitieux, dont le bruit et la discorde faisaient toute l'importance, et que le retour de la raison eût replongés dans les ténèbres de l'école. Aussi chaque exhortation à la tranquillité provoquait un redoublement de rage; des écrits turbulens pullulaient de toute part; le parlement se déchaînait contre ces pitoyables productions, et, livrant les mandemens des prélats à la torche du bourreau, ne rappelait que trop, par cette puérile parodie, le souvenir de plus cruelles exécutions. Cependant il faut avouer que les théologiens étaient plus conséquens dans leur opiniâtreté que le gouvernement dans ses temporisations. Il y a peu de sens à vouloir les causes et à répudier les effets. J'ai pitié du prince qui demande le repos et qui prescrit le silence à une église dont le prosélytisme est le premier devoir, dont l'intolérance a fait la fortune, et dont le nom d'église *universelle* ou *catholique* est une hostilité permanente.

Les jansénistes, qui goûtaient de la victoire pour la première fois, brûlaient d'en abuser, et s'indignaient des tempéramens de la régence. Il existait malheureusement, sous le nom de Sorbonne, une arène toujours ouverte pour juger les combats théologiques. Les jansénistes s'y jetèrent avec audace, anéantirent l'acceptation de la bulle et forcèrent leurs adversaires à la retraite. Ces murs si catholiques retentirent de harangues où

Rome était traitée comme au temps de la réforme. On vit un jour ces docteurs, au nombre de plus de deux cents, traverser Paris en soutane et en long manteau, et venir, par cette noire parade des forces jansénistes, rassurer dans son palais l'archevêque incertain. En effet, le cardinal de Noailles, d'un esprit borné et d'un caractère faible, mais livré par cette faiblesse même à une opiniâtreté d'emprunt, était le chef apparent et le jouet réel de la secte. L'estime que personne ne refusait à la candeur de son ame et à la sainteté de ses mœurs, rendait seule ses démarches importantes. L'audace de quatre évêques lui fraya la route à la résistance; ceux-ci vinrent en Sorbonne accompagnés d'un notaire, et déposèrent solennellement l'acte par lequel ils appelaient de la bulle au futur concile (1). A ces mots d'*appel au futur concile*, les moines présens, tout jansénistes qu'ils étaient, se précipitèrent hors de la salle, comme si la foudre y fût tombée; mais les autres docteurs reçurent l'appel, et y adhérèrent avec enthousiasme. Le Régent punit un éclat qui détruisait ses espérances; le notaire fut mis à la Bastille; on

(1) Cette démarche eut lieu le 5 mars 1717. Les quatre appelans étaient MM. de La Broue, évêque de Mirepoix; Scanen, de Senez; Colbert, de Montpellier; de l'Angle, de Boulogne. Un huissier au Châtelet, sans doute vigoureux janséniste, eut la témérité d'aller afficher cet acte dans plusieurs places publiques de Rome, et d'en remettre l'exploit au pape lui-même, qui crut recevoir un placet.

renvoya les quatre évêques dans leurs diocèses; et le syndic de la faculté alla mourir sur le chemin de son exil. Mais l'exemple avait opéré : le cardinal de Noailles publia son appel, et la bannière de Quesnel parut rallier un instant seize évêques, les parlemens, la plupart des universités, et un grand nombre de curés et de monastères.

Rome, à la vérité, n'agissait pas avec plus de mesure. Le nonce Cornelio Bentivoglio, ancien soldat autrichien, qui ne s'était fait connaître à Paris que comme une espèce de satyre obscène et pétulant, était peu propre à éclairer le pape sur la véritable situation de l'église de France. Aussi, après avoir refusé toute explication, Clément XI prit le dangereux parti de suspendre les expéditions de la *Daterie*. Douze sièges furent vacans à la fois; parmi les sujets nommés pour les remplir, on distinguait les neveux de Bossuet et de Fénélon, et le premier des prédicateurs chrétiens, l'éloquent Massillon, que Louis XIV avait, par la peur des jésuites, privé de récompense. Le pape, sans exprimer les motifs de son refus, ou plutôt n'en ayant aucun qu'il pût avouer, ne consacra point par ses bulles des choix qui honoraient le Régent et l'église de France. Ce déni des institutions canoniques était une invention assez récente de la politique romaine; elle se flattait qu'en laissant ainsi les diocèses sans pasteurs, elle alarmerait les

consciences, provoquerait des soulèvemens, et forcerait l'autorité civile à lui céder. Par ce stratagème nouveau se ravivait le droit de dominer le temporel des rois et de dénouer le serment des peuples; car c'est le caractère distinctif de la cour de Rome de varier quelquefois au besoin dans les formes, mais jamais dans le fond, de ses plus étranges prétentions. Sous le dernier règne, dans l'affaire de la régale et dans celle des franchises, elle avait réussi deux fois par ce moyen impie qui consiste à faire servir la religion à des intérêts politiques, et à sacrifier le salut des ames à l'ambition d'un prêtre. Mais pour le succès d'une entreprise de ce genre, il faut le concours de deux conditions; c'est-à-dire que si d'un côté se trouvent l'audace et l'adresse, de l'autre côté soient en mesure égale la duperie et la crédulité. Or, il n'était pas bien certain que le conseil de régence fût dans cette dernière disposition.

Le duc d'Orléans y dénonça tout à coup l'inaction silencieuse du pape. Moins effrayé qu'encouragé par les murmures des douze diocèses privés de leurs évêques, il demanda si les Français ne pouvaient être chrétiens malgré la cour de Rome. On se souvint que, dans un cas semblable, le roi de Portugal Jean IV ayant consulté les universités de son pays, ainsi que l'assemblée du clergé de France, il lui fut répondu d'une et d'autre part



que des bulles refusées sans motifs cessaient d'être nécessaires; on avait d'ailleurs sous les yeux le réquisitoire donné en 1688 par l'avocat-général Talon, où ce grand magistrat prouve que, selon les maximes anciennes et révérées de l'église, le métropolitain possède en lui-même les pouvoirs suffisans pour l'institution des évêques et l'imposition des mains. Un roi fasciné dans sa vieillesse par les jésuites et corrompu dès l'enfance par un cardinal italien n'imposait plus à la raison publique le joug de ses préjugés personnels. Le conseil de régence n'hésita donc pas à charger une commission de déterminer promptement le mode par lequel les églises de France seraient affranchies de l'abus intolérable qui subordonnait le culte à un caprice humain. Les commissaires dont elle se composa furent les maréchaux de Villeroy et d'Uxelles, les ducs d'Antin et de Saint-Simon, et le marquis de Torcy. A cette nouvelle, le Vatican est bouleversé; il remarque, non sans effroi, qu'il n'est entré dans la commission ni prêtres, ni magistrats, et que la question, sevrée du jargon des écoles et des lenteurs de l'intrigue, y sera traitée par les simples lumières du bon sens, et peut-être tranchée avec une vivacité militaire. La terreur s'accroît encore par le bruit sinistre que des conférences ont eu lieu à Paris entre l'ambassadeur d'Angleterre et les membres les plus suspects de

la Sorbonne, et que l'archevêque de Cantorbery entretient une correspondance avec le docteur Dupin, le plus digne émule de notre savant historien l'abbé Fleury (1). Le pape, épouvanté, croit déjà voir le moment tant prédit où l'église gallicane doit, comme sa sœur l'anglicane, recouvrer son antique indépendance. En moins de quarante-huit heures, il expédie non-seulement les douze bulles épiscopales, non-seulement d'autres graces qui étaient en instance, mais jusqu'à d'anciennes affaires oubliées dans la poudre des greffes ; pour plus de sûreté, il envoie lui-même un courrier chargé de tant de faveurs, et ce malheureux, pressé par les recommandations du pape, fit une si grande diligence qu'il expira en arrivant à Paris. Telle est Rome : tyrannique avec les faibles, et servile avec les forts.

Furieux d'avoir ainsi révélé sa faute, sa peur et son impuissance, Clément XI ne songea plus qu'à continuer la guerre sur un terrain mieux choisi, en se retranchant dans les ténèbres du dogme. D'abord un décret de l'inquisition con-

(1) Le docteur Dupin convint qu'en effet il avait entretenu avec l'archevêque de Cantorbery une correspondance, dans la vue de réunir les deux églises de France et d'Angleterre ; mais il soutint qu'il l'avait communiquée au procureur-général, et que d'ailleurs il n'avait cédé aucun de nos dogmes. Lettre de Dupin, du 10 janvier 1719.

damne les appelans comme hérétiques et schismatiques ; le Régent se contente de renvoyer froidement au pape cet acte d'un tribunal que la France abhorre ; mais le parlement, qui en a connaissance, se hâte de le flétrir par un arrêt où l'appel au concile est placé parmi les droits imprescriptibles de l'église gallicane. Le pape réplique en fulminant l'excommunication contre les rebelles (1); à ce signal, les appels redoublent, les parlemens décrètent, les mandemens se combattent, et déjà les villes d'Orléans et du Mans sont ensanglantées par des scènes de violence. Le Régent admire cette frénésie que son hésitation n'a que trop animée ; froissé également par les molinistes et les jansénistes, il regrette de n'avoir pas su prendre un parti décisif lorsque, dans la séance du conseil de régence du 15 mai 1718, Torcy, d'Estrées, Noailles, Saint-Simon, d'Antin et le comte de Toulouse, opinèrent pour que le roi lui-même, au nom de son peuple, appelât de la bulle au futur concile, et pour qu'on ne s'occupât plus de cette *paperasse italienne*.

L'orgueil, qui avait tant de part à l'hérésie jansénienne, excitait seul la querelle entre les ducs et

(1) Ces prétendues foudres pontificales sont tombées dans un tel discrédit, que celle-ci passerait pour anonyme si je ne disais qu'elle s'appelait *Pastoralis officii*, et qu'elle est datée du 28 août 1718.

le parlement. Les pairs peuvent-ils opiner sans se découvrir? Le président doit-il les saluer du bonnet en demandant leur avis? Dans les affaires publiques, le préambule des arrêts fera-t-il mention de leur présence? Telles étaient les graves questions laissées indécises par Louis XIV, et que le duc d'Orléans n'avait pas écartées sans peine de la délibération qui lui conféra la régence. Mais bientôt les ducs le sommèrent de rendre la justice qu'alors il leur avait promise et que maintenant il s'efforçait d'éluder. Les esprits s'enflammèrent dans de fréquentes assemblées tenues chez l'archevêque de Reims, chez ce cardinal de Mailly qui avait un fanatisme prêt pour toutes les jongleries de la terre. La conduite de cette guerre y fut confiée à douze des plus violens. Il semblait que par le fracas des formes on voulût couvrir la misère du fond, si pourtant, aux yeux de la vanité, il est quelque chose de plus considérable que les distinctions et la pantomime de l'étiquette. Le parlement regardait en pitié ces bouillonnemens de l'amour-propre, et ne daignait pas répondre aux requêtes des pairs. Dans le même temps la curiosité publique dévorait un écrit anonyme, universellement attribué au président de Novion (1), et où l'on expliquait l'origine de

(1) Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal.

presque toutes les familles ducales, avec des circonstances outrageantes dont plusieurs étaient vraies et quelques-unes fabuleuses. Les pairs, outrés des mépris de ce qu'ils appelaient une compagnie de bourgeois, ne gardèrent plus de mesure. Ils convinrent secrètement de se transporter au palais et d'y arracher par la force de leurs bras ce qu'on refusait à la dialectique de leur plume (1). Le Régent fut informé d'un projet dont l'issue ne pouvait manquer d'être ou tragique ou burlesque; il savait combien en des temps orageux les matières les plus légères sont propres à allumer de grands incendies, et il se hâta de consacrer par un arrêt du conseil toutes les prétentions des pairs (2). Mais cet expédient ne fit que déplacer la tempête et redoubler sa fureur. L'explosion fut terrible dans l'assemblée des chambres, et la résolution d'en venir aux dernières extrémités parut si ferme, que le régent, suivant sa coutume, céda au danger le plus voisin. Il anéantit sa décision avec la même promptitude et la même faiblesse qu'il l'avait portée, aimant mieux s'exposer aux cris importuns de trente courtisans qu'aux chocs méthodiques des armes parlementaires.

(1) D'Antin.

(2) Arrêt du 22 mai 1716, signifié le 27 au parlement, rapporté au Régent peu de jours après, et définitivement annulé par une déclaration du 10 mai.

Le procès des princes légitimés eut un dénouement plus sérieux. Le Régent, le moins vindicatif des hommes, ne songeait point à disputer aux enfans naturels de Louis XIV les honneurs excessifs dont ce père asservi les avait accablés. « Puisque « j'ai gardé le silence pendant la vie du roi, » disait-il, « je n'aurai pas la bassesse de le rompre « après sa mort. » Mais cette générosité touchait peu le duc de Bourbon. Le bel héritage de gloire laissé par le grand Condé à sa famille n'y avait pas encore été recueilli. A deux princes affligés de manie succédait un jeune homme farouche, d'une intelligence grossièrement ébauchée, d'un aspect hideux depuis qu'il avait perdu un œil, et brutal dans ses haines comme dans ses amours. C'est lui qui voulait forcer le maréchal de Montesquiou à quitter un nom qu'avait porté l'assassin du premier prince de Condé. Le Régent, qui lui était supérieur en tout, excepté dans l'art important d'avoir une volonté, s'éclipsait devant ce naturel fougueux, et respectait M. le duc comme une de ces machines meurtrières qui parcourent sans se détourner la ligne sur laquelle on les a lancées. Tel fut l'ennemi qui, entraînant le comte de Charolais son frère et le prince de Conti, poursuivit la dégradation des légitimés, moins peut-être par orgueil que par une cruelle antipathie contre sa propre tante la duchesse du Maine.

Au bruit de l'attaque, les Muses de Sceaux se dispersèrent. Bénédicte de Condé, duchesse du Maine, régnait dans cette cour dont les nuits ingénieuses ne sont pas encore oubliées. Conservant à quarante ans la stature d'un enfant qui en compte à peine dix, perdue de mollesse et de flatteries, assez semblable, au milieu de sa magnificence, de ses fêtes et de ses théâtres, à ces fées petites et fantasques qui font le charme de nos premières lectures, elle pétillait d'esprit, de caprices et de vanité, désolait son mari par ses mépris et ses dépenses, et cherchait dans des plaisirs singuliers à émouvoir une imagination éteinte. Son esprit avait, au reste, une telle activité et une tournure si particulière, qu'elle fut peut-être moins indignée de l'outrage dont sa maison était menacée, que flattée des rôles extraordinaires qu'elle allait jouer pour la défendre. Sa première métamorphose fut de devenir le principal avocat de ce grand procès. Dès ce moment les poètes et les comédiens firent place, dans son palais, aux jurisconsultes et aux érudits. On vit la princesse elle-même, cachée dans son lit sous des amas d'in-folios, compulser de poudreuses chroniques et mettre en ordre les innombrables citations dont les jésuites lui envoyaient le tribut. Ce qui peut frapper aujourd'hui dans les volumineux écrits que les deux parties mirent au jour, c'est la nou-

veauté du langage dans lequel, pour capter la faveur publique, elles s'exprimaient sur la puissance souveraine. L'autorité royale y était représentée comme un dépôt et un mandat, la monarchie comme un simple contrat civil, et la nation comme la maîtresse et l'arbitre de ses droits. Mais ce qui étonne davantage, c'est que le jugement du conseil de régence fut froidement déduit en forme de conclusion de cette analyse philosophique. On eût dit que les princes français sans exception, animés d'un commun vertige contre cette royauté d'où émanait toute leur grandeur, se disputaient à qui la dépouillerait le mieux de l'origine sainte et des voiles mystérieux dont Louis XIV et Bossuet avaient passé leur vie à la décorer.

La gravité de cette cause s'accrut beaucoup par les incidens qui s'y mêlèrent. Les ducs, toujours prêts à se jeter dans les bras de quiconque voudrait les compter pour quelque chose, intervinrent en faveur des princes du sang, et demandèrent que les légitimés fussent réduits au rang de leur pairie. Mais cette agression intempestive donna lieu à d'âpres représailles. La duchesse du Maine souleva la plupart des grandes familles qui n'étaient pas décorées de la pairie. On se réunit tumultuairement; on rédigea un mémoire où la prétention des pairs à former un corps séparé de la noblesse et à représenter exclusivement les

anciens pairs au sacre des rois était vivement attaquée. Alarmé avec raison d'une entreprise qui ne tendait rien moins qu'à faire de la noblesse française un corps délibérant, le Régent réprimanda les six députés qui lui présentèrent cet écrit, et un arrêt du conseil défendit aux nobles de s'assembler de nouveau. Les chevaliers de Malte obéirent, quoique le grand-prieur les eût convoqués au Temple. Mais l'esprit de faction entraîna les gentilshommes chez M. de Chatillon, l'un d'eux. En vain le maréchal de Bezons y vint, de la part du Régent, les engager à se dissoudre; une protestation fut signée par trente-neuf et signifiée au parlement, qui la supprima et interdit l'huissier. On y soutenait que le jugement des princes n'appartenait qu'au roi majeur ou aux états-généraux. Dans le même temps, les légitimés firent une protestation semblable, et la portèrent au parlement le jour où le czar y assistait. Mais les magistrats la reportèrent humblement aux pieds du roi, sans oser la transcrire dans leurs registres.

Ce que produit sur un pape l'appel au futur concile, un roi de France, et surtout un Régent, doivent l'éprouver au seul nom d'états-généraux. Le duc d'Orléans s'irrita d'un système qui blessait son autorité. Six des principaux gentilshommes furent enfermés pendant un mois à Vincennes et

à la Bastille. Le conseil de régence, après trois séances secrètes, dépouilla les légitimés du droit de succéder au trône et de la qualité de princes du sang, mais leur conserva, durant leur vie, les honneurs du parlement, c'est-à-dire la prérogative d'y prendre leur place en traversant la petite enceinte de bois qu'on nomme le parquet. L'édit fut enregistré au parlement le 8 juillet 1717, à la pluralité de cent voix contre soixante qui désiraient un examen préalable par des commissaires. Cette décision, précédée de onze mois d'intrigues, fut suivie de manœuvres plus dangereuses. L'impulsion donnée à la noblesse de la capitale se propageait dans les provinces. On continuait d'y colporter et d'y signer des protestations. Les intendans reçurent l'ordre de surveiller avec soin cette race oisive de petits nobles que la richesse et la misère, l'orgueil et la jalousie disposent également à être mécontente.

Il ne faut pas juger les intentions du parlement par la neutralité qu'il affecta dans l'affaire des princes. L'accord entre le Régent et cette compagnie n'avait eu qu'une bien courte durée. On assure même que les députés des cours souveraines qui vinrent complimenter le nouveau roi puisèrent dans la société des magistrats de la capitale des idées fort étrangères à leur mission, et reportèrent dans les provinces des plans de résistance

en échange des vains hommages qu'ils avaient déposés aux pieds d'un enfant. Qu'attendre, en effet, de ces grands corps, dont les pouvoirs sont des problèmes, dont toutes les entreprises ont le charme des conquêtes, qui sans cesse aspirent à rompre, par le fracas des affaires publiques, la monotonie des fonctions judiciaires; qui, privés d'une part active dans l'administration, n'y peuvent influer que comme obstacles, et sont réduits à remplacer l'honneur de faire le bien par le plaisir de faire du bruit? Cette dernière jouissance est d'ailleurs si propre au caractère national, qu'on a constamment vu dans nos guerres civiles le prix des offices du parlement croître avec les périls, et les provisions d'un juge tripler de valeur, toutes les fois qu'un brevet de factieux y était implicitement renfermé. L'ingratitude de la magistrature pour le prince qui venait de l'émanciper fut toute naturelle, et l'admission de quelques-uns de ses membres dans les conseils n'eut bientôt d'autre effet que d'enflammer la jalousie de leurs collègues, et de donner à ceux-ci l'espérance de pouvoir à leur tour se faire préférer en se faisant craindre. On présume bien qu'entre une cour étourdie et prodigue et des magistrats ainsi disposés, les occasions de discorde ne manquèrent pas.

Les parlemens de Bordeaux, de Toulouse et

de Rouen commencèrent quelques querelles assez frivoles; celui de Rennes en soutint de plus sérieuses; mais dans les guerres de ce genre les coups décisifs ne se portent qu'au parlement de Paris. L'inutile création des deux charges de surintendans des postes et des bâtimens, en faveur du marquis de Torcy et du duc d'Antin, y fut disputée pendant six mois. L'édit pour la recherche des financiers y excita de grandes clameurs qui ne percèrent point au-dehors, parce que la menace d'un lit de justice, proférée par le Régent dans le premier accès de colère auquel on l'eût vu se livrer depuis qu'il gouvernait, porta l'effroi sur les bancs des enquêtes, presque tout couverts par les fils de ces traitans qu'on allait sacrifier. La suppression du dixième n'obtint l'enregistrement que par une espèce de transaction dont les préliminaires furent lents, pénibles et hérissés de remontrances. Quatorze députés du parlement furent appelés au Palais-Royal, et le duc de Noailles leur rendit compte de la situation des finances. Le Régent entretint en particulier, dans son cabinet, le président de Blamon, la tête la plus échauffée de l'opposition. Mais cette complaisance, qui entr'ouvrit aux gens de robe le sanctuaire du gouvernement, déchaîna leur ambition et força le Régent, comme on l'a dit précédemment, à renvoyer le chancelier

D'Aguesseau, trop faible ou trop prévenu pour les contenir. La vigueur du nouveau garde des sceaux et la haine qui le suivait changèrent le caractère de la lutte entre la cour et le parlement. Au lieu de deux pouvoirs attentifs à se balancer, on ne vit plus que deux ennemis impatiens de se heurter.

La refonte des espèces (1) donna le signal des hostilités. L'édit conçu par d'Argenson, masqué par les artifices de Law, et aussi désastreux que toutes les pirateries de ce genre, fut enregistré à la cour des monnaies. Le parlement, attaqué dans sa compétence, et ayant à venger à la fois la cause publique et la sienne propre, ajourna ses discussions intérieures (2), et remua avec violence toutes les machines réservées pour les temps les plus

(1) Édit du 1er juin 1718. En portant à la monnaie quatre cinquièmes en espèces courantes, et un cinquième en billets d'état, on recevait une somme égale en nouvelles espèces, mais tellement affaiblies, qu'un marc d'argent, qui représentait quarante livres des anciennes pièces, en représentait soixante des nouvelles. Par ce prestige de mots on dérobait à peu près un quart du numéraire de la France.

(2) Il s'agissait de l'insurrection des enquêtes contre la grand' chambre, qui avait enregistré, sans le concours des autres chambres, la déclaration qui rétablissait les quatre sous pour livre, et le traité conclu avec le duc de Lorraine, beau-frère du Régent. Ce traité, signé au milieu des fêtes, et rédigé par le conseil des finances, dans un style étranger aux formes diplomatiques, accordait au duc une extension de limites du côté de la Champagne, et le titre d'altesse royale, en considération de son royaume de Jérusalem.

critiques. Il appela d'abord à son secours le grand conseil, la cour des aides et la chambre des comptes; mais l'union fut refusée. Il harcela le jeune roi par des remontrances vives et solides trois fois renouvelées et trois fois repoussées par des réponses sévères. Enfin il osa défendre d'exécuter l'édit, et son arrêt (1) fut à l'instant cassé. Variant ensuite ses attaques, il s'efforça d'ameuter les rentiers en interrogeant le prévôt des marchands sur les paiemens de l'Hôtel-de-Ville; il ébranla tout l'édifice du gouvernement par un arrêt (2) qui réduisait la banque à son institution primitive et prohibait l'administration des finances aux étrangers même naturalisés. Law courut chercher un asile au Palais-Royal, en s'écriant que le parlement avait résolu de le faire enlever, juger et exécuter en trois heures de temps, supposition extravagante dont on n'a jamais connu ni preuves ni traces, mais que l'Ecossais était assez politique pour imaginer, ou assez poltron pour croire. Après que la cour moqueuse du Régent se fut amusée des frayeurs de cet homme qui alliait, en effet, l'ame la plus faible au génie le plus téméraire, on l'arma d'un sauf-conduit du roi et on le donna en garde à une femme (3). Cependant des

(1) 20 juin 1718.

(2) 12 août suivant.

(3) La marquise de Nancré.

cartouches étaient distribuées aux troupes; le balancier de la Monnaie frappait au milieu des baïonnettes; des patrouilles protégeaient, dans les marchés, la circulation des nouvelles espèces, et des mousquetaires bloquaient l'imprimerie du parlement. Depuis trois mois le cours de la justice était interrompu; chaque jour voyait au palais les assemblées succéder aux assemblées, l'aigreur et la déraison croître par l'effet naturel de ces cohues, et les magistrats les plus sages s'enivrer de cette contagion. Le roi Georges eut l'oreille frappée de ces débats; et, leur prêtant la gravité que les idées anglaises attachent au nom de parlement, il crut son allié dans un grand péril, et se hâta de lui offrir (1) tous les secours d'hommes et d'argent qui seraient nécessaires pour dompter la rébellion. Alberoni, au contraire, n'attendait rien de ces folles bourrasques. « Ce « sont, » écrivait-il à Cellamare, « des feux de « théâtre qui s'évaporeront sans effet. La maxime « *cedant arma togæ* (que l'épée cède à la robe) « date du temps où les princes avaient de petits « bataillons. »

Les succès du parlement dépendent toujours de l'appui qu'il trouve dans l'opinion publique. On ne peut se dissimuler qu'à cette époque la

(1) Dans une lettre de sa main, apportée le 29 juin par milord Stanhope.

régence n'eût déjà beaucoup perdu devant ce tribunal capricieux. Tant de promesses vaines, tant d'essais infructueux avaient altéré la confiance et affaibli l'autorité. Les trésors prodigués, les graces répandues sans choix, les survivances des charges les plus importantes jetées jusqu'à des enfans au berceau, accusaient trop l'impatience d'un pouvoir passager. Quel homme de bien voyait sans murmure fouler aux pieds les règles établies par le feu roi pour la décence de sa cour, et le Régent sans pudeur et sa fille effrénée se mettre à la tête de tous les vices? Je sais que des accusations terribles pèsent sur la mémoire de la duchesse de Berry, de cette jeune insensée qui se montra aussi despotique dans son faste que populaire dans ses amours. Mais, chez une nation légère, l'esprit, les graces, et surtout la mort prématurée de cette princesse, ont presque désarmé ses juges, et je ne serai pas plus sévère que les contemporains qui, contens de chanter ses folies, oublièrent d'approfondir ses crimes (1). Mais qui excusera son père dont l'âge et les devoirs les plus saints n'arrêtaient pas les dissolutions? On savait que

(1) Le Régent n'ignorait probablement pas les bruits répandus sur sa maison. Voici quatre vers qu'il raya lui-même dans un opéra.

« Le soleil autrefois m'unit avec sa fille.
« Quel hymen! Sous quels maux je me vis abattu!
« Le crime a trop long-temps régné dans ma famille;
« Faites-y régner la vertu. »

chaque soir ramenait à sa cour l'heure des saturnales. Les portes se fermaient jusqu'au lendemain sur le régent de la France et sur ses conseillers de débauche avec un tel soin que le salut de l'état n'aurait pu en faire violer là clôture. L'imagination du peuple, irritée par le mystère, exagérait la licence de ces orgies; de là sont venus tant de contes fabuleux sur les convives du Régent, hommes vicieux sans doute, mais qu'un âge mûr, une naissance illustre, un esprit distingué, et des goûts élégans, rendaient bien incapables des grossières turpitudes qu'on leur attribuait généralement. Le Palais-Royal, sourd et impénétrable, apparaissait comme une île infame, retranchée au milieu des misères publiques: véritable Caprée où cependant manquait un Tibère.

Ces obscènes tableaux remplissaient les satires dont Paris et surtout les provinces étaient inondés. Le duc d'Orléans souriait à ces assauts de la malignité et semblait la défier. Mais il fut vaincu dans cette lutte par un obscur ennemi, nommé La Grange Chancel, auteur froid et dur de quelques mauvaises tragédies. Le Régent força le duc de Saint-Simon à lui montrer ces odes trop fameuses, qu'on ne peut lire aujourd'hui sans dégoût, et où je ne consentirai à reconnaître un talent poétique que lorsque les furies auront un Parnasse. Mais quand il rencontra ce passage où on

le représente méditant le meurtre du jeune roi, son ame succomba sous une telle horreur; il fut prêt à s'évanouir, et des larmes amères coulèrent de ses yeux. Cette noble faiblesse justifiait bien le mot le plus profond qui fût sorti de la bouche de Louis XIV, lorsqu'il avait dit du duc d'Orléans: « Mon neveu n'est qu'un fanfaron de crime. » Aucun tribunal n'eût osé épargner la tête de l'auteur des *Philippiques*(1). L'admirable clémence du Régent le relégua aux îles Sainte-Marguerite, d'où la même douceur lui facilita bientôt les moyens de s'échapper.

Comme la crainte pour les jours du roi était l'idée la plus propre à émouvoir le peuple, les ennemis du Régent la nourrissaient avec une noire perfidie. La reine d'Espagne l'exprimait dans sa fougue ordinaire. Les dévots, la vieille cour et les habitués de Sceaux en étaient à Paris les échos

(1) Ce fut le duc de La Force qui découvrit l'auteur des *Philippiques*. Le maréchal de Berwick envoya un prévôt pour l'arrêter; mais il s'échappa par une maison voisine. Son frère, officier de marine, eut l'indignité d'écrire au Régent pour exprimer sa douleur de l'évasion de son frère, et témoigner combien sa mère et lui regrettaient qu'il ne fût pas mort depuis vingt ans. Des émissaires étant parvenus à attirer La Grange Chancel hors d'Avignon, où il s'était réfugié, l'emmenèrent prisonnier aux îles Sainte-Marguerite. Aussitôt le satirique se mit à composer des odes à la louange du duc d'Orléans. Sa captivité fut fort adoucie. Il composa plusieurs pièces de théâtre, et profita d'une tempête pour s'enfuir dans les états du prince de Piémont.

plus timides, tandis que le maréchal de Villeroy l'accréditait autant par malice que par vaine gloire, en affectant d'étaler autour de l'enfant royal des précautions absurdes et outrageantes. Le fruit de ces manœuvres perçait par intervalle. Le duc d'Orléans paraît-il à une procession dans l'appareil de la souveraineté (1), parce que le parlement a osé lui refuser la préséance, comme régent; voilà, s'écrie-t-on, l'usurpateur qui essaie le trône. L'abbé Dubois devient-il secrétaire du cabinet du roi (2); voilà l'esclave qui préparera le poison. Le Régent, inspiré par un goût supérieur, veut-il arracher à un juste dédain le chef-d'œuvre d'Athalie (3), et venger la cendre du grand poète, qui peut-être est mort en doutant de son génie; voilà, voilà notre roi Joas que poursuit un tyran impie; et aussitôt la calomnie lit notre histoire dans une pièce juive, et en applique les rôles avec injure, comme autrefois Louis et Maintenon, Montespan et Louvois furent reconnus dans Esther par la maligne sagacité des courtisans.

L'orage ne s'annonçait pas toujours par des nuages aussi sombres. Un hasard singulier fit pa-

(1) Août 1717.

(2) Mars 1717, après la mort de Caillières.

(3) Tragédie jouée la première fois sur le Théâtre-Français, par ordre du Régent, le 5 mars 1716 et le 30 du même mois, dans l'antichambre du roi aux Tuileries. Esther ne fut jouée qu'en 1721, une seule fois et sans succès.

raître à cette époque (1) les Mémoires du cardinal de Retz, du conseiller Joly et de madame de Motteville, trois tableaux fort différens, où les acteurs ont retracé l'histoire de cette Fronde qui fut certainement trop burlesque pour une guerre ou trop sanglante pour un divertissement. Ce mélange de bravoure, d'inconséquence et de gaieté, qui, pendant un siècle et demi, a fondé la réputation du caractère français chez l'étranger, ne devait pas déplaire aux esprits de la régence. Les témoins oculaires peignent la vive sensation que produisirent ces écrits. La presse les multipliait trop lentement, on les rencontrait sur la toilette des femmes et sur le comptoir des marchands. C'était le roman de toutes les têtes, le rêve de toutes les nuits. Chacun les adaptait aux circonstances du moment, prenait ou assignait les rôles, et déjà prédisait les événemens. Les bourgeois, à leur lever, s'étonnaient toujours, et

(1) Les *Mémoires du cardinal de Retz* sortirent d'un cloître de Lorraine. D'Argenson crut en détruire l'effet en publiant ceux de Joly qui existaient à la Bibliothèque Caumartin, et où le coadjuteur était fort maltraité par son propre secrétaire. D'Argenson se trompa, et le public, sans prendre parti pour le maître brouillon ou le serviteur mécontent, suça avidement ce qu'il y avait de dangereux dans les deux ouvrages. Le livre du cardinal, étincelant d'esprit et d'originalité, plaît aux littérateurs et aux gens du monde. Celui de Joly, plein de naïveté, de courage et de ce dévouement inflexible qui est la probité des conspirations, paraît bien plus propre à former des factieux.

peut-être avec chagrin, de ne pas trouver des barricades. Une légère victoire anima encore cette crise de l'opinion publique. Caumont, duc de La Force, déconcerté par le torrent d'épigrammes et de chansons qui roulait sur lui (1), quitta le département qu'il s'était fait dans le conseil des finances. L'arme du ridicule ne tue qu'en France, et s'émousse contre les hommes assez grands pour la mépriser, ou assez grossiers pour ne pas la sentir. Mise à l'écart pendant le gouvernement austère de Louis XIV, elle ne pouvait signaler son retour sur un sujet plus vulnérable que le duc de La Force. Il avait été protestant, abbé, poète, financier et fondateur d'une académie de province. C'est le même que le parlement réprimanda quelques années après pour un accaparement d'épiceries. J'ai remarqué sa chute comme l'époque où commence le règne des petites choses.

On ne pouvait prévoir jusqu'où les irrésolutions du Régent laisseraient le parlement et l'opinion publique se corrompre mutuellement. Le caractère de ce prince, qui méprisait les dangers et redoutait les embarras, était la première cause des progrès du désordre. Avec peu de suite dans l'esprit, peu de constance dans la volonté, et peu de franchise dans les promesses, il ne connaissait, à vrai dire, ni amis ni ennemis; il lui fallait un

(1) D'Antin.

maître (1). Noailles aurait pu le devenir, s'il n'eût été si mobile dans ses projets; Saint-Simon, si désordonné dans son fanatisme nobiliaire; D'Argenson, si nouveau dans l'intimité de la nouvelle cour. La place restait donc vacante, et la crise exigeait qu'elle fût remplie, lorsque l'abbé Dubois arriva le 20 août, fier d'apporter le traité de la quadruple alliance, et disposé à terrasser, dans Paris, les agens d'Alberoni, comme il venait d'en triompher à Londres. Cet ambitieux confident n'avait cessé, durant son absence, de suivre les mouvemens intérieurs du royaume (2). Également vif et ferme, il fit passer la résolution de châtier l'audace parlementaire et d'abattre les restes de la puissance du duc du Maine. A la vérité, le Régent, par tendresse pour sa femme, agitait d'une main plus indulgente le sort de son beau-frère; mais il se vit entraîné par la fougue commune du duc de Bourbon et du duc de Saint-Si-

(1) « Le Régent passa sa vie à filer des cordes pour être emmaillotté. » Lettre de Dubois au vicomte de Nocé, du 26 octobre 1716.

(2) Voici ce qu'il écrivait à D'Argenson après le renvoi de Noailles et de D'Aguesseau : « Mes deux bras franchissent les mers pour « vous embrasser. J'avais besoin de cette nouvelle qui a été reçue « avec les applaudissemens qu'on donnait à Hercule après la dé- « faite des monstres. Je dormirai dorénavant en repos, et je travail- « lerai sans distraction. Voilà le plus mauvais grain séparé; il « faudra encore quelques coups de crible; mais ces héros méri- « taient la distinction de n'être pas confondus dans une réforme « générale. »

mon, lorsque ceux-ci se furent accordés sur le partage des dépouilles. On convint donc que le 26 août au matin un conseil de régence serait convoqué pour huit heures dans le cabinet du roi, et un lit de justice pour dix heures dans la chambre du dais, afin que, sans intervalle de temps ni de lieu, les coups fussent portés dans l'un et dans l'autre. Dubois et D'Argenson tracèrent la marche publique de l'opération, et les ressources secrètes pour tous les accidens possibles; tous deux firent preuve de l'étendue d'esprit et de l'amour des détails qu'ils possédaient éminemment. Précautions superflues! car le seul silence de la cour pendant ces apprêts avait développé des signes d'inquiétude et de faiblesse dans le parlement, dans le duc du Maine, et même dans le maréchal de Villeroy, qui se flattait et s'effrayait toujours de l'honneur d'être dangereux.

Le 26, à la pointe du jour, tous les corps armés occupent leurs postes. Le duc du Maine, à peine revenu d'une fête que sa femme lui a donnée à l'Arsenal, dort sans s'apercevoir qu'au-dessus de sa tête on dresse l'appareil du lit de justice avec silence et rapidité. Éveillé par Contades, major des Suisses, qui lui fait part de l'ordre relatif à son régiment, il s'habille aussitôt, et se rend près du roi, sa sauve-garde naturelle. Lorsque le Régent entre dans la chambre de l'enfant,

il voit le duc sans se déconcerter, et lui dit avec la politesse la plus affectueuse : « Je sais que depuis « le dernier édit vous n'aimez point assister aux « cérémonies ; on va tenir un lit de justice ; vous « pouvez vous en absenter. » — « Cela ne me fait « aucune peine, » répond le duc du Maine, « quand « le roi est présent. D'ailleurs, dans votre lit de « justice il ne sera pas question de nous. » — « Peut-« être, » répliqua le Régent ; et il entre dans le cabinet où s'assemblait le conseil. Le duc du Maine, attéré par ce dernier mot, engage le comte de Toulouse, son frère, à faire expliquer le Régent. Tous deux se présentent au conseil ; le duc du Maine interroge le maréchal de Villars, qui n'est pas plus instruit que lui. Enfin, le comte de Toulouse tire le Régent auprès d'une fenêtre (1), et lui dit : « Est-il vrai qu'il va se passer quelque « chose de fâcheux contre nous ? » — « Rien contre « vous, » répond le Régent. — « Mais si c'est contre « mon frère, » repart le comte, « il vaudrait mieux « qu'il se retirât que d'entendre des choses dés-« agréables. » — « Je le pense ainsi, » réplique le Régent ; « il fera bien de n'y pas être. » — « Mais

(1) Saint-Simon raconte que ce fut le Régent qui prévint le comte de Toulouse et le tira à part. Ce récit n'est point inconciliable avec celui du duc d'Antin, que j'ai préféré, parce que ce dernier, frère des princes légitimés et de madame d'Orléans, par madame de Montespan, leur mère commune, savait des particularités que l'autre ne pouvait connaître.

« en ce cas, » ajoute le comte, « il ne me convient « pas davantage d'y assister. » — « Vous avez rai- « son, » dit le Régent; « et je vous laisse sortir « parce que je vous connais bien. » Alors le comte de Toulouse rejoint son frère, qui, pâle et dans de mortelles angoisses, descend chez la duchesse du Maine.

Le Régent, ainsi débarrassé des seuls témoins qu'il eût à craindre, expose au conseil les mesures que le salut de l'autorité royale a rendues nécessaires. Ce sont d'abord des lettres-patentes qui cassent les derniers arrêts du parlement et le rejettent dans le même état où l'ordonnance de 1667 l'avait mis sous le feu roi; viennent ensuite un édit qui réduit les princes légitimés au simple rang de leur pairie, et une déclaration qui en excepte le comte de Toulouse et lui conserve ses prérogatives pendant sa vie. Enfin, sous prétexte que le duc du Maine se trouve désormais, par le rang de sa pairie, inférieur au maréchal de Villeroy, un arrêt défère au duc de Bourbon, devenu majeur, la surintendance de l'éducation du roi. Tous ces actes sont accueillis avec un silence respectueux. Le seul maréchal de Villeroy pousse un soupir et laisse échapper ces mots presque étouffés par la crainte : « Voilà toutes les dispositions du « feu roi renversées. Je ne puis le voir sans dou- « leur. M. du Maine est bien malheureux! — Je

« dois en être fâché plus qu'un autre, » répond le Régent avec vivacité, « puisque M. du Maine est « mon beau-frère; mais j'aime mieux un ennemi « découvert qu'un ennemi caché. » On passa immédiatement de cette séance à celle du lit de justice. Le seul duc d'Antin obtint de rester, sur sa parole, dans le cabinet du roi. Le Régent avait un singulier motif de confiance en la docilité de ce beau-frère; c'est lui qu'il avait un jour indiqué comme le type du parfait courtisan, *sans honneur et sans humeur.*

Le parlement, au nombre de cent soixante-dix magistrats, s'était rendu aux Tuileries en robes rouges, à pied sur deux files, parce que c'est l'usage toutes les fois que dans l'enceinte de la même ville la compagnie est mandée par le roi. Le peuple, qui ne s'intéresse sérieusement qu'aux édits bursaux, et que les jeux de l'agiotage commençaient à distraire, le vit passer avec indifférence. On répéta au lit de justice ce qui s'était fait au conseil de régence. Le premier président ayant seulement demandé à examiner l'édit qui concernait le parlement, le garde des sceaux répondit: « Le roi veut être obéi et obéi sur-le-champ. » Mais ce roi si terrible riait alors, et voyait sans la moindre sensibilité changer le chef de son éducation. Sa gaieté était provoquée par la triste figure du duc de Louvigny, qui étouffait, au mois d'août,

sous le poids d'un habit de velours. Par une de ces métamarphoses plus fréquentes dans les pays despotiques, l'ancien lieutenant de police, qui avait si souvent essuyé les hauteurs du parlement, les lui rendait en maître dédaigneux, et jouissait avec sérénité des regards furieux dont les magistrats le couvraient. Cependant la terreur, la colère, le désespoir régnaient chez la duchesse du Maine et redoublaient à mesure que de jeunes laquais, suspendus par les mains en dehors des fenêtres de la chambre du dais, transmettaient dans leur langage les décrets de la redoutable assemblée.

La régence ne fut pourtant pas satisfaite d'une solennité dont l'intrigue avait eu quelque chose de furtif et de timide. Elle voulut constater sa victoire par une violence mieux caractérisée. Dans la nuit du 28 au 29 elle fit enlever de leurs maisons et conduire dans des prisons d'état les présidens de Blamont et Faydeau, et le conseiller Saint-Martin. Ce défi porté au parlement n'excita qu'une supplication douloureuse. Le Régent laissa entrevoir la grace des prisonniers comme le prix de la soumission de leur compagnie. Les magistrats acceptèrent humblement cette espérance et reprirent le cours de la justice. Après divers temps d'épreuves les captifs furent rendus. La faiblesse du président de Blamont ne justifia que trop ces rigueurs, et prouva combien l'exaltation diffère

de la vertu. Ce téméraire tribun qui avait comparé son roi à Philippe-le-Bel le faux monnayeur, revint esclave de la cour, avide de ses dons, enfin ce que le mordant Saint-Simon appelle *l'un des pigeons privés de M. le Régent.*

Délivrée de l'opposition parlementaire, la régence voulut aussi secouer ses propres entraves. Les conseils n'avaient point répondu, dans la pratique, à l'éclat de la spéculation. Ce furent bientôt des foyers de querelles, de jalousies, de sottes prétentions, où l'intrigue et la haine eurent seules de l'activité, tandis que les affaires languirent par l'incapacité des chefs, par la mutinerie des maîtres des requêtes, qui refusèrent, pendant dix-huit mois, de rapporter *debout* au conseil de régence, par la nécessité où le public se trouva de poursuivre soixante-dix ministres dispersés dans la capitale. Le Régent, qui en était las plus que personne, ne différait leur suppression que pour ne point paraître céder au parlement qui la demandait (1). Ce fut dans ces circonstances que l'abbé de Saint-Pierre, esprit chimérique, écrivain rebutant, et le plus maladroit des bons citoyens, publia son livre de *la Polysynodie* pour prouver l'excellence du gouvernement par la pluralité des conseils. Le cardinal de Polignac et Fleury, ancien

(1) Remontrances du 26 janvier 1718. Représentations du 7 février.

évêque de Fréjus, exigèrent son expulsion de l'Académie française, en menaçant de se retirer eux-mêmes si l'auteur n'était exclu; et l'Académie, entraînée par cette sorte de violence, consentit à bannir l'honnête homme à qui elle devait le plus beau mot de son Dictionnaire (1). Les deux prélats avaient accusé *la Polysynodie* comme une satire indirecte de la politique du feu roi; mais le véritable crime de l'abbé de Saint-Pierre était d'avoir vivement blâmé, dans ce livre, la participation des femmes au gouvernement de l'État. Madame de Maintenon en fut très-blessée, et fit entrer dans sa vengeance les deux courtisans qui, naturellement doux et timides, ne se seraient pas portés d'eux-mêmes à cet étrange éclat. Le Régent fit assez connaître le dégoût que lui inspirait l'institution des conseils en laissant consommer une injustice si ridicule contre l'apologiste de

(1) L'abbé de Saint-Pierre a le premier employé le mot de *bienfaisance.* J'aurais quelque honte à rapporter les argumens dont se servirent les deux prélats pour colorer l'acharnement de leur persécution. Le confrère qu'ils avaient fait exclure continua de rêver en homme de bien, et ne fut remplacé qu'après sa mort; mais on lui refusa l'éloge et la messe, ce qui peut être regardé comme la jurisprudence des excommunications académiques. On a oublié que l'abbé de Saint-Pierre est parmi nous le fondateur d'une petite école philosophique, dont le ralliement est la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine; noble erreur, à qui il n'a manqué, pour être d'une utilité générale, que la sanction de quelque croyance religieuse.

son gouvernement et l'aumônier de sa mère.

Tandis que le bon abbé de Saint-Pierre défendait en public les conseils expirans, un autre abbé les attaquait dans l'ombre. Dubois avait envoyé de Londres son confident Chavigny pour presser leur chute, et rien n'était plus adroit que les argumens dont il l'avait armé. « Je n'examine pas, » disait-il au Régent, « la théorie des conseils. Elle fut, vous le savez, l'objet idolâtré des esprits creux de la vieille cour. Humiliés de leur nullité dans les fins du dernier règne, ils engendrèrent ce système sur les rêveries de M. de Cambrai. Mais je songe à vous, je songe à votre intérêt. Le roi deviendra majeur; ne doutez pas qu'on ne l'engage à faire revivre la manière de gouverner du feu roi, si commode, si absolue, et que les nouveaux établissemens ont fait regretter. Vous aurez l'affront de voir détruire votre ouvrage. Mais ce n'est pas tout: les grands du royaume approchent le monarque par le privilège de leur naissance; si à cet avantage ils joignent celui d'être alors à la tête des affaires, craignez qu'ils ne vous surpassent en complaisances et en flatteries, qu'ils ne vous représentent comme un simulacre inutile et ne s'établissent sur votre ruine. Supprimez donc les conseils si voulez être toujours nécessaire, et hâtez-vous de remplacer des grands seigneurs qui deviendraient vos rivaux,

par de simples secrétaires d'état qui, sans crédit et sans famille, resteront forcément vos créatures (1). La présence de Dubois et les insinuations de Stanhope étant venues à l'appui d'un langage si séduisant, le Régent congédia les conseils le 24 septembre et rétablit l'ancienne forme d'administration. Les conseillers furent traités avec magnificence, et chacun emporta quelques débris du vaisseau naufragé. Ainsi finit un essai mémorable dans notre histoire (2). « La noblesse, » dit le duc d'Antin, « ne s'en relèvera pas; il en « faut convenir, à mon grand regret. Les rois qui « règneront dans la suite verront que Louis XIV, « un des plus grands rois du monde, ne voulait « jamais employer les gens de qualité dans aucune « de ses affaires; que M. le Régent, prince très- « éclairé, avait commencé à les mettre à la tête « de toutes les affaires, et avait été obligé de les « ôter tous au bout de trois ans. Que pourront et « que devront-ils conclure? Que les gens de cette « condition ne soient point propres aux affaires, « et qu'ils ne sont bons qu'à se faire tuer à la

(1) Extrait des instructions de Dubois à Chavigny, du mois de mars 1718; et d'une note écrite de sa main, du mois d'août.

(2) A son retour en Russie, Pierre Ier y avait établi des conseils sur le modèle de ceux qu'il avait vus en France. Mais tandis que les nôtres n'ont fait que passer, ceux du czar subsistent encore chez son peuple docile et imitateur.

« guerre. Je souhaite me tromper; mais il y a bien « de l'apparence que les maîtres penseront comme « cela, et ils ne manqueront pas de gens qui les « confirmeront dans cette opinion. »

Je ne quitterai pas ce récit sans m'arrêter un moment sur l'intention que l'abbé Dubois annonçait de rétablir le gouvernement de Louis XIV. Je dois prévenir les lecteurs que dans le cours de cette histoire ils rencontreront plusieurs fois le même projet, conçu par divers administrateurs et presque toujours par ceux qui étaient le moins capables de le réaliser. Pour des hommes que la naissance ou l'intérêt accoutumait à ne juger d'un état que par ses sommités, des victoires, des monumens, du luxe et de l'obéissance passive devaient paraître le dernier terme de la sagesse et l'âge d'or de la classe qui gouverne. Aussi, dans leur malaise, les entendit-on invoquer le sceptre de Louis XIV et la forme expéditive de ses méthodes. Mais ce vœu dut rester impuissant, parce qu'il reposait sur une erreur. Le gouvernement absolu de Louis XIV n'existait ni en principes ni en droit. C'était un gouvernement de fait, dépendant de circonstances qui ne se reproduisent jamais les mêmes; ou plutôt ce gouvernement n'était qu'un homme, et un homme mort, qu'aucune force n'a le pouvoir de rendre à la vie, qu'aucun art ne saurait complètement imiter, et qu'on peut seule-

ment, comme les Romains le pratiquaient dans leurs funérailles, laisser contrefaire par des mimes et des baladins.

Quoique la régence eût, par la révolution dont je viens de parler, assuré la liberté de ses mouvemens, un pas difficile lui restait à faire. La guerre contre le petit-fils de Louis XIV révoltait tous les esprits : cependant la rupture était inévitable; les nouveaux traités l'exigeaient, le ministère anglais la pressait; Dubois devenait suspect aux alliés par ses délais, par le ton mystérieux et prophétique de ses dépêches. Mais tout à coup l'énigme se dévoile, et le rusé politique subjugue l'opinion, et remplit ses promesses en tournant contre l'Espagne les intrigues de son ambassadeur, et produisant au grand jour ces trames futiles qu'on n'a pas sans dessein honorées du nom de conspiration (1).

(1) Le 14 décembre, Dubois écrit à Destouches : « Je vous prie « d'assurer M. Craggs et milord Stanhope que tous les soupçons « qu'ils ont eus sur le délai de la déclaration de guerre n'ont point « eu d'autres raisons que celles que je leur ai écrites, et particu- « lièrement pour pouvoir faire, avant la déclaration de guerre, la « découverte que nous avons faite ces jours-ci de la trame et des « intrigues de l'ambassadeur d'Espagne, que nous espérions, avec « raison, de découvrir bientôt, et après quoi *on osera moins s'op-* « *poser à la guerre.* »

CHAPITRE VII.

Conspirations de Cellamare en France et du duc de Saint-Aignan en Espagne. — Révolte des gentilshommes bretons.

J'ai dit comment Cellamare, infidèle à ses instructions, avait laissé le duc d'Orléans saisir les rênes de l'état. Alberoni s'obstinait à ériger en séditieux cet ambassadeur lent, doux et grave. Sans cesse il lui présentait les mœurs infames de la régence comme une argile que les factions pouvaient pétrir à leur gré. « Les amis du duc « d'Orléans et ses confidens, » lui écrivait-il, « sont gens sans honneur, sans probité, sans re- « ligion, qui ne suivent que leurs intérêts, et « seront les premiers à l'abandonner. C'est ainsi « que je les ai vus en user avec le duc de Vendôme « qui les avait comblés de biens, et qu'ils déchi- « rèrent dans sa disgrace (1). » Mais un vieillard

(1) Lettre d'Alberoni à Cellamare, du 20 août 1718. — Le même ton de dénigrement et de fureur se trouve dans d'autres dépêches du cardinal à l'ambassadeur. Voici un passage de sa lettre du 8 février 1717 : « Je ne suis point étonné que dans le pays où vous êtes « on fasse bon accueil au traître Bonneval. Il n'y a qu'à faire bonne

égoïste, né sous le ciel de Naples, et que tous ses goûts ramenaient à une vie molle et voluptueuse, était bien plus porté à faire de la corruption générale l'objet de ses jouissances que l'aliment de sa politique. L'envoi des libelles fabriqués contre le Régent fut long-temps la seule complaisance qu'il eut pour les passions de sa cour (1). Cependant lorsque Dubois déploya son système des nouvelles alliances, Cellamare entra pesamment en guerre contre lui, fit ses représentations avec toute la solennité diplomatique, et montra partout plus d'emphase que d'habileté. Il écrit un jour à Alberoni qu'il vient d'avoir une entrevue avec Torcy et Villeroy, et que, emporté par les mouvemens de son ame à la plus haute éloquence, il les a terrassés en leur disant : « Les pierres « même de cette capitale prennent une voix contre « le gouvernement, et moi, qui habite à la place « des Victoires, j'entends les cris par lesquels la « statue de Louis-le-Grand blâme ses anciens mi-

« chère pour être honnête homme. Il ne peut y avoir un plus grand « fripon. Il porte la marque d'un coup de marteau qu'un maréchal « lui a donné sur le nez en Italie. Ailleurs qu'à Paris, il ne pourrait « paraître parmi les honnêtes gens. Un tel homme pourrait fort « bien se mêler avec les mécontens de cette cour-là. Au nom de « Dieu, M. le prince, soyez attentif à ce qui peut arriver. »

(1) « La reine a fort agréé la satire que vous savez. LL. MM. s'en « sont diverties deux jours entiers. » Lettre d'Alberoni à Cellamare, du 15 mars 1717.

« nistres devenus les adulateurs d'une mauvaise « régence (1). » Croire qu'une phrase de collége a convaincu deux vieux courtisans est une naïveté un peu forte. Ces formes, au reste, tiennent à une certaine rouille scolastique, dont les étrangers qui ont fait de bonnes études ne se dépouillent jamais entièrement. Alberoni n'en remercia pas moins Cellamare de sa rhétorique, *della sua bellissima parlata.*

Mais le titre seul de cet ambassadeur en faisait presque un conspirateur involontaire. Sa maison était le rendez-vous naturel où les idolâtres de l'ancienne cour venaient gémir de leur impuissance à s'établir dans la nouvelle; et parmi eux se distinguait, moins par son mérite que par son assiduité, un homme d'un esprit commun et d'un caractère chagrin, qui, élevé autrefois avec les enfans de Louis XIV, voyait sa fortune détruite, et le nom de Pompadour prêt à s'éteindre avec lui. Aux plaintes stériles de ces vieillards, un événement politique vint joindre la turbulence de quelques esprits plus entreprenans. On se souvient que le dernier roi avait, en mourant, recommandé à son petit-fils le sort de Jacques III, et Philippe V avait, en conséquence, chargé Cellamare de verser, à l'insu du Régent, les dons de

(1) Lettre de Cellamare à Alberoni, du 19 juin 1718.

l'Espagne sur les proscrits de Saint-Germain. Un tel emploi initia secrètement l'ambassadeur dans cette cour parasite, et lorsqu'elle fut dispersée, il hérita de tous les intrigans formés à une école si dangereuse. On y comptait Foucault de Magny, chassé de l'intendance de Caen par le désordre de sa conduite, et le nommé Brigault, prêtre du diocèse de Lyon, nourri dans la domesticité des princes, et dès long-temps accoutumé à couvrir ses manœuvres toutes mondaines de ces voiles pieux déchirés par Molière, et remis en honneur par la marquise de Maintenon. Le Régent ayant commis la faute de faire discuter, dans un pamphlet, les droits de sa maison à la couronne de France, par préférence à la branche espagnole, l'abbé Brigault crut pouvoir réfuter un plaideur descendu des marches du trône dans l'arène (1). Cellamare envoya cette réponse à sa cour, sans

(1) Ce pamphlet, intitulé : *Lettres de Filtz Moritz sur les affaires du temps*, fut composé par l'abbé Margon, d'après les instructions du Régent. Il traite en ennemis de ce prince les jésuites, les parlemens de France et les casuistes espagnols. La question principale, que le sentiment national jugerait aujourd'hui si promptement, y est perdue dans ses subtilités. Cet écrit, qui fut si fameux en 1718, paraît maintenant bien médiocre. L'histoire peut néanmoins en exhumer ce fait curieux : « Le duc d'Orléans, averti de l'irrésolution où était Louis XIV d'accepter le testament de Charles II, forma le dessein de se dérober de la cour et de gagner un port d'Espagne. Dans ce lieu il devait se faire connaître aux Espagnols pour le

dissimuler l'opinion peu favorable qu'il en avait. Contre son attente, il reçut l'ordre de la faire imprimer en Hollande. Ce fut la seule hostilité de ce ministre, jusqu'au moment où une impulsion française le jeta hors de ses paisibles mesures.

Depuis l'édit contre les bâtards, la duchesse du Maine s'était agitée, comme pouvait le faire une ame vaine et usée par de petites passions, qui se partage entre la soif de la vengeance et la soif des plaisirs. Malézieu et Polignac, ses deux seuls confidens, n'avaient en eux-mêmes rien de propre à ennoblir ce dépit d'une femme. Le premier, maître de mathématiques, poète improvisateur, chancelier de Dombes, intendant de spectacles, rassemblait dans son état servile les avantages d'une médiocrité universelle; à quelque conspiration qu'on l'employât, il ne pouvait craindre que d'en être le valet et jamais le complice. Le second, quoique ambitieux, n'avait encore subjugué la fortune que

petit-fils d'Anne d'Autriche, et leur déclarer qu'il voulait tenir la couronne uniquement de leur choix. Il avait alors un cheval anglais merveilleux coureur; il devait le monter et le pousser jusqu'où il pourrait aller, pour se rendre en fort peu de temps à Lyon, où un homme, envoyé par avance, l'attendait avec une cabane pour descendre le Rhône. Un autre lui avait préparé, vers l'embouchure de ce fleuve, un petit bâtiment toujours prêt à mettre à la voile. Louis XIV déclara qu'il acceptait le testament; dès-lors M. d'Orléans renonça à toutes ses vues, et demeura tranquille. » *Lettre de Filtz Moritz*, page 176.

par des moyens analogues à son caractère doux, flatteur et timide, et s'il comptait la ramener, c'était, comme auparavant, par les charmes de sa personne ou de son esprit et par les chances d'une galanterie artificieuse (1). Le duc du Maine, étranger chez lui, et environné de mystères qu'on lui dérobait, s'était réfugié dans d'innocentes études, et traduisait les vers latins que composait l'ami de sa femme. La querelle des princes avait aussi rapproché de la duchesse du Maine un homme moins cher à son cœur que les précédens, mais bien plus disposé à servir sa colère. C'était le comte de Laval, qui, durant ce long procès, avait échauffé la noblesse des provinces en faveur des légitimés, et poursuivait encore cette correspondance, excusable peut-être dans le feu des débats, mais devenue une révolte après la décision. Le Régent surprit le comte de Laval au milieu de ces coupables soins par le don d'une pension de six mille

(1) Le frère du cardinal de Polignac, qu'on distinguait de celui-ci par le surnom de Polignac *l'imbécile*, ayant été l'un des six gentilshommes emprisonnés à cause de la requête de la noblesse, le cardinal eut, à cette occasion, une entrevue avec le Régent, où il s'épuisa en protestations d'attachement et de fidélité. Il venait seulement alors de prendre l'ordre de la prêtrise. Le besoin de rétablir sa fortune perdue en prodigalités, lui fit surmonter son aversion pour toute étude ecclésiastique. Cet esprit, si facile et si brillant, avait, sans pouvoir l'achever, commencé trois fois sa licence.

francs. Le nouveau Cinna accepta le bienfait et continua de travailler à la perte du bienfaiteur. L'ingratitude n'était pas, au reste, la seule qualité de conjuré qu'il possédât; un tempérament bilieux; une oisiveté qui l'indignait; l'orgueil d'un grand nom; une fortune médiocre et embarrassée pire que la pauvreté, une blessure au visage qui l'obligeait à porter une mentonnière noire, et dont l'aspect disgracieux dans la société nourrissait son humeur haineuse et farouche; et surtout un esprit faux et diffus, très-propre à lui donner aux yeux des autres un air mystérieux, mais qui, l'aveuglant lui-même sur la vraie situation des choses, le rendait hardi parmi des chimères: telles étaient les qualités qui eussent recommandé le comte de Laval aux mécontens de tous les pays.

Cependant la duchesse du Maine, comme si elle eût redouté la circonspection de ses amis et l'âpreté du comte de Laval, avait déjà entamé à leur insu deux intrigues différentes. L'objet de la première était de sonder l'opinion de l'Espagne sur la déchéance des légitimés, et d'intéresser à leur sort Philippe V, en qualité de chef de la famille. Un jésuite lui donna, pour cette délicate mission, un bel aventurier, appelé le baron de Walef, et né à Liège, l'une de ces villes sans territoire, si fécondes en hommes de cette espèce. Celui-ci

avait porté les armes en Flandre, au service de la reine Anne, cabalé à Saint-Germain avec la veuve de Jacques II, et arrivait à Sceaux les mains pleines de poésies. Dès qu'il eut reçu de la princesse les frais du voyage, et une sorte de lettre de créance qu'elle eut la faiblesse de lui signer, il ne la regarda plus que comme un instrument de sa propre fortune. Sans s'inquiéter ni de la crainte de la compromettre, ni des termes de son mandat, ni des règles de la prudence la plus commune, il parcourut les cours de Rome, de Turin et de Madrid, pénétra effrontément dans le cabinet d'Alberoni et jusque dans celui du duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France, et ne parla de rien moins que de conclure des traités. Chacune de ses lettres faisait frémir la princesse, et la réduisait à son tour à la nécessité de négocier pour obtenir le silence de son famélique et imprudent ministre.

La seconde entreprise de la duchesse du Maine se trouvait plus à la portée de son esprit, et serait indigne des souvenirs de l'histoire, si elle n'avait formé dans la grande affaire une épisode qui remplit la Bastille d'accusés et couvrit l'inventrice de confusion. Le but ne paraissait pas mal choisi, car il s'agissait de diviser les maisons d'Orléans et de Condé en brouillant le Régent et le duc de Bourbon. Mais le moyen employé re-

poussait par sa bassesse. On se proposait de corrompre un abbé de Veyrac, dont la plume appartenait publiquement à M. le duc, et d'en tirer une satire contre le gouvernement qu'on livrerait au Régent lui-même, comme une perfidie du prince. Les acteurs n'étaient pas moins ignobles ue la pièce; un abbé Le Camus, ex-capucin, rivain mercenaire; une vieille comtesse de auvigny, vivant d'industrie; une dame Dupuy, ıve d'une aide-major de la ville d'Amiens, nturière effrontée; Avranches et Despavots, deux laquais de la duchesse travestis en seigneurs flamands sous les noms de prince de Listenai et de chevalier de La Roche; enfin la célèbre demoiselle Delaunay, qui remuait en soubrette de théâtre tous les ressorts d'une si vile fourberie. Cette fille, mariée depuis à M. de Staal, a écrit des mémoires qui, même après ceux du chevalier de Grammont, enchantent le lecteur par la plus heureuse alliance de l'esprit et du naturel. Elle s'y moque agréablement de la dame Dupuy; mais celle-ci, qui n'était autre chose qu'un espion, d'accord avec l'abbé de Veyrac, et lancée dans la maison de la duchesse du Maine par M. Le Blanc, secrétaire d'état de la guerre, avait de bien meilleures raisons de rire de la servante et de la maîtresse, et de se réjouir de leurs bévues

qu'elle prolongeait avec une profonde malice (1).

La lenteur des résultats dégoûtait néanmoins la duchesse du Maine des voies détournées qu'elle avait prises, et son impatience lui suggéra la pensée de lier un commerce direct avec l'ambassadeur d'Espagne. Le premier mot de ce dangereux projet, qui lui échappa devant le comte de Laval, fut l'étincelle qui embrasa tout. Ce seigneur connaissait le marquis de Pompadour, et la proposition vint par eux au prince de Cellamare, qui l'accepta. La fusion des deux cabales leur donna une activité dont chacune manquait en particulier. L'abbé Brigault fut appelé, et les fonctions se distribuèrent. Cet abbé était le courrier des communications écrites; les entrevues avaient lieu à l'arsenal, chez la duchesse du Maine, où Laval, assis sur le siège du cocher, conduisait l'ambassadeur vers la voiture de M. de Pompadour. Ce dernier devait particulièrement veiller aux rapports de la ligue avec l'Espagne, et Laval cultiver les germes de discorde intérieure; aussi la duchesse du Maine, dans le très-petit nombre

(1) L'abbé Le Camus, la demoiselle Delaunay, Avranches et Despavots furent arrêtés et interrogés d'après les déclarations très-détaillées de la dame Dupuy, et la correspondance des personnages de l'intrigue où madame du Maine figurait sous la désignation de la *Reine du grand roman*.



de momens de gaieté qu'eut cette conspiration, appelait le premier son *ministre des affaires étrangères*, et le second son *ministre du dedans du royaume*. La haine et l'imagination composaient le seul fonds de ces ministères, et c'est par des écrits, trompeuse ressource des faibles et des fous, qu'il devait être mis en œuvre. On convint d'en rédiger quatre principaux; une requête des Français à sa majesté catholique pour lui demander, comme le seul remède aux maux de la nation, l'assemblée des états-généraux; deux lettres de Philippe V adressées, l'une au roi mineur et l'autre à tous les parlemens; enfin le manifeste du même prince qui ordonnait la convocation demandée. Les conjurés se divisèrent pour la composition de ces ouvrages, en deux espèces de comités qui échangeaient et révisaient mutuellement leur travail. Brigault, Laval et Pompadour formaient l'un, la duchesse du Maine présidait l'autre, où étaient entrés le cardinal de Polignac par complaisance et Malezieu par soumission. Mais ce qui n'étonnera personne, c'est que chacun de ces bureaux était pénétré d'un profond mépris pour les productions de l'autre. Le triumvirat des gentilshommes ne voyait dans les écrits de la duchesse qu'un jargon pâle, sans nerf et sans méthode, tandis que de son côté le comité académique de Sceaux traitait les diatribes des

gentilshommes d'ébauches barbares, ténébreuses, et d'une incorrection désolante. On put dès lors présumer que la régence ne périrait pas dans cette conspiration de grammairiens. J'ai passé légèrement sur tous ces préliminaires de la grande intrigue, parce que le lecteur les trouvera très-détaillés dans les confessions des principaux accusés que j'ai transcrites moi-même sur les originaux, et qui seront imprimées à la suite de cette histoire.

Les conjurés, qui dans leurs rêves disposaient de la France, n'étaient eux-mêmes que d'humbles instrumens de l'Espagne. Cellamare adresse, le 25 mai 1718, au cardinal Alberoni les deux premiers écrits de la cabale, et annonce, dans un billet chiffré, qu'ils sont l'ouvrage de la duchesse du Maine et du marquis de Pompadour, à la suite d'une conférence à l'arsenal (1). Alberoni reçoit cette ouverture avec chaleur et répond, le 6 juin,

(1) Je transcris les expressions de l'original, parce que c'est le seul endroit de cette immense correspondance où la duchesse du Maine et le marquis de Pompadour soient nommés; partout ailleurs ils ne sont que désignés.

L'interlocutrice che me gli ha spiegati in una longa e secreta conferenza nell' Arsenale è la Sa duchessa Du Maine. Ella si è servita del marchese di Pompadour, per mezzano del nostro abboccamento, e desidera aver qualche riscontro del real gradimento.

La scrittura segnata con il no 2 e opera di molti nobili; e la parola la porta il sopra mentorato Pompadour.

en exhortant Cellamare à suivre le complot, et accablant la duchesse du Maine d'éloges et de promesses au nom du roi et de la reine d'Espagne. L'ambassadeur commence donc à faire circuler quelques écrits, et notamment la réponse aux lettres de Filtz Moritz. On peut rapporter à cette époque l'apparition d'une autre satire qui, par la qualité de son auteur, ne choquait pas moins la religion que le droit des gens, puisqu'elle sortait de la plume du nonce du pape (1). « Je continue, « dit Cellamare, à cultiver notre vigne, mais je « ne veux pas tendre la main pour cueillir les « fruits avant leur maturité. Les premières grap- « pes qui doivent rafraîchir la bouche de ceux « qui sont destinés à boire le vin, se vendent « déjà publiquement, et chaque jour on en « portera au marché d'autres qui sont sur la « paille (2). » Sa modération se fait encore mieux

(1) C'était un songe allégorique dirigé contre le Régent, comme empoisonneur et méditant le meurtre du roi. L'auteur se supposait transporté dans une galerie de tableaux dont chacun représentait la mort tragique de quelque prince qui avait tué son pupille pour monter sur le trône. Gaillande, docteur de Sorbonne, avait fourni tous ces traits historiques à Bentivoglio, à cause de la profonde ignorance de ce prélat ancien soldat, qui n'avait eu d'autre séminaire que les camps de l'Autriche. Le docteur fut exilé et le Régent demanda justice au pape. Mais Rome était sans justice pour un prince qui ne persécutait pas les jansénistes. (Instruction de la cour de France à Laffiteau, du 11 juillet 1719.)

(2) Lettre de Cellamare à Alberoni, du 4 juillet.

sentir à l'occasion de quelques députés de Bretagne mandés à Paris par lettres de cachet. Loin de les pousser à leur perte par la vaine promesse des secours de l'Espagne, comme Alberoni lui en avait donné l'ordre, il les exhorte à réserver pour d'autres temps et pour une plus digne cause l'effervescence de leur province, mutinée contre le maréchal de Montesquiou. Cet éclair d'une noble pitié honore son caractère. Je raconterai ailleurs les troubles de la Bretagne; il me suffit d'observer ici qu'ils n'eurent aucune liaison avec les intrigues de Cellamare et de la duchesse du Maine.

La conclusion de la quadruple alliance ouvrit la seconde période de la conjuration. Cellamare expédie, le 30 juillet, un courrier qui porte les derniers écrits des mécontens cousus entre les cuirs de sa selle. Il expose dans la dépêche des idées plus approfondies sur l'ensemble de l'entreprise. En quelles mains déposera-t-on la régence? Le roi d'Espagne est trop éloigné, le duc de Bourbon et le prince de Conti sont trop méprisés, l'opinion repousse les bâtards. Cellamare penche pour un conseil des princes et des grands qui gouvernerait sous la protection de Philippe V, tel qu'il paraît dans la correspondance du comte de Lilliers que Louis XIV l'avait conçu. Il examine ensuite les moyens des conjurés, et il est convaincu de leur insuffisance s'ils ne sont soutenus

par une armée espagnole. Enfin, il ne voit d'autre parti à prendre que de nourrir sans éclat le feu sous la cendre et d'amuser (1) ceux qui se sont ouverts à lui sans réserve. Ces réflexions frappent la cour de Madrid, et, le 20 août, Alberoni communique la résolution de LL. MM. Catholiques. On partage l'opinion de Cellamare sur l'impossibilité où est le roi d'Espagne de se charger de la régence, et sur l'incapacité des princes français pour le suppléer; mais on veut s'en tenir à la simple convocation des états-généraux. On pense aussi que, sans l'appui de troupes étrangères, il n'y a point de soulèvement à espérer. Mais l'élite de l'armée espagnole est engagée en Sicile; les forces de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Savoie menacent d'une prochaine attaque. Il faut donc temporiser jusqu'à l'année suivante *avec le secours de la plus fine dissimulation* (2). Pour commencer ce jeu perfide Albéroni renvoie les deux lettres pour le roi mineur et pour le parlement de Paris, transcrites et signées de la main de Philippe V; sur quoi Cellamare répond: « J'ai fait « voir les perles que la reine m'a envoyées afin « que je les vende avantageusement à celui qui « prétend les acheter. Mais elles ne sont point « sorties de mes mains et n'en sortiront qu'après

(1) *Lusingare.*

(2) *Con il remedio della più fina dissimulazione.*

« que la vente aura été faite dans les formes requises.
« Cependant je les garde sous une double clé. »

Alberoni avait demandé (1) à connaître les noms des hommes considérables qui devaient souscrire la requête au roi d'Espagne. Mais quel seigneur dans Paris eût voulu signer un pareil acte ? Pompadour, la duchesse du Maine, Laval même ne l'eussent pas osé. La noblesse des provinces, quoique plus ignorante, n'avait pas témoigné plus d'audace. En vain le comte de Laval venait d'inonder l'Anjou et le Poitou de mémoires où, taisant avec soin le recours au roi d'Espagne, il proposait un simple appel aux états-généraux de l'édit rendu contre les légitimés. A peine un petit nombre avait daigné recevoir ses lettres; pas un seul ne s'était engagé. Le nommé Boisdavy, pauvre gentillâtre, d'une tête faible et d'une grande misère, qui aidait le comte de Laval dans toutes ses manœuvres, a révélé, avec beaucoup d'ingénuité, les vaines démarches et la fausse importance de ce charlatan de révolte. « Hélas! » dit-il, « j'avais « tant de honte de ma mission que je n'ai pas osé « l'avouer à ma famille. Ce n'est pas à la Bastille, « c'est aux Petites-Maisons qu'il fallait mettre un « insensé tel que moi (2) ». La question si raisonnable d'Alberoni ne reçut donc point de réponse,

(1) Lettre du 20 août.

(2) Déclaration donnée à la Bastille par Boisdavy, le 14 mai 1719.

et il put reconnaître dans cette réticence la légèreté ordinaire aux esprits préoccupés de factions, qui lisent la révolte dans tous les yeux, comptent pour leurs complices jusqu'aux indifférens dont ils sont la risée, et se montrent aussi fanfarons dans les promesses vagues que déconcertés quand on les presse sur des choses positives.

On tâchait cependant d'éblouir Alberoni par quelque apparence de mouvemens. Depuis que les armes des Français avaient assis sûr le trône d'Espagne un petit-fils de leur roi, plusieurs de nos officiers étaient restés au service de cette puissance, et d'autres y passaient journellement sans que dans l'opinion de personne ce changement de maître parût une défection. Il était facile de découvrir dans Paris ceux que l'ennui, l'inconstance et divers dégoûts particuliers aux gens de guerre disposaient à ces déplacemens. Foucault de Magny se trouvait par ses mœurs sur toutes les routes où on les rencontre. Cet avantage lui était commun avec le chevalier de Saint-Geniez-Navailles, neveu de madame de Pompadour, c'est-à-dire bâtard de son frère. Quoique sans mérite et sans fortune, ce chevalier avait une célébrité d'emprunt dont la bizarre puissance ne peut être bien comprise qu'à Paris, et qu'il devait à sa

— Je ne la ferai pas imprimer parce qu'elle est longue, fastidieuse, et ne serait maintenant d'aucun intérêt.



femme, réputée la plus belle danseuse de son temps. Tels étaient pour ainsi dire les deux chasseurs qui ramenaient à la légation d'Espagne les recrues du parti. On sent bien que les confidences se graduaient suivant les personnages et que souvent on ne leur en faisait aucune. On ne soupçonnera certainement pas d'intention de trahir le chevalier Folard et le chef d'escadron Forbin, qui, à cette époque, offrirent leurs services à Cellamare (1). Quoi qu'il en soit, l'ambassadeur recommandait à sa cour ceux qui se rendaient en Espagne à leurs frais. L'émigration fut assez remarquable pour que le duc de Saint-Aignan crût de son devoir d'en informer le Régent; les autres remplirent la fameuse liste dont on a tant parlé sans la connaître. Au reste, Alberoni ne fut point trompé par ce stratagème et goûta peu la ressource de ces avides auxiliaires (2).

Les événemens qui se précipitaient bouleversè-

(1) Le premier fut refusé comme un *radoteur;* le second retira sa demande au bout de huit jours pour raison de santé.

(2) « Pour répondre à ce que vous me marquez du désir que « plusieurs Français ont de servir le roi, Sa Majesté les recevra « quand ils viendront avec des soldats pour former un corps de « Français au service d'Espagne. Sa Majesté prendra jusqu'à dix « mille hommes. Mais, pour recevoir seulement des officiers, « cela ne convient point, à moins qu'ils ne soient d'une grande « distinction, vu le nombre considérable de réformés que nous « avons à placer. » Lettre d'Alberoni, du 21 novembre.

rent bientôt ces lentes combinaisons et commencèrent ce que l'on peut appeler le troisième phase de la conspiration. La flotte détruite par les Anglais, et les négociations rompues par le marquis de Nancré, ôtèrent toute sagesse de la tête d'Alberoni, tandis qu'à Paris la tenue du lit de justice fit perdre tout courage à la duchesse du Maine. Son abattement fut extrême. Elle n'osa plus voir les conjurés et permit à peine à l'une de ses femmes de chambre d'avoir avec un seul d'entre eux quelque conférence furtive qui se passait en sinistres présages. Les prétendues consolations de Cellamare n'étaient guère moins affligeantes. « J'ai fait « entendre à nos amis qu'en cas qu'on employât « la force contre moi, je ne manquerai pas d'un « endroit voisin d'où je pourrai continuer notre « correspondance (1) ». Ces timides cabaleurs étaient pourtant loin de connaître la grandeur du péril qui les menaçait. Dubois, trop pénétrant pour ne pas soupçonner leur intrigue dès son origine (2), venait d'en acquérir la certitude par une imprévoyance qui suffirait pour les couvrir

(1) Lettre à Alberoni, du 7 novembre.

(2) « Il n'y a point de brigue ni de voie souterraine que le prince « de Cellamare n'ait employée pour préparer et exciter du trouble « en France, et pour soulever des gens de toute espèce contre Son « Altesse Royale, mais très-inutilement. » Lettre de Dubois au marquis de Nancré, du 25 octobre.

de mépris. Ils avaient confié le soin de mettre au net les pièces qu'ils adressaient en Espagne à un inconnu nommé Buvat. C'était un écrivain de la Bibliothèque du Roi, donné par l'abbé Bignon à Brigault, qui lui avait demandé un copiste. Cet homme, déjà avancé en âge, fut saisi d'effroi à la vue des papiers qu'il devait transcrire. Il courut en faire le récit à l'abbé Dubois, dont il reçut des encouragemens, quelques dons et de grandes promesses, et il revint à l'hôtel de l'ambassadeur tranquille espion du gouvernement. Dès ce moment on peut regarder la conspiration de Cellamare comme finie, et il faudrait l'appeler la conspiration de Dubois, puisque ce rusé ministre, pouvant la dissoudre d'un mot, la laissa continuer autant pour les intérêts de sa politique que pour le plaisir malicieux de jouer avec sa proie avant de la déchirer.

La position de Cellamare devenait pitoyable. Pressé entre les emportemens d'Alberoni, qui ne pouvait lui donner aucun moyen d'agir, et le découragement des conjurés que la fausse honte et la suite d'une première impulsion retenaient seules dans le complot, il était forcé de les tromper tous (1). Mais, comme dans le fond de cette

(1) « Je fais en sorte que nos ouvriers n'abandonnent point le « travail; mais je n'entends pas qu'ils s'exposent à l'ardeur du so- « leil; je veux qu'ils attendent la bonne saison et trouvent en atten-

ridicule aventure il ne s'agissait que de conspirer sur le papier, on continuait d'écrire presque sans but et sur de chimériques hypothèses. Une occasion se présenta de faire passer en Espagne cet amas de rêveries que l'ambassadeur n'avait jugées dignes ni des frais d'un courrier, ni de l'embarras d'un chiffre. L'abbé Portocarrero et le marquis de Monteleone, deux jeunes gens uniquement occupés des plaisirs de leur âge, retournaient à Madrid avec un chevalier de Mira. On leur remit les dépêches pour Alberoni sans leur en laisser soupçonner le contenu. Dubois, informé de tous ces détails par Buvat, tint conseil avec le Régent et M. Le Blanc. Un officier, nommé Dumesnil, fut expédié sur les traces des voyageurs, muni d'un ordre du roi pour se saisir des papiers du chevalier Mira, débiteur fugitif, et des personnes qui l'accompagneraient, sans autre dénomination. Il les atteignit à Poitiers le 5 décembre, entra dans leur chambre à la tête d'une compagnie de grena-

« dant un couvert sans s'arrêter à la qualité du logement. — Le « chef qui les dirige commence à dire qu'il a fait de grandes dé- « penses et que sa bourse est vide. Je crois qu'en effet il se trouve « dans le besoin d'argent, et que ses parens, quoique riches, ne « lui donnent aucun secours. Cependant je ne lui ai fait aucune « réponse positive.—J'espère que, quand il en sera temps, la reine « sera bien servie. — Je donne à nos ouvriers de bonnes paroles et « je tâche de les maintenir en fidélité. » Lettres de Cellamare, des 5 et 26 septembre, 3 et 24 octobre.

diers, les surprit au lit, et enleva les paquets qu'on lui avait parfaitement désignés. Les jeunes gens se plaignirent à M. de La Tour, intendant de la province, qui, persuadé de la méprise de l'officier, mais ne pouvant lui-même la réparer, leur remit une lettre de recommandation auprès de l'abbé Dubois. Dans les premiers momens, Portocarrero avait eu la présence d'esprit d'expédier à Cellamare un courrier, qui arriva dans la matinée du 8 décembre, quelques heures avant le sieur Dumesnil (1).

Cellamare profita mal de ce précieux intervalle. Content d'avoir fait avertir quelques chefs de la cabale et envoyé deux mille livres à l'abbé Brigault pour faciliter sa fuite, il va chez Dubois réclamer ses dépêches. Celui-ci, averti par cette visite même du succès de son expédition, devient radieux, reconnaît l'erreur, promet de la réparer, et renvoie l'ambassadeur tellement ivre de sécurité, que, pendant vingt-quatre heures qu'il eut pour détruire toutes les preuves de la conspiration qui existaient entre ses mains, il ne songea pas à en supprimer une seule. Cependant la capture de

(1) L'abbé Portocarrero et Monteleone ne hâtèrent par leur voyage. Ils arrivèrent seulement le 20 décembre à Bordeaux, où le maréchal de Berwick, quoique informé de ce qui s'était passé, les accueillit très-bien et les laissa retourner en Espagne. Il écrivit même, le 22, au Régent que l'*abbé avait l'air d'un bon garçon*.

Poitiers arriva. Le Régent, prince défiant, curieux et ami de détails, s'enferme avec Dubois et Le Blanc pour l'examiner (1). Buvat vient de son côté rendre compte à Dubois de ce qui s'est passé dans la journée à la légation d'Espagne; mais ne pouvant pénétrer jusqu'à lui, il lui en laisse le récit par écrit (2). Le lendemain matin, Dubois fait

(1) Voici les pièces qu'elle contenait :

Des copies corrigées des quatre écrits dont j'ai précédemment parlé;

Deux projets de manifeste, l'un par Pompadour et l'autre par Brigault;

Des observations de Brigault sur ces deux projets, très-plates, très-insignifiantes;

Un mémoire du comte de Laval sur les moyens de soulever quelques provinces lorsque l'armée d'Espagne arriverait. Véritables rêveries sans suite et sans bon sens;

Un extrait du Traité de Pierre Dupuy, sur les régences et majorités;

Un catalogue des noms et qualités des officiers français qui demandaient du service en Espagne;

Une lettre particulière de Cellamare à Alberoni pour lui recommander spécialement le chevalier de Saint-Geniez et le comte Daydie, qui méritent d'être distingués de la foule comprise dans le catalogue;

Enfin, la lettre d'envoi qui contient l'inventaire de toutes les pièces, et a rendu impossible la soustraction d'aucune d'elles.

Le Régent fit imprimer ces deux lettres en supprimant seulement dans la première les noms de Saint-Geniez et Daydie.

(2) Cet écrit n'est pas la seule preuve existante que Buvat fût le véritable auteur de la découverte de la conspiration. Quand Dubois n'eut plus besoin de cet homme, il lui refusa toute récompense. Mais dans la suite, Buvat s'adressa au roi, qui lui fit une pension

porter à don Fernand Figueroa, secrétaire de l'ambassade, un billet cacheté à l'adresse de M. Le Blanc, comme étant l'ordre de restituer les dépêches de Portocarrero. Don Fernand se présente à ce ministre, qui lui annonce qu'il ne peut remettre les papiers qu'à l'ambassadeur lui-même, et il les invite à venir chez lui l'un et l'autre à une heure après midi. Cellamare s'y rend en effet, mais il trouve Le Blanc et Dubois réunis, qui lui déclarent que ses lettres ont été lues, et le ramènent à son hôtel déja investi par des mousquetaires.

Là parut au grand jour l'incroyable imprudence de ce ministre. Buvat, à son poste, copiait un libelle. Des feuilles fraîchement sorties de dessous une presse clandestine, établie dans l'hôtel, étaient étalées (1). On trouva en original les instructions séditieuses apportées par Cellamare, la correspondance secrète, autographe et sans interruption entre lui et Alberoni; les lettres pour Louis XV

de trois cents livres. J'ai lu sur les originaux le placet où Buvat explique les faits, le certificat de l'abbé Bignon qui les confirme, le rapport du comte de Morville, successeur de Dubois au ministère des affaires étrangères, qui les déclare véritables, et le brevet signé par le roi, le 30 mai 1726.

(1) C'était une déclaration assez artificieuse du roi d'Espagne pour rassurer les négocians français dans le cas d'une rupture entre les deux états. « On la distribue aux passans, » dit Dubois, « comme des billets de danseurs de corde. » Lettre à Berwick, du 3 décembre.

et le parlement de Paris, tracées de la main de Philippe V, sur les projets de la duchesse du Maine; enfin les divers mémoires signés par les Français qui demandaient du service, et offraient des levées d'hommes et de déserteurs. Ces papiers furent enfermés dans des caisses et portés au Louvre. Quant à Cellamare, il cacha sa honte sous le flegme castillan, et protesta *devant Dieu et les souverains* contre la violence qu'il essuyait. Laissé à la garde des mousquetaires, il écrivit au roi mineur une lettre d'une grande audace. Il partit le 13, dans une liberté apparente, pour Blois où il devait attendre les ordres de sa cour. Cette translation fut ordonnée avec beaucoup de décence et de ménagement. Le même gentilhomme qui avait accompagné le czar, Dulybois, en eut la mission, et fit rendre à Cellamare tous les honneurs dus au caractère dont il avait si indignement abusé.

Foucault et Daydie échappèrent; Delaval se tint caché; Pompadour et Saint-Geniez furent arrêtés, et Brigault ramené de Nemours où la maladresse de son déguisement le fit remarquer. Dans leurs premières réponses, Brigault montra de la faiblesse et Pompadour une insigne lâcheté. Le premier s'accusa lui-même, et ne compromit personne. Le second ne rougit pas de se présenter comme une victime traînée à la félonie par l'abbé Brigault, et n'osant

s'en retirer par la crainte de ce redoutable intrigant. Le dépouillement des papiers de Cellamare inculpa la duchesse du Maine assez gravement pour que le Régent résolût de la faire arrêter, ainsi que son mari et leurs principaux confidens. Mais il eut l'habileté d'associer M. le Duc à ce coup d'autorité, en lui proposant de recevoir sa tante prisonnière dans le château de Dijon, qui dépendait de son gouvernement de Bourgogne. A cette mesure, qui flattait sa haine en déshonorant son caractère, M. le Duc n'opposa qu'une douce résistance effacée par un sourire. Cette exécution procura de nouvelles lumières. On découvrit le premier brouillon de la lettre de Philippe V au roi, composé par Malezieu et corrigé par le cardinal de Polignac. On trouva aussi, dans le cabinet du duc du Maine, les lettres de plusieurs gentilshommes sur le procès des légitimés, et l'on distingua, à cause de leur vivacité, celles de MM. Defumée, d'Ercé, La Rochefoucault-Gondeal, de Cour, de La Vauguyon, de La Guerche et Boisdavy. La duchesse, qui s'attendait à ce fâcheux dénouement, affecta d'abord un calme assez noble, fut ensuite émue de colère quand elle se vit au pouvoir de son neveu, et retomba bientôt dans l'accablement naturel à une femme perdue de noblesse et de domination. Son mari se laissa conduire avec les marques d'une grande terreur;

le teint pâle, l'œil égaré, récitant des prières, et se couvrant de signes de croix, comme un proscrit qui va chercher la mort. Mais arrivé au château de Dourlens, il ne s'attacha plus qu'à surpasser la rigueur de sa prison par des austérités volontaires et à jouir de cette liberté stoïque qui suit dans les fers l'homme religieux. Polignac alla subir, dans son abbaye d'Ambin, un exil que Dubois n'abrégea pas, mais qu'il adoucit par des attentions délicates (1).

La Bastille, Vincennes et la Conciergerie ne tardèrent pas à se remplir de prisonniers de toute espèce. La conspiration était un réseau qu'on pouvait étendre ou resserrer à son gré, et dans lequel on enveloppait des hommes inconnus entre eux et des accusations disparates, telles que le procès des légitimés, la séduction de l'abbé de Veyrac, et le simple désir de passer au service d'Espagne. Cette confusion mystérieuse avait l'avantage de grossir, aux yeux du public, l'énormité du com-

(1) Il lui fit rendre le manuscrit de l'*Anti-Lucrèce* dont il était fort inquiet, et qui se trouvait dans les papiers de Malezieu; il lui fit offrir tout l'argent dont il aurait besoin, par des mains amies qui lui en cachaient la source. Polignac recevait aussi toutes les visites qui lui plaisaient. Le plus malheureux ce n'était pas lui, mais un officier nommé Montchenu qu'on lui avait donné pour surveillant, et qui, dans toutes ses lettres à Dubois, gémit de garder un cardinal dans les marais de la Scarpe, tandis que l'or coule dans la rue Quincampoix.

plot (1). Le champ des conjectures s'agrandit surtout lorsque, dans la première séance du conseil, le duc d'Orléans ferma la bouche à l'abbé Dubois, qui feignait de vouloir lire la liste des conjurés trouvée dans les dépêches saisies sur l'abbé Portocarrero. En voyant cette liste, on jugera mieux la comédie que jouaient alors le Régent et son ministre.

Lista de los oficiales de las tropas de Francia que pretendan per empleados en las de España.

Claude-François de Ferrette, chevalier de Saint-Louis, se disant ancien colonel; Boschet, se disant colonel d'infanterie; d'Allery-Despesse; de Bonrepos, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie; Dubuquoy, ancien capitaine de Bas-

(1) Il faudrait bien des pages pour raconter toutes les fables qui se débitèrent dans les cercles. La plus absurde fut la supposition d'une armée de faux sauniers commandée par un général *Colinieri*. Ce général était un pauvre paysan des environs d'Amiens, nommé simplement *Colin*, qui avait en effet été contrebandier, avait obtenu une amnistie et était demeuré tranquille dans son village. Je n'aurais pas parlé de ce conte si Voltaire ne l'eût adopté dans son *Siècle de Louis XV*, qu'il a écrit long-temps après avec les vagues réminiscences de sa jeunesse. Il ne faut pas perdre de vue que, lorsque Cellamare fut arrêté, sa conspiration n'était qu'un projet sans mesure d'exécution. Alberoni n'en exigeait même pas davantage. « Nous avons tout l'hiver, » lui écrivait-il, « pour voir « comment les choses tourneront, et quelles mesures nous pren- « drons. » *Abbiamo tutto l'inverno per vedere come le cose s'anderanno mettendo, e secundo quelle prenderemo le nostre misure.* Lettre d'Alberoni, du 19 septembre 1718.

signy; Joseph Sabran de Baudisnar; chevalier de Cabane, capitaine; Isidore-Dominique-Minaty, mousquetaire; Dominique de Paul, lieutenant au régiment de Provence; Michaelis; La Berane, lieutenant; le chevalier de Villeneuve; Destouches, major; Dorce, capitaine; Dupin, lieutenant de grenadiers; Meine, capitaine; Lescure, major; Maubert, capitaine; Lecomte, capitaine; Despanel, capitaine; Rodez, capitaine, Étienne, capitaine; Planta, lieutenant; Dupuis, officier; Moreau, commissaire provincial d'artillerie; de Castaing-Pietrequin, lieutenant de grenadiers; Darié, lieutenant de brûlot; de Montciel, officier de marine; un ingénieur; de Gront de Beaufort, sergent-major des gardes-du-corps.

Nota. Il y a d'autres officiers de différens grades, dont les uns ont refusé de dire leur nom avant de savoir s'ils seraient admis, et les autres n'ont pas des titres suffisans pour avoir place dans cette liste (1).

Nota. Il y en a d'autres qui proposent différens

(1) Voici cette liste supplémentaire que j'ai formée moi-même en compulsant les papiers de Cellamare: Mensel de Saint-Jean; Soupat de Lyon; Noury d'Aunac; le chevalier Dupaty; Laverne; Petiti; Maubon; Le Blanc et Conchon, ingénieurs; Dastours, enseigne de vaisseau; Saint-Privat; La Ferté; Candic; Vorangis; La Neuville; le second fils du duc de Rohan-Chabot; le frère Siméon, récollet de Tréguier, qui a un secret pour brûler les vaisseaux; et les nommés La Feuille et Dubois pour la partie des nouvelles.

projets pour la fabrication de la poudre et pour des achats de fusils, épées, baïonnettes et autres choses semblables, et entre autres pour la composition d'un brai incombustible qu'on a récemment inventé.

Il fallait bien que ce catalogue de trente noms obscurs restât dans l'ombre pour servir d'épouvantail. J'ai lu tous les mémoires que chacun de ces officiers avait remis à l'ambassadeur. Ce sont presque toujours les supplications de pauvres réformés, qui demandent à servir en Espagne contre l'Angleterre, et dont les plus exagérés offrent de vendre une douzaine de recrues. Deux seulement franchissent cette borne modeste. Dallery se flatte sans vraisemblance de livrer un régiment; Sabran de Baudisnar se prévant de ce qu'il a dans le paradis un saint de sa famille (1), dont la protection ne manquera pas aux rois qui emploieront son parent. Le Régent ne pouvait retenir sa moquerie sur ce groupe de ses prétendus ennemis (2). Ce juste dédain ne nuisit ni à la vivacité

(1) Saint Elzéar, marié à sainte Delphine, tous deux morts en état de virginité et enterrés chez les cordeliers d'Apt en Provence. *Mémoires de Sabran.*

(2) Le Régent rencontre dans sa galerie le chevalier Destouches, père du célèbre d'Alembert, et l'aborde en lui disant : « Savez-vous une chose bien plaisante? — Qu'est-ce, Monseigneur? — Le prince Cellamare a mis votre nom sur la liste de ses conspirateurs. —Mais la chose n'est pas si plaisante, » répond Destouches en pâ-

ni à l'adresse des recherches. Le Blanc et d'Argenson interrogeaient eux-mêmes les prisonniers. Des émissaires se répandaient de tous côtés pour éventer les coupables, ou pour attirer la vérité sur les lèvres des captifs. Un abbé, qui n'est pas sans réputation dans les lettres savantes, Lenglet du Fresnoy, accepta ce complaisant ministère. Il était sorti, ainsi que Chavigny, de cette double école d'espionnage dont M. de Torcy et le prince Eugène avaient infesté toutes les cours de l'Europe. Ces ténébreux disciples, autant par avidité que par prudence, manquaient rarement de servir à la fois les amis et les ennemis, et plaçaient l'honneur dans l'égale distribution de leurs perfidies.

Tout ce que Dubois avait espéré de la conspiration fut réalisé. Un cri public s'éleva contre l'ambassadeur déloyal qui violait le droit des nations, et contre les mutins qui tramaient la guerre civile par vanité. La vieille cour pâlit de frayeur, et remarqua comme un grand évènement le jour où les mousquetaires quittèrent leurs bottes. La guerre contre l'Espagne fut résolue dans le conseil de régence à l'unanimité, et Villeroy, qui ne savait jamais s'arrêter entre l'arrogance et l'abjection, voulut répéter son suffrage dans une lettre au Ré-

lissant; le Régent éclate de rire et l'accable d'amitié et de caresses folâtres. Lettre du chevalier Destouches à l'abbé Dubois, du 1er janvier 1719.

gent (1). Les fugitifs trouvèrent jusqu'au fond des provinces les plus éloignées l'horreur de leur complot, et les pères même refusèrent asyle à leurs enfans (2). Cellamare put lire l'indignation dans les honneurs forcés qu'on lui rendait; il fallut des précautions pour lui faire traverser en sûreté la ville d'Orléans (3). Mais à Poitiers deux gentilshommes de l'ambassade furent grièvement insultés par les étudians; la justice poursuivit ces jeunes patriotes avec une extrême diligence, et ils n'obtinrent grace qu'à la sollicitation de Cellamare (4). Au reste, cet ambassadeur parut dans sa défaite fort soulagé de voir la fin de son rôle; et, jetant le masque qu'une politique impérieuse lui avait attaché, il ne montra plus que des traits pacifiques et un cœur bienveillant (5).

(1) La lettre de Villeroy est du 8 janvier; la déclaration de guerre fut publiée le 10.

(2) *Mémoires de Ferrette.*

(3) « Le peuple de cette ville me paraissant extrêmement irrité, « j'ai pris quelques précautions très-secrètement. » Lettre de Dulybois, du 16 décembre.

(4) Autre lettre du même, du 5 mars.

(5) En se séparant de Dulybois, ils convinrent l'un et l'autre de ne pas s'éloigner de la frontière, et ils entretinrent pendant plusieurs mois une correspondance qui ne cessa que par l'ordre d'Alberoni, et où tous les moyens de rapprocher les deux puissances furent épuisés. Cellamare écrivait dans sa lettre de Pampelune, du 13 avril : « Si vous croyez que je puisse, dans le même temps, « faire des représentations pour l'intérêt personnel de S. A. R., « vous pouvez compter que personne au monde ne souhaite plus que

L'opiniâtre Alberoni essaya de tirer quelque étincelle des cendres de sa cabale; dans un dernier billet du 14 décembre, qui fut surpris à Bordeaux par le maréchal de Berwick, il écrivait à Cellamare, dont la disgrace ne lui était pas encore connue : « Ne quittez Paris que lorsque vous y serez « contraint par la force, et ne partez pas *avant* « *d'avoir mis le feu à toutes les mines* (1). » Mais il éprouva lui-même l'impuissance de telles armes. En effet, il fit imprimer tous ces écrits, si longuement médités par les conjurés, et quelques exemplaires pénétrèrent en France, où leur exagération n'inspira que le dégoût. D'un autre côté, Philippe V écrivit à chacun des parlemens de province une lettre de sa main, pareille à celle qu'il avait destinée au parlement de Paris; mais tous ces tribunaux, sans en excepter celui de Rennes, condamnèrent les libelles par des arrêts, et envoyèrent respectueusement au Régent les officiers du roi d'Espagne, en protestant de leur fidélité.

« moi de servir ce prince. Si de fâcheuses conjonctures m'ont causé « le malheur de lui déplaire, mon intention a toujours été de mé- « riter ses bonnes graces par un profond respect et par un atta- « chement sincère. » Il persista toute la vie dans ces sentimens, fut grand-écuyer de mademoiselle de Montpensier, reine d'Espagne, et témoigna, dans beaucoup d'occasions, son dévouement à la France, au Régent et à la maison d'Orléans.

(1) Mine sans poudre, dit Cellamare avec un geste de mépris, quand on lui fit lire ce billet. Lettre de Dulybois, du 27 février.

Ce n'était pas un médiocre sujet d'étonnement de voir le petit-fils de Louis XIV transformé en copiste laborieux par un prêtre Italien, et traité par toute la magistrature française en calomniateur séditieux.

Alberoni eut moins de part dans la seconde tentative dont je vais parler. Le comte de Charolais, frère de M. le Duc, avait fait la campagne de Hongrie, et, depuis la paix de Passarowitz, n'était point rentré en France; le bruit se répandit que les conspirateurs réfugiés en Espagne espéraient l'y attirer (1), et qu'Alberoni lui destinait la vice-royauté de Catalogne. Les amis du Régent lui témoignèrent leur crainte sur le danger de voir un tel transfuge devenir le ralliement des rebelles, et recommencer peut-être les malheurs de la Fronde. « Soyez « sans alarmes, » leur répondit-il, « le cardinal y « pensera deux fois avant de se mettre sur le corps « un prince du sang qui voudra de l'argent et du « pouvoir (2). » Vaincu néanmoins par leurs sollicitations, il fit des démarches pour obtenir le retour de ce jeune homme; mais un étrange arti-

(1) Suivant la coutume des réfugiés, ceux-ci concevaient les plus folles idées. Cardillac proposait à Philippe V de gagner le duc de Bourbon en lui donnant la Sicile, et Seyssan promettait tous les secours du Languedoc, si ce dévot monarque voulait rétablir l'édit de Nantes en faveur des protestans.

(2) Mémoires manuscrits de Saint-Simon, page 2288.

fice fut alors dévoilé; les voyages du comte de Charolais n'étaient point un caprice de jeunesse, mais le résultat de la politique de sa famille. Elle avait prévu les inquiétudes qui en naîtraient, et en demanda le prix : le Régent eut la faiblesse de payer par de grands sacrifices le rappel d'un enfant de dix-huit ans, dont l'esprit rebelle à toute culture, et le cœur plein d'atroces dispositions, devaient plutôt faire acheter l'éternelle absence. Son père était, suivant Saint-Simon, nain, difforme et cruel, qui, dans un de ses jeux les plus innocens, empoisonna le poète Santeuil. On peut dire de lui que s'il voulut laisser un portrait de son naturel, il l'esquissa dans M. le Duc, et l'acheva dans le comte de Charolais.

Un héros plus brillant vint remplir le dernier épisode des intrigues d'Alberoni. Le Régent fut instruit que deux émissaires de ce cardinal, le baron de Schlieben et le comte Marini, l'un Allemand et l'autre Italien, traversaient la France pour aller ourdir quelque trame à la cour de Prusse. Ces aventuriers mis à la Bastille, l'Allemand y resta; mais l'Italien, plus subtil, offrit ses services et retourna en Espagne (1). Alberoni, qui cherchait

(1) « Quoique le sieur Marini, qui a beaucoup d'esprit, soit em-
« ployé par son Altesse Royale, je crois, pour plus grande sûreté,
« qu'il est bon que vous soyez sourdement informé de ses démar-
« ches. » Lettre de Le Blanc à Berwick, du 14 janvier 1719. Le

alors les moyens de surprendre quelqu'un de nos ports, accepta la proposition que lui fit Marini, de gagner le duc de Richelieu, colonel de l'un des deux régimens de la garnison de Bayonne. Il était difficile qu'un jeune extravagant, qui ne devait encore sa réputation qu'à des duels fameux, à un jeu effréné et à des galanteries d'un grand scandale, ne fût pas tenté de s'élever à la gloire d'un crime d'état. La négociation marcha donc sans obstacle jusqu'au 29 mars, que le duc d'Orléans, la jugeant assez mûre, fit arrêter le duc de Richelieu. On trouva chez lui, sur une bande de papier, la lettre de créance d'Alberoni (1); on lui représenta deux billets écrits de sa main aux émissaires de ce ministre (2), et une lettre qu'il avait adressée au maréchal de Berwick, pour empêcher son

ministre charge aussi le maréchal d'interroger une femme amie de Schlieben et de Marini, la dame Framboisière, femme du commandant du château neuf de Bayonne.

(1) « Monsieur le duc de Richelieu aura la bonté d'ajouter foi au « porteur du présent et pourra s'y fier entièrement sur tout ce qu'il « voudra le charger. LE CARDINAL ALBERONI. »

(2) Premier billet. « Trouvez-vous à sept heures précises chez « moi demain. Vous n'aurez qu'à demander mon intendant, et il « vous mènera par un escalier où pas un de mes gens ne vous « verront. » Cet intendant, appelé Sandrier, fut arrêté avec son maître.

Deuxième billet. « J'ai reçu le petit diamant que vous m'avez « envoyé par le présent porteur. Il vous rendra compte du troc que « je suis à portée de faire avec vous. »

régiment de sortir de Bayonne (1). Tombé si grossièrement dans le piège, et convaincu par son propre ouvrage, il garda néanmoins le silence tant que MM. Le Blanc et d'Argenson furent réunis; mais il ne fit nulle difficulté de s'avouer coupable (2), dès qu'il fut interrogé par chacun d'eux séparément. Il avait usé du même manège avec deux messagers d'Alberoni, qu'il ne voulut jamais voir ensemble. Quelques fausses notions mal arrangées dans sa tête, lui avaient persuadé que des aveux faits de cette manière étaient sans valeur,

(1) « Comme mon régiment, Monsieur, est des plus a portée de « marcher, et qu'il est apres a faire un abillement qu'il perdrait « entierement si, avant qu'il fut achevé, il était obligé de faire quel- « que mouvement. J'ai lhonneur de vous suplier, Monsieur, de « voloir bien le laisser à Bayonne jusqau comencement de mai « que labillement sera fait, et je vous suplie de me croire, etc. Le « duc de Richelieu. » Comme cette lettre est signée et authentique, j'en ai conservé l'orthographe.

(2) « Vous aurez été surpris sans doute d'apprendre, par le cour- « rier que M. Le Blanc a dû vous dépêcher hier, que M. le duc de « Richelieu devait livrer Bayonne aux Espagnols, et qu'il a été mis « à la Bastille, où il n'est pas disconvenu de son intelligence avec le « cardinal Alberoni. » Lettre de Dubois à Berwick du 1er avril 1719. « Je n'ai point été surpris de l'aventure de M. de Richelieu, dont « la conduite, jusqu'à présent, n'a pas été d'un homme sensé, et « ce n'est qu'à de pareils esprits qu'Alberoni peut s'adresser. » Réponse de Berwick du 17 avril. On arrêta, le même jour que M. de Richelieu, le marquis de Saillant, colonel de l'autre régiment en garnison à Bayonne; mais il fut mis en liberté quelques heures après.

et dans cette inconséquence méditée on reconnaît déjà le mélange de ruses et d'étourderie qui fut le caractère de toute sa vie. Au reste, trop de vices veillaient à la conservation de ce fat éblouissant, et le Régent fut forcé de le rendre, après cinq mois, aux larmes effrontées de quelques femmes du plus haut rang. Quand Dubois eut rapporté l'affaire au conseil de régence, sans néanmoins en découvrir les premiers ressorts, ce prince ajouta froidement : « J'ai fait grace à ce jeune « homme parce que j'ai vu dans sa conduite la fo-« lie de son âge plutôt qu'un crime réfléchi. »

Le Régent avait résolu d'avance de ne point ensanglanter par des supplices une conjuration si bénigne. Le duc de Saint-Simon et le maréchal de Berwick, poussés par la dureté de leur naturel, et le dernier surtout, par l'ambition de remplacer le duc du Maine dans l'emploi de grand-maître de l'artillerie, travaillèrent seuls et sans fruit, à le dissuader de sa clémence. On renvoya d'abord les subalternes, et la captivité des chefs fut adoucie. La duchesse du Maine avait été transférée du château de Dijon à la citadelle de Châlons, où mille terreurs continuèrent à l'assiéger (1). Un vieillard

(1) Desangles, militaire doux et compatissant, qui commandait dans la citadelle, raconte plusieurs traits pitoyables de la princesse. Voici un fragment de sa lettre à M. Le Blanc du 30 juin 1719. « Ensuite madame la duchesse du Maine, tombant dans une espèce

hypocrite, sous figure d'aumônier, pleurait avec elle, provoquait ses confidences par des consolations, rendait compte à l'autorité des paroles et même des gestes de la prisonnière et de ses gardiens, et brûlait de franchir le court espace qui sépare un espion d'un bourreau (1). Ces images lugubres s'éclaircirent, et la princesse habita une maison de campagne; son mari eut la permission de chasser. La prison de Malezieu se transforma en cabinet de physique; Laval jouit des priviléges d'une maladie simulée, et le chevalier de Mesnil, ami courageux de l'abbé Brigault, et amant léger de la demoiselle Delaunay, fit préférer à celle-ci les verroux de la Bastille aux lambris du palais de Sceaux. A la fin, le Régent ne mit d'autre condition à la grace entière des coupables qu'une confession franche et volontaire de leur conduite, non qu'il en eût besoin pour pénétrer des faits dont tous les détails lui étaient connus, mais parce

« de désespoir et pleurant amèrement, fit des sermens de son in-
« nocence dans les termes les plus forts et les plus sacrés, disant
« qu'elle voyait bien qu'il fallait mourir ici; que ses ennemis at-
« tendaient sa mort pour pouvoir l'accuser impunément après, et
« justifier la conduite qu'on a tenue à son égard, mais qu'avant de
« mourir elle chargerait son confesseur de dire à toute la France
« qu'elle mourait innocente de tout ce qu'on l'avait accusée, qu'elle
« en jurerait même sur l'hostie en la recevant, et qu'elle avait déjà
« pensé le faire plusieurs fois. Je la calmai, etc., etc. »

(1) « Je suis, » écrivait-il, « *audax omnia perpeti*. » Lettre de l'abbé Desplanes à M. Le Blanc, du 27 juin 1719.

que ce témoignage attesterait qu'il avait accusé avec justice et absous avec indulgence. Brigault s'empressa de donner l'exemple; Pompadour, prétextant sa misère, demanda humblement aumône et pardon; il eut l'un et l'autre, et un don de quarante mille livres sembla plus digne de la magnificence du Régent que de la bassesse de son ennemi. Malezieu renonça aux défenses captieuses dont il avait cru devoir, en serviteur fidèle, colorer les projets de sa maîtresse; on n'exigea rien de M. le duc du Maine, parce que son innocence passive était démontrée; après quelques combats d'amour-propre, la princesse écrivit des lettres soumises et une longue exposition de ses torts généralement fort sincère. En publiant pour la première fois ces diverses pièces qu'on peut regarder comme les monumens les plus curieux de l'histoire de ce temps-là, je mettrai un terme aux fausses interprétations qu'on en imagine trop légèrement (1). Le Régent les fit lire au conseil, et ce fut sa seule vengeance. On y conspua cet embryon de révolte, où tout parut informe, puéril, efféminé, le but vague, les intérêts discordans et les moyens et les acteurs pleinement justiciables

(1) Voyez, aux *Pièces justificatives*, les déclarations de l'abbé Brigault, du marquis de Pompadour, de M. de Malezieu et de la duchesse du Maine. J'y ai joint des notes pour l'éclaircissement de quelques faits isolés qui n'ont pu trouver place ici.

de ce ridicule qui termine tout en France. La prodigieuse facilité avec laquelle une régence si désordonnés (1) se joue des complots formée contre elle, ne tient pas seulement à la maladresse des mains qui les dirigèrent, mais à des causes générales que nous examinerons dans la suite.

Cependant, faut-il le dire? cette clémence du Régent n'était qu'un acte d'équité rigoureuse, et le pardon qu'il accordait en France lui eût été nécessaire en Espagne. Après la course infructueuse de Louville, le duc de Saint-Aignan avait reçu des instructions comparables à celles du prince Cellamare. Il s'agissait de détruire Alberoni, chasser la faction des Italiens, empêcher que la mort de Philippe V fît passer la régence à sa veuve, et rendre aux Espagnols le gouvernement de leur monarchie. Un corps de troupes porté dans le voisinage des Pyrénées (2), sous le faux

(1) Rien ne peint mieux le désordre de ce gouvernement que ce qui arriva dans cette même occasion. On croyait avoir vidé les prisons de tous les prévenus; quel fut donc l'étonnement du lieutenant-général de police d'Ombreval, lorsque, cinq ans après, il découvrit à la Bastille, le marquis de Bon-Repos qu'on y avait laissé par mégarde! C'était un vieux militaire très-pauvre, qui s'était fort accommodé d'une prison où il trouvait une vie réglée et une subsistance assurée. Il prit l'offre de sa liberté pour un trouble à sa possession et consentit d'assez mauvaise grace à échanger le séjour de la Bastille pour une pension à l'Hôtel des Invalides. Lettre de d'Ombreval au comte de Morville, du 14 février 1724.

(2) « J'ai fait avancer trente bataillons et cinquante escadrons du



prétexte de mouvemens parmi les calvinistes, appuyait ces intentions hostiles. Que ne devait pas oser, dans cette position, un ambassadeur de trente ans, spirituel, impétueux et avide de renommée? Egaré par son imagination, et persuadé que Philippe V et ses enfans ressentaient déjà les atteintes d'une mort prochaine, il ne songeait pas tant à purger d'Italiens les avenues du trône d'Espagne, qu'à en préparer la possession à la maison d'Orléans. Le Régent blâmait avec douceur ce zèle outré, et s'efforçait de tempérer la fougue de son jeune ministre, tandis que, par un sort contraire, Alberoni aiguillonnait la paresse du vieux Cellamare.

Les matériaux de l'incendie étaient, à la vérité, plus considérables en Espagne. La fortune d'Alberoni avait soulevé tous les grands sans les rendre ni plus chers au peuple ni plus unis entre eux. Trois cabales différentes consumaient l'activité de Saint-Aignan. A la tête de la première était le duc d'Aguilar, esprit mobile et présomptueux,

« côté de la frontière et à portée d'entrer en Espagne en peu de « jours à la moindre réquisition des Espagnols. C'est ce que vous « pouvez déclarer à ceux à qui votre prudence jugera à propos « de le faire. » Lettre du Régent à Saint-Aignan, du 29 novembre 1717. « Je suis bien aise que les Espagnols soient contens de « ce que j'ai fait avancer des troupes sur la frontière, comme ils « l'ont désiré. J'en ferai marcher autant qu'ils en demanderont. » Autre lettre, du 31 janvier 1718.

général un peu connu des soldats, mais ne pouvant supporter d'égaux, et réduit à n'employer que des hommes de second rang. Ses projets tenaient de la frénésie. Il se vantait de faire enfermer le roi et la reine, couronner le prince des Asturies et opérer cette révolution dans une seule émeute suscitée par une mascarade (1). Ce vain bruit ayant transpiré, Alberoni se contenta d'éloigner de Madrid un fou orgueilleux dont on ne parla plus. Le second parti se composait des ducs de Bejar et de Nacara, des comtes de Lemos et de Legnareda, et du vicomte de Miracalçar qui en était l'ame. Ses attaques ne se dirigeaient que contre Alberoni, et toutes ses espérances résidaient dans le crédit de la nourrice de la reine, et l'avantage qu'avait Miracalçar de parler à cette femme dans son patois parmesan. Laure Piscatori ayant une fois laissé apercevoir que la reine était lasse d'Alberoni, on la chargea de dire à cette princesse que si elle voulait, en signe de son consentement, venir à la messe un jour indiqué avec un ruban vert sur son bras gauche, des hommes de résolution la délivreraient à jamais d'un insolent ministre (2). Le signal ne parut point, et le Régent défendit à Saint-Aignan de souiller son influence dans ces basses atrocités. La troisième

(1) Lettre de Saint-Aignan au Régent, du 19 avril 1718.

(2) Lettre de Saint-Aignan au Régent, du 17 février 1718.

faction était une cohue de presque tous les grands du royaume, dangereuse peut-être, si des noms éclatans et des titres superbes tenaient lieu d'union, de talens et de grandeur d'ame. Le duc de Veragna y dominait par intervalle, homme d'une élocution immodérée, se disant propriétaire de la Jamaïque et descendant de Christophe Colomb, mais frappé de deux vices irrémédiables dans un chef de parti, l'avarice et la pusillanimité. Plusieurs mémoires produits par cette cabale, et dignes de figurer dans les œuvres des Pompadour et des Laval, furent adressés au Régent. Le dernier avait la forme d'une allégorie monastique où il fut obligé de se reconnaître, non sans rire, dans le personnage du Père Prieur (1). Ce prince, lassé de ne voir dans cet amas d'esprits vains et d'ames personnelles que des ligues sans accord, des plaintes sans courage, et des projets sans moyens, désespéra d'en rien tirer d'utile, et ordonna au duc de Saint-Aignan de brûler, avant son départ, tous ces papiers qui pouvaient compromettre tant de têtes illustres. Une vanité barbare porta ce jeune homme à suivre plutôt la foi d'un moine franciscain qui, par bonheur, cacha fidèlement les archives de la conjuration.

Pendant les deux années que durèrent ces in-

(1) Joint à la lettre de Saint-Aignan, du 21 septembre 1718.

trigues secrètes de Saint-Aignan, il était difficile qu'elles ne nuisissent pas à son caractère public. Quoique ses instructions lui eussent recommandé de déguiser sa jeunesse sous des habitudes graves et son esprit sous le masque de l'ingénuité, Alberoni le tint d'abord pour suspect (1). Il osa même éclaircir ses doutes en faisant enlever par des brigands, au passage des montagnes, un courrier que le duc expédiait en France. Les dépêches, en effet très-répréhensibles, étaient heureusement chiffrées, et l'affront de Poitiers fut réservé tout entier au prince Cellamare (2). Quand le Régent songea sérieusement à se rapprocher d'Alberoni, il fallut envoyer le marquis de Nancré en lui défendant de communiquer avec l'ambassadeur ordinaire. Lorsqu'enfin tout espoir de paix fut évanoui, Saint-Aignan eut ordre de revenir en France; mais en prenant congé du roi, ses yeux prévenus crurent apercevoir sur le visage du monarque la pâleur de la mort qu'on avait cachée

(1) « J'ai prié le duc de Saint-Aignan de ne me parler, à l'a« venir, que de la pluie et du beau temps. Ce bienheureux homme « est parvenu à se rendre tout-à-fait inutile; mais il est toujours « prêt à critiquer tout ce qui se fait. » Lettre d'Alberoni, du 30 mars 1716.

(2) On dissimula, dans cette occasion, des deux côtés. Alberoni fit rendre au duc de Saint-Aignan ses dépêches intactes en apparence. L'ambassadeur reconnut fort bien qu'elles avaient été visitées. Le Régent remercia Alberoni de son zèle et de sa loyauté.

sous du rouge (1), comme en usa Mazarin dans sa dernière maladie. Il prit dès lors la téméraire résolution d'attendre à Madrid avec ses amis le moment de la catastrophe. Un séjour si équivoque lassa bientôt la patience d'Alberoni. Le père d'Aubenton vint, de la part du roi, inviter le duc de Saint-Aignan à presser son départ. Mais celui-ci répondit, avec assez peu de décence, qu'il n'obéirait qu'à un ordre de Sa Majesté. Le lendemain, un détachement de gardes enleva de leur lit le duc et son épouse, et les conduisit hors des portes de la ville, le 13 décembre, le même jour où Cellamare sortait de Paris pour se rendre à Blois. Le cardinal traita cette aventure fort légèrement.

« J'ai renvoyé ce baladin, écrivait-il à Cellamare et à Nancré, lorsque ses extravagances ont eu suffisamment amusé Madrid et servi de supplément au carnaval. » Deux Français domiciliés en Espagne (2), et qui avaient été les principaux facteurs de la cabale, furent aussitôt arrêtés. On les livra, pour être interrogés, au baron de Walef qui exerçait ainsi, sans le savoir, les représailles de son parti vaincu.

Le duc de Saint-Aignan eut à se féliciter de la précipitation de son ennemi, lorsqu'au milieu de

(1) Lettre de Saint-Aignan au Régent, du 25 novembre 1718.

(2) Sartines et Bataille.

sa route il rencontra le courrier du Régent qui venait lui apprendre l'arrestation de Cellamare. Il comprend à l'instant que cette nouvelle va lui fermer tous les chemins de la France, s'il n'en devance la publicité par une fuite que son rang, ses équipages, et les habitudes du pays ne rendent pas facile. Il dissimule avec soin, et affecte un air libre et satisfait. Pour mieux endormir la surveillance du vice-roi de Navarre, il lui écrit deux jours d'avance et l'engage à ne pas honorer du salut militaire son arrivée à Pampelune, parce que madame de Saint-Aignan, qui est enceinte, redoute le bruit de l'artillerie. Pendant ce temps, il trompa ses propres gens par le prétexte d'une promenade, et s'échappa avec sa femme sur des mules de louage, par des routes détournées. Après des fatigues extrêmes, après tous les dangers qu'offrent au sein de l'hiver des chemins âpres et perdus sous les neiges, après s'être rachetés à prix d'argent des mains des montagnards qui les avaient saisis comme contrebandiers, les fugitifs touchèrent enfin les frontières de la France. Il fallut la jeunesse et la dextérité du duc de Saint-Aignan pour se tirer d'une position si critique. Une place au conseil de régence paya ses inutiles travaux. Ce fut la récompense d'une conspiration qui eut avec celle du prince Cellamare de grands traits de ressemblance, fut aussi condamnable

dans son but, aussi inconsidérée dans sa marche, et ne dut qu'au hasard l'obscur bonheur d'avorter sans honte.

Pour ne point séparer des événemens de même nature, je vais exposer les complots qui se tramèrent en Bretagne. Il reste aujourd'hui peu de vestiges de l'état d'ignorance et de barbarie où le défaut de grandes routes et la médiocrité des villes maritimes tenaient plongée la plus vaste partie de cette province. Une féodalité restée imparfaite, le droit appartenant à tout noble de voter dans l'assemblée des états, le parlement et le clergé qui n'étaient que des fractions de la noblesse sous des robes différentes, une démocratie de six mille gentilshommes opprimant un million et demi d'habitans, et se débattant sans relâche sur les limites de l'autorité royale, rapprochaient singulièrement le régime breton de la constitution polonaise. La plupart de ces nobles, confinés dans d'obscurs manoirs, vivaient pauvres, oisifs, étrangers à toute culture de l'esprit, et se formaient, à la manière de sauvages, les idées les plus exagérées de leur importance. Ne pouvant, comme leurs aïeux, exercer ce brigandage pittoresque imprudemment décoré du nom de chevalerie, ils bornaient leurs violences à faire la guerre aux employés du fisc, et à l'époque dont je parle, plusieurs gentilshommes qui vont paraître sur la

scène étaient poursuivis dans les tribunaux pour la contrebande du tabac (1). La bourgeoisie végétait sans influence, et le petit nombre de députés qu'elle envoyait aux états se perdait dans la foule, ou se voyait accueilli, à la moindre discussion, par la menace de ce traitement honteux dont la tactique allemande a fait une peine militaire. La fonction de représenter le roi, si délicate dans un tel pays, se trouva par malheur entre les mains du maréchal de Montesquiou. Ce commandant avait des intentions droites, un esprit borné et la hauteur qui en est la suite trop ordinaire. Il choqua la noblesse par quelques procédés d'étiquette, et cette faute d'un moment alluma trois années de discorde.

Les états assemblés en 1717, au lieu de voter le don gratuit par acclamation suivant l'usage, voulurent vérifier auparavant la situation de leurs finances. La cour s'alarma d'une nouveauté qui changeait une forme gracieuse en un droit absolu, et dans la faculté d'examiner supposait celle de refuser. Les états furent dissous et quelques-uns des membres les plus ardens mandés ou exilés. La douceur du Régent, les conseils modérés du maréchal de Montesquiou et quelques signes de repentir de la part des novateurs, abrégèrent la

(1) Entre autres le marquis de Pontcallet, le comte et le chevalier de Rohan-Polduc.



durée de cette rigueur. On fixa la reprise des séances au mois de juillet 1718, et l'on poussa l'imprudente bonté jusqu'à autoriser, dans l'intervalle, des assemblées diocésaines par députation pour préparer les travaux de l'assemblée générale. Cette espèce de diétine développa les fermens les plus dangereux, la haine contre le commandant, l'ambition de mettre à profit la faiblesse naturelle d'une régence, et l'espoir des obligations politiques qui sont les délices d'une noblesse oisive. Aussi la marche de la session de 1718 eut tous les caractères d'une perfidie méditée. Le don gratuit fut voté sans difficulté; on s'occupa de réformes qui soulagèrent la province de plus de cinq millions (1); et tout à coup, sous le faible prétexte d'un arrêt du conseil relatif à des droits d'entrées, la noblesse protesta, et le parlement eut l'audace d'enregistrer cet acte irrégulier. L'assemblée prit fin au milieu des orages, et des lettres de cachet dispersèrent de nouveau quelques mutins. Cette folle conduite des Bretons était applaudie par tous les ennemis de la régence, et jusqu'au pied des autels de Saint-Cyr faisait tressaillir le cœur vindicatif de l'octogénaire Maintenon (2).

(1) Les états assemblés à Tréguier, en 1715, avaient fait douze millions de fonds, tandis que les états réunis à Dinan, en 1718, n'en firent que sept millions. *Mémoires du duc d'Antin.*

(2) « J'admire les Bretons; toute la sagesse des Fançais est donc

Les approches de la guerre d'Espagne fournirent un autre encouragement aux factieux. Il leur manquait, pour atteindre l'anarchie polonaise, une confédération armée, et ils tentèrent de l'obtenir. Un acte d'union fut dressé, où l'on se promit un mutuel secours, où l'on déclara infames et dégradés de noblesse ceux qui refuseraient d'y prendre part. On employa l'hiver à colporter cet écrit chez les pauvres gentilshommes; car les grands propriétaires, attisant le feu sans se montrer, laissèrent tous les périls à la tourbe ignorante susceptible de fanatisme. Une femme était dépositaire du traité de l'union, une autre tenait le bureau des correspondances (1). Le printemps vit se former quelques rassemblemens, d'abord timides et dans des lieux écartés. Deux gentilshommes qui s'y rendaient, étant entrés dans une auberge, crurent s'apercevoir que les valises de quelques marchands qui prenaient leur repas étaient remplies de chaînes et de cadenas. Ils répandent le bruit que des soldats de maréchaussée

« dans cette province-là. » Lettre de madame de Maintenon, du 24 janvier 1718.

(1) Les dames Kaukoën et Bonnamour. Mais en même temps une autre femme, la dame d'Egoullas, révélait à M. Le Blanc ce qui se passait dans les conciliabules des parlementaires et des gentilshommes, et lui apprenait que la correspondance avec l'Espagne se faisait à l'aide de bouteilles de vin où l'on insérait les lettres dans de petits étuis de cuir.

parcourent le pays déguisés, et cette terreur panique dissipa les confédérés.

Cependant on se rassure. Des chefs s'annoncent en divers lieux. Les principaux sont Bonnamour, Montlouis, Pontcallet, Dugroesquar, Rohan-Polduc. D'autres, tels que Lambilly, conseiller au parlement, Coëtivy-le-Borgne, et l'abbé Dugroesquar, tâchent de diriger vers un but commun ces mouvemens épars. Les gentilshommes qui avaient commencé à se fortifier dans leurs châteaux, sentant bientôt que c'est serrer le filet qui les enveloppera, vont au contraire camper dans les bois avec leurs petites troupes. Bonnamour donne à la sienne le nom de *soldats de la liberté*. Poncallet commande sous sa hutte de feuillage avec une morgue impolitique, et Ducourdic, capitaine réformé des dragons de Bellabre, figure auprès de lui comme son général de cavalerie. Chaque confédéré change de nom. Lambilly devient *Maître Pierre*, et Dugroesquar *le chevalier de bon sens*. L'uniforme est une veste de coutil et un chapeau de paille d'où pend un ruban noir. L'expression *entrer dans la forêt* signifie embrasser la guerre civile. Cette vie nomade ne tente point les habitans. En vain, les confédérés, imitant le stratagème des oiseleurs, font porter à leurs valets des habits de paysans; en vain ils arment leurs vassaux pour des chasses de loups; en vain ils enrôlent

des bûcherons pour travailler dans la forêt. L'autorité ne leur réussit pas mieux que la ruse. Ils invoquent le secours des milices bourgeoises, les capitaines le refusent; ils veulent sonner le tocsin dans Guérande, les magistrats s'y opposent. Quelques sénéchaux, poussés par la crainte du parlement, intriguent sans succès. Deux seuls prêtres paraissent à la tête d'une poignée de mendians. Le peuple, qui n'est troublé ni dans sa religion ni dans ses propriétés, et à qui on ne demande point de nouveaux impôts, voit avec indifférence, et peut-être avec une maligne curiosité, l'agitation des seigneurs. C'est ce qui arrivera toutes les fois qu'une aristocratie naturellement odieuse ne saura pas attacher à ses passions l'intérêt de la multitude.

La noblesse, réduite à ses propres forces, avait eu dès le mois de mars la coupable pensée d'appeler dans la province une armée étrangère. Un simple lieutenant, Hervieux de Mélac, était parti pour cette honteuse mission. La cour de Madrid accueillit avec transport le jeune ambassadeur, et lui promit que la flotte espagnole effectuerait une descente en Bretagne, aussitôt que quelques personnages plus graves seraient venus garantir les dispositions du pays. Hervieux de Mélac reparut en Bretagne apportant de la part du roi

Philippe une somme de trente mille livres (1) et la lettre suivante aux confédérés : « Le sieur de « Mélac Hervieux m'a apporté des propositions de « la part de la noblesse de Bretagne concernant « les intérêts des deux couronnes. Je m'en remets « à ce que ledit sieur leur dira sur cela de ma « part. Mais je les assure ici moi-même que je leur « sais moi-même un très-bon gré du glorieux « parti qu'ils prennent et que je les soutiendrai « de mon mieux, ravi de pouvoir leur marquer « l'estime que je fais de sujets aussi fidèles du roi « mon neveu dont je ne veux que le bien et la « gloire. Au camp de Saint-Estevan, ce 22 juin 1719. « PHILIPPE. » Bonnamour et Lambilly accompagnèrent le lieutenant à son retour au camp espagnol, dans le dessein de presser les secours et de s'offrir en ôtages. Mais déjà la délation qui suit les traîtres creusait un précipice autour d'eux, et le nommé Laureaux, chirurgien français établi à Saint-Ander, avait pénétré leurs secrets et les révélait au Régent.

L'attente d'un débarquement dont l'époque et le lieu demeuraient inconnus redoubla l'audace

(1) Cette somme faillit à être saisie, au moment de son débarquement, par les émissaires du maréchal de Montesquiou. Sur la dénonciation d'un matelot, ils arrivèrent dans le château du sieur de Lantillac une heure après que le frère de Lambilly l'en eut emportée. Interrogatoire de Lantillac.

des confédérés et le désordre de leurs mouvemens. On fabriqua des armes; des partis se mirent en marche; on força des caisses publiques; on vit des commissions délivrées au nom du *roi d'Espagne, régent de France;* des plans de pillage et de massacre furent tracés par les chefs (1). Cependant la saison s'avançait, le pavillon espagnol ne paraissait pas; quelques gentilshommes rentraient secrètement dans leurs foyers, aussi effrayés du tumulte qui était leur ouvrage, que du calme affecté où restaient le commandant et les garnisons de la province. Mais ce repos n'était qu'apparent. Depuis que onze gentilshommes avaient refusé d'obéir aux lettres de cachet qui leur ordonnaient de se rendre à Rennes, auprès du maréchal de Montesquiou, celui-ci surveillait avec soin les rebelles; par son ordre, La Vieuville, grand-vicaire de Nantes, simulant une visite diocésaine, suivait leurs traces de presbytère en presbytère. Rochefort, jeune lieutenant de cuirassiers,

(1) « Kantré m'a dit qu'il vous avait laissé quatre mille livres pour « égaliser dans l'évêché de Quimper, et que j'en prendrais cent pis- « toles pour lever du monde. J'ai cent hommes dans ma forêt, et au- « tant de chez moi, que je paierai à huit sous par jour. Faites-en « de même, et donnez vingt pistoles à chacun des gentilshommes « de vos cantons, comme Tiralouet, Coïdu, etc. » Lettre de Pontcallet à Montlouis qui fut produite au procès. Voir aux *Pièces* une instruction plus étendue de Pontcallet. Elle peut servir à comparer la guerre civile de Bretagne, en 1719, avec celle qui a, de nos jours, désolé la même province.

avait la témérité de les observer de plus près, sous les haillons d'un mendiant. Le marquis de Langey, lieutenant-colonel d'un régiment cantonné à Ploërmel, était particulièrement chargé par le maréchal des mesures répressives. Son caractère défiant et rigoureux semblait fait pour la guerre civile (1). Le 22 septembre, à la pointe du jour, il avait manqué de surprendre tous les chefs dans le château de Rohan-Polduc. Mais l'assemblée s'était dispersée pendant la nuit, après avoir signé un écrit où chacun se promit, sous d'horribles sermens, de persister dans la désobéissance. Leur fuite fut même si précipitée, qu'ils laissèrent sur une table la lettre où le frère de M. de Polduc les avertissait de la marche des troupes (2). Le marquis de Langey leur était personnellement odieux, et, comme ils avaient plus de haine que d'argent, ils mirent sa tête au modique prix de cent pistoles, et payèrent même d'un à-compte la bonne volonté de trois bandits. La dernière ressource des principaux conjurés fut d'indiquer pour le 7 octobre un grand rassemblement dans la forêt de Noé. Cinq cents nobles doivent y amener chacun

(1) « Je vous conseille de veiller sur le comte de Rieux. Tout mon « parent et mon ami qu'il est, je crains qu'il ne soit assez mal- « heureux de déplaire à son Altesse Royale, à qui je sacrifierais « mon fils s'il était coupable. » Lettre du marquis de Langey au maréchal de Montesquiou, du 27 juillet.

(2) Lettre du maréchal de Montesquiou, du 24 septembre.

deux chevaux et un valet armé ; le projet est de se porter rapidement sur Rennes, d'enlever le maréchal de Montesquiou, et de négocier ensuite une amnistie. Folle espérance ! il ne se trouve que onze hommes au rendez-vous. Quelques détachemens de troupes sortent en même temps des places ; toute résistance a disparu, et on ne tire pas un seul coup de fusil. Ces bandes de gentilshommes, si arrogans la veille, ne tombent point dans une lutte courageuse, mais s'enfuient comme une vile proie dévolue à la chambre royale qui vient les juger à Nantes. La flotte espagnole paraît seulement alors ; le maréchal de Montesquiou accourt sur la côte, et se plaint des vents qui s'opposent au débarquement d'un ennemi dont il se flattait d'avoir assuré la défaite (1). Pendant le cours de ces tristes excès, la calomnie n'avait pas épargné le plus grand homme qu'eût alors la Bretagne. Elle avait publié que le fameux Duguay-Trouin, couvert des lauriers de Rio-Janeiro, était sorti de Brest en déserteur, emmenant sa flotte dans les ports d'Espagne. Irrité de cet outrage, l'illustre marin consigna ses sentimens dans une lettre au Régent (2), où, sans flatter la cour et sans dissimuler son mépris pour les séditieux, il osa ne paraître qu'un grand citoyen. C'est dans l'ame de ce

(1) Lettres de Montesquiou, des 4 et 7 novembre.

(2) 25 avril 1719.

plébéien fidèle qu'il est consolant de retrouver la noble énergie du caractère breton et les restes du beau siècle de la France.

Ceux d'entre les rebelles qui ne purent s'échapper par la mer, furent traduits devant la commission; elle ne vit pas sans étonnement la rustique simplicité de ces nobles perturbateurs, leur ignorance égale à celle des pâtres les plus grossiers, leur lâcheté à s'accuser mutuellement, leur impuissance à expliquer la cause ou le but de la révolte (1). Leur crime avéré appelait la vengeance, leur ineptie inspirait la pitié; la signature de la paix fit espérer leur pardon; mais des principes de gouvernement supérieurs aux circonstances mobiles de la politique, enchaînèrent la clémence du Régent; la Bretagne passait d'ailleurs pour une contrée à demi-sauvage, où la profusion des supplices, la barbarie des peines et la facilité des condamnations, n'avaient point déplu à la justice de Louis XIV. Quatre des plus coupables furent décapités à la lueur des flambeaux, dans un appareil terrible; la même peine fut prononcée contre seize autres, réfugiés en Espagne, et l'on ordonna

(1) Le maréchal de Tessé vit à Madrid les chefs de la noblesse bretonne condamnés à mort par contumace, et voici comme il les peint au duc de Bourbon : « Il y a ici de pauvres Bretons; ils sont « d'une figure à faire croire qu'ils ne feront pas révolter la Bre- « tagne. Qui les déchausserait les trouverait chèvres-pieds. » Lettre de Tessé à M. le Duc, du 6 mars 1724.

que le procès serait continué à cent vingt-quatre, parmi lesquels on comptait des ecclésiastiques et des femmes. Un édit moins sévère ne tarda pas à faire grace au plus grand nombre, et transféra la chambre royale à l'Arsenal de Paris, pour y juger encore vingt-six Bretons, qui étaient exceptés de l'amnistie (1). Mais quand on fut las de payer les commissaires, le crime, les accusés, le tribunal, tout s'évanouit. La mort des quatre Bretons, qui ne parut que juste, même dans la province témoin de leur supplice, couvrit de deuil la cour d'Espagne. Quelques précautions qu'on eût prises pour l'annoncer à Philippe V, elle bouleversa son ame; des larmes amères coulèrent de ses yeux (2), et sans doute il se reprocha le piège où il avait poussé lui-même ces aveugles victimes.

Cependant on ne saurait taire que ce supplice

(1) La création de la chambre royale est du 3 octobre 1719; son installation à Nantes, du 30; l'arrêt et l'exécution, du 26 mars 1720; l'amnistie, du 15 avril. Les quatre exécutés furent de Guet de Pontcallet, de Montlouis, Le Moyne, dit le chevalier de Talhouet, et du Coëdic. Quelques têtes ardentes du parlement de Rennes en furent expulsées. M. de Marbœuf, commandant à Brest, proposa au Régent de prévenir le retour des révoltes en réduisant à cent cinquante le nombre des nobles qui auraient séance aux états. « Je n'approuve pas, » lui écrit-il, « qu'on se borne à fixer « l'âge auquel on pourra entrer aux états, car il y a en Bretagne « autant de vieux fous que de jeunes. »

(2) Lettre à l'abbé Dubois par M. Schaub, ministre anglais en Espagne, du 19 avril 1720.



des Bretons, quoique mérité par leur crime, mais infligé par des commissaires, ne fût très-illégal. A la vérité, on n'avait nulle justice à attendre du parlement de Rennes, qui était le juge naturel et en partie le complice des accusés; et dans les autres cours du royaume la condamnation des rebelles eût été probablement lente et incertaine. L'anxiété où se trouva le Régent, entre une mesure irrégulière et une légalité insuffisante, prouve combien était vicieuse l'organisation judiciaire. La magistrature n'avait pas su mieux que l'église se renfermer dans ses fonctions, et notre manie commune de gouverner en avait fait deux corps politiques. Aussi, dans les troubles civils où la justice devrait être surtout plus grave et plus impartiale, il était rare qu'elle ne se montrât pas hostile et passionnée, et ne se jetât pas dans la mêlée, comme un ennemi de plus qui tuait sans courage, sans réflexion et sans équité. Malheureusement la création d'un ordre judiciaire indépendant était un effort au-dessus des lumières du temps et de la volonté des monarques. Au lieu de fournir à la paix publique ce gage de stabilité, ils aimèrent mieux improviser au besoin de petits simulacres de tribunaux, et cacher à demi la vengeance sous le masque d'une fausse justice. Combien de pages, dans nos annales, sont souillées par ces commissions homicides, toujours abhorrées

et toujours reproduites, toujours désavouées par la magistrature et toujours composées de magistrats (1)! Ce ne sont pas seulement les rois familiarisés avec la tyrannie, tels que Louis XI et François I[er], qui usèrent de ce docile instrument; sans parler des âges antérieurs, que de fois Louis XIII et son ministre n'en firent-ils pas un sanguinaire abus? Tout en protestant de son respect pour l'ordre des juridictions, Louis XIV ne s'en abstint

(1) Quoique les *commissions* fussent déshonorées en France, il est inoui qu'on ait jamais manqué de magistrats pour les remplir, ni qu'aucune condamnation, sérieusement demandée, ait été refusée par elles. Cette triste facilité s'explique par deux causes. Le nombre de juges a toujours été si excessif en France, qu'à côté d'un grand nombre d'hommes vertueux, il a dû s'en trouver bien d'autres au-dessous de la noblesse de leurs fonctions. En second lieu, la faveur exerce un si grand empire parmi nous, que peu d'ames ont le privilége d'y résister. Or, un magistrat qui se fait courtisan n'est pas seulement le pire des magistrats, mais encore le pire des courtisans; parce qu'il a eu plus de devoirs à oublier. On ne compte pas à l'infame Laubardemont moins d'imitateurs que de modèles. J'en crois le témoignage du célèbre Mathieu Molé, qui, tout à la fois premier président et garde-des-sceaux, n'est pas suspect en cette matière. Voici un passage qui m'a singulièrement frappé dans son histoire écrite par M. le comte Molé, l'un de ses petits-fils, ministre de sa majesté Louis XVIII: « On commença à instruire le procès « de l'abbé de Saint-Cyran, comme hérétique et faux docteur. Ma- « thieu Molé se hâta de lui faire dire d'avoir grand soin de para- « pher toutes les pages de son interrogatoire, et de tirer des lignes « depuis le haut des pages jusqu'en bas; car, ajouta-t-il, il a affaire « à d'étranges gens. » *Vie de Mathieu Molé*, page 13. Que pourrait-on ajouter à un semblable jugement?

pas davantage, et le Régent, autorisé par leurs exemples, suivit sans examen cette route plus commode que sûre, et plus ancienne que respectable; car la sainteté des lois n'est pas moins violée quand l'autorité donne arbitrairement des juges suspects à l'accusé, que quand les juges légalement institués ont aliéné leur conscience. Dans les deux cas, l'état est menacé de périr par la plaie la plus profonde dont l'ordre social puisse être atteint.

CHAPITRE VIII.

Guerre avec l'Espagne. — Disgrace d'Alberoni. — Paix avec l'Espagne. — Médiation et paix du Nord.

La force des armes allait enfin terminer au grand jour cette guerre de conspirations que Alberoni et le Régent s'étaient faite sans résultat, et l'on se demandait par quelles ressources l'Espagne résisterait aux efforts combinés de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Les familles précipitées du trône sont long-temps le fléau commun des peuples. Dédaignées tant que l'horizon est calme, elles brillent dans la tour-

mente, comme des signes funestes. Alberoni se hâta de tirer Jacques III de l'obscurité ou il végétait dans les états du pape (1). Ce prince fut reçu en Espagne avec les honneurs publics et les mépris secrets dont on paie les idoles (2). L'expédition qui devait lui conquérir trois royaumes partit sans lui, sous les ordres du duc d'Ormond, qualifié de capitaine-général de sa majesté Catholique. On reconnut l'imagination déréglée d'Alberoni, quand on sut qu'une telle entreprise était confiée à une petite flotte de vingt-quatre voiles, qui ne portait que cinq mille hommes et ne comptait que deux vaisseaux de guerre et une frégate. Le secret fut même si mal gardé, que le roi Georges était d'avance sur une défensive

(1) Ce fut le 8 février 1719, que le chevalier de Saint-Georges s'embarqua secrètement à Nettuno sur une corvette, par les soins du cardinal Aquaviva. Trois laquais, décorés de l'ordre de la Jarretière, partirent en même temps dans des calèches, et furent arrêtés, comme on l'avait prévu, sur les frontières du Milanais. La nouvelle que le Prétendant était prisonnier trompa aussitôt toute l'Europe; le roi Georges la reçut à la comédie au milieu des applaudissemens publics.

(2) « Un homme de confiance m'a mandé que le chevalier de « Saint-Georges a été très-mal reçu à Madrid, et que, s'étant pré« senté au cardinal pour recevoir ses ordres, celui-ci l'a traité fort « cavalièrement, s'étendant fort en invectives contre moi. Mais au« tant en emporte le vent; quand il est question de mon devoir, je « n'ai plus de considération humaine. » Lettre du maréchal de Berwick à l'abbé Dubois, du 29 mars 1719.



formidable. Une proclamation avait mis à prix la tête du duc d'Ormond et de ses adhérens ; des secours hollandais et autrichiens étaient débarqués, et les troupes du Régent attendaient sur les côtes de Normandie que le roi osât montrer à l'Angleterre des Français pour amis.

La fortune rendit ces préparatifs inutiles. L'expédition sortie de Cadix le 7 mars fut dispersée au cap Finistère par une tempête qui dura douze jours. On jeta tous les chevaux à la mer. Les vaisseaux cherchèrent un asile dans les rades du Portugal et de la Galice. Deux firent naufrage, et deux seulement atteignirent les rivages d'Ecosse. Une poignée d'aventuriers eut l'audace d'y débarquer, se saisit d'un château, mais bientôt capitula et fut traînée en triomphe dans les villes d'Angleterre. Cependant le duc d'Ormond, ayant réparé ses bâtimens, sortit de nouveau dans le dessein de seconder en Bretagne les trames que le cardinal y avait aussi mal ourdies qu'en Ecosse. Mais au lieu de trouver une province révoltée, prompte à saisir les armes qu'il lui apportait, il ne vit qu'une côte hérissée de troupes fidèles et put à peine recueillir furtivement sur son bord quelques malheureux fugitifs, pâles et affamés, que poursuivaient la justice et les remords. Georges songea aussi à rendre à l'Espagne les maux qu'elle avait voulu lui faire. L'amiral Mi-

ghels porta la flamme et le pillage à Ribadeo, à Pontavedra, à Vigo, et eut la joie de brûler dans ce dernier port les restes de l'expédition d'Ecosse. Les Anglais, satisfaits de ce brigandage, n'attaquèrent point la Corogne, qui était le but de leur entreprise, et ne surent se venger qu'en pirates de l'insulte d'un fou.

Un incident romanesque permit alors à l'Espagne de renvoyer l'hôte dangereux qu'elle s'était donné. Le pape, attentif à ne pas laisser éteindre la maison de Stuart, espérance chérie de l'église romaine, avait négocié l'union du Prétendant avec la princesse Clémentine Sobieska, et le mariage s'était fait par procureur. La princesse, accompagnée de sa mère et de sa sœur, traversait l'Allemagne pour joindre son époux à Pesaro, lorsqu'elle fut arrêtée par ordre de l'empereur le 25 octobre 1718 et enfermée dans un couvent d'Inspruck. Cet attentat, commis en pleine paix, au mépris de la religion et du droit des gens, contre une femme et une parente, contre la petite-fille du grand Sobieski à qui l'ingrate Autriche devait sa conservation, excita un intérêt général pour la jeune captive. Quatre Irlandais, Miscar, Guidon, Rhogan, et Toole jurèrent de rompre les fers où elle gémissait depuis sept mois. Guidon, qui était major du régiment de Dillon, paraît à Inspruck avec le cos-

tume et le langage d'un Flamand qui va voyager en Italie. Les trois autres passent pour ses laquais. Les fils du complot se tendent avec habileté. Au moment prescrit, la princesse s'échappe du couvent déguisée en ouvrière, traverse en tremblant la ville sur les traces d'un inconnu dont le signalement lui a été donné, arrive à la voiture où ses libérateurs l'attendent, et fait trente-deux lieues sans s'arrêter. Cependant des émissaires la poursuivent sur toutes les routes, et l'un d'eux l'atteint dans un cabaret isolé où elle prenait quelque repos. Heureusement les Irlandais le reconnaissent et dissimulent. Sous l'apparence de la familiarité commune entre voyageurs, ils lui servent d'un vin mêlé d'opium, et, le laissant endormi, ils partent précipitamment et remettent enfin à Bologne leur précieuse conquête. A cette nouvelle imprévue, Alberoni se hâta de congédier respectueusement et d'accompagner lui-même jusqu'à cinq lieues de Madrid un prince de qui ses alliés ne pouvaient attendre d'autre service que la continuation de sa race.

De nouveaux périls agitaient ailleurs l'Espagne de soins plus sérieux. Quarante mille Français s'avançaient vers les Pyrénées. Le Régent avait désiré que dans cette guerre de famille un prince du sang parût sous ses drapeaux. Conti, jeune et avide, fit acheter son nom cent mille écus, et

vint quelques instans embarrasser l'armée de son rang, de son inexpérience et de ses querelles avec le maréchal de Berwick. Celui-ci avait accepté le commandement en chef, quoique ami de Philippe V, frère de Jacques III et père du duc de Liria établi en Espagne, et comblé comme lui des bienfaits du roi. Berwick était un étranger à qui le désir effréné d'une place au conseil de régence ne permit pas d'imiter la délicatesse dont quelques généraux français lui donnèrent l'exemple. A peine arrivé à son camp, il écrivit par un trompette à son fils, qui avait aussi un commandement dans l'armée ennemie, pour lui recommander de bien faire son devoir. On remarqua beaucoup cette démarche qui ressemblait à une étourderie chevaleresque, mais qui n'était réellement, de la part du maréchal, qu'une politique familière à ses compatriotes. Chez les Ecossais, peuple exercé aux guerres civiles, c'est l'usage, dit un de leurs historiens (1), que le père et le fils embrassent des partis contraires, afin que l'un d'eux, quel que soit l'événement, sauve les biens de la famille et la tête du vaincu.

L'imprévoyance d'Alberoni parut alors au grand jour, et le provocateur de la guerre ne se trouva prêt que pour l'intrigue (2). Il avait fait peindre

(1) Hume, *Histoire de la maison de Stuart.*

(2) « Monsieur le Régent peut, quand il voudra, envoyer une

sur ses drapeaux des fleurs de lis que nos soldats ne virent pas, parce que son armée, de moitié trop faible, n'osa jamais se montrer. Il ne sut répandre que des écrits dans le camp français où le Régent faisait verser l'or à pleines mains. Rien n'était plus singulier que l'échange des manifestes où chaque parti s'annonçait pour le libérateur et l'ami de ceux qu'il venait combattre. Mais les académiciens employés par l'abbé Dubois lui donnaient tout l'avantage de la modération, du talent et de la dignité sur les libelles de son grossier rival. L'inutilité de cette guerre de plume déconcerta étrangement Alberoni, car il avait amené de Madrid, au milieu des sarcasmes publics (1), le roi, la reine enceinte et le prince des Asturies, en leur persuadant que les Français allaient tomber aux pieds du petit-fils de Louis XIV. Mais la foi militaire et l'attachement pour leurs drapeaux n'étaient pas si faciles à déraciner du sein de ces vieilles cohortes qui se souvenaient

« armée de Français. Assurez publiquement qu'il n'y aura pas un « coup de fusil tiré et que le roi notre maître tiendra des vivres « prêts pour les recevoir. » Lettre d'Alberoni à Cellamare, du 21 novembre 1718.

(1) On avait répandu en Espagne une estampe satirique. Le roi était représenté sur un âne, la reine tirait l'animal par la bride, et Alberoni le chassait à coups de fouet. On lisait au bas : *Anda, animal, que lo manda el cardinal.* Marche, animal, c'est l'ordre du cardinal.

de Turenne et de Catinat. Un malheureux officier en fit l'épreuve. Venu d'Espagne, comme déserteur, il apportait quelques lettres des réfugiés français qui engageaient leurs amis à les imiter; il fut aussitôt dénoncé par ceux qu'il voulait séduire, et attaché à un gibet au milieu du camp (1). L'impudent Alberoni était désabusé; mais l'obstination de son maître, qui persistait dans sa crédulité et voulait se rendre à l'armée de Berwick, le jeta dans un embarras inexprimable. Il n'imagina d'autres ressources pour en sortir que de faire égarer, la nuit, par de fausses marches, l'escorte qui devait accompagner le prince trop ingénu. Cependant la simplicité de Philippe jugeait mieux que la finesse de son ministre; car, de tous les accidens qu'on avait recommandé à Berwick d'éviter, la capture du roi ennemi tenait le premier rang (2), et cette bizarre condition est probablement unique dans les annales militaires.

Le même danger que le cardinal écartait de la

(1) Il apportait surtout une lettre d'un réfugié appelé de Seyre pour M. Dumetral, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, qui le fit sur-le-champ arrêter.

(2) « Comme il est à propos de prévoir les différens événemens, « s'il arrivait que l'armée d'Espagne fût battue, rien ne serait plus « avantageux que d'être maître de la personne d'Alberoni, mais il « y aurait beaucoup d'inconvéniens et de *très-sérieux* à faire prison- « nier le roi d'Espagne. Vous ne pourriez, en ce cas, apporter trop « d'attention à employer toutes sortes de moyens pour lui faciliter

personne de Philippe planait sur la sienne. L'idée assez simple que la guerre finirait à l'instant, si l'on pouvait enlever Alberoni et le livrer aux Français, entra dans la tête d'un homme. Elle n'y rencontra pas un de ces caractères sombres et cruels qui méditent lentement de grandes catastrophes. Le baron de Ferrette, réfugié français, étourdi et voluptueux, le même qui se trouvait à la tête de la liste des créatures de Cellamare, servait dans l'armée espagnole et déridait par ses bons mots la gravité castillane. Si sa légèreté naturelle ne lui laissait pas creuser ses complots bien avant, elle servait aussi à le rendre moins suspect. Quoi qu'il en soit, il parvint à concerter son plan avec le maréchal de Berwick. Le jour fut pris, et un détachement français attendait sa proie. Ferrette avait choisi pour confident un baron de Steten, officier allemand, dont la pesante simplicité le rassurait. Plus d'une fois, dit-il (1), il admira en souriant la bonhomie nationale de ce complice désintéressé. Mais au moment où il croyait exécuter son projet dont la malice d'Alberoni lui avait aplani les obstacles, l'indiscret conspirateur se vit lui-même arrêté et conduit à la

« sa retraite, de manière cependant qu'il parût s'être sauvé sans votre « participation. » Lettre de M. Le Blanc au maréchal de Berwick, du 2 juin 1719.

(1) *Mémoires manuscrits de Ferrette.*

tour de Ségovie par ce bon Allemand qui était un espion du cardinal. Cette tentative, quoique avortée, pouvait se renouveler, et remplissait d'inquiétude la tête qu'elle avait menacée.

Les revers se succédèrent rapidement. Une division française emporta Behodia, Saint-Marcel, Castel-Folit, Sainte-Isabelle, et parvint au port du Passage, que la nature a disposé pour former l'un des plus beaux établissemens militaires de l'Europe. Une nombreuse artillerie, un bon arsenal, de riches magasins, et six vaisseaux de guerre en construction, devinrent la proie des flammes. Les seuls débris apportés à Saint-Jean-de-Luz furent estimés deux millions. « Ces premiers événemens, « s'écrie un officier de l'armée française, ressem- « blent assez à quelques-uns de la conquête du « Mexique, où l'Espagnol prend la place de l'In- « dien (1). » Deux mois après, la rade de Santogna éprouva le même sort, et les torches françaises y consumèrent trois vaisseaux sur le chantier, et les matériaux pour sept autres. Cette guerre de destruction, aussi barbare qu'impolitique, démentait hautement les manifestes du Régent. Faut-il le dire? Le roi Georges le voulait; un ministre qu'il entretenait dans l'armée française surveillait en personne ces sauvages expéditions; c'était Stanhope, cousin du secrétaire d'état, et

(1) Lettre de M. Dujaunay au ministre, du 18 avril.

le même qui, sous le nom de Harrington, joua un rôle considérable pendant le règne de Georges II (1). On ne l'avait d'abord envoyé dans notre camp que sous le prétexte de fomenter par d'imposantes promesses la révolte des provinces espagnoles. Mais ce fut lui qui exigea l'incendie de Santogna; « afin, dit Berwick, que le gouvernement de l'Angleterre puisse faire voir au parlement prochain que l'on n'a rien négligé pour « diminuer la marine d'Espagne (2). » On reconnaît, dans cette politique, l'implacable jalousie qui rend si terribles les guerres des peuples marchands. Berwick et Dubois y apportaient une honteuse docilité (3). C'est à ce prix qu'un gouvernement sans dignité calmait les soupçons et payait l'alliance des Anglais.

Fontarabie, dont la tranchée avait été ouverte avec une gaieté toute française, capitula lorsqu'un

(1) Par sa lettre du 1er juin, M. Le Blanc fait part à Berwick de la mission de Stanhope, et il ajoute : « Son Altesse Royale est persuadée que vous témoignerez à M. Stanhope beaucoup de considération, mais que vous ne lui communiquerez que les choses « dont vous croirez qu'on puisse lui donner connaissance sans inconvénient. Je ne crois pas qu'il vous étourdisse de son caquet, « car il parle peu ; il ne laisse pas d'être homme de bon sens. »

(2) Lettre de Berwick au Régent, du 8 août.

(3) « Aussitôt que vous nous aurez avertis de votre arrangement « pour l'entreprise du Passage, nous avertirons les Anglais, et « Neptune vous obéira. » Lettre de Dubois à Berwick, du 6 janvier 1719.

éclat de bombe eut emporté la tête de son gouverneur. Saint-Sébastien suivit cet exemple; la garnison nombreuse, mais composée de mauvaises troupes, se retira dans la citadelle. La position était forte; les assiégés, pour toute défense, roulaient à la main des pierres et des boulets de 48 sur les travailleurs. Il faut que la mollesse générale de cette époque eût déjà infecté l'armée, car ce premier obstacle la rebuta au point que Berwick demanda au Régent la permission de lever le siège. Sur ces entrefaites, arriva au camp le chevalier Folard, envoyé par le ministre comme un simple observateur sans lettres de service. Etonné du découragement de Berwick, il s'efforça de lui prouver que la forteresse n'était point inabordable et qu'il ne s'agissait que de déconcerter l'ennemi par un coup de vigueur. Sa féconde imagination lui fit aussitôt inventer pour la circonstance un gabion qui roulait comme un énorme cylindre. Mais le méthodique général resta froid devant l'impétueux commentateur de Polybe; voici dans quels termes Folard en informa le ministre : « M. le maréchal m'a bien dit qu'il avait « pensé comme moi, mais qu'il s'était fait une loi « de suivre les règles, et qu'il aimait mieux pé« cher par trop de prudence que d'avoir tenté « une chose hors de règles (1). » Heureusement

(1) Lettre de Folard à M. Le Blanc, du 15 août.

la citadelle de Saint-Sébastien s'était rendue lorsque le comte de Bellisle apporta le consentement du prince à la levée du siége. Cette lassitude de l'armée n'accusait point un défaut de courage; on remarquait au contraire parmi les officiers une certaine verve de bravoure qu'ils n'avaient point eue dans la guerre de la succession. Les observateurs l'attribuaient à ce charme des espérances que fait naître un gouvernement rajeuni; car on épargne son sang au service d'un vieux monarque qui n'aura peut-être pas le temps de le payer; et ce calcul n'est que trop naturel aux hommes de guerre, en qui notre politique a travaillé, depuis trois siècles, à étouffer les affections par la discipline, et à remplacer l'amour de la patrie par l'ambition de la faveur.

Le maréchal de Berwick occupait deux provinces espagnoles, ne levait point de contributions, renvoyait les prisonniers, et par cette conduite généreuse tâchait d'expier ses complaisances pour l'Angleterre. De son côté, la famille royale d'Espagne semblait n'être venue que pour assister aux triomphes de l'ennemi. Philippe V, témoin de la prise de Fontarabie, et accablé de cette fidélité des Français, qui lui parassait une défection, cachait dans la solitude un front humilié et de vives terreurs. La seule nourrice composait son domestique; il faisait apporter de Madrid jusqu'à

l'eau nécessaire à sa maison. Son ame fatiguée du trône conçut dès lors le projet d'abdication qu'il exécuta dans la suite (1). La reine tâchait de remplacer aux yeux de l'armée son invisible époux. Amazone un peu efféminée, elle présidait aux revues, maniant un cheval fougueux, avec des pistolets à l'arçon de sa selle, et une robe dont les broderies d'argent éclataient sur un fond d'azur. Ses riches parures se fabriquaient toutes à Paris. Les hostilités n'interrompirent ni de part ni d'autre ce léger commerce; les envois pour la toilette de la reine s'échangeaient fidèlement aux avant-postes, et ce fut dans cette singulière guerre un article ajouté au droit des gens par la galanterie française (2). Cependant Alberoni, sentant le péril de sa position, se hâta de cacher l'armée dans les remparts de Pampelune, et de ramener

(1) « La reine m'a dit, à l'occasion de l'abdication : La campagne « de Navarre a jeté les premiers fondemens de notre résolution. » Lettre de M. de Coulanges, chargé des affaires de France à Madrid, du 15 janvier 1724. « La reine m'a dit avec amertume que la « manière dont la France les avait traités pendant la minorité, n'a- « vait pas peu contribué à l'abdication. » Lettre du maréchal de Tessé, du 23 février 1724.

(2) Le cardinal soutenait mal cette courtoisie guerrière, si on en juge par un passage de la lettre du maréchal de Berwick au Régent, du 17 juin : « Le cardinal Alberoni est de si mauvaise humeur, qu'il « a fait défendre qu'on me portât de la neige. Ainsi je boirai chaud « pendant quelques jours; mais j'espère qu'en dépit qu'il en ait, je « me trouverai en lieu où je n'en manquerai pas. »

ses maîtres à Madrid, où il se croyait assez puissant pour écarter d'eux toute fâcheuse vérité.

Un seul incident aurait pu, pendant le cours de la campagne, dérider le front d'Alberoni. Les parties les moins accessibles des Pyrénées espagnoles étaient le refuge d'une population indépendante, que les querelles fréquentes des deux nations avaient familiarisée avec les armes, et que durant la paix la contrebande entretenait dans le goût du désordre. Ces montagnards, sans maîtres et sans lois, préféraient notre service à celui de leur propre patrie, et la France les soldait en temps de guerre pour n'avoir pas à les combattre. Depuis trois années, le Régent s'était ménagé la bienveillance des hordes en assignant de petites pensions à une trentaine de ceux que plus d'intelligence ou plus d'audace en avaient en quelque sorte institués les chefs (1). Quand la rupture eut éclaté, on leva jusqu'à trois mille de ces hommes sous le nom d'*arquebusiers de la montagne*, et l'on résolut de s'en servir à la fois comme de troupes légères et de propagateurs de révolte. L'organisation et la conduite de ces bandes furent confiées à l'aventurier italien, à ce même Marini, qui, tour à tour payé par Alberoni et par le Régent, avait si bien poussé dans le piège le jeune duc de Riche-

(1) Registre des décisions de M. le Régent, article du 11 mai 1716.

lieu. Une avant-garde de ces flibustiers de terre s'était portée fort loin à travers les défilés, et avait eu la témérité de s'établir dans un château, où elle se vit bientôt assiégée par un corps de l'armée espagnole. Marini, à la tête de quinze cents hommes de ses levées, arriva pour les délivrer; mais au moment de l'attaque, sa troupe parut pensive et troublée; il ne s'y trouvait peut-être pas une seule tête dont quelque jugement criminel n'eût d'avance disposé. De tels hommes n'ont jamais que le courage du désespoir; une issue restait ouverte à ceux-ci; c'était la fuite, et ils s'y précipitèrent par un instinct aussi brusque qu'irrésistible. Marini abandonné s'échappa le dernier. Sa terreur se peint encore dans la relation qu'il écrivit trois jours après l'événement. « Hélas! » dit-il, « je ne recommencerais pas la partie, quand « il s'agirait pour moi d'y gagner la couronne de « France. Je n'ai nul désir d'être livré à mon très-« cher ami M. Alberoni (1). » Les espérances qu'on

(1) Lettre du comte Marini à M. Le Blanc, du 8 août 1719. Cet aventurier ne fut pas toujours aussi heureux; car, s'étant rendu en Saxe avec sa fille naturelle, il s'y vit enfermé dans une forteresse. Voici le compte qu'en rendit le marquis de Monti, notre ambassadeur à Dresde, et Italien comme lui : « J'ai fait arrêter ici « l'indigne Marini, qui se dit brigadier au service du roi. Le roi de « Pologne, à ma réquisition, l'a fait mettre dans une prison d'état. « C'est un monstre qui a causé tant de malheurs à tant d'honnêtes « gens, et à tant de familles dans tous les pays du monde, et parti-

avait fondées assez chèrement sur les arquebusiers de la montagne s'évanouirent dans ce ridicule épisode. On n'a bien connu que vingt années plus tard l'utilité des troupes vagabondes; je dirai alors comment la nécessité les introduisit dans les rudimens de l'art militaire.

Après la reddition de Saint-Sébastien, le maréchal de Berwick, qui n'abandonnait jamais ses premières idées, revint brusquement au plan qu'il avait d'abord proposé, et transporta son armée à l'autre extrémité des Pyrénées, pour pénétrer du Roussillon en Catalogne. La tranquille vallée d'Urgel se vit souillée par l'appareil des armes, et

« culièrement en France... Avant de l'enfermer on lui avait or-« donné de sortir de la Saxe. Il répondit alors qu'il était venu pour « exécuter une commission secrète de la part de madame la du-« chesse douairière, et que moi, étant son ennemi personnel, parce « qu'il avait eu commission de m'arrêter pendant la régence, j'étais « à présent la cause de son exil. Comme il avait la hardiesse de dire « que c'était moi qui le faisais exiler, je demandai qu'il fût arrêté « pour lui apprendre le respect qu'il doit à mon caractère. J'ai re-« mercié le roi de Pologne; je lui ai dit qu'il fait une bonne œuvre « en enfermant un homme qui a causé tant de malheurs, et qui a « trahi tous les princes et les ministres qu'il a servis. Il me répondit « que c'étaient des monstres qu'il fallait ôter de la société, et je « suis ravi d'y avoir contribué. J'ai demandé que ses dépositions « fussent brûlées, afin qu'il n'en reste pas de vestiges. » Lettre de M. de Monti à M. de Chauvelin, des 8 et 30 décembre 1732. Un an après, le marquis de Monti était prisonnier des Russes, et l'invincible intrigant Marini, vendu au nouvel électeur, faisait trembler la cour de France pour la sûreté de Stanislas.

les forts qui la protégeaient cédèrent tous à l'approche de quatre pièces de canon. Roses fut ensuite investi, mais les vents ayant retenu les tartanes qui apportaient l'antillerie, les troupes se retirèrent pour prendre leurs quartiers d'hiver. Ainsi finit presque avec honte une campagne où il n'y eut de gloire pour personne, où l'Espagne essuya par imprévoyance des pertes irréparables, la France obtint à regret, par quatre vingt-deux millions de dépenses (1), des succès inutiles, et l'Angleterre profita du mal que souffrirent ses ennemis et ses amis.

Les Espagnols que la pente de leur flotte avait laissés enfermés dans les champs de la Sicile, succombaient aussi, mais avec un courage digne d'un autre sort. Chaque jour le camp de leurs ennemis devenait plus formidable; la France le soldait, la flotte anglaise le nourrissait, et l'empereur y transportait cette grande armée de Hongrie tout orgueilleuse de ses triomphes récens sur les Turcs. On distinguait parmi ses généraux Merci, couvert de lauriers, et ce fameux comte de Bonneval, que Paris venait de voir à genoux dans le parquet du parlement solliciter des lettres de grace. Les Castillans, abandonnés à eux-mêmes, opposaient à tant de forces une fermeté active, et je ne sais

(1) Rapport de M. de Chauvelin au cardinal de Fleury, du 1er mars 1729.



quelle antipathie furieuse contre les Allemands qui s'alluma tout à coup dans l'ame du soldat. Après de sanglantes batailles, Messine venait enfin de livrer aux impériaux ses portes en ruines et ses brèches que neuf assauts avaient comblées de morts. Le marquis de Leyde et les bataillons échappés à ce désastre allèrent se retrancher dans les laves de l'Etna. C'est de là que par de fréquentes éruptions ces braves continuèrent d'être la terreur de l'île, où ils ne possédaient plus que Palerme et un volcan. On vit plusieurs fois de gros corps de troupes allemandes s'enfuir devant de simples compagnies, en s'écriant avec rage: « Ce ne sont « pas là les Espagnols que nous connaissons ! » Mais tant de beaux faits d'armes affaiblissaient toujours cette petite armée, et ne lui promettaient d'autre récompense qu'une destruction plus glorieuse.

Par un triste privilège des guerres modernes, les hostilités s'étaient aussi étendues dans les colonies, mais avec moins de vigueur. Pensacola fut pris, perdu et repris par les Français. On trouva sur les prisonniers l'ordre écrit du gouverneur de la Havane de condamner aux travaux perpétuels des mines tous les ennemis qui tomberaient entre leurs mains: tant s'était enracinée l'habitude des Castillans de traiter en criminels les étrangers qui paraissaient dans le nouveau monde; tant le vice de leur première usurpation avait besoin de se

voiler par un continuel mépris du droit des gens. Les Espagnols firent de leur côté, sans beaucoup de succès, quelques entreprises contre nos établissemens de la Maubile. Si la campagne eût été décisive, on n'aurait su véritablement à quel peuple en attribuer la gloire; car chaque parti comptait sous ses drapeaux autant de transfuges que de nationaux. Les seuls trophées de la victoire furent les gibets des déserteurs. L'Amérique, témoin de cette querelle d'un moment entre une poignée d'Européens, n'y put apercevoir qu'un assaut de défections et de lâchetés, comme si à de telles distances l'honneur devenait muet et la patrie douteuse.

Tous les malheurs de la guerre retombaient sur le ministre qui l'avait suscitée. Déjà, dans un favori dépouillé de gloire, la reine commençait à ne plus voir qu'un sujet de son père, tiré de la lie du peuple, et en témoignait son dégoût (1). Ce cardinal, étant un jour entré dans la chambre du roi, porta la main sur du linge que la nourrice préparait pour ce monarque, et sur-le-champ cette femme jeta dans le feu ce qu'il avait touché; action brutale qui, par un juste retour, le chargeait des mêmes soupçons qu'il avait accrédités contre le duc d'Orléans. Alberoni était trop habile pour méconnaître les présages de sa chute, et trop

(1) *Mémoires du marquis de Saint-Philippe.*

ferme pour s'en laisser abattre. Il mit à l'abri des événemens une partie de ses richesses, et engagea le cardinal Albani à préparer sa réconciliation avec le pape (1). Ces soins de la prudence n'ôtèrent rien à l'intrépidité de ses résolutions. Pour arracher à la France ses alliés, il entreprit de jeter l'Espagne entre les bras de l'Autriche et de l'Angleterre, en demandant à l'une la main d'une archiduchesse pour le prince des Asturies, et en ouvrant à l'autre les portes du Mexique. Un négociateur (2) portait à Londres ces terribles nouveautés; et le Régent, qui avait bravé la fortune d'Alberoni, trembla devant son désespoir. Mais le temps manqua aux derniers élans de ce génie audacieux, et un mot, un instant, détruisirent sa puissance. Le marquis Scoti, plus propre à divertir la foule sur les tréteaux d'un empirique, qu'à tenir les fils d'une négociation, parut à Madrid, apportant au roi et à la reine des lettres de la main du duc de Parme (3). Il eut une audience de Philippe

(1) Lettre de l'évêque de Sisteron à Dubois, du 9 janvier 1720.

(2) M. de Seyssan, réfugié français.

(3) Le duc de Parme fut décidé à cette démarche par le lord Petersborough et le duc de Modène qui lui firent craindre qu'Alberoni ne sacrifiât l'Espagne à sa conservation personnelle. Scoti, qui ne s'exprimait que par des hyperboles ridicules, vint d'abord à Paris. Le Régent lui remit des mémoires et des pièces graves contre Alberoni. Il gorgea d'or cet insatiable Italien sans pouvoir le contenter.

malgré tous les efforts de son ministre, et n'employa contre ce dernier que des armes fournies par lui-même. Alberoni fut perdu par cette habitude de fourberie qui le portait à parler souvent sans nécessité des langages contraires. Scoti montra des lettres de ce favori où, blâmant la guerre qui était son ouvrage, il osait en attribuer la cause aux seules passions de son maître. Philippe, homme simple et vrai, fut indigné, et, croyant, sans autre explication, que l'auteur d'une telle imposture était capable de tout, il signa sur-le-champ un décret (1) qui lui ordonnait de quitter Madrid dans huit jours et l'Espagne dans trois semaines. Le peuple célébra la fuite de cet aventurier comme la délivrance d'un fléau.

Le cardinal, outré d'une disgrace qu'il ne prévoyait ni si prompte ni si honteuse, s'éloignait par la route qu'on lui avait prescrite à travers l'Aragon et la Catalogne. Il fut atteint, auprès de Lerida, par un détachement envoyé à sa poursuite. On sépara de lui ses gens que des soldats tinrent couchés en joue. Pendant ce temps on visita ses équipages, on fouilla sa personne avec outrage, et on lui enleva tous ses papiers parmi lesquels se trouva, non le testament de Charles II,

(1) Le 5 décembre 1719. Le Régent reçut, le 21, la demande que la cour d'Espagne lui faisait d'un passe-port, pour assurer le passage d'Alberoni en Italie à travers nos provinces méridionales.

comme l'ont dit quelques écrivains mal informés, mais celui de Philippe V, qui nommait la reine régente et Alberoni chef du conseil (1). Après cette avanie, il tomba, entre San-Saloni et Gironne, dans une embuscade dont il accusa le marquis de Grimaldo, mais qui probablement ne doit être attribuée qu'au désordre de la guerre. Deux cent cinquante miquelets attaquèrent, au défilé de Treinta-Pasos, son escorte composée de cinquante maîtres et de quelques fantassins. Alberoni saisit un sabre, sauta sur un cheval, et força le passage à la tête de sa petite troupe, dont quatre hommes furent tués et deux blessés. Arrivé à la frontière, il la franchit sans attendre son passeport et en s'écriant : « Grace au ciel! me voilà sur « une terre de chrétiens. J'aime mieux y mourir en « prison que d'être libre en Espagne, où j'ai souf« fert tant d'indignités. » Presque tous ses domestiques l'avaient abandonné dans le voyage. Quatorze des plus pauvres lui restaient seuls. Sa belle-sœur et son neveu étaient cachés dans le

(1) On lui enleva pareillement trois autres écrits de Philippe V que ce roi lui avait remis durant sa maladie. Le premier lui donnait pouvoir de suivre la guerre par tous les moyens qui lui conviendraient. Le second le chargeait de régir les finances et d'en disposer sans rendre compte. Le troisième l'autorisait à conclure la paix dans le temps et aux conditions qu'il jugerait à propos. Ces trois mandats opéraient une abdication temporaire de la couronne en faveur d'Alberoni.

tes (1), par des inspirations politiques qu'il exprimait en faveur du duc d'Orléans, quelquefois avec la véhémence d'une pythonisse. Parmi les conseils qu'il donne à ce prince il en est trois d'autant plus remarquables qu'il furent exactement suivis. Il lui recommande, par le premier, de pensionner secrètement le fils de Jacques II comme une ressource utile à conserver contre l'Angleterre; par le second, de se réconcilier bien ou mal avec le parti des jésuites, le seul qu'il ait à craindre; et par le troisième, de marier une de ses filles à l'héritier de la couronne d'Espagne. Ce n'était pas une tête vulgaire que celle qui savait ainsi en peu de mots marquer au Régent tous les buts de sa carrière politique. Le cardinal rendait ses oracles dans une sorte de captivité. Son guide ne le perdait pas de vue; on oubliait les honneurs dus à sa dignité, et les plus obscures hôtelleries des faubourgs étaient ses gîtes ordinaires. Mais les

« puis me mettre sur les rangs pour lui succéder. Je n'ai contre moi « que ma jeunesse de cinquante-cinq ans et ma réputation de n'être « pas un sot. Mais si la France veut me seconder, je réussirai. » Il ajouta, un autre jour : « Si l'empereur suivait mes conseils, il s'em- « parerait de Rome très-respectueusement, et ferait du pape son « chapelain. » Lettres de Marcien, des 12 et 18 janvier.

(1) Dans les articles dictés par Alberoni on lit le passage suivant : « Qu'est-ce que Son Altesse Royale ne doit pas faire pour un car- « dinal qui avait plus de cent mille écus de revenu et qu'elle a ré- « duit à demander l'aumône? » Marcien ajoute ces mots : « Il m'a « dicté cet article les larmes aux yeux. » *Mémoire général.*

habitans des provinces qu'il traversa le vengèrent de cette rigueur pusillanime. Un concours immense, qui n'avait rien que de flatteur et de bienveillant, assiégea partout son passage, et faillit deux fois à lui être funeste. A Montpellier, il fut presque étouffé par la foule qui se précipita dans sa chambre, et, à Tarascon, l'empressement des curieux fit submerger la barque sur laquelle il avait traversé le Rhône (1). Le caractère français parut dans sa beauté naturelle, et le peuple, qui avait maltraité dans Cellamare un ambassadeur perfide, admira dans Alberoni un ennemi courageux, et par de libres hommages illustra sa disgrace.

Alberoni n'alla point à Gênes réjouir, par le spectacle de son humiliation, la princesse des Ursins, son implacable ennemie, et le jouet d'une destinée toute semblable (2). La petite ville de Sestré sur la côte orientale de la république fut son premier asile et bientôt sa prison. Le pape, le roi d'Espagne, le duc de Parme, l'Angleterre et la France conspiraient contre ce fugitif, qui, détenu dans sa maison par l'autorité du

(1) Lettres des 12 et 19 janvier.

(2) Cette ancienne favorite était alors retirée à Gênes et intriguait encore pour faire nommer un jésuite de ses amis confesseur du roi d'Espagne. Elle faillit à mourir dans les transports de joie que lui causa la chute d'Alberoni.

sénat et se défiant des arts de l'Italie, ne touchait à ses alimens qu'avec de grandes précautions (1), et redoutait la fin d'Annibal. Chavigny, notre ministre, avait reçu des ordres ambigus qui l'autorisaient presque également à le persécuter en public et à le protéger en secret (2). Mais les Génois, après l'avoir arrêté par déférence pour le pape, le relâchèrent par égard pour leur propre dignité, et il s'enfuit au moment où deux cents soldats sortaient de Porto-Longone pour l'enlever à la manière des pirates (3). Déguisé en marchand et accompagné d'un seul prêtre, il cacha, au sein des montagnes, une vie agitée jusqu'à la mort de Clément XI. Le colonel Boissimène qu'il avait lui-même employé comme espion, ne put y découvrir sa retraite, ni remplir la mission que lui avait donnée le Régent d'empêcher le fugitif par force ou par séduction de se livrer à l'empereur. La cour de Vienne feignit d'ignorer sa présence dans les fiefs impériaux, et lui laissa, par politique, une liberté qui alarmait tant de puissances. Le pontife et le roi d'Espagne poursuivaient son procès à Rome avec

(1) Lettre de Chavigny, du 26 février.

(2) Lettres de Dubois, du 23 janvier et du 24 mars. « Demandez « aux Génois, » disait-il, « de faire ce que la France ne ferait pas à « leur place. Il ne s'agit que de plaire au pape, dont nous avons « besoin pour l'affaire de la bulle. »

(3) Lettre de Chavigny, du 1er avril.

plus d'acharnement que de succès. Le pauvre proscrit leur opposait l'appui de ses propres juges, tout le sacré collége intéressé à l'inviolabilité de la pourpre, indulgent pour les fautes de la volupté et respectueux pour celles de l'ambition.

L'expulsion d'Alberoni devait assurer le retour de la paix. Cependant les premières propositions que fit la cour d'Espagne semblèrent annoncer que le génie de ce turbulent ministre y régnait encore. Elle demanda Gibraltar, Port-Mahon, la Sardaigne, la réversion de la Sicile et d'autres avantages dont la victoire eût à peine autorisé la prétention. La reine eut même quelque envie d'exiger le sacrifice de l'abbé Dubois en échange de celui d'Alberoni. Mais des conseils plus prudens étouffèrent cette saillie de vengeance. Les ministres des alliés virent avec douleur qu'une résistance si inconsidérée allait rouvrir la carrière à l'ambition de l'Autriche, et répondirent sévèrement qu'il fallait accepter la quadruple alliance ou continuer la guerre. L'effervescence de Philippe V tomba tout à coup, et il envoya au Régent lui-même son adhésion au traité de Londres, et le pouvoir qu'il donnait au marquis de Beretti-Landi, son ministre, de le signer sans réserve, ce qui fut en effet exécuté à La Haye le 17 février 1720. On paya sa complaisance par la

promesse que les droits des puissances intéressées seraient de nouveau pesés avec justice dans un congrès, espèce de comédie politique imaginée dans tous les temps pour la consolation des vaincus.

Dégagé de cette pénible querelle, le Régent suivit avec plus de chaleur les soins qu'il avait donnés à la pacification du Nord. La malheureuse Suède, expiant son Charles XII, recueillait l'effroyable héritage que laisse après soi un conquérant sans génie. La misère et la famine la pressaient à la fois; des vieillards et des enfans peuplaient ses villes; l'agriculture, le service des postes et jusqu'à celui des bains publics, étaient abandonnés à la main des femmes; des jetons de cuivre ayant un cours forcé de cent quatre-vingt-huit fois leur valeur réelle, tenaient lieu de monnaie; une armée épuisée et presque nue, une flotte restée depuis cinq ans sans réparation augmentaient plutôt les besoins de l'État que ses ressources. Ces braves et fidèles Suédois, compagnons de Charles, languissans dans les prisons des puissances du nord, étaient devenus comme les anciens gladiateurs un objet de trafic, et les Vénitiens en avaient acheté un grand nombre pour leur guerre du Péloponèse. Le sénat, égaré par la joie de se voir délivré d'un maître impitoyable, résolut de garder l'exercice du pouvoir

suprême, et ne déposa qu'à titre d'élection une ombre de royauté sur la tête de la princesse Ulrique, seconde sœur de Charles XII, au préjudice de son neveu le duc de Holstein qui en était l'héritier légitime. L'anarchie intérieure conspirait ainsi dans ce royaume avec la foule d'ennemis étrangers, qui brûlaient d'emporter ses derniers lambeaux. L'histoire offre peu d'exemples d'une conduite aussi généreuse que le fut celle de la France pour réparer des maux qui n'étaient pas son ouvrage.

Campredon débarqua (1) sur cette terre désolée avec huit millions en lingots d'or. Ulrique consuma une partie des dons de la France plutôt en épouse tendre qu'en reine magnanime. Elle acheta les voix du sénat pour faire passer sa propre couronne sur la tête du prince de Hesse, son infidèle mari. La Suède s'aperçut à peine qu'elle échangeait une femme sans talens et sans caractère contre un prince frivole et voluptueux qui s'endormit sur le trône de fer de Charles XII. La seule espérance du Régent était d'adoucir à la Suède des pertes inévitables et de lui conserver *un pied dans l'empire*. Ce fut l'objet des traités que ménagea le négociateur français. Par le premier, le roi d'Angleterre, électeur d'Hanovre, acquit les duchés de Bremen et de Verden pour un million de rixdalles;

(1) 5 septembre 1719.

par le second, la Prusse garda, au même prix, la ville de Stettin et une portion de la Poméranie; par le troisième, la Suède renonça à l'exemption des droits que le Danemarck perçoit au passage du Sund et des Belts, et cette dernière puissance, abandonnant ses conquêtes sur la Suède (1), ne retint que le patrimoine du duc de Holstein, orphelin de vingt ans, à qui personne ne s'intéressait encore, ignorant et timide, faible et hautain, tel qu'il était sorti de la tutelle des femmes qui l'avaient élevé.

En désarmant trois de ses ennemis, la Suède comptait réduire le czar à se contenter d'une paix modérée, et pour ce dessein l'Angleterre s'était formellement engagée à envoyer une flotte dans la Baltique. Mais le ministère britannique ayant réfléchi que l'établissement des Russes dans cette mer ouvrirait de vastes débouchés au commerce anglais, le roi Georges ne songea plus qu'à éluder sa promesse. L'amiral Norris parut dans les ports de Suède. La reine vint dîner sur son bord, et y

(1) Le Danemarck, presque aussi obéré que la Suède, exigea une somme de six cent mille rixdales. La France les donna secrètement à l'Angleterre, qui eut l'orgueil de les compter, et l'air de les fournir elle-même. Exemple singulier de l'ascendant qu'exerçait sur nous le cabinet de Londres. Je vois dans une note de la main de l'abbé Dubois que, par l'effet des changes, cette somme coûta à la France cinq millions cinq cent mille livres. La rixdale de Suède vaut six livres de notre monnaie.

fit apporter deux cent mille livres de fer, digne présent d'une souveraine du nord. Mais l'hôte infidèle, au lieu de poursuivre sa course, revint en Angleterre, et, par cette déloyauté, la Suède, qui avait mis fin aux conférences de l'île d'Aland, fut livrée à la colère des Moscovites. Il faut remonter au temps de l'antique barbarie pour trouver des exemples de la férocité qui signala leurs incursions dans ce malheureux pays. Stockholm vit la flamme des villes qu'ils incendièrent; le massacre et le pillage marquaient leurs pas, une fureur inexplicable les portait à exhumer les morts et à brûler leurs ossemens; ils entraînaient en esclavage les enfans et les adultes, à la différence des pirates orientaux qui eussent principalement enlevé les femmes. On serait tenté d'attribuer ces ravages aux excès de la soldatesque, si le czar n'eût osé en appeler l'horreur sur lui-même. Ce fut le sujet d'un triomphe qu'il célébra dans Petersbourg, le 10 septembre 1719. Il fit répandre autour de son char et publier ensuite dans toutes les cours une relation où il se vante d'avoir détruit aux Suédois, en six semaines, par les deux expéditions de l'amiral Apraxin et du général Lesly, huit villes, cent quarante et un châteaux, mille trois cent soixante et un villages ou hameaux, vingt-six grands magasins, seize mines, etc. (1).

(1) J'ai vu une partie des procès-verbaux estimatifs de ces dégâts;

L'Europe n'était plus accoutumée à cet orgueil des crimes, et il lui sembla entendre des rugissemens de sauvages. Cependant le czar sollicitait dans le même temps la médiation de la France (1). Le Régent, touché de tant de désastres, fit passer Campredon en Russie, où son entremise et ses largesses dénouèrent enfin cette fatale tragédie qui depuis vingt années ensanglantait le nord de l'Europe, et dont l'origine se perd dans l'avènement du roi Auguste et dans les volages amours de l'abbé de Polignac avec la veuve du grand Sobieski.

La paix de Nystadt coûta cher à la Suède. Elle y céda les provinces de Livonie, d'Estonie, d'Ingrie et de Carélie. Quand le médiateur remontra au czar l'énormité de ses prétentions, il répondit tranquillement : « Je ne veux pas voir de ma fenêtre « les terres de mon voisin ; » et cette raison était

elle s'élève à quatorze millions de rixdales. Il paraît que les Russes n'avaient alors aucune notion du droit des gens : « M. de Romanzow, » écrit M. de Campredon, « vient à Stockholm sur un brigantin, avec un pavillon blanc et un trompette. Il rencontre en « mer une chaloupe suédoise chargée de provisions, avec un homme « et deux femmes. Il prend les provisions, brûle la chaloupe et « expose les trois personnes sur un rocher en pleine mer, où un « bâtiment suédois les a recueillis par hasard. » Lettre au Régent, du 16 octobre.

(1) Le czar écrivit, dans ce dessein, deux lettres au Régent. L'Angleterre eut l'injustice de se montrer jalouse d'une médiation que sa trahison envers la Suède n'avait rendue que trop nécessaire.

sans réplique depuis la bataille de Pultawa. Il en fut usé dans ce traité comme dans ceux qui avaient été conclus avec la Prusse et l'Angleterre; la Russie paya au prince de Hesse, mari de la reine Ulrique, deux millions de rixdales. Il n'est point étonnant qu'un roi électif, réduit par la jalousie du sénat à n'être qu'un administrateur indigent, trouvât plus doux de vendre la Suède que de la gouverner. Pierre, transporté de joie en voyant ses longs travaux si heureusement couronnés, voulut, à l'exemple des Romains, triompher dans sa capitale. Il se fit solennellement proclamer *Empereur*, et se lava du sang de son indigne fils par le titre de *Père de la patrie.* Ce fut de ce haut degré de gloire qu'écoutant la politique ou la reconnaissance, il offrit la main de sa seconde fille et l'expectative du trône de Pologne au duc de Chartres, fils du Régent. Mais le roi Auguste, si connu par sa force prodigieuse, n'était âgé que de cinquante ans, et jamais le czar n'eut la pensée de le dépouiller du sceptre qu'il lui avait rendu. L'incertitude d'une succession si éloignée empêcha seule (1) cette grande alliance, qui, transplantant

(1) Le Régent reçut, au mois de juillet 1723, la fausse nouvelle que le roi Auguste était mort d'une apoplexie. On passa la nuit à préparer les instructions et les dépêches dont voici un passage important. « Si le czar est toujours, à l'égard de M. le duc de Chartres, « dans les mêmes dispositions et les mêmes sentimens qu'il vous a

la maison d'Orléans sur le trône des Sarmates, eût probablement fort influé sur toutes les destinées du dix-huitième siècle.

Après les faits que nous venons de parcourir depuis le siège de Messine jusqu'au traité de Nystadt, on se demande sans doute par quel enchantement la France, que nous avons laissée écrasée sous le poids de ses dettes, pouvait tout à coup payer la guerre au midi et la paix au nord, et devenir, par ses prodigalités, l'arbitre de l'Europe. Les moyens qu'elle employa sont eux-mêmes un prodige qui mérite toute notre attention.

« chargé de faire connaître au roi et à M. le duc d'Orléans, il vous « dira sans doute qu'il n'a pas changé de résolution; en ce cas, « après lui avoir témoigné la sensibilité du roi et la reconnaissance « de M. le duc d'Orléans, vous lui demanderez de vous mettre en « état de rendre compte au roi des mesures qu'il se propose de « prendre, et des moyens qu'il croit avoir. » Lettre de Dubois à Campredon, du 11 juillet. Dans le cas où le czar ne persisterait pas dans ses desseins sur le duc de Chartres, Campredon était chargé de diriger l'intérêt de ce monarque sur la personne de Stanislas.

CHAPITRE IX.

Origine du système de Law.—Ses progrès.—Leur influence sur l'administration, sur le commerce, la marine et les colonies.

Le fameux système ne dut sa naissance ni aux fourberies d'un étranger ni au caprice du Régent; il fut l'ouvrage de la dure nécessité. Après le lit de justice du 26 août, il fallut songer à gouverner sans le secours du parlement, c'est-à-dire sans impositions nouvelles. Le premier pas à faire était de connaître la situation des finances, non sur les comptes menteurs qu'on avait publiés pour éblouir la nation et qui ont égaré tous les écrivains, mais sur les états réels du trésor. Il en résulta que la régence s'était arriérée, en trois ans, de cent trente millions; que, sans parler de la guerre d'Espagne, les dépenses présumées de 1719 excéderaient les recettes de vingt-quatre millions (1), et qu'au bord de ce précipice il fallait soutenir encore et toutes les dettes de Louis XIV,

(1) États du trésor royal fournis au Régent par Couturier.

et le remboursement des offices si largement supprimés. D'Argenson, jeté sur ce terrain mouvant et inconnu, y perdit son audace et ses ressources. Ennemi jaloux et implacable de l'Ecossais, il n'avait su que l'imiter, et venait de livrer le bail des fermes générales aux combinaisons d'une compagnie d'actionnaires. Le Régent, effrayé de l'inexpérience d'un tel guide, se vit poussé par la force vers ce système dont il avait depuis trois ans aimé la théorie par conviction et redouté l'essai par timidité. Car, il ne faut pas s'y tromper, l'état naturel de ce prince était l'irrésolution. Son courage l'attendait toujours aux extrémités.

C'est ici le lieu de faire connaître particulièrement ce personnage regardé alors comme l'espérance de l'état. Law était venu d'Angleterre sous le ministère de Chamillard, apportant des théories que l'esprit borné de ce ministre ne put comprendre. Retiré en Italie pendant la guerre de la succession, il avait continué de s'intéresser aux malheurs de la France dans une correspondance suivie avec le prince de Conti, qui fut élu roi de Pologne. A la paix, il reparut parmi nous, et se fit écouter du contrôleur-général Desmarets, dont les besoins publics avaient amolli la rudesse. Tout était disposé pour l'ouverture d'une banque, lorsque la mort du roi mit le sceptre en d'autres mains. Law eut plus de peine à persuader les no-

vateurs de la régence qu'à vaincre les routines du règne précédent; car la banque dont il obtint le privilège en 1716, fut moins étendue que celle dont Desmarets avait approuvé les fondemens. J'observe qu'il offrit à Louis XIV, comme au Régent, de consigner cinq cent mille livres de ses propres deniers pour être abandonnées aux pauvres, si le succès ne ratifiait pas ses promesses (1).

Ces premiers succès de Law attestent de grands efforts; car avant lui la science du crédit public n'avait pas pénétré en France; on n'y soupçonnait même pas la combinaison des changes, et cette ignorance avait causé des pertes énormes au gouvernement de Louis XIV, qui entretint si long-temps des armées hors de son territoire. Cependant l'Europe nous offrait de toute part d'éclatans exemples; de même que les juifs persécutés inventèrent les lettres de change, la Suède écrasée sous sa monnaie de cuivre imagina les banques. La même institution, diversement modifiée, avait, en Hollande, décuplé le commerce; en Angleterre, prêté au roi Guillaume le levier qui ébranlait le continent; à Gênes et à Venise, soutenu les ruines des vieilles fortunes; à Rome et à Naples, procuré des avantages paisibles et permanens. L'Autriche elle-même venait de former sa banque avec la complication et le faste particu-

(1) *Mémoires de Law.*

liers au caractère germanique. Mais les principes de crédit sur lesquels reposaient ces divers établissemens, réduits partout ailleurs à une sorte d'instinct commercial, n'avaient reçu qu'à Londres la sanction du génie. Locke et Newton ne dédaignèrent pas, dans une crise importante, d'éclairer le parlement et de fonder dans les finances de leur patrie cette foi publique à qui le gouvernement anglais doit depuis si long-temps le double prodige de ses excès et de sa conservation (1). C'est le privilège des vrais philosophes de laisser sur les matières qu'ils ont traitées une empreinte que la puissance du temps et celle des rois ne sauraient imiter. Law s'était profondément nourri de la pensée de Locke et de Newton; il s'annonça comme le disciple de ces grands hommes; il cita fréquemment leur autorité dans ses écrits, et ce fut presque en leur nom qu'il vint prêcher à la France des dieux inconnus.

Je dépasserais les bornes de l'histoire, si je développais ici une doctrine, nouvelle alors, mais familière aujourd'hui à tous les esprits cultivés. Law était né dans cette Écosse, où le génie méditatif des habitans allait produire la plus célèbre école des sciences spéculatives. Il s'était lui-même

(1) Ce fut à l'occasion d'une refonte des vieilles monnaies proposée au parlement par le sous-trésorier Lwndes que les deux philosophes écrivirent.

avancé dans sa théorie du crédit public vers des hauteurs que l'expérience n'avait pas encore éclairées. On croit qu'il s'égara en regardant trop la monnaie métallique comme une richesse réelle et le papier de banque comme l'équivalent parfait des métaux, et que si ces deux principes exagérés ne détruisirent pas son système, ils le laissèrent au moins sans défense contre les attaques dont il fut la proie. Mais en trompant l'imagination de Law, ses vastes calculs ne lui donnèrent point l'insensibilité trop ordinaire aux artisans de finance. L'amour des hommes respire dans ses projets, et il y répète avec complaisance qu'un ouvrier qui gagne vingt sous par jour est plus précieux à l'état qu'un capital en terre de vingt-cinq mille livres. Au reste, cette fusion du crédit et de la politique, de la force qui gouverne et de l'opinion qui juge, est un artifice tout moderne. On prévoit que le gouvernement sorti de ce mécanisme délicat sera modéré par nécessité, populaire par intérêt, attentif et indulgent par sa fragilité même. Il est pourtant douteux que notre nation puisse, sans quelque honte, s'accoutumer au bonheur sous des rois banquiers.

Tel fut néanmoins le secours qu'implora le Régent, dans la situation désespérée où il se trouvait; mais, à son grand étonnement, Law éluda une épreuve qu'il avait tant sollicitée, et proposa sim-

plement de remplacer neuf cent millions de capitaux des rentes, par la création d'une somme égale de billets faisant office de monnaie, sans intérêt et sans remboursement. Le duc d'Antin montra les vices d'un expédient aussi trivial; son auteur en convint, mais il ne consentit qu'avec peine à mettre en jeu sa vaste machine. Cette hésitation de Law à l'entrée du système est une énigme dont l'explication doit intéresser. Cet homme avait l'imagination trop vive et l'ame trop noble pour que le succès de sa première banque et l'extrême opulence qu'elle lui assurait eussent pu le détourner des hasards d'une entreprise plus glorieuse. Mais en venant en France, il ne s'était pas dissimulé la difficulté de concilier la garantie d'une banque publique avec les caprices du pouvoir absolu. Le plan qu'il soumit à Louis XIV était combiné de manière que le monarque ne pouvait attenter à la caisse sans se priver, par le fait, de ses revenus d'une année. Sous la régence, il osa davantage, et proposa de mettre la banque sous l'égide d'un gouvernement particulier, composé de membres des quatre tribunaux supérieurs, le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides et la cour des monnaies (1). Mais les principes de la cour sur l'unité monarchique, et sa défiance contre la magistrature, ne permirent pas d'écou-

(1) *Mémoires du comte de La Marck.*

ter ce vœu d'un étranger. Cependant sa proposition n'était pas absolument nouvelle; Henri IV avait, en 1607, tiré son conseil de commerce du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides, sans que sa politique s'effrayât de cette réunion. Mais, depuis lors, l'extension donnée par Richelieu et par Louis XIV au pouvoir royal l'avait rendu ombrageux, jaloux, concentré, et la régence héritait de ce malaise propre aux états despotiques. Ainsi Law, privé de son point d'appui dans les cours souveraines, et témoin de l'instabilité de la régence, dut craindre de bâtir sur un sol aussi trompeur. Il paraît même que lorsqu'il eut cédé aux instances du Régent, les mêmes inquiétudes le portèrent à refuser aux billets de la banque royale le caractère de monnaie invariable qui avait fait la force de sa banque particulière, et qui pouvait maintenant pousser trop loin les illusions de la multitude. L'omission ne fut aperçue qu'au bout de trois mois, et on la répara malgré lui (1). Cette réticence de Law doit être comparée aux ressorts modérateurs dont un sage mécanicien arme ses ouvrages, pour prévenir les secousses ou tempérer une rotation trop rapide. Elle fait honneur à la sagacité de son esprit; mais ce qui en fait encore plus à la générosité de son caractère, c'est qu'il livra sans ré-

(1) Arrêt du 22 avril 1719, art. 3.

serve sa personne et sa fortune à une expérience dont il pressentait le péril, mais dont le Régent attendait son salut.

Quand les matériaux du système furent disposés entre Law, le Régent et le duc d'Antin, on en fit confidence au duc de Bourbon, dont il fallait toujours capter l'avarice et prévenir la bruyante ignorance. D'Argenson fut appelé à leur dernier conseil tenu, la nuit, dans un lieu retiré du Palais-Royal (1). A la lecture d'un travail achevé à son insu, le garde des sceaux pâlit; mais, en vieux courtisan, il dompta promptement un trouble dont il prévit tout le danger. En effet, la résolution était prise de le destituer s'il eût montré la moindre résistance. La délibération sortit de cette espèce de conjuration nocturne, fut envoyée le lendemain au parlement, qui la rejeta par une pluralité de quatre-vingt-quatre voix contre vingt-trois. Depuis le lit de justice, le parlement avait pris le parti de ne rien enregistrer, et la cour de tenir pour enregistré tout ce qui ne le serait pas. Ces contradictions, qui bouleverseraient tout autre pays, ne sont pas aperçues en France. Après avoir levé le voile qui couvrait l'origine du système, je vais enfermer dans un cadre plus étroit les événemens publics qui en furent la conséquence.

(1) 4 décembre 1718.



Law ne séparait pas le rétablissement de la fortune publique de celui des fortunes particulières. Il se flattait qu'en multipliant les richesses par le crédit, et le commerce par la circulation, l'État aurait, pour éteindre ses dettes, les profits de sa banque et l'accroissement naturel des impôts au milieu d'une plus vive reproduction. Sur cet amas de papiers engorgés et de valeurs inertes dont la France était inondée, il appliqua le double syphon qui devait leur imprimer un mouvement salutaire, et qui en souleva jusqu'à la vase. Ces deux instrumens furent la banque et la compagnie des Indes, dont la première offrit à tous les besoins une monnaie abondante et commode, et la seconde, à tous les désirs, un revenu fixe et des espérances sans mesure. Ces deux réservoirs, combinés pour s'alimenter l'un l'autre par des versemens réciproques de billets et d'actions, communiquèrent entre eux d'abord par des canaux découverts, c'était l'habileté du système; et ensuite par des conduits secrets, c'en était la fraude.

La finance ressemble à tous les arts destinés à mouvoir l'opinion des hommes. Elle a, comme eux, des moyens de séduire et des stratagèmes de profession dont il faut juger l'innocence par le but qu'ils se proposent, et non par la route qu'ils suivent. Law mit de bonne foi beaucoup d'adresse à fortifier les deux colonnes de son système. Pour

décréditer les monnaies d'or et d'argent, il tourmenta leur valeur par des lois fréquentes, effrayant ainsi les capitalistes, et se réservant le droit alternatif de recevoir plus et de donner moins. Près de cinquante variations se succédèrent en peu de temps, exemple inouï dans les annales du despotisme; en sorte que les métaux, frappés sans relâche par la législation monétaire, ne trouvèrent de repos que dans les coffres de la banque. On défendit en outre aux messageries de les transporter; on autorisa les créanciers à les refuser en paiement, et enfin la loi porta la décision, si absurde en apparence, qu'ils perdraient cinq pour cent dans l'échange contre le papier. Mais la crédulité alla plus loin que l'empirisme, et les feuilles symboliques l'emportèrent réellement de dix pour cent sur les véritables monnaies. On entendit même répéter partout cette formule lacédémonienne consacrée dans le jargon des hommes d'affaires de ce temps-là: *Avez-vous de l'or? Rien de fait.*

Ce dégoût des métaux précieux n'était autre chose que le besoin d'une monnaie qui fût assez légère pour suivre le prodigieux mouvement de la compagnie des Indes. Les actions de ce commerce lointain devenaient elles-mêmes un immense commerce que Law dotait avec une savante gradation de tout ce qui pouvait entraîner les

différens caractères des hommes. Ainsi, pour enivrer les imaginations mobiles, la compagnie réunit successivement aux possessions incommensurables de la Louisiane les trois commerces privilégiés de l'Afrique, des Indes et de la Chine, et ne dédaigna pas des pêcheries et des manufactures; et en même temps, pour rassurer les esprits timides, elle acquérait le monopole du tabac, les gabelles d'Alsace et de Franche-Comté, les bénéfices de la fabrication des monnaies, enfin les fermes et les recettes générales (1). Ce colosse, devenu le seul négociant et le seul financier, formait une puissance dans l'État, et portait entre ses mains le dépôt de toutes les fortunes; car, à chaque concession solide ou éventuelle que recevait la compagnie, elle émettait des actions, dont les unes étaient enlevées par des milliers d'acheteurs, et les autres allaient faire sortir de la banque les flots d'une monnaie nouvelle. Ce jeu était animé par l'obligation subtilement imposée aux acquéreurs des dernières actions, de représenter une plus grande quantité des anciennes, ce qui

(1) La réunion des fermes générales à la compagnie des Indes fut arrêtée, comme l'avait été le système, dans le petit conseil du Palais-Royal, composé des mêmes personnes et du duc de La Force. Quand on fut d'accord sur tous les points, on y appela d'Argenson, le 26 août. Ce ministre, qui avait fait le bail des fermes, dévora ce nouvel affront avec la patience d'un homme plus décidé à garder sa place que son honneur.

à chaque création agitait la masse entière des effets publics jusqu'au fond de leur abîme. Le concours devint surtout impétueux lorsque la réunion des fermes eut couronné l'édifice du système, et que l'État, disposant d'un milliard cinq cent millions, remboursa tout à coup ses vieux créanciers. Alors ce peuple de rentiers, enfans indolens de l'habitude, se vit chargé d'un capital imprévu qui réclamait un emploi rapide, et la nécessité chassa ces traîneurs jusque vers les premiers rangs des volontaires de Law.

La Louisiane était le champ magique où se nourrissaient tant d'espérances, et ceux qui avaient peut-être préparé à dessein cet appât équivoque furent éblouis à leur tour par l'illusion commune. On décora de la noblesse le neveu de Cavelier de La Salle, qui avait découvert le Missisipi. On embarqua pompeusement des ouvriers pour aller recueillir les trésors de ce monde nouveau. Des estampes répandues parmi le peuple firent envier le bonheur de ces colons, qu'un burin lascif représentait partout jouissant de plaisirs sans obstacle et de richesses sans travail, au milieu des nudités de l'âge d'or, des présens d'une terre vierge et des licences de la vie sauvage. Comme il n'était pas sûr qu'un vieux militaire appelé La Mothe-Cadillac, qui avait autrefois commandé dans la Louisiane, en eût vu toutes

les merveilles, on s'assura de sa discrétion sous les verroux de la Bastille. Mais, d'un autre côté, les archives du gouvernement conservent des mémoires où l'on calculait alors avec bonhomie la quantité de soie que devait mettre dans le commerce l'industrie de dix mille femmes de la nation des Natchez; et la compagnie, sur la foi d'un visionnaire, dépensait de fortes sommes à la recherche d'un rocher d'émeraude dans la rivière des Akanças. L'effet de ces prestiges fut de porter à dix-huit mille livres l'action dont la valeur primitive était de cinq cents livres, et que Law délivra successivement aux prix de cinq cent cinquante livres, mille livres et cinq mille livres. Il avait trop de lumières pour n'être pas inquiet lui-même d'un succès aussi démesuré. Il tâcha inutilement d'en modérer l'essor en jetant sur la place jusqu'à trente millions de papier en une semaine. Tout fut emporté par un torrent qui roulait ses digues. Cette énorme différence entre le taux du premier achat et celui de la revente bouleversa toutes les têtes, et produisit, dans la manière d'obtenir les actions et de s'en défaire, deux ordres de phénomènes auxquels rien n'a jamais été comparable.

Le principal but des concurrens était de recevoir à leur source des papiers si productifs. La plupart des souverains de l'Europe y prétendirent et entretinrent à Paris des mandataires pour lesquels

ils imploraient avec soumission les faveurs du Régent. L'un d'eux envoya même son fils à cette singulière école. Après ces agioteurs couronnés, venaient sans honte les plus grands seigneurs de la France. J'ai vu leurs vils placets souscrits des plus beaux noms de la monarchie. Un grand nombre est adressé par des femmes, et dans plusieurs la prose cède la place au langage des dieux, et l'avarice s'explique en madrigaux. Quand la part de ces adulateurs privilégiés était faite, le reste appartenait à la constance des plus robustes athlètes. Dès qu'une distribution nouvelle commençait, l'hôtel de la compagnie, regorgeant d'une foule acharnée, eût vainement essayé de fermer ses portes. On voyait ces âpres solliciteurs, étroitement serrés, s'observer entre eux d'un œil farouche et gémir sans plier sous le poids de l'or et des porte-feuilles. Leur phalange s'avançait durant plusieurs jours et plusieurs nuits vers le bureau d'échange, comme une colonne compacte que ni le sommeil, ni la faim, ni la soif ne pouvaient démolir. Mais au cri fatal qui annonçait la délivrance de la dernière souscription, tout s'éclipsait à la fois.

Un second théâtre attendait, pour d'autres hasards, les vainqueurs et les vaincus. Au centre d'un quartier populeux, entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin, s'étend dans la même direction

un obscur défilé de quatre cent cinquante pas de long sur cinq de large, bordé par quatre-vingt-dix maisons d'une structure commune. On l'appelle rue Quincampoix, et quoique sa grande renommée soit due aux témérités de la régence, il est juste de dire que les dernières exactions de Louis XIV y avaient déjà naturalisé l'usure et l'agiotage (1). Tel fut l'ignoble carrousel où se célébrèrent les fêtes du système. On l'appela simplement *la rue* comme autrefois le monde subjugué appela Rome *la ville*. Le concours prodigieux des joueurs nécessita l'intervention de la police. Les deux extrémités de la rue furent garnies d'un corps-de-garde et d'une grille dont le son d'une cloche annonçait l'ouverture à six heures du matin et la clôture à neuf heures du soir. Les personnes distinguées des deux sexes entraient par la rue *aux Ours*, et le vulgaire par la rue *Aubry-le-Boucher*. Mais dès que la barrière était franchie, la plus fraternelle égalité reprenait ses droits. La possession du moindre réduit dans cette enceinte

(1) Des juifs et des courtiers habitaient cette rue. D'accord avec les caissiers de l'état, ils y achetaient à perte les ordonnances de paiement. Des banquiers voisins leur prêtaient les fonds pour chaque affaire à deux pour cent par heure, ce qui fit appeler ce commerce les *prêts à la pendule*. Ces courtiers, en attendant les vendeurs dans la rue, s'entretenaient des nouvelles publiques qui intéressaient leur négoce, et les spéculations du système y entrèrent naturellement.

privilégiée passait pour le comble du bonheur, et la cupidité les avait multipliés avec une étonnante industrie. Chaque parcelle d'habitation se changeait en petits comptoirs. On en trouvait des labyrinthes jusque dans les caves, à la lueur des lampes infectes, tandis que d'autres banquiers, pareils aux oiseaux de proie, avaient attaché leurs guérites sur les toits. Une maison ainsi distribuée constituait une ruche d'agioteurs animée dans toutes ses parties par un mouvement perpétuel. Celle dont le revenu ordinaire était de six cents livres en rapportait alors cent mille. Les spéculations sur les baux en totalité furent une source facile de richesses.

Mais la rencontre des essaims étrangers et les plus vives négociations se faisaient surtout dans la rue. C'est là qu'un attroupement bizarre confondait les rangs, les âges et les sexes. Jansénistes, molinistes, seigneurs, femmes titrées, magistrats, filous, laquais, courtisannes, se heurtaient et se parlaient sans étonnement. L'avidité, la crainte, l'espérance, l'erreur, la fourberie remuaient sans relâche cette foule intarissable. Une heure élevait des fortunes que renversait l'heure suivante. La précipitation était si grande qu'un abbé livra impunément, pour des actions de la compagnie, des billets d'enterrement, et dans cette burlesque substitution les applaudissemens se partagèrent en-

tre l'effronterie du vol et la malice de l'épigramme. Le besoin changea des hommes en meubles, et parmi ceux qu'enrichirent ces métamorphoses on cita un soldat dont l'immense omoplate valait un bureau, et un petit bossu qui, soutenu par une muraille, devenait un pupitre commode sur lequel on transigea pour des milliards. L'historien du système raconta qu'un artisan dont l'échoppe était appuyée contre le jardin du banquier Tourton, gagnait deux cents livres par jour à louer son escabelle aux dames qui venaient contempler ce spectacle inouï. La colonie errante ou sédentaire de la rue Quincampoix offrait un mélange de tous les peuples. Parmi les étrangers se distinguaient les Lorrains, les Flamands, les Suisses et les Italiens, tandis que les contingens nationaux étaient principalement fournis par la Normandie, Lyon, la Guienne et le Dauphiné. Quant aux Parisiens, le système fut l'objet de leurs chansons tant qu'il réussit, et celui de leur confiance dès qu'il dégénéra. Les natifs de la moderne Athènes conservèrent leur réputation d'être les dupes les plus spirituelles de la terre.

Cette fermentation, si abjecte dans son foyer, épanchait pourtant au loin de grands et salutaires effets. La soudaine réhabilitation de tant de papiers déshonorés fit périr l'usure et jaillir de toute part des flots de richesses. Sans nulle indus-

trie; et en se laissant machinalement aller au cours des choses, celui qui, en 1716, avait confié dix mille livres à la banque de Law, fut, avant la fin de 1719, propriétaire d'un million, non d'une monnaie idéale, mais de valeurs qu'il pouvait à l'instant convertir en or ou en terres. L'art et l'audace obtenaient en trois mois les mêmes fruits. Ce fut là l'origine de ces monstrueuses fortunes qui s'élevèrent non sur la misère publique, mais au sein de l'aisance générale. Seize cents saisies réelles furent levées dans la seule Généralité de Paris. Il n'y eut que deux cents lettres de surséance demandées à la chancellerie qui en délivrait annuellement quatre mille; l'intérêt tomba au denier quatre-vingt; le nombre des manufactures s'accrut des trois cinquièmes suivant les rapports des inspecteurs, et les négocians allaient engager dans les hospices tout ce qui restait de bras valides parmi les enfans et les vieillards. L'agriculture et le trésor public s'enrichirent de l'affluence des étrangers et de l'énorme progrès des consommations. Une soif de plaisirs nouveaux créa une industrie plus recherchée, et dévora jusqu'aux alimens du luxe de nos voisins (1). On vit vendre

(1) Les perles et les diamans devenaient si abondans qu'on en défendit l'usage. On ne put trouver à Gênes, pour l'ameublement de Dubois, ni damas ni velours. La France avait tout acheté. Correspondance de Chavigny. « Il y a trois cent mille habitans de plus



à Paris la neige des montagnes de l'Auvergne (1), comme autrefois les califes avaient fait descendre celle du mont Liban dans la voluptueuse Egypte.

La nation emportée dans ce torrent d'affaires et de délices oublia la bulle et les remontrances, la conspiration des bâtards et la guerre d'Espagne. Elle eût vu avec une égale indifférence décimer le parlement, détrôner Philippe V, décapiter le duc du Maine, et introduire le schisme anglican. Alors mourut la veuve de Louis XIV aussi obscurément que l'eût fait la veuve de Scarron, *vieille fée*, dit Saint-Simon, *dont la baguette était rompue*. Saint-Cyr même, qui l'écoutait comme un oracle et la vénérait comme une fondatrice, sentit plutôt le vide que le regret de sa perte, et trouva peu de larmes pour ses cendres dans tous ces jeunes cœurs qu'elle avait éloignés d'elle par une étiquette froide et hautaine. Un affreux incendie détruisit en entier la ville de

« à Paris. On a été obligé de faire des logemens dans les greniers et « dans les magasins. Paris est si plein de carrosses qu'on ne peut « passer dans une seule rue sans embarras et sans blesser ou tuer « quelqu'un. » Lettres de la princesse de Bavière. De 1719 à 1721 la recette de l'Opéra, qui était annuellement de soixante mille livres, fut portée à sept cent quarante mille cent quatre-vingt-huit livres.

(1) Le privilège de ce commerce fut assuré au nommé Bonnefond, bourgeois de Paris, par un arrêt du conseil, du 20 mai 1719. Le prix de la neige du Mont-d'Or fut fixé à huit sous la livre. Registres du conseil de commerce.

Sainte-Menehould. Plusieurs de ses habitans, atterés de ce grand désastre, restèrent pour toujours privés de la raison. Le même fléau dévora la ville de Rennes. Neuf cents maisons furent consumées. On découvrit sous les décombres des scories brillantes et variées, sorties, comme l'airain de Corinthe, des combinaisons fortuites de la combustion. Le luxe façonna et la mode répandit ces lamentables débris. Ce fut par des parures de femmes et par quelques futiles bijoux que la plupart des Français apprirent la destruction de la capitale d'une grande province.

Des esprits ainsi disposés rendaient tout gouvernement facile. La régence figurait en quelque sorte ce personnage fantastique qui doit un jour, par la transmutation des métaux, arriver à la puissance universelle. Au dehors, notre diplomatie, marchant les mains pleines d'or, abaissait tous les obstacles; l'armée puisait dans l'abondance sa force et sa fidélité; notre considération politique s'établissait par l'admiration des étrangers pour nos finances (1); et l'on voyait Londres et Amsterdam contrefaire notre rue Quincampoix avec la grossièreté des plagiaires. Au dedans, les

(1) « Je ne puis finir sans me réjouir avec vous de l'heureux état « où sont vos finances. Leur rétablissement si prompt et si surpre- « nant fait l'admiration de toute l'Europe. » Lettre de Stanhope à Dubois, du 8 octobre 1719.



courtisans étaient comblés de faveurs; les mécontens se rapprochaient d'un ennemi prodigue; le peuple bénissait la suppression de la plupart des impôts sur les comestibles; l'administration s'honorait par d'utiles travaux, tels que le canal de Montargis, le pont de Blois, l'église de Saint-Roch à Paris, et le début d'un système de grandes routes d'une magnificence jusqu'alors inconnue (1), et par l'entière composition des compagnies de maréchaussée aussi corrompues que les janissaires par des habitudes vénales et domestiques (2). Un autre bienfait plus susceptible d'éclat était l'établissement de l'instruction gratuite dans l'université de Paris (3). Rollin le célébra par un discours qui fut le germe de son excellent Traité des études. L'université signala sa reconnaissance dans une procession générale, spectacle assez rare pour piquer la curiosité, même après la fameuse procession de la ligue.

(1) Arrêt du 3 mai 1720.

(2) Edit du mois de mars 1720.

(3) Arrêts du conseil des 14 avril 1719 et 15 mars 1720. On attribua à l'université la vingt-huitième partie du bail des postes et messageries qui fut liquidée à cent vingt mille cinq cent vingt-huit livres annuellement. Les traitemens furent fixés à quatorze cents livres pour les professeurs de théologie, douze cents livres pour ceux de philosophie et de rhétorique, et mille livres pour les autres. Le nombre des élèves s'accrut beaucoup, et la rivalité avec les colléges des jésuites s'exerçant à armes égales concourut puissamment à la perfection des études.

Ce mélange de moines, de docteurs et d'artisans, ces costumes grotesques, parure des premiers temps de la monarchie, ces figures studieuses étrangères à toutes les formes de la représentation, semblaient confondre en un seul tableau diverses époques de notre civilisation. Mais le ridicule des détails est ce qui frappa le plus les Parisiens. On entendait les ris du jeune roi et des femmes de la cour qui, placés dans le pavillon des Tuileries voisin du pont Royal, virent défiler pendant plusieurs heures cet immense et bizarre cortège (1).

(1) Comme cette procession générale de l'université ne se reproduira jamais sous les mêmes formes, on sera probablement satisfait de retrouver ici l'ordre de sa marche.

Les cordeliers, les augustins, les carmes, les jacobins.

Les maîtres-ès-arts en robe noire avec le petit chapeau sans fourrure.

Les bénédictins de Saint-Martin-des-Champs et autres ecclésiastiques en aubes et chappes.

Les bacheliers en médecine en robe noire avec un chaperon herminé, précédés du second massier.

Les bacheliers en la faculté des droits.

Les bacheliers en théologie en robe noire et fourrure, précédés du second appariteur.

Les docteurs régens en la faculté des arts en robe ou chappe rouge, avec l'épitoge ou le chaperon doublé de fourrure.

Les quatre procureurs des nations, vêtus d'une robe rouge herminée blanc et gris, comme celles des électeurs de l'empire, précédés chacun du second massier de leur nation.

Les docteurs en médecine aussi en robe et chappe rouge, avec

Le temps manqua seul à l'exécution de plus vastes desseins. Law entreprit de remplacer tous les impôts par un *denier royal* qui prélèverait le centième des biens et produirait deux cents millions, somme alors suffisante pour les dépenses publiques. Il prétendait établir la levée de ce tribut avec quatre millions de frais et mille employés, au lieu de cette foule de perceptions inégales et oppressives qui coûtaient à l'état vingt millions et livraient le peuple à la cruelle industrie de quarante mille préposés. Le travail de

l'épitoge ou le chaperon doublé de fourrure, précédés de leur premier massier, vêtu d'une robe bleue fourrée de blanc.

Les docteurs en la faculté des droits en robe rouge, avec leur chaperon herminé, précédés de leur massier habillé de violet.

Les docteurs en théologie, pareillement en fourrure et robe noire ou violette avec un bonnet de même, précédés de leur premier appariteur en robe de drap violet fourrée de blanc.

M. le recteur, en robe violette et mantelet royal, avec la bourse ou escarcelle de velours violet, garni de glands et de galons d'or et le bonnet noir, accompagné du doyen de théologie aussi en robe violette et fourrure, précédé des quatre premiers massiers des quatre nations de la faculté des arts.

Le syndic, greffier et receveur de l'université, en robe rouge et fourrure.

Les libraires-imprimeurs, les papetiers, les parcheminiers, les écrivains, les relieurs, les enlumineurs.

Les grands messagers, jurés de l'université, précédés de leur clerc, lequel porte une robe de couleur de rose sèche et une tunique sur laquelle sont les armes de l'université, en forme d'un hérault d'armes ayant un bâton royal d'azur, semé de fleurs de lis d'or.

l'Ecossais (1) est remarquable par la grandeur des idées, par l'éclatante vivacité du style et par une liberté d'esprit bien étonnante dans l'homme qui était alors assis sur le volcan du système. Tous les édits étaient dressés et l'on ne pense pas sans effroi au bouleversement qu'eût laissé dans sa chute une expérience aussi téméraire. Plus d'audace, s'il est possible, signala cet autre projet d'abolir la vénalité par le remboursement de toutes les charges de magistrature, et de substituer un parlement amovible aux vieilles compagnies souveraines. Cette idée porte trop l'empreinte des passions françaises pour qu'on soit surpris d'apprendre qu'elle appartenait moins aux méditations de Law qu'aux suggestions de l'abbé Dubois et du duc de La Force. Mais quelques bons citoyens s'effrayèrent de perdre la seule digue qui pût contenir les caprices de la cour et la conspiration permanente des opinions ultramontaines. Saint-Simon fit dans cette circonstance le sacrifice, si rare pour lui, de ses ressentimens à sa probité, et le Régent, dont l'attribut suprême était de discuter sans agir, épargna les parlemens plutôt par indolence que par politique. Dans la caducité d'une monarchie formée au hasard de pièces irrégulières, c'était pourtant un utile lien qu'un corps nombreux qui

(1) 10 juin 1719

avait conservé d'anciennes traditions, des mœurs graves et une autorité respectée. On pouvait le comparer à ces tours gothiques dont la vue est importune et l'habitation incommode, mais qui soutiennent le reste de l'édifice.

Il est naturel de penser que l'entreprise de Law, unie dans ses bases au commerce des Indes, dut avoir sur la marine et sur les colonies des effets plus immédiats et plus positifs. Essayons de les tracer avant de continuer le tableau des phases financières du système. La puissance maritime de la France, tour à tour agrandie et dévastée par Louis XIV, avait apporté à la régence des ruines qu'elle méprisa. On vit la marine abandonnée sans honte au ministère qu'un enfant de quatorze ans, le comte de Maurepas, faisait gérer par son tuteur. Les bons citoyens pleurèrent à l'aspect de nos derniers vaisseaux qui, après avoir porté si loin la gloire des Duquesne et des Tourville, pourrissaient dans nos ports comme les restes d'un luxe hors de mode. Le premier effet de ce coupable abandon fut de relâcher le lien des colonies à la métropole. Une émeute de femmes, causée par une loi monétaire, troubla Saint-Domingue. La Martinique, où l'autorité royale n'avait pour défenseurs que cent quatre-vingts soldats invalides, courut un plus grand danger. Les habitans, soulevés contre les réglemens du com-

merce, jetèrent brusquement dans un vaisseau qui revenait en France le commandant et l'intendant de la colonie (1). La régence ne fut pas en état d'armer deux frégates pour rétablir ses officiers déportés (2). Il lui fallut humblement redemander l'île aux deux chefs de l'insurrection, et s'estimer heureux de ce que Hauterive, procureur général, et Dubuc, que les colons avaient nommé gouverneur, apportèrent dans la pacification autant de droiture et de patriotisme qu'ils avaient déployé de vigueur et d'habileté dans la conduite de la révolte. Le peu de confiance qu'inspirait le gouvernement se déclara surtout d'une manière bien naïve à l'île Bourbon. On venait d'y introduire la culture du café, et le succès en fut si grand que les habitans effrayés résolurent de la détruire, ne doutant pas que la possession d'un tel trésor ne dût bientôt les faire tous égorger par les colonies rivales (3). La compagnie ne persuada pas sans peine à ces pauvres gens de s'exposer à une prospérité dont la patrie ne leur semblait pas digne.

La vive impulsion donnée par Law aux entreprises commerciales rattacha les colonies ébran-

(1) Mai 1717.

(2) *Mémoires du duc d'Antin.*

(3) Rapport de Desforges, boucher à la compagnie des Indes, du mois d'octobre 1720.

lées; les mers lointaines revirent le pavillon français comme aux plus beaux jours de Colbert (1). Nous prîmes possession de l'Ile-de-France, sentinelle redoutable entre l'Inde et l'Afrique. Depuis que Louis XIV avait cédé Terre-Neuve, nos pêcheurs, errans sur des mers difficiles, essuyaient toutes les insultes du pavillon britannique. Mais en faisant fortifier l'Ile-Royale, le Régent leur assura un asile respectable; et cette précaution prouva du moins que le dévouement de ce prince et de son ministre Dubois à la cause du roi Georges n'allait pas jusqu'à lui sacrifier les grands intérêts de l'État. La Louisiane principalement tira une vie nouvelle de cette soudaine révolution. Ces immenses solitudes, rarement traversées par quelques aventuriers canadiens, et ne renfermant d'autres Européens qu'un petit nombre de soldats oubliés dans quatre à cinq postes et devenus presque sauvages, n'étaient dans le vrai qu'une possession idéale. Les Français qui, durant le privilège de Crozat et les deux premières années de la compagnie d'Occident, vinrent y chercher la

(1) La compagnie expédia, dans l'hiver de 1719 à 1720, pour Pondichéri, Surate, la Chine, Mocka et la mer du Sud, dix-huit vaisseaux, dont les cargaisons valaient vingt-cinq millions, et trente autres vaisseaux pour la Louisiane, le Sénégal, la Guinée et Madagascar. Lors de la vérification du mois de mai 1720, il fut reconnu qu'elle possédait cent cinq bâtimens outre les brigantins et frégates, et que son fonds excédait trois cents millions.



fortune, dédaignaient de pénétrer dans les terres. Campés sur des îles de sable ou des dunes mobiles, ils bornaient leur ambition à un trafic clandestin avec les Espagnols, et à la vue de cet Océan qui du moins touchait à leur patrie. Le caractère national était loin de les dégoûter de cet état précaire. En France, les paysans n'émigrent jamais, et les autres n'émigrent point en famille. Quand ceux-ci se retrouvent sur un autre hémisphère, un besoin violent d'être ensemble les agglomère dans des bourgs ou près des fleuves. Leur antipathie pour les établissemens épars et les travaux solitaires de l'agriculture est telle, qu'ils préfèrent des métiers durs et malsains, un commerce misérable et la vie vagabonde des rameurs, des flibustiers, et même des chasseurs indiens. Ainsi, l'on vit la caravane française errer successivement à l'île Daupine, à l'île Sugère, à la Maubile, aux deux Biloxis, mais toujours attachée au rivage comme une écume étrangère poussée par l'Océan.

Les choses changèrent lorsque la compagnie distribua ses concessions. Plusieurs personnages, considérables par leurs places ou leurs richesses (1), se chargèrent à l'envi de ces dons périlleux. On désigna par le nom de *duchés* et de *marquisats du Mississipi* les établissemens qu'ils

(1) Law, Le Blanc, d'Asfeld, Bellisle, Paris, Mézières, Dumanoir, Chaumont, d'Artaguete, etc.

élevèrent chez les Yasous, les Natchez et les Akançàs. Ce dernier poste, qui formait les états de Law, avait un circuit de cent lieues dont une ville devait occuper le centre. Dans ce temps-là, quatre-vingts faux-sauniers jetaient les fondemens de la *Nouvelle-Orléans*, à trente lieues de la mer, sur une de ces digues que le fleuve construit lui-même du limon de ses eaux. Ils lui donnèrent le nom du prince qui les avait fait déporter, comme autrefois les combattans du cirque saluaient César avant de mourir pour ses plaisirs. Cette ville, que les gazettes françaises décoraient déjà de huit cents maisons et de cinq paroisses, comprenait cent pauvres cabanes de bois de cyprès. Des sauvages débonnaires et plus cultivateurs que nous, labouraient quelques arpens autour de son enceinte; des morceaux de carton, diversement découpés pour l'usage d'un peuple qui ne savait pas lire, tenaient lieu de banque et de monnaie; et Dieu, au culte duquel on avait d'abord prêté une portion de magasin, fut relégué dans une tente. Ainsi commença, en 1719, la capitale de la Louisiane, principal monument du Régent de France, et appelée peut-être sous d'autres lois à de belles destinées.

L'établissement d'une colonie si simple chez les anciens ou chez les barbares est pour nous un problème difficile. Law, homme d'un génie vrai-

ment supérieur, et qui avait jugé en un coup d'œil le caractère français, acheta dans le Palatinat douze mille Allemands pour peupler son duché. Quatre mille lui furent livrés; des fléaux cruels en firent périr un grand nombre; mais la postérité de ceux qui survécurent forme encore aujourd'hui la partie la plus saine des cultivateurs de la Louisiane (1). Le gouvernement suivit d'autres directions. Louis XIV avait imposé, à chaque bâtiment de Crozat qui toucherait au Mississipi, l'obligation d'y déposer six filles ou garçons. Le Régent appliqua la force des enrôlemens militaires aux promesses que les particuliers souscrivaient à la compagnie. Il autorisa les tribunaux à convertir la plupart des peines en déportations outre-mer, et il ordonna, pour la même destination, une chasse générale des vagabonds. Cette mesure troubla les deux mondes; car d'un côté les injustices violentes dont elle fut le prétexte excitèrent en France de sanglantes émeutes, et d'un autre côté, les colons volontaires, épouvantés de ce débordement d'hommes corrompus, obtinrent par leurs clameurs qu'on en fermât l'écluse (2).

La naturalisation des femmes qui donne seule

(1) *Lettres Edifiantes*, tom. VI.

(2) Le 9 mai 1720, arrêt qui excepte la Louisiane de la déportation des criminels et vagabonds prescrits par les ordonnances des 8 janvier et 12 mars 1719 et 10 mars 1720.



à une colonie la durée, les mœurs et l'esprit de famille, rencontre encore plus d'obstacles, et ce que la régence essaya pour les surmonter est une leçon utile à recueillir. Un ramas de prostituées et de coupables flétries par la justice fournit la matière du premier envoi. Leur sexe fit leur recommandations et les prétendans les enlevèrent avec fureur (1). Mais un second embarquement tiré des mêmes égoûts reçut un accueil bien contraire. Les inclinations perverses des premières femmes s'étaient trop déclarées, et la plupart avaient été chassées par leurs maris. La nouvelle recrue fut donc repoussée avec horreur. On vit cinq à six cents de ces malheureuses sans liens et sans ressources, abhorrant le travail et le repos, se répandre avec intrépidité sur un théâtre de mille lieues, passer des bras du planteur dans ceux du sauvage, étonner de leurs débauches des régions inconnues même à la charité des missionnaires, opposer à des malheurs inouis un courage surnaturel, et telle de ces amazones accomplir en peu d'années un cercle d'aventures qui fatiguerait l'imagination des plus hardis romanciers. L'inutilité de ces tentatives accrédita la fausse opinion que le climat de la Louisiane rendait

(1) Dumont raconte dans ses mémoires qu'on fut au moment de se battre pour la dernière, qui ressemblait bien moins à une fille à marier qu'à un soldat aux gardes.

stériles les femmes européennes. Une troisième expédition répara ces fautes, soit qu'en effet le choix des sujets fût meilleur, soit qu'on eût plus habilement fardé les apparences. Ces filles étaient conduites par des religieuses et furent cloîtrées en arrivant. Chacune avait un modique trousseau et un coffre qu'elle tenait de la libéralité de la compagnie, ce qui les fit appeler, dans toute l'Amérique, *les demoiselles de la cassette*. Cette dénomination devint une sorte de noblesse coloniale qui n'eut rien de chimérique, puisqu'elle tirait son origine d'une supériorité présumée de mérite et d'honnêteté. On peut regarder celles qui en furent revêtues comme les véritables fondatrices de la colonie; car les vices ne fécondent rien.

Tandis que des Français cherchaient une patrie sur le continent américain, on transportait à Paris dix sauvages et une reine de la nation des Missouris. La cour, pour éblouir ses nouveaux alliés, les combla de présens et de caresses. Ils prirent un cerf à la course dans le bois de Boulogne; ils exécutèrent sur le Théâtre-Italien des danses de leur pays. La reine fit abjuration dans l'église de Notre-Dame, et épousa un sergent appelé Dubois que l'on créa officier en considération de cette alliance. La nouvelle convertie était de la *race du soleil*, institution bizarre, opposée à toutes les autres coutumes des sauvages, et qui donne aux femmes

de cette famille le droit de vie et de mort sur leurs maris. La cruelle épouse se pressa d'user, à son retour, de cette prérogative, et renversa les espérances qu'on avait fondées sur le règne du sergent.

CHAPITRE X.

Suite du système de Law. — Sa décadence et sa chute. — Le visa.

L'IVRESSE du système avait été si générale et ses bienfaits si merveilleux, qu'il fallait craindre l'instant où la simple vérité viendrait frapper des esprits nourris de prodiges. L'intrigue des hommes autant que la force des choses hâta ce retour inévitable. La fortune apportait aux pieds de Law les hommages de l'Europe. Le chevalier de Saint-Georges, sollicitant sa pitié, ne refusa pas d'abaisser le sang des Stuarts devant leur ancien sujet(1), et celui-ci, le plus généreux des hommes, rem-

(1) Dans une lettre du Prétendant à Law, du 5 août, il lui écrivait : « Je m'adresse à vous comme à un bon Ecossais et à un « fidèle serviteur de M. le Régent..... L'alliance actuelle entre la

plaça de ses propres deniers les pensions qu'on ne payait plus aux fugitifs de Saint-Germain. Le vigilant Stairs ne pardonna pas ce noble procédé, et d'ailleurs, il souffrait impatiemment que la banque française enlevât l'or de l'Angleterre aux spéculations rivales du chevalier Blunt et de la compagnie du Sud. L'aigreur sépara les deux Ecossais; l'injure et la menace furent réciproques. Mais Law, aussi timide que son adversaire était violent, se ressouvint du mousquet brisé de Nonancourt, et se regardant comme une victime dévouée aux assassins, prit brusquement le parti de se retirer à Rome. Le Régent, effrayé de sa résolution, lui offrit aussitôt de le mettre, par une grande dignité, au-dessus de l'atteinte de ses ennemis. Stanhope accourut de Londres et lui promit au nom du roi que Stairs lui serait sacrifié après la session du parlement. Il se laissa faire, à ce prix, contrôleur-général. Comme les ordonnances du royaume exigeaient, pour un tel emploi, des preuves de catholicité, il abjura entre les mains de l'abbé Guerin de Tencin, l'un des aumôniers de la rue Quincampoix; aimant mieux, par cet acte précipité, se jouer de la religion que de la loi civile. Son triomphe ne servit qu'à lui mieux cacher le précipice où le poussaient,

« France et l'Angleterre n'est qu'un frein à charge à l'une et à « l'autre. »

par des motifs différens, Dubois et d'Argenson, Canillac et Villeroy.

Mais les plus dangereux de ses adversaires furent ses amis et lui-même. Les partisans du système avaient entraîné Law au-delà de ses mesures. Un observateur de ce temps-là, faisant allusion à la quantité des actions émises, disait de lui avec justesse : « On l'a forcé d'élever sept étages sur « des fondemens qu'il avait posés pour trois. » Les grands actionnaires intimidés par l'excès même de leur fortune pensèrent à réaliser quelques-uns de ces capitaux dont la masse eût englouti toutes les propriétés de la France. Les premiers symptômes de cette défection, d'abord inaperçus du vulgaire, remontent à la fin de 1719. Il était temps encore de prévenir une catastrophe. Deux sortes de papiers existaient : les billets de banque, monnaie invariable, garantie par le prince, remplissant les mains de tous les sujets ; et les actions des Indes, titres éventuels, assis sur les bénéfices d'un commerce privilégié et appartenant surtout à la classe des spéculateurs. On pouvait assurer, par de sages mesures, le remboursement des premiers et laisser les seconds prendre naturellement leur niveau. Ébloui par l'espérance ou mu par la générosité, Law préféra le salut du petit nombre à celui du peuple, unit la banque à la compagnie, et fit à volonté l'échange de papiers si di-

vers (1). Par cette faute, qui en nécessita tant d'autres, Law se coupa toute retraite et tailla pour ainsi dire à pic l'écueil sur lequel il était retranché.

Dès lors il essaya de soutenir le commerce des actions par des lois ingénieuses, et il se montra lui-même dans l'arène des agioteurs, dans la rue Quincampoix, entouré des grands du royaume; folle entreprise! Comment recruter une troupe où la désertion a commencé par les chefs? Tant que le commerce des actions fut progressif, on ne s'aperçut pas de la masse des billets; mais dès qu'il se ralentit, ce qui devait nécessairement arriver par l'excès même où il était monté, elle excéda les besoins. Or, le superflu de tout signe monétaire tend, par une force pour ainsi dire mécanique, à se convertir en argent, en mobilier, en fonds de terres. Law entrevoyait confusément cette théorie aujourd'hui si bien connue; mais il en sentait vivement les effets qui l'assiègent et la froissent de toutes parts; il se déconcerte et s'irrite; la contagion de la peur lui paraît un complot de la malveillance. Déposant pour cette guerre son caractère humain et ses nobles principes, il arrive à des violences dont un amer souvenir a long-temps subsisté. On proscrit l'usage des diamans et des perles; on renverse le creuset de

(1) Arrêts des 23 février et 5 mars 1720.

l'orfèvre; le jeu des primes, ce contrat fugitif que l'espérance et la crainte suspendent aux chances du crédit public, est interdit aux particuliers, et, par un injuste monopole, réservé à la compagnie; enfin la possession d'une parcelle d'or ou d'argent devient un crime puni par la confiscation des biens. Il faut le dire à la honte des mœurs, ce dernier acte, qui ressemble au délire de la tyrannie, eut un plein succès. L'avarice menacée apporta dans un seul mois, à la caisse de la banque, quarante millions d'espèces; tant elle compta sur le nombre et l'effronterie des délateurs. Un fils dénonça son père. Une action si noire trouva encore des ames qui s'indignèrent, et le Régent la fit punir, comme s'il lui eût été permis d'être moins infame que ses lois. Malgré ces cruels efforts, la décadence du papier continuait. L'agiotage, devenu impuissant, fut chassé par une ordonnance de police de la rue dont il a immortalisé le nom (1). Un attentat aussi monstrueux par la turpitude du complot que par le rang des coupables, ferma tristement cette bacchanale. Le jeune comte de Horn, allié à la plupart des maisons souveraines, et deux officiers, de ses amis, attirèrent dans une taverne voisine un garçon tapissier, et, l'ayant égorgé, volèrent son portefeuille. Quatre jours après, le comte de Horn et un de ses com-

(1) 22 mars 1720.

plices saisis avec lui, furent rompus vifs sur la place de Grève, malgré les sollicitations de tout ce que la cour contenait de plus grand et de plus corrompu. La faiblesse du Régent était si connue, que les honnêtes gens le louèrent beaucoup d'avoir laissé faire justice de ce noble scélérat (1).

Cependant Law, accablé sous le poids du fardeau qu'il avait doublé par une première faute, méditait le projet de s'en soulager par une seconde. Il publia l'arrêt du 21 mai, qui réduisait à moitié de leur valeur les billets et les actions. A cette nouvelle, le soulèvement fut général, et le charme rompu pour les plus crédules. Law prétendit vainement, dans le conseil privé, qu'on avait tort de s'alarmer d'une réduction qui n'était qu'apparente, puisqu'il diminuait le taux des monnaies dans la même proportion. La meilleure preuve que son opération blessait le peuple, c'est qu'il avait besoin de la justifier par une subtilité métaphysique que les hommes d'affaires étaient seuls en état de comprendre et de mettre à profit. Il eut donc le chagrin de voir son arrêt révoqué sur la proposition du duc d'Antin, et l'échec lui fut d'autant plus sensible qu'il avait seul conçu la mesure avortée, et ne l'avait confiée au Régent que sous la promesse du secret. La Vrillière cou-

(1) Une prétendue lettre adressée au Régent par le frère de l'assassin est apocryphe.



rut annoncer le résultat du conseil au parlement assemblé. Ce palliatif calma la douleur en creusant la plaie; car, si l'arrêt du 21 compromettait la bonne foi, la révocation du 27 enlevait cette réputation d'habileté et ce beau nom de *système*, que le public avait donné lui-même aux idées de Law pour en louer l'admirable enchaînement. Le duc d'Orléans affecta, dans cette crise, beaucoup de modération, et se contenta de dire : « Depuis « que Law est contrôleur-général, la tête lui a « tourné. » Mais le soir même, ce ministre fut arrêté par le major des Suisses, et sommé de rendre ses comptes. Amis et ennemis le crurent perdu; tous se trompèrent (1).

Les commissaires envoyés pour vérifier la situation de la banque s'attendaient à plonger dans un chaos sans bornes. Quelle fut donc leur surprise de trouver partout un ordre clair, les comptes à jour, des divisions faciles, et les résultats palpables des affaires les plus compliquées ! C'était le fruit des *écritures en parties doubles*, méthode italienne, alors inconnue en France, et obstinément repoussée par l'intérêt des financiers. Law, de son côté, traça en quarante-huit

(1) Law écrivit au Régent une lettre qui fut remise par milord Petersborough. Le duc de La Force le conduisit ensuite dans la petite galerie du prince, qui refusa de le recevoir; mais le soir il le vit en secret et le traita bien.

heures les expédiens qui convenaient à la nouveauté des circonstances, et jamais son génie ne parut plus élevé ni plus fécond en ressources : aussi, dans le conseil suivant, quand les commissaires dirent ce qu'ils avaient vu, quand le captif exposa ce qui restait à faire, le cri d'admiration fut général. Law garda la direction de la banque et de la compagnie; mais il refusa de reprendre le contrôle-général, en proposant lui-même d'y substituer une commission à l'exemple de l'Angleterre lorsque le grand-trésorier vient à manquer. Dans ce premier mouvement, il demanda au Régent le rappel du chancelier d'Aguesseau. Le prince, étonné un moment, comprit aussitôt combien cette démarche imprévue était propre à regagner la faveur du peuple. Law courut à Fresne, et ne négligea aucun de ses moyens pour séduire le chancelier; il alla jusqu'à lui offrir cent millions de sa propre fortune pour le soulagement des malheureux. L'illustre exilé ne témoigna ni empressement ni répugnance; il exigea seulement la promesse qu'on ne frapperait plus de ces coups d'état qui désolent les familles, et sur une aussi frêle garantie il consentit à se rembarquer au sein de la tempête, sans avoir ni la vigueur ni l'expérience qui auraient pu la conjurer (1). La joie publique

(1) Law fut, sur sa demande, accompagné à Fresne par le cheva-



célébra son inutile retour. Le Régent crut lui devoir une réparation que sa grande ame était loin de désirer. D'Argenson et ses deux fils, l'intendant et le lieutenant-général de police, furent destitués à la fois. Après tant de services et tant de rêves ambitieux, le vieux garde des sceaux, atterré du désastre de sa maison, demanda pour toute grâce qu'on le laissât mourir en paix, sans livrer ses derniers jours aux tourmens de l'exil. Il se retira volontairement dans l'intérieur d'un monastère de filles, où sa succession fut une proie (1), et sa présence un scandale; bizarre dénouement d'une vie extraordinaire qui n'avait été ni sans tache ni sans éclat.

Une triste fatalité étouffa promptement les espérances qui renaissaient. La peste, qui éclata en

lier de Conflans qui portait la lettre du Régent. Le chancelier, par une faiblesse assez ordinaire aux hommes publics qui ont des mœurs très-pures, était un peu dominé par sa femme, ce que les anciens appelaient *vir uxorius*. Madame D'Aguesseau, d'ailleurs très-respectable, commençait à se lasser de la solitude, et contribua à décider le retour de son mari. Le Régent s'était enfermé dans son cabinet, fort inquiet de l'issue du voyage. Dubois, ignorant ce qui se passait, attendait son audience depuis plusieurs heures dans une vive agitation. Aussitôt que Law et Conflans arrivèrent, le duc d'Orléans fit repartir ce dernier pour amener le chancelier, et, appelant Dubois, il lui ordonna d'aller redemander les sceaux à d'Argenson.

(1) J'ai vu la plainte des enfans d'Argenson contre la prieure du couvent de la Madelaine du Tresnel, où leur père était mort.

Provence et ferma tous les ports du monde à nos vaisseaux, accabla la compagnie de pertes énormes et d'un discrédit plus funeste encore (1). Le parlement, jusqu'alors immobile, aperçut à peine la régence se débattant sur le bord de l'abîme, que, fidèle à la politique vindicative des corps, il s'avança pour l'y précipiter. Les sages édits qui pouvaient sans secousses opérer la liquidation de la banque furent froidement renvoyés, sans qu'on daignât même les discuter dans des remontrances. Cette lutte intempestive sappa les derniers étais de la confiance publique. Alors Dubois, quoiqu'il travaillât à la ruine de Law, comme tous les auteurs de la quadruple alliance (2), ne vit pas sans indignation l'autorité royale flétrie entre les mains du Régent, et jeta dans la querelle l'influence de son hardi caractère. Le parlement souffrit une atteinte qu'il n'avait pas essuyée depuis son établissement; il fut exilé en corps, et Dubois exécuta ce que n'avait pu Louis XIV; car on se souvient

(1) On afficha les vers suivans :

> Que la peste soit en Provence,
> Ce n'est pas notre plus grand mal;
> Ce serait un bien pour la France
> Qu'elle fût au Palais-Royal.

(2) « Milord Stanhope a été tenté plus d'une fois d'aller vous féliciter du coup de maître par lequel vous avez fini l'année en vous défaisant d'un concurrent également dangereux à vous et à nous, et concerter avec vous la besogne de cette nouvelle année taut au sud qu'au nord. » Lettre de Schareb à Dubois, du 15 janvier 1721.

que, dans une circonstance pareille, Mathieu Molé, quoique dévoué à la cour, répondit fièrement : « Je suis le premier président du parle-« ment de Paris, et non du parlement de Mon-« targis (1). » Chaque magistrat reçut à son domicile l'ordre de se rendre dans la petite ville de Pontoise, tandis que des mousquetaires s'emparèrent du palais, et que, maîtres des sièges et des greffes, ils s'amusèrent à instruire avec solennité le procès criminel d'un chat (2). Mais dans ces temps de licence les magistrats ne se montraient guère plus graves que les jeunes fous qui les parodiaient, et l'exil de Pontoise était un enchaînement continuel de fêtes et de plaisirs (3). Cependant Dubois soupçonna que, sous ces jeux frivoles, le parlement projetait de déclarer sa translation illégale, et de rentrer à Paris en corps et en robes rouges ; il fit en conséquence des dispositions militaires assez singulières, et sema la route d'embuscades pour prévenir un éclat si dangereux (4). Cette inquiétude tomba d'elle-même. Je dirai ailleurs par quelle adresse Dubois dé-

(1) 7 janvier 1649. *Mémoires de Joly.*

(2) *Histoire du parlement.*

(3) Le premier président maria sa fille au duc de Lorges ; tout le parlement assista en robes rouges à la cérémonie et signa l'acte de célébration. Ce qui passa pour une grande nouveauté.

(4) Note manuscrite de Dubois.

tourna vers ses propres intérêts le châtiment de la magistrature. Voyons quels accidens avaient signalé dans le public l'écroulement de la banque.

C'est un inconvénient du papier-monnaie que, malgré tous les projets contraires, on est à la fin réduit à en donner des coupures de petites sommes et à se mettre ainsi à la discrétion de la multitude. En suspendant l'échange de ses billets contre de l'argent, la banque avait excepté ceux de dix francs. Mais ce faible ruisseau, au lieu de soulager les besoins du peuple, fut épuisé par une troupe barbare. Il se forma une nouvelle espèce d'agioteurs d'hommes les plus méchans et les plus robustes des halles et des ports. Ils achetaient à vil prix les billets de la pauvre bourgeoisie, passaient la nuit aux portes de la banque, et à l'ouverture de la caisse, ils s'y précipitaient avec des cris et une fureur extraordinaires. Trois hommes succombèrent, le 17 juillet, dans ce pugilat. La foule porta leurs cadavres au Palais-Royal, et l'on entendit quelques voix proférer dans les rues cet étrange appel : « S'il y a des gens las de vivre, « qu'ils nous suivent. » A leur approche, le Régent fit ouvrir toutes les portes. Leblanc, ministre de la guerre, décida, par quelques écus, ces misérables à transporter les trois corps à l'église de Saint-Roch. Ce mouvement, qui n'avait au fond rien de populaire, se fût dissipé sans

autre accident, si le cocher de Law, qui était dans la cour sur son siège, n'eût provoqué les mutins par des injures, et n'eût été forcé de s'enfuir avec sa voiture vide, qu'ils assaillirent de coups de pierre. L'intérieur du Palais-Royal ne fut point troublé. Les frayeurs de Law et les bouffonneries du premier président (1) réjouirent le Régent et le petit nombre d'amis qui se trouvait auprès de lui; car la plupart des roués n'étaient pas encore revenus d'une orgie où ils avaient passé la nuit, au faubourg Saint-Antoine, et joué des sommes incroyables. L'amour effréné des plaisirs se mêlait à tous les désastres de cette époque.

Lorsque la fameuse rue fut fermée au commerce des actions, une foule de gens pour qui ce jeu était devenu une profession, continuèrent de s'attrouper dans des lieux voisins. Des pelotons de cavalerie furent vainement lancés contre eux. On agiota avec intrépidité sous le sabre des archers. Le gouvernement sentit combien il était inconséquent de maintenir un papier négociable et d'empêcher le mouvement qui en conserve la

(1) De Mesme, qui avait vu dans la cour l'aventure du cocher de Law, rentra en débitant ces deux vers d'un ton tragique digne du Crispin de Sceaux.

« Messieurs, messieurs, grande nouvelle !
« Le carrosse de Law est réduit en cannelle. »

Fragmens des Lettres de la princesse de Bavière.

valeur, et il assigna une lice nouvelle à ce trafic nécessaire. Ce fut la place de *Louis-le-Grand*, que le public s'obstinait à nommer place *Vendôme*, malgré l'inscription, et malgré la statue du monarque (1). Elle parut couverte de tentes. La malignité parisienne l'appela le *camp de Condé*, pour se venger du prince qui, maître des secrets du conseil, ruinait ses rivaux en agiotage avec sécurité (2). Mais ce camp n'avait rien de terrible. A travers le bourdonnement de l'agiot, on étalait des bijoux et des étoffes précieuses; des rafraîchissemens s'offraient de toutes parts. Jour et nuit des bandes de musiciens, de courtisanes et de bateleurs entretenaient la joie. Des femmes de la cour jouaient au quadrille sous les tentes; et cependant le système était en pleine décadence et la fortune de la France expirait dans ce bazar

(1) Les mêmes circonstances ne purent ôter son nom à la place Bellecour de Lyon. Ce fut là, comme à Paris, une sorte de jugement populaire contre la mémoire du feu roi.

(2) On afficha le placard suivant, qui a été conservé dans les manuscrits historiques de la bibliothèque de l'Arsenal, n° 220 :

Camp de Condé à la place Vendôme.

M. Le Duc, *généralissime;* M. le maréchal d'Estrées, *général;* M. le duc de Guiche, *commandant le corps de réserve et les troupes auxiliaires.*

MM. De Chaulnes et Mézières, *lieutenans-généraux;* Belile, *maréchal-de-camp;* le marquis de Pons, *maréchal-des-logis;* Caumont, *major-général;* Chattes et Vilaines, *aides-de-camp.*

Le duc d'Antin, *intendant;* le duc de La Force, *trésorier;* Lassé,

voluptueux. Mais un autre tombeau lui était destiné. Le prince de Carignan, aussi avide que le duc de Bourbon, obtint que le marché de la place Vendôme serait transporté dans son jardin de l'hôtel de Soissons, où il fit construire plus de six cents baraques qui lui rapportaient trois cent mille livres par mois. Elles étaient alignées, élégantes et ombragées par les arbres, ce qui donnait à leur réunion l'aspect d'une ville indienne où l'on circulait par des rues pavées et où les grands mouvemens se réglaient au son de la trompette, au lieu de la cloche monacale de la rue Quincampoix. C'est là que le papier perdit la qualité de monnaie, et que dès le mois de septembre on acheta pour un marc d'or dix-huit mille livres de

grand-prévôt; le prince Léon, *greffier;* Fimarcon et Dampierre, *archers;* Lafaye, *bourreau;* Coëtlogon, *aumônier;* Tencin, *à la tête des récollets;* Jean Law, *médecin empirique directeur des hôpitaux;* d'Argenson, *chirurgien-major;* le duc de Louvigny et le comte de Guiche, *fruters;* les directeurs de la banque, *maraudeurs* et *piqueurs;* les officiers des gardes, *tireurs d'estaffe.*

Vivandières et blanchisseuses.

Madame de Verrüe, *à la suite du régiment de Lassé;*
Madame de Prie, *du régiment de Condé;*
Madame de Lomaria, *du régiment de Lambert;*
Madame Parabère, *du régiment d'Orléans;*
Madame de Sabran, *du régiment de Livry;*
Madame Chaumont, *à la suite du camp volant;*

Filles de joie, mesdames de Monasteral, de Gié, de Nesle, de Polignac, de Saint-Pierre.

billets ou neuf actions qui, dix mois auparavant, se fussent vendues cent soixante mille livres en argent. C'est de là que des milliers de joueurs revinrent dans leurs provinces aussi pauvres qu'ils en étaient sortis. L'enchantement rompu mit fin aux métamorphoses. Parmi les naufragés, un jeune homme, jeté nu sur le rivage, trouva une ressource dans sa plume, et créa un genre de comédie qui porte son nom; c'était Marivaux. Au milieu du trouble général, deux philosophes qui habitaient la maison de Law, Dumarsais et Terrasson, apprirent sans surprise et sans regrets qu'ils avaient été riches et qu'ils ne l'étaient plus. Cependant quelques calculateurs âpres et rusés fourrageaient encore sur ce champ de bataille, achevaient les victimes, et par la rapidité de leurs spéculations échappaient à la chute des ruines. Ce sinistre agiotage fut connu sous le nom de *Mississipi renversé*.

Law, idolâtre du crédit public, tâchait au moins d'en conserver quelque ombre. Mais les membres de la commission des finances, impatiens de rentrer dans les vieilles routines, se hâtaient de le détruire par d'impitoyables rigueurs. Désespéré d'une opposition qui depuis six mois ne produisait que des mesures incohérentes, Law offrit aux Régent de quitter la France et de lui abandonner tous ses biens à la réserve des cinq

cent mille écus qu'il avait apportés. Le prince, sans approuver sa sortie du royaume, ne fit rien pour le retenir; car, s'il aimait son ministre, il craignait davantage le public. Le duc de Bourbon, plus passionné dans ses affections, le défendit jusqu'à l'extrémité; mais tout ce qu'il obtint, c'est qu'on ne lui donnerait pour successeur au contrôle-général ni Fagon, ni Desforts, hommes à talent ennemis de l'Ecossais, mais Pelletier de La Houssaye, dont l'universelle médiocrité ne causait point d'ombrage. Law se retira, le 14 décembre, dans sa terre de Germande en Brie, où il ne passa que cinq jours. Ses adversaires le croyaient encore trop près, et il pensa comme eux lorsqu'il apprit le rappel du parlement. Ses instances arrachèrent enfin un passe-port au Régent. Le duc de Bourbon lui envoya une de ses voitures et Sarrober, son capitaine des chasses, qui l'accompagna jusqu'à Bruxelles. Il fut atteint dans cette ville par un envoyé de Russie qui, ne le trouvant plus à Paris, l'avait suivi dans son évasion, et lui remit des dépêches où le czar le conjurait de venir prendre la direction de ses finances (1). L'Ecossais, encore étourdi de sa chute, reçut

(1) Cet envoyé s'appelait Baguerel de Pressy. Il était originaire de Chambéry et homme à projets lui-même. Il communiqua, en 1735, à M. le garde des sceaux Chauvelin, la mission qu'il avait eue de Pierre-le-Grand pour amener Law en Russie. Il paraît, par les

froidement ce dernier sourire de la fortune, et ne voulut point aller bâtir des systèmes si près de la Sibérie. Ainsi s'évada, chargé des imprécations publiques, le célèbre étranger, adoré dix mois comme un dieu et, dix mois, maudit comme un fléau.

Law eût été remarqué partout, et s'il fut un aventurier, il eut de quoi anoblir ce rôle. Sa taille était haute, sa figure belle, ses manières distinguées et pleines d'attraits. Ceux même qui accusèrent la légèreté de ses théories, reconnurent dans lui l'homme d'honneur et l'ami généreux. Quoique plus riche et plus libéral qu'aucun souverain, son ame ne changea pas; sa maison resta simple, décente, hospitalière; le caractère élevé de sa femme devint seul arrogant par le dégoût des bassesses dont elle se vit l'objet (1). Law parlait facilement notre langue et la modulait avec grace dans son accent étranger. Son discours vif, précis, n'admettait ni recherche ni ornement. Si un sophisme était nécessaire à la

termes de cette mission, que Law avait promis au czar, en 1717, d'aller enrichir ses États, après qu'il aurait fait la fortune de la France.

(1) Elle s'appelait Catherine Knowel, sœur du comte de Banbury. Law l'aima toujours tendrement, et l'institua héritière par son testament fait à Venise, le 19 mars 1729. Elle aurait pu passer pour belle, si un côté de son visage n'eût été gâté par une tache de vin sur l'œil et le haut de la joue.

chaîne de ses raisonnemens, il le traversait avec art et vous reportait aussitôt au sein d'idées justes, lumineuses et profondes. Sa dialectique remplissait l'esprit de germes si féconds que la confiance de ceux qui l'avaient écouté se fortifiait ordinairement par la réflexion, et que même après sa chute il laissa des enthousiastes que ne glaça point la prévention populaire. Aussi faut-il avouer que ses connaissances neuves, variées et bien fondues, lui donnaient dans beaucoup de parties une grande supériorité sur tout ce qui l'entourait. Quelques principes républicains qu'il avait apportés se dissipèrent naturellement sur le sol français. Deux choses lui ont manqué : la nature, qui lui accorda l'élan du génie, lui en refusa la patience (1); et la fortune, qui lui prépara un beau théâtre, ne lui laissa pas toujours le choix des acteurs (2). Il préféra pour retraite Venise, où son indigence fit taire la calomnie et

(1) « Je ne prétends pas que je n'aie point fait de fautes; j'avoue « que j'en ai fait, et que si j'avais à recommencer j'agirais autre- « ment. J'irais plus lentement, mais plus sûrement, et je n'expose- « rais pas l'état et ma personne aux dangers qui doivent accom- « pagner le dérangement d'un système général. » Manuscrits de Law.

(2) « Il y a une observation à faire. Tant qu'il n'a été employé à « l'entreprise de Law que de simples commis, elle a eu un succès « prodigieux. L'ordre, la clarté et la simplicité y ont régné. Aus- « sitôt que des gens importans, habiles, savans dans la forme, « préposés pour la conservation des règles, y sont entrés, les in-

désarma l'espion (1) que Dubois avait attaché à ses pas pour découvrir les trésors qu'on lui supposait dans l'étranger. Il eut le courage de présenter aux chefs de sa nouvelle patrie des projets économiques; mais il n'obtint qu'un froid silence de ce gouvernement immobile. Réduit, pour subsister, à la profession de joueur, presque honorée dans cette ville sans modèle, il mourut en 1729 (2), également oublié des malheureux et des ingrats qu'il avait faits. L'homme qui donnait cent millions d'aumônes, qui transportait un peuple dans son duché de la Louisiane, laissa pour toute succession quelques tableaux et un diamant de quarante mille livres qui servait de gage aux emprunts dont sa mauvaise fortune lui imposait souvent la nécessité.

« convéniens, les soupçons, les opérations composées y sont entrés avec une eux. L'ordre, la clarté, la simplicité se sont retirés « peu à peu. » *Mémoires du comte de La Marck.*

(1) C'était un abbé La Rivière, qui commençait toutes ses lettres à Dubois par lui *demander à genoux sa sainte bénédiction*. Il raconte que les Vénitiens accueillaient fort bien Law, mais disaient derrière lui : « *Barbarus qui bene loquitur, sed nihil probat.* Ce barbare « parle bien, mais il ne prouve rien. »

(2) Gergy, ambassadeur de France, qui avait fui Law bien portant, s'empara d'autorité de ses derniers momens pour en faire honneur à l'abbé de Tencin. L'agioteur écossais, voyant le fond perdu, ne disputa pas sur le mode, et se laissa mourir dans les formes catholiques. Lettre du comte de Gergy au cardinal de Polignac.

La fuite de Law fut à peine aperçue au milieu de la confusion qui couvrait la France. Six milliards de papier (1) jetés dans le commerce par des voies inusitées, empêchaient toute circulation, et semblaient menacer l'état d'une dissolution anarchique. On commença par retirer de dessous les ruines les parties du revenu public qui avaient été aliénés à la compagnie. Personne ne se plaignit de cette mesure aussi juste que nécessaire. Mais le parti qui avait chassé Law voulut aussi détruire son ouvrage en obligeant la compagnie à rendre compte de la banque, sous prétexte de la réunion qu'on avait opérée entre les deux établissemens. C'était en d'autres termes jeter les papiers dans un gouffre, au lieu de leur ouvrir des canaux d'écoulement, et confondre avec la foule des parvenus bien des familles innocentes qui avaient employé, sur la foi publique, des remboursemens involontaires. Cette lutte cachait sous les formes d'un

(1) Les billets de banque se montaient à trois milliards soixante-dix millions neuf cent trente mille quatre cents livres. Les autres effets étaient évalués à trois milliards deux cents millions. Ces calculs, tirés des manuscrits des frères Paris, sont les seuls véritables. Il y eut six cent vingt-quatre mille actions de créées; mais jamais la moitié ne fut mise en circulation; et, au moyen des rachats faits par la compagnie, il n'en restait, au mois de mai 1720, que cent quatre-vingt-quatorze mille dans le commerce. Le dividende de deux cents livres que Law avait promis n'était point au-dessus des bénéfices présumés de la compagnie, comme on l'en accuse trop légèrement.

procès la virulence des troubles civils. Les actionnaires, qu'on aimait à flétrir par la qualification d'*hommes nouveaux*, démentaient cette injure en montrant à leur tête des défenseurs décorés (1). Deux petits-fils d'Henri IV et de Condé se signalaient dans cette guerre de finances. Le grand-prieur, arrachant un moment sa vieillesse à ces débauches du Temple que n'enchantait plus la muse de Chaulieu, vint remplir le Palais-Royal de ses emportemens (2), tandis que le duc de Bourbon, s'attachant à La Houssaye, força ce faible ministre par de brutales menaces à promettre sa neutralité. Cependant la compagnie succomba;

(1) Sous-gouverneur, le duc de Bourbon. Directeurs, le maréchal de Grammont, le duc de Chaulnes, le duc d'Antin, M. de Vendôme, le maréchal d'Estrées, le marquis de Lassé et le marquis de Mézières. La liaison du duc d'Antin avec Law était si connue, que la clameur publique le força de se démettre. Il y avait une seconde ligue de directeurs plébéiens qu'on poussait dans les escarmouches. Deux de ces derniers, ayant osé récuser MM. Trudaine et Machault, furent envoyés prisonniers à la Bastille.

(2) A la mort de Louis XIV, Vendôme, le grand-prieur, était à Lyon dans une sorte d'exil. Il revint à Paris, mais sans avoir part au gouvernement. Depuis quarante années il ne s'était pas couché une fois sans être ivre. Cette supériorité de crapule avait inspiré au Régent, dit Saint-Simon, *une vénération égale à celle d'un évêque pour un père de l'église*. Il songea dans la suite à sortir, par un mariage, de ces turpitudes; mais le pape ayant voulu vendre sa dispense vingt mille écus romains, ce prince épicurien refusa de payer si cher un plaisir légitime. Lettre du cardinal de Rohan à Dubois, du 9 août 1721.

mais, par un retour singulier qui n'étonnera point les habitans des cours, sa défaite lui fut plus utile qu'une victoire, et pendant qu'on la condamnait publiquement à rendre les comptes de la banque, on lui fournissait en secret un milliard cent sept millions pour les solder (1). Ainsi fut préservée par l'intrigue et non par aucune vue de commerce ou d'utilité publique cette compagnie des Indes qui s'attacha aux destinées de l'État, et trop souvent se ressentit des vices de son enfance. Cinquante-six mille nouvelles actions absorbèrent les anciennes. On implora pour les mettre en valeur ce même agiotage qui avait aussi été chassé du campement de l'hôtel de Soissons, mais qu'on essaya de réhabiliter dans l'opinion des hommes. Des agens de change furent créés pour l'épurer et lui servir de guides. Un édifice publique fut assigné à ses exercices, et au moment où j'écris on lui élève un palais d'architecture grecque. De cette manière se naturalisa en France le commerce des effets publics. Le caractère national et les soins de l'administration se compliquèrent de cet élément capricieux, dont nous aurons plus d'une fois à observer les phénomènes.

(1) Savoir cinq cent vingt-deux millions en billets de banque retenus au visa, et cinq cent quatre-vingt-cinq millions en ordonnances sur le trésor royal pour retirer une égale somme de billets visés et convertis en rentes par les porteurs.

Pour régler le sort de la compagnie, il fallut conduire de front une autre opération; ce fut le visa du système, confié aux frères Paris, comme l'avait été celui de 1716. Mais quelle différence dans cette entreprise gigantesque! On conçoit qu'avec du fer et des arpenteurs une loi agraire soit exécutée; et qu'une opulence désordonnée fasse place à une équitable misère; mais comment recomposer les fortunes d'un grand du royaume, en jugeant la conduite morale de chaque citoyen et l'origine de chaque partie de ses biens? Ce que n'eût osé un patriarche dans sa bourgade, comment le croire possible après une subversion sans exemple, au milieu des vices, des fraudes et des subtilités d'une époque si corrompue? J'avoue que l'équité et le plus rare talent présidèrent au plan tracé par les frères Paris, et à ce mécanisme où tous les effets du système devaient être triturés avec des pertes proportionnelles, depuis un sixième jusqu'aux dix-neuf vingtièmes. Ce fut au Louvre même, dans l'appartement d'Anne d'Autriche, que siégea le visa et qu'il dépensa neuf millions à l'entretien d'une armée de commis; je n'emploie pas cette expression sans motif; car plusieurs étaient des spadassins qu'on payait moins pour leur plume que pour leur épée, et dont la présence devait imposer aux mutins qui répugnaient à leur spoliation. Cette politique rappelle un peu les mœurs de la Fronde

et des anciennes régences. Quoi qu'il en soit, plus de cinq cent onze mille chefs de familles firent leurs déclarations et déposèrent deux milliards deux cent vingt-deux millions de papiers (1) dont environ un tiers fut annulé et le reste converti en rente d'un taux désavantageux. Le hasard, la faveur ou la vengeance dictèrent bien des décisions. Mais on avait mis tant d'art à dégrader le papier et à effrayer les porteurs, que tout fut reçu comme une grace. L'impatience française applaudit surtout à la construction d'une énorme cage

(1) On ne présenta au visa que cent vingt-cinq mille vingt-quatre actions au lieu de cent quatre-vingt-quatorze mille qui étaient émises, parce que précédemment la compagnie en avait elle-même supprimé une sur trois et retiré plusieurs, sous le nom de dépôt, des mains des actionnaires crédules. Je ne parle pas de celles qu'offrirent les membres du conseil de régence; car, à l'exception du duc d'Antin qui assure en avoir rapporté deux cent soixante-dix, le reste se contenta d'une vaine démonstration. Suivant les déclarations, ces cent vingt-cinq mille vingt-quatre actions avaient coûté neuf cents millions. Le visa les réduisit au nombre de cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-un, dont le prix moyen fut de huit cents livres. La chute de nos assignats a été plus complète, puisque, dans le dernier mois de leur existence, le cours d'un billet de cent francs fut de six sous six deniers; et cet avilissement s'accrut encore lorsque, les assignats ayant été convertis en mandats territoriaux, à raison de trente capitaux pour un, cent francs de ces mandats ne valurent que quarante sous quatre deniers; c'est-à-dire que cent francs d'assignats furent représentés par un sou quatre deniers d'espèces, et qu'un débiteur de cent mille francs put s'acquitter moyennant soixante-six livres quatre sous.

de fer où furent brûlées les archives du visa et les comptes de la banque, comme si avec leur fumée eussent dû s'envoler les songes, les craintes et les regrets.

Deux épisodes de cette œuvre si hardie, réclament une mention particulière. En soumettant les déclarations à la sainteté du serment, on avait multiplié les parjures sans découvrir la vérité. On pensa, non sans raison, que le plus sûr moyen de l'atteindre était de consulter les actes reçus par les notaires depuis dix-huit mois (1). Une ressource si naturelle, et si propre à épargner de cruelles erreurs, alluma pourtant d'étranges débats. Ce que pouvait le moindre agent du fisc, sembla un attentat de la part des commissaires du conseil. Le chancelier, rompant le timide silence qu'il avait gardé depuis son retour, défendit ce paradoxe avec une chaleur qui eût triomphé sans la fermeté de Dubois. Le secret de cette résistance était tout entier dans un préjugé national. La classe que sa naissance éloigne du travail craignait autant de paraître pauvre que de paraître s'enrichir, et le mystère des fortunes était pour elle un droit précieux. Aussi la voyait-on communément

(1) Arrêt du conseil du 14 septembre 1721, qui ordonna aux notaires de fournir des extraits des actes opérant translation de propriété, emprunt ou quittance. Les contrats de mariage, testamens, inventaires, partages, etc., en sont formellement exceptés.



plus disposée à rougir de l'indigence que de l'industrie à surprendre des créanciers. Ce misérable caprice de la vanité avait toujours empêché en France l'établissement d'une bonne loi sur les hypothèques, et, comme nous l'avons dit précédemment, força Colbert, après deux années d'essais infructueux, de révoquer celle qu'il avait portée. Le même esprit que n'avait pu dompter ce grand ministre, dicta les argumens de d'Aguesseau (1), ou plutôt du duc de Noailles, dont ce chancelier irrésolu recevait les inspirations. Le second événement dont j'ai à parler ne choque pas moins les idées communes. Parmi les cinquante délégués du conseil pour le visa, des magistrats se souillèrent de vols, et leur crime ne disparut pas dans le chaos des désordres publics. Thalouet, maître des requêtes, et l'abbé Clément, conseiller au grand conseil, furent condamnés à être décapités, et deux principaux commis, Daudé et Gailli, à être pendus. Le roi d'Espagne demanda la grace de l'abbé Clément, et comme on ne voulut ni offenser Philippe par un refus, ni favoriser le criminel que sa qualité d'ecclésiastique rendait moins excusable, on commua la peine de tous les quatre (2).

(1) *Œuvres de D'Aguesseau*, tome XIII.

(2) Philippe V fut engagé à cette démarche par un frère de l'abbé Clément qui était accoucheur des reines d'Espagne.

La classe la plus odieuse des joueurs, ceux qui avaient réalisé leurs bénéfices, virent à leur tour s'approcher l'orage. Dubois, que l'expérience avait éclairé sur la lenteur des chambres de justice, dirigea contre eux des armes plus tranchantes. On choisit cent quatre-vingts de ces sangsues les plus gorgées de richesses et on les comprit dans un rôle de capitation extraordinaire arrêté clandestinement au conseil, sans les entendre et sans les flétrir (1). On en tira ainsi près de deux cents millions, soit en les dépouillant des terres et des

Sous le ministère de M. le Duc, ce monarque vint de nouveau demander la liberté du coupable enfermé à Pierre-Encise; mais elle lui fut refusée avec sécheresse.

(1) Ils furent divisés en quatre classes, savoir:

1re 42 individus taxés à	117,650,211 liv.
2e 79 *idem*.	58,642,576
3e 20 *idem*.	7,109,336
4e 39 *idem*.	4,491,538
Total.	187,893,661

On trouve dans la première classe des particuliers dont la fortune est évaluée à quatre-vingts, soixante et cinquante millions. Dans le même temps on taxait en Angleterre, tout aussi arbitrairement, trente-deux anciens directeurs de la compagnie du Sud à 1,648,791 liv. sterling. Mais si Dubois avait eu besoin d'exemples pour s'encourager à de telles violences, l'histoire de nos propres finances lui en aurait fourni de nombreux et de récens. Emeri, le maréchal de La Meilleraye, Mazarin et Chamillard avaient aussi capturé les biens d'une foule de particuliers par de simples taxes du conseil et sans le moindre appareil de justice. « Bah, » disait Mazarin, « ce sont des gens de rien et trop riches. »

hôtels qu'ils avaient acquis, soit en les forçant, par une cruauté ironique, à racheter du gouvernement à très-haut prix ces mêmes actions dont ils s'étaient si habilement défaits. Ces avanies tendaient au fond à rétablir l'ancien équilibre des fortunes, mais par des violences qui semaient la terreur et rendaient plus pénible le passage du papier-monnaie à l'espèce métallique. L'État en profitait si peu lui-même, qu'il se trouva, en 1723, endetté de six cent quatre-vingt-cinq millions de plus qu'à la mort de Louis XIV (1). Le bruit de ces rigueurs allait irriter Law au fond de sa retraite. « Hélas! » écrivait-il au Régent, « quand le « Seigneur demanda au paralytique s'il voulait « guérir, *vis sanus fieri?* sa question ne fut point « extraordinaire, car il est des gens qui ne le veu- « lent pas. Rien n'est pourtant désespéré. Dans la « lutte que nous avons soutenue, l'Angleterre a « beaucoup souffert, les autres états un peu et la « France a gagné. Mais l'action a été si vive que le « Français, peu accoutumé à ces sortes d'affaires, « a eu peur le premier. Il a battu l'ennemi, il a « enlevé le butin; mais l'Anglais demeure maître « du champ de bataille, parce qu'il sait se servir « de son crédit, tandis que la France s'acharne à « déraciner le sien. N'oubliez pas que l'introduc- « tion du crédit a plus apporté de changemens

(1) *Mémoires de Paris-Duverney*, 1725.

« entre les puissances de l'Europe que la décou-
« verte des Indes, que c'est au souverain à le
« donner et non à le recevoir, et que les peuples
« en ont un besoin si absolu qu'ils y revien-
« nent malgré eux et quelque défiance qu'ils en
« aient (1). »

Je ne terminerai pas ce récit sans remarquer l'injustice qu'on a de reprocher au caractère national les fautes du système. Il suffira, pour l'absoudre, de comparer ce qui se passait en même temps chez nos voisins réputés plus sages dans la conduite de ces sortes d'affaires. Au début de la régence, la France était privée de commerce et rongée d'usure; l'Angleterre et la Hollande avaient des banques et un négoce florissans. Law séduisait par un génie varié; on avoue que le notaire Jean Blunt était un imitateur sans culture. Le plan du premier était unique et appuyé sur les plus solides revenus de l'État; les Anglais et les Hollandais se précipitèrent dans une foule de projets sans base et sans garantie (2). Nous leur cédâmes en impétuosité puisque les actions du Sud s'élevèrent de

(1) *Manuscrit de Law.*

(2) Entre cent exemples je ne citerai que le suivant. Un aventurier annonce que dans un mois il proposerait un projet avantageux et que chacun pouvait, dès à présent, y retenir pour deux guinées une souscription de cent livres. Avant la fin du jour le fripon avait reçu deux mille guinées et s'était évadé. Les Anglais, dans leur démence, abandonnaient toutes les professions pour

cinquante livres sterling à mille livres sterling en moitié moins de temps que les nôtres, et la même progression fut incalculable en Hollande. L'agiotage n'eut à vaincre parmi nous que la vanité des rangs, tandis qu'il confondit les partis politiques et les sectes religieuses dans l'attroupement grotesque qui remplissait alors les jardins de la bourse de Londres. Pour dire vrai, l'étincelle partie du cerveau de Law frappa l'Europe d'un délire épidémique; des étrangers apportèrent des fonds à notre banque, des Français en envoyèrent aux banques étrangères, et de part et d'autre on s'estima fort habile d'avoir tiré son argent d'un lac pour le jeter dans un fleuve (1). Mais si toutes les nations parurent assez égales dans les succès de la cupidité, la disparité des caractères éclata dans la déroute. En Angleterre, le coup fut terrible et le trône ébranlé; on proscrivit, on chassa des membres du parlement. Le célèbre Stanhope expira de la véhémence d'une de ses harangues; la rage de plusieurs n'eut de terme que dans le suicide. On reconnut la double fureur d'un peuple

courir après des *bubbles* (bouteilles de savons). Smollet, *Histoire d'Angleterre*.

(1) Ordonnance du 20 juin 1720 qui défend aux Français de s'intéresser dans les compagnies étrangères, et leur enjoint, sous peine de confiscation, de faire rentrer leurs fonds; loi que rendait ridicule l'impossibilité de son exécution.

avare et fier, aussi blessé des pertes qu'il essuie qu'humilié des ruses qu'il n'a pas prévues. L'aspect de la Hollande fut tout contraire. Honteux d'un moment de faiblesse, ses sages commerçans s'empressèrent d'en assoupir le scandale et d'en effacer les vestiges par le travail et l'économie, comme on voit une république de fourmis réparer sans bruit et sans relâche son habitation qu'un accident a bouleversée. La physionomie de la France eut des traits particuliers. Le luxe et les plaisirs, nés du système, ornèrent sa décadence et survécurent à sa chute. Il y eut du bruit et point d'action, de l'embarras pour plusieurs et nul danger pour l'état. Les chansonniers établis sur le Pont-Neuf ne cessèrent pas un jour d'exercer leur justice distributive contre chaque espèce de dupes ou de fripons que la crise des finances mettait en spectacle. Le Français parut être un jeune dissipateur qui sort ruiné d'une maison de jeu en exhalant une colère équivoque où l'on entrevoit moins la douleur de sa perte que le regret de ne plus jouer et la vague espérance de recommencer un jour. Aussi la vie d'un homme ne se passa pas sans le retour d'un papier-monnaie, et quelques vieillards ont touché aux deux catastrophes (1).

(1) On m'a cité un conseiller du parlement de Toulouse qui a été remboursé en assignats de sa charge qu'il avait achetée en billets de banque. Forbonnais, écrivant sur le système en 1758, a fait cette

Les effets immédiats du système n'ont pu nous être transmis avec assez de fidélité. En quittant cette grande partie, les joueurs heureux eurent trop d'intérêt à dissimuler leur profit, et les malheureux à exagérer leur perte; les appréciateurs de cette crise compliquée furent exposés à confondre la violence du remède avec celle du mal, et ce qui n'était que déplacé avec ce qui était détruit. On n'en saurait douter, s'il est vrai qu'à la refonte il se trouva plus d'or dans la seule généralité de Paris que dans toute la Grande-Bretagne. Mais d'autres effets plus éloignés et plus sûrs sortirent de cette première source. Car il ne s'agissait pas de ces secousses extérieures qui se bornent à changer le titulaire d'un trône ou la ligne d'une frontière, mais d'une crise profonde qui pénétra jusqu'aux entrailles de la nation. Les provinces centrales, où la civilisation était plus retardée, en éprouvèrent surtout un ébranlement salutaire. Ces pays pauvres et indolens, où l'on avait vu le commerce et l'argent presque ignorés, les fruits de la terre sans valeur et la perception des impôts aussi pénible qu'improductive, s'animèrent d'une vie nouvelle, et entrèrent dans la rotation commune. L'irrésistible activité du système y rompit

prédiction : « Vraisemblablement un demi-siècle ne se passera pas « encore sans quelque grand événement de ce genre. » *Recherches sur les finances*, in-4° tom. II, p. 425.

l'antique torpeur, et la population inerte, remuée par des besoins, des plaisirs, de l'émulation et de l'industrie, n'a plus voulu rétrograder. Cette époque n'est point si éloignée que je n'aie pu en recueillir les souvenirs par la bouche de vieillards, habitans des contrées montagneuses qui s'élèvent entre le Rhône et l'Océan. Sous le rapport de la richesse, du prix des denrées, de la somme des contributions, de la vie sociale, et de l'importance politique, la renaissance de ce vaste territoire date du cataclysme de Law, et sa civilisation progressive depuis 1720 en est un meilleur monument que les billets de banque qu'on y conserve encore dans quelques chaumières. Outre cette métamorphose, pour ainsi dire, économique et matérielle de la face du pays, dans une portion considérable de la France, je me réserve de montrer dans la suite l'influence du système sur la morale publique, sur la distribution des richesses, sur la situation respective des classes de l'État. Qu'il me suffise d'observer à présent que, si ce fut une égale leçon pour le gouvernement et pour le peuple, ils en tirèrent chacun des fruits bien contraires. Le peuple y puisa la banque, le commerce, l'industrie, la soif de jouir, la hardiesse à entreprendre. Le gouvernement en retint la défiance de tout système, la haine du mieux, la soumission aux traitans, l'indifférence à l'opinion

publique. L'histoire doit signaler cette époque comme un point de partage mémorable d'où les Français s'avançant toujours en lumières et en fortune, et leurs chefs rétrogradant sans cesse avec leurs préventions et leur timidité, les uns et les autres préparèrent à l'envi un affreux déchirement.

CHAPITRE XI.

De la Peste de Marseille et de la Provence, pendant les années 1720 et 1721.

Ce fut au moment où chancelait l'édifice du système, qu'un autre fléau non moins extraordinaire en pressa la ruine. Marseille sortait du sein des fêtes qui avaient signalé le passage de mademoiselle de Valois, mariée au prince de Modène. Le chevalier d'Orléans, né des amours du Régent et grand-prieur de Malte, revenait de Gênes où il avait conduit sa sœur. A côté de ses galères, encore décorées de guirlandes et chargées de musiciens, flottaient quelques vaisseaux apportant des ports de la Syrie la plus terrible calamité : on croit

communément que la peste était dans l'un de ces navires, commandé par le capitaine Chataud, parti de Seyde le 31 janvier 1720, avec patente nette, et arrivé le 25 mai à la vue du château d'If, après avoir touché à Tripoli, Chypre et Livourne, et perdu six hommes dans les quatre mois de sa traversée. La désinfection de ses marchandises causa dans les infirmeries la mort de quelques employés, sur qui les gens de l'art ne reconnurent aucun signe pestilentiel. Cependant les intendans de la santé ordonnèrent, pour le bâtiment et sa cargaison, une quarantaine de rigueur (1), et n'ac-

(1) L'un et l'autre furent bientôt renvoyés à l'île déserte du Jarre, et ensuite brûlés par ordre de la cour. Voici, relativement à l'arrivée de ce vaisseau, une anecdote qui est consignée avec tous ses détails dans les archives de la ville de Cagliari. On raconte que vers ce temps-là, M. de Saint-Rémis, vice-roi de Sardaigne, fit un rêve pénible, où il lui sembla que la peste s'était introduite dans son gouvernement, et y faisait un affreux ravage. Précisément à son réveil, on lui annonça qu'un bâtiment de commerce sollicitait l'entrée du port, et il refusa sans hésiter. On revint à la charge en demandant qu'au moins le navire fût reçu dans le lazaret; mais le vice-roi, encore tout ému des angoisses de sa nuit, s'y opposa avec véhémence, et menaça de faire tirer sur le navire s'il ne s'éloignait à l'instant. Toute la ville de Cagliari taxa ce procédé de caprice et de folie. Mais l'étonnement fut grand, quand on apprit que le bâtiment ainsi repoussé était celui du capitaine Chataud, qui avait ensuite porté la peste à Marseille. La singularité de ce fait et les pressentimens du vice-roi parurent assez remarquables pour qu'on les consignât dans les registres de la ville, où chacun peut encore en lire le récit.

cordèrent l'entrée de la ville aux passagers qu'au bout de vingt jours, et lorsqu'ils auraient reçu les plus forts parfums. Par une singularité bien étrange, le sort de ces passagers est resté entièrement inconnu, et on leur attribue la contagion de la Provence, moins par certitude que par l'avidité qu'ont les hommes de tout expliquer (1). Ces choses se passèrent durant le mois de juin, et dans le profond secret qui préside aux travaux du lazaret.

Le mois de juillet développa d'autres accidens. Les échevins sont instruits que, dans un quartier populeux, des symptômes de maladies suspectes ont paru. Ils font aussitôt transporter aux infirmeries les morts, les malades, et ceux qui les ont approchés, et murer la porte des maisons qu'ils habitaient. Parmi les médecins qu'ils consultent, ceux du lazaret persistent à démentir toute apparence de contagion, et ceux de la ville ne voient dans la maladie commune que des fièvres vermineuses, causées par la misère et les mauvais alimens (2). Les échevins ne continuent pas moins

(1) Deydier, médecin de Montpellier, soutint à ceux de Marseille que la peste était dans leurs murs dès l'année précédente, et il leur cita toutes les personnes qu'elle avait attaquées. Russel, dans son Histoire naturelle d'Alep, raconte aussi que la Syrie fut ravagée par la peste en 1719, circonstance qui paraît ignorée de tous ceux qui ont écrit sur la contagion de la Provence.

(2) Il sortit de Marseille une énorme quantité de marchandises

de séquestrer les personnes et les maisons soupçonnées. Toutes ces expéditions se font la nuit, et ils n'en remettent à des subalternes ni la fatigue, ni le péril. Cependant des médecins, qui ne partagent pas l'opinion de leurs confrères, proclament la peste et rompent le mystère dont les consuls couvraient cet effrayant problème. Un officier municipal, irrité d'une telle indiscrétion, leur reprocha de vouloir se faire d'une maladie imaginaire *un nouveau Mississipi*, parole dure et injuste qui anima la populace contre les médecins, et les médecins contre les magistrats. La division dont elle fut la source dut être fatale aux citoyens, et a corrompu jusqu'à la fidélité des relations qui nous ont transmis cette catastrophe.

C'était la dix-huitième fois, depuis Jules-César, que la peste entrait dans les murs de Marseille; et soixante-dix ans, à peine écoulés depuis sa dernière invasion, n'en avaient pas effacé tout souvenir: la peste est une expression vague et terrible qui bouleverse l'imagination des hommes; les

et d'hommes pour se rendre à Beaucaire, dont la foire a lieu le 22 juillet. Beaucoup de Marseillais se retirèrent à Lyon, où l'on ne commença à prendre des précautions que le 3 août. La peste ne parut point dans ces deux villes. Pendant la relâche que le bâtiment du capitaine Chataud avait faite à Livourne, les médecins de cette ville, consultés sur la nature de la maladie qui régnait parmi l'équipage, n'y avaient unanimement reconnu qu'une simple fièvre maligne.

prêtres de tous les siècles et de tous les cultes, les poètes et les rhéteurs se sont plu à en augmenter l'épouvante : il n'est pas jusqu'aux historiens qu'on a vus se piquer du bizarre honneur de décrire une belle peste. Si l'abrutissement des Orientaux les familiarise avec ces fléaux, qui sont, à proprement parler, des maladies de Barbares, leur apparition imprévue chez les peuples policés y jette une terreur frénétique plus meurtrière que le venin lui-même. « Le bien public demande, disait « alors le chancelier d'Aguesseau, que l'on per« suade au peuple que la peste n'est point conta« gieuse, et que le ministère se conduise comme s'il « était persuadé du contraire. » Chirac, médecin du Régent, adressa aux échevins un mémoire conçu dans le même esprit, et que d'autres docteurs n'ont tant blâmé que parce qu'ils n'envisageaient eux-mêmes qu'une face de la terrible question qu'il s'agissait de résoudre : ce fut de nos jours, par une politique semblable, qu'à la vue de l'armée française, en Egypte, le médecin Desgenettes feignait de s'inoculer la peste, et que le général en chef préludait à sa destinée extraordinaire en touchant les pestiférés de Jaffa. Les échevins avaient au reste deviné la sage maxime de d'Aguesseau, et peut-être eussent-ils étouffé dans l'ombre l'ennemi captieux qu'ils suivaient en silence. Je vais dire quel abîme de maux creusa une

révélation malheureusement secondée par les progrès de l'épidémie.

Le premier effet de la peur fut d'éloigner de la ville ceux qui, par leurs lumières, leurs richesses, leurs professions et leurs emplois publics, y eussent été le plus nécessaires. Tout à coup le lazaret se trouva sans intendans, les hospices sans économes, les tribunaux sans juges, l'impôt sans percepteurs. La cité n'eut ni pourvoyeurs ni officiers de police, ni notaires, ni sages-femmes, ni ouvriers indispensables. L'émigration ne se ralentit que le 31 juillet, lorsque le parlement eut tracé la ligne qui enfermait Marseille et son territoire(1), et prononcé la peine de mort contre ceux qui la franchiraient. Le viguier et les quatre échevins restèrent seuls, avec 1,100 livres dans la caisse municipale, au sein d'une société dont tous les élémens étaient confondus, et à la tête d'une immense populace, sans travail, sans frein et sans subsistance. La disette fut le second effet de la peur. Le blé, la viande et le bois manquèrent ensemble à l'empressement du peuple alarmé. Dès le 3 août, le premier cri du besoin suscita une

(1) Ce territoire, jouissant de la franchise du port, contenait déjà, en 1720, près de dix mille maisons, outre plusieurs hameaux considérables. Sa population forme environ un quart de celle de Marseille. Il offre l'aspect d'une ville immense semée dans la campagne, telle à peu près qu'on se figure l'ancienne Lacédémone.



émeute. Les consuls obtinrent une entrevue au milieu d'un champ avec les procureurs de la province, et l'on convint, à l'aide d'un porte-voix, de l'établissement de marchés entre des barrières, à deux lieues de la ville. Marseille attendit chaque jour son existence de la pitié des laboureurs et de la cupidité des marchands (1). Enfin il faut regarder comme le dernier et le plus inévitable produit de la terreur l'altération qu'elle apporte dans l'homme tout entier : au moral, un égoïsme féroce qui rompt les liens de la nature, du devoir, de l'amitié, et proscrit le malade comme un ennemi public; au physique, un affaissement de la force vitale, qui provoque la contagion, et la rend infailliblement mortelle, comme si une loi vengeresse eût voulu ne pas séparer dans le cœur du lâche le crime et la peine. Ces vérités allaient être gravées dans des pages bien sanglantes.

C'est un malheur attaché à ces crises violentes, d'empoisonner les institutions les plus salutaires. Marseille florissait, aux extrémités du royaume, dans une espèce de république municipale; l'intérêt du commerce et d'anciens usages protégeaient

(1) Il est certain que Marseille n'aurait pas souffert la moitié de ses maux, si elle avait possédé des *greniers d'abondance*, espèce d'établissemens contre lesquelles la théorie fait valoir de si bonnes raisons; tant il est vrai qu'en administration il n'y a point de principe absolu !

sa liberté jalouse. Ses échevins, magistrats temporaires, élus par la bourgeoisie, n'étaient que des tribuns sous le titre de *protecteurs et défenseurs des privilèges*. En vain l'orage les presse ; au lieu d'un despotisme sauveur, ils n'ont à exercer qu'un pouvoir paternel et mitigé, qu'il ne leur est permis ni d'abdiquer ni d'étendre. L'arsenal et les galères forment un gouvernement séparé, qui ne leur prête qu'à regret de légers secours ; la garnison, retranchée dans les forts, ne leur obéit point, et ils sont même contraints de la nourrir pour éviter le pillage dont elle les a menacés. Le parlement d'Aix, d'autant plus jaloux de son influence administrative qu'elle est usurpée, ne manque pas d'accroître les embarras du moment par ses lentes formalités et ses tracasseries hautaines. Déjà il a retardé l'établissement des marchés en voulant autoriser l'entrevue des procureurs de la province et ratifier le concordat. On le voit ensuite faire survivre son orgueil à son courage, et, fuyant d'Aix à Saint-Remi, harceler encore le commandant de la province par des prétentions si déraisonnables qu'elles irritent d'Aguesseau, le plus patient des ministres. De son côté le commandant de la province, fuyant encore plus vite devant la peste, qui semblait le poursuivre, semait dans sa déroute des ordonnances aussi nombreuses qu'impraticables. Le conflit des pouvoirs aggravait le mal ; et

le parlement ayant autorisé des Marseillais à se retirer dans le lazaret de Toulon, des felouques armées leur en défendirent l'approche, et répondirent aux arrêts par des coups de canon.

Mais, tandis que tout conspire contre les échevins, ceux-ci vont montrer jusqu'où la nécessité peut élever des hommes renfermés jusqu'alors dans des habitudes vulgaires : deux surtout, Estelle et Moustier (1), déploient un caractère admirable. Plus de repos, plus de sommeil, plus de soin de leur vie ; leurs pensées, leurs exemples, leurs paroles sont un héroïsme de tous les instans, et l'ingratitude, qui leur a reproché quelques fautes, oublie que le moyen de les éviter était réellement au-dessus des forces humaines. Un volontaire s'élance de la foule pour partager leur fardeau : c'est

(1) Le viguier M. de Piles, et les deux autres échevins Audimard et Dieudé, restèrent à leur poste, et servirent sans doute utilement, mais ne firent aucun de ces actes qui commandent au burin de l'histoire d'en consacrer le souvenir. Le chevalier Roze, dont je vais bientôt parler, quoique nommé l'un des seize intendans de santé pour l'année 1720, ne s'en tint pas aux prévoyances de cet emploi, devenues presque inutiles par l'invasion de la peste; et le dévouement de ce grand citoyen fut tout volontaire. Il était né en 1671. Quoique simple négociant en Espagne, il y servit utilement la cause de Philippe V, et fit fort bien la guerre. Louis XIV le récompensa en le nommant chevalier de Saint-Lazare. Il fut ensuite notre consul à Modon, et s'y trouva dans un temps de peste qui lui donna quelque expérience de ce fléau. Il revenait à Marseille presque au moment où le fatal bâtiment du capitaine Chataud y abordait.

le chevalier Roze, génie inventif, homme d'exécution, ame aussi généreuse qu'aucun siècle en ait jamais produit. A leurs côtés marchera cet évêque illustre, que de lâches conseils essaient en vain d'éloigner du péril. Une taille colossale, une éclatante piété, une charité noble et austère le rendent imposant à la multitude. Son zèle, supérieur à ses lumières et à son caractère, moins fort qu'impétueux, trouveront dans le désastre public un plus digne aliment que les querelles de l'Eglise, où il s'est jeté sans mesure. Soit par défiance de lui-même, soit peut-être aussi par un saint orgueil, il se propose pour modèle la conduite que tint dans la peste de Milan le fameux archevêque Charles Borromée. Les yeux attachés à ce but sublime, qui lui cacha quelquefois ce que la différence des temps et des lieux eût exigé, Belzunce va suivre sans se détourner les traces que lui a laissées depuis deux siècles ce grand prélat, blâmé par le peuple et canonisé par Rome. C'est aux mains de ces quatre hommes que la Providence, fuyant de Marseille, semble en remettre la destinée.

La maladie qui désola cette ville, et qui ensuite étendit ses ravages au-delà du Rhône, rappelle dans beaucoup de ses traits la peste décrite par Thucydide, moins terrible cependant, puisque ceux qui en guérirent n'eurent pas, comme les

Athéniens, les extrémités du corps mutilées par la gangrène. La ressemblance est plus entière avec le fléau qui, en 1770, emporta cent mille habitans de la ville de Moscou, et qui, sorti de la guerre des Turcs, était un des premiers fruits de l'ambition de Catherine II. A Marseille, la contagion attaque de préférence les enfans, les femmes, les indigens. Sa violence est inouïe dans les constitutions fortes; mais elle dédaigne les vieillards décrépits, les fous détenus dans les hospices, et les êtres de rebut en proie aux difformités, aux ulcères et aux affections cutanées (1). Sauvé d'une première atteinte, on n'est à l'abri ni d'une seconde ni d'une troisième. Si cette peste est un venin, il échappe à l'œil, à l'esprit, à l'analyse, et

(1) Je présume que c'est en réfléchissant à cette circonstance de la peste de Marseille, qu'on a pratiqué de nos jours les sétons, comme le meilleur et peut-être le seul préservatif de la contagion. Cette opinion devenue générale a été confirmée par l'expérience de nos soldats blessés en Égypte, qui ne furent jamais atteints de la peste tant que durait la suppuration. Beaucoup d'Orientaux sont dans l'usage de se faire ouvrir deux cautères aussitôt que la peste se déclare. Cette précaution, et le soin que les infirmiers turcs prenaient en Égypte, pendant notre expédition, de séquestrer les malades, et de s'en tenir eux-mêmes à une forte distance, attestent combien est exagérée l'indifférence où nous croyons que ce peuple est plongé par le fatalisme. Ajoutons que plusieurs Orientaux ont, durant la peste, dans le vestibule de leurs maisons, des tonneaux d'eau froide où ils lavent fréquemment leurs mains, leurs corps, et même leurs habits.

n'agit pas comme les autres poisons par des effets uniformes. Aucun symptôme ne le signale qui ne soit commun aux deux espèces de fièvres que le vulgaire nomme improprement putrides et malignes. Il paraît n'être lui-même qu'un composé de leurs qualités perverses, exalté au plus haut degré de virulence (1). Les écrivains qui ont cru peindre ce Protée nous ont trompés, tant ses formes furent mobiles et opposées.

La durée de ses atteintes n'eut point de règle ; et, depuis le début par la mort subite jusqu'au septième jour, il frappa indistinctement ses vic-

(1) M. Pinel ne peut lui-même dans sa Nosographie désigner la peste que par la qualification de *fièvre adéno-nerveuse* (fièvre qui attaque les glandes et les nerfs), définition illusoire comme tant d'autres qui, au lieu de caractériser la maladie, en indiquent seulement un symptôme. M. Larrey, qui a sur ce célèbre médecin l'avantage d'avoir lui-même beaucoup vu et traité la peste dans l'armée d'Égypte, dont il était chirurgien en chef, soutient au contraire que le tissu des glandes n'est jamais attaqué; il explique comment le venin, s'avançant du centre aux extrémités, établit ses foyers dans les régions inguinales et axillaires, à l'issue des grandes cavités où sa marche rencontre des obstacles; il décrit les trois périodes de la maladie, l'inflammatoire, l'exanthématique et la nerveuse ou adynamique; et il indique le traitement convenable à chaque époque. Son mémoire peut être regardé comme un des fruits les plus précieux de notre expédition d'Égypte. On le trouve au tome Ier des *Mémoires de chirurgie militaire et campagnes de J. Larrey*. De nos jours, Stoll a prétendu que, en tout temps et en tous lieux, il périt des malades attaqués de véritables pestes individuelles.

times. Les symptômes ne se ressemblèrent ni dans deux malades, ni souvent deux heures de suite dans le même. Les uns ont le visage livide, et les autres enflammé; ici un morne silence, là une effrayante loquacité; ceux-ci périssent sans douleur dans une indolence invincible; une atroce phrénésie tue ceux-là sans convulsions; quelques-uns traînent des regards ternes et languissans; le plus grand nombre roule des yeux d'hydrophobes pleins de fureur et d'épouvante. Si de la foule des récits il m'est permis de tirer quelques caractères plus généraux, voici ceux que j'oserai annoncer comme distinctifs de la contagion de 1720. Une apparition presque générale de tumeurs et de charbons, funestes ou salutaires, suivant l'époque et la place où ils se déclarent; une odeur douceâtre, sans être fétide, qui s'exhale des malades, et s'attache aux tissus voisins avec ténacité; un trouble de l'ame et une peur si profonde, que les secours spirituels manquent rarement de précipiter la mort; un désespoir accompagné de larmes et de regrets, qui s'élève brusquement dans les plus résignés, et précède leur dernier moment (1); enfin

(1) La relation des médecins de Montpellier en cite un exemple touchant. Deux jeunes filles de l'avocat Ribes se dévouent au service des malades, et sont toutes deux atteintes; l'aînée meurt et sa sœur guérit, mais est inconsolable de lui survivre. Une rechute semble enfin combler ses vœux; mais aux derniers momens le cou-

le trait le plus singulier de ce fléau, et celui que les historiens de fantaisie ont négligé, c'est, si j'ose le dire, son étrange partialité. Tandis qu'il foudroie les deux tiers des malades, l'autre tiers est à peine effleuré. Quinze à vingt mille pestiférés (1) voient éclore leurs bubons sans être obligés de s'aliter, et sans qu'aucunes de leurs fonctions organiques soient dérangées. Ils promènent impunément dans les rues des plaies aussi bénignes que le bouton d'Alep. Ces heureux privilégiés sont, pour la plupart, des mendians et des vagabonds, méprisés en quelque sorte par la peste comme par le reste des hommes. Tels étaient les caprices de l'ennemi indéfinissable qu'il s'agissait de combattre.

L'art essaya en vain contre lui des remèdes de toute nature (2). Les plus simples furent seulement les moins meurtriers. L'imagination mobile des Français du midi rend plus rare parmi eux ce courage froid et ferme, qui diminue le danger en le mesurant. Les hommes instruits qui auraient pu

rage abandonne cette ame tendre et pieuse, et son désespoir éclate en pleurs et en gémissemens.

(1) C'est le nombre donné par les médecins de Montpellier. L'estimation de Bertrand est un peu moindre.

(2) Un chirurgien du fort réussit dans le traitement de plusieurs soldats, en débutant par un violent émétique qu'il appelait son *furet*, et ensuite du thé à grande dose. Ce remède fut toujours mortel dans la ville. Au reste les médecins, divisés d'opinion sur la na-

fixer leurs idées s'en acquittaient mal, si on en juge par cette lettre de l'archevêque d'Aix à l'abbé Dubois : « Le matin nous avons la peste ici, et le « soir nous nous portons bien. On devrait abolir « les médecins, ou ordonner qu'ils soient plus ha- « biles et moins poltrons. La crainte les a si fort « saisis, qu'ils voient tout peste, et c'est une grande « misère. » Fidèles, en effet, aux traditions du lazaret, les médecins du pays visitaient les malades le corps enveloppé d'un sarreau de toile cirée, les pieds élevés sur des patins de bois, la bouche et les narines couvertes, enflant la voix pour être entendus de loin, et moins semblables à un consolateur utile qu'au spectre de la mort qui ordonne aux moribonds de le suivre. L'un d'eux croit avoir lu qu'Hippocrate fit allumer des feux durant la peste d'Athènes; aussitôt, à un signal donné, d'innombrables bûchers s'embrasent à la fois autour de Marseille, sur toutes ses places, devant chaque maison, et même dans l'enceinte de plusieurs. Cette énorme conflagration, dans une saison si chaude, redoubla la rage de la maladie; le médecin Sicard,

ture de la maladie, s'accordaient assez sur le traitement. On se moque aujourd'hui de leur médecine humorale; mais on n'est guère plus avaneé. Les linimens d'huile, indiqués comme moyen curatif, et d'autres spécifiques vantés, attendent encore la sanction de l'expérience. En général la médecine interne fut impuissante dans cette peste; l'ouverture hâtive de la tumeur et l'extirpation de la glande opérèrent à peu près toutes les guérisons.

auteur de ce conseil, prit la fuite avec son fils. Cet exemple fut perdu pour Toulon, qui, quelque temps après, fit la même épreuve et s'en trouva aussi mal.

Sur les cendres de cet incendie, arrivent enfin les médecins de Montpellier, envoyés par la cour (1). Soit politique, soit conviction de l'école, ceux-ci étonnent les esprits par une assurance bien nouvelle : « Quel délire vous égare? disent-ils à la « foule qui se presse autour d'eux; le mal qui vous « assiège n'est point venu de Syrie entre les plan- « ches d'un vaisseau; il est né parmi vous de causes « naturelles, tel qu'on l'a vu cent fois dans des « pays inconnus au commerce du Levant, tel qu'il « a récemment assiégé plusieurs villes de France, « après l'hiver de 1709. Il s'éteindrait bientôt si « la terreur et la famine, qui sont votre ouvrage, « ne lui prêtaient une énergie étrangère. La main « de Dieu ne frappe pas vos malades, mais votre « cruel abandon les tue. Nous cherchons ici la con- « tagion de la peste, nous n'y trouvons que la con- « tagion de la peur. Cessez de craindre pour vous- « mêmes; retournez au lit de vos parens et de vos « amis; et, si vous doutez de nos paroles, voyez « nos actions. » En effet, sans crainte, sans pré-

(1) Ils étaient quatre : Chicoyneau, chancelier de l'université; Deydier, Verny, et Soulier, anatomiste. Leur séjour à Marseille fut interrompu par quelques jours qu'ils passèrent à Aix.



cautions, ils abordent les malades le sourire sur les lèvres; ils s'asseyent sur leurs lits, causent avec eux, et touchent tranquillement leurs corps, leurs vêtemens et leurs plaies. Cet exemple a d'heureux effets; les médecins et chirurgiens qui accourent des divers points de la France imitent cette intrépidité. Un jeune matelot de Toulon, qui les a vus opérer, s'érige en chirurgien, et obtient les succès que mérite son courage. La compagne d'un empirique allemand montre son habileté chirurgicale dans les hôpitaux et les réduits les plus infects. On ignore son nom et sa patrie. A sa taille svelte, à son extrême beauté, à sa fraîcheur, si remarquable au milieu des mourans, elle apparaît comme un être inconnu qui n'a rien de mortel. L'imagination, si crédule dans les grandes terreurs, se berce en effet de mille visions sur cette femme mystérieuse, dont le typhus épargne l'incroyable audace. Les médecins du pays se dépouillent aussi de leur craintive réserve, et sont d'autant plus dignes d'éloges qu'ils doutent moins du péril. L'un d'eux, nommé Adon, qui s'était servi de la pomme de sa canne pour s'assurer de la santé d'une jeune fille, est livré à d'implacables railleries, sorte de justice française dont les plus affreux désastres n'ont jamais arrêté le cours. Ce malheureux, désespéré, cherche et rencontre enfin la mort si facile à trouver : ce fut d'ailleurs une circonstance bien

précieuse à recueillir que, de tous ces téméraires étrangers, il n'en eût pas péri un seul si, par une bravade extravagante, le plus jeune d'entre eux n'eût voulu se coucher, à Aix, dans le lit d'une femme pestiférée, qui venait d'expirer (1).

L'aspect de la ville apprit bientôt que la résolution de quelques hommes était insuffisante dans de si grands malheurs. Jusqu'au 20 août ce fut une morne solitude; tout commerce suspendu; les temples, les tribunaux, les écoles fermées; le silence à peine troublé par l'enlèvement des morts, auquel les nuits ne suffisaient plus; dans l'intérieur des maisons les souffrances, le désespoir, la famine, tous les crimes de l'égoïsme. Enfin l'époque arriva où le soleil devait éclairer tant d'horreurs. Des malades parurent dans les rues, traînant quelques lambeaux de l'indigence, ou quelques débris de leur richesse, les uns chassés par la mi-

(1) White, chirurgien de l'armée d'Abercrombie en Egypte, s'inocula la peste, non comme M. Desgenettes, mais à plusieurs reprises et avec acharnement. Il avait un domestique arabe, qu'avec un flegme scientifique il enveloppa du drap d'un pestiféré. L'Anglais mourut au bout de quatre jours, et l'Arabe ne ressentit aucun mal. Wittman, médecin de la même armée, assure avoir vu un pacha qui continua impunément tous ses rapports avec une Circassienne de son harem attaquée de la peste. Ces faits isolés ont peu d'importance, tant une peste diffère d'une autre peste, et souvent diffère d'elle-même dans le cours de sa durée. On peut au reste observer que la peste étant sujette à récidives, l'inoculation de son venin est une audace sans but, et une curiosité inutile.



sère, les autres par la barbarie de leurs parens; ceux-ci survivant à tous leurs serviteurs, et ceux-là sans espoir, cherchant seulement un regard qui les plaignît à leur dernier soupir. L'histoire des contagions n'offre rien de semblable à ces places publiques où, sur des haillons infects, et à côté de cadavres déjà difformes et vieillis, de longues files de malades, tourmentés par l'ardeur du jour et par le froid des nuits méridionales, remplissaient l'air de cris et de gémissemens. On vit de ces malheureux, abandonnés de toute la nature, ramper jusqu'au ruisseau de la rue, et y expirer en trempant leurs mains brûlantes et leur langue enflée. D'autres, assis ou debout contre les murailles, conservaient l'attitude dans laquelle ils étaient morts; et rien ne bouleversait l'ame d'une terreur plus profonde que la rencontre inopinée de ces cadavres, qui avaient l'air de méditer. On reculait d'effroi et de douleur devant les restes sanglans du furieux qui s'était précipité des fenêtres, et devant l'enfant qui suçait encore le lait de sa mère expirée. Dirai-je la cause impie qui forçait tant d'infortunés à s'amonceler au sein des vastes places? hélas! dans toutes les rues ou des bancs et des auvens auraient pu leur servir d'abri, le cruel habitant avait soin, chaque jour, de les souiller d'immondices pour ôter au pauvre fugitif qui allait mourir l'envie d'y poser sa tête.

peuple, enrolés de force sous le nom de *corbeaux*. Il fallut bientôt suppléer à la désertion de ceux-ci par des forçats. Les commandans des galères ne les prêtèrent qu'avec peine, et sous la condition singulière que les consuls seraient tenus de les remplacer en nombre égal. C'était une affreuse milice que les corbeaux et les forçats; les échevins les conduisaient l'épée à la main. Quand ces misérables pénétraient dans les maisons, ils ne consentaient qu'à prix d'or à emporter les cadavres, c'est-à-dire à les entraîner à l'aide de crocs de fer; et s'ils rencontraient des malades abandonnés, ils ne manquaient pas de les tuer pour piller impunément. Aussi lorsqu'en 1743, durant la peste de Sicile, le grand-maître de Malte envoya aux habitans de Messine deux cents esclaves turcs pour enterrer leurs morts, les Messinois, refusant de les recevoir, répondirent qu'ils avaient assez de leurs propres bandits. Combien on doit regretter qu'il n'existe pas un corps religieux, dévoué par son institution à ces soins effrayans; car la puissance humaine n'a pas de quoi payer de si grands sacrifices (1). Le nombre des morts,

(1) L'abbé Gaudereau, missionnaire et consul en Perse, attribue le peu de ravage de la peste en cet empire à la secte des Guèbres, qui se fait un devoir sacré d'ensevelir les morts et de purifier les lieux malsains. (*Relation des différentes espèces de peste*, in-12, 1721, pag. 39.) La conservation de la secte de Guèbres est un prodige plus utile et non moins singulier que celle de la race juive.

croissant de jour en jour, exigea bientôt l'emploi de tombereaux pour les transporter. Mais dans ces temps malheureux les travaux les plus simples sont d'une inconcevable difficulté : il fallut saisir dans les campagnes les voitures et les chevaux dont on eut besoin. Les forçats brisaient les harnais à dessein, et les ouvriers épouvantés refusaient de les réparer. Enfin toute l'autorité des consuls ne put jamais parvenir à en faire rouler plus de vingt, quantité si insuffisante que la ville, engorgée de mille cadavres par jour, pensa toucher à sa fin. La tradition a conservé un trait bien honorable à la mémoire de M. de Belzunce. On raconte que, pour encourager les conducteurs, il monta lui-même et s'assit sur le premier tombereau qui partit pour sa triste destination, quoique ailleurs ce prélat dissimulât mal l'horreur que lui inspiraient ces funérailles sans larmes et sans culte (1).

(1) Dans son mandement du 22 octobre, il parlait de *corps jetés dans de vils et infames tombereaux, et traînés dans une sépulture profane hors de l'enceinte des murs*. Ces expressions imprudentes proférées durant la peste n'étaient propres qu'à augmenter le désespoir du peuple. Au reste, toutes les chaires du royaume retentissaient de même contre les Français de menaces et d'imprécations violentes telles que les comportaient jadis la dureté de mœurs des hébreux et l'hyperbole des langues orientales. Le pape seul, par un doux contraste avec la fureur toute juive de nos orateurs sacrés, n'adressa que des consolations aux villes consternées, et étendit *jusqu'aux morts* la faveur de ses indulgences. (*Bref du 15 septembre.*)

Les fosses communes étaient une autre source d'embarras. Des paysans, amenés par la violence, ne les creusaient qu'avec une terreur superstitieuse. On remplissait aussitôt ces vastes réceptacles; mais la fermentation ayant accru le volume de tant de corps entassés, les fosses revomirent à la lumière leur effroyable dépôt. Les ouvriers s'enfuirent; le consul Moustier, saisissant une pioche, s'avança seul sur ce charnier mouvant; quelques soldats, émus de honte, le suivirent, et la terre voila de nouveau ces fondrières de cadavres. Mais tant de contrariétés épuisaient les forces, et l'on délibéra s'il ne convenait pas de transporter dans les champs la population qui respirait encore, et de céder aux morts la ville qu'ils infestaient. Avant de prendre cette extrême résolution, on voulut cependant tenter un dernier effort : on enfonça les caveaux de plusieurs églises, et malgré la résistance de l'évêque on les emplit de cadavres jusqu'à la voûte (1), ce qui débarrassa quelques quartiers. Mais le danger le plus imminent était une sorte de volcan pestilentiel formé sur l'esplanade de la Tourette : près de deux mille corps y pourrissaient depuis trois semaines, masse horrible que sa fluidité ne permettait plus de transporter, et dont l'imagination

(1) On couvrit les cadavres de chaux vive, et on scella l'ouverture des caveaux avec soin ; il n'en résulta aucune suite fâcheuse.



ne saurait soutenir l'idée si la langue avait des expressions pour la peindre. La destruction de ce foyer de mort était un prodige réservé au chevalier Roze. Commissaire général de Rive-Neuve, partie de la ville qui est de l'autre côté du port, il y avait maintenu l'ordre, créé un hôpital, et retardé les progrès de l'épidémie en sacrifiant toute sa fortune. Aussi courageux qu'infatigable, il partageait encore les soins des consuls dans le reste de la cité : ce fut lui qui, ayant découvert que de vieilles fortifications voisines de l'esplanade étaient creuses jusqu'au niveau de la mer, en fit rompre la voûte, et disposa tout pour la plus hardie entreprise. Avec cent galériens, baignés de vinaigre, et que lui-même encourage de la voix et de l'exemple, il ose entourer la place fatale; par une manœuvre aussi rapide que bien combinée, il pousse les monstrueux débris dont elle est jonchée, et en trente minutes les précipite dans les flancs de deux bastions qui jadis avaient moins utilement défendu contre Jules César la ville des Phocéens (1).

J'ai dit le plus haut degré de violence où s'éleva la maladie. Il est temps de voir comment et

(1) Cette expédition, unique dans les fastes des misères humaines, a été le sujet d'un tableau peint par J.-F. de Troy, et gravé par Thomassin. On prétend qu'à l'exception de deux ou trois, tous les soldats et tous les galériens qui y furent employés mou-

jusqu'où se propagea la contagion. Elle atteignit ceux qui avaient fui dans les clochers et ceux qui s'étaient retranchés sur des navires. Ces embarcations étroites et brûlantes, que le besoin de vivres forçait de communiquer avec la terre, essuyèrent de grands ravages. L'élément qui les portait fut lui-même corrompu. L'opinion que les animaux domestiques pouvaient communiquer la peste par leur fourrure en fit tuer un grand nombre. On jeta leurs dépouilles dans le port, tandis que les autres, poursuivis par la famine, rongeaient les cadavres de leurs maîtres. Les galères et l'arsenal furent plus heureux. Isolés par des murs et par une estacade, assurés de l'ordre par une police militaire, et de l'arrivée des subsistances par la mer, ils durent aussi beaucoup à l'excellent établissement d'un hôpital d'épreuve, où les malades recevaient les premiers secours sans frayeur. Une population de dix mille ames compta seulement mille deux cent soixante attaqués et sept cent soixante-deux morts, ce qui ne dépassait pas le tribut d'une épidémie ordinaire. La ville avait perdu plus du tiers de ses habitans. La proportion fut à peu près la même dans le territoire,

rurent en peu de jours. Quoique l'embellissement de Marseille pût le faire désirer, on n'a pas encore osé toucher à ces cavernes incommodes où dorment depuis un siècle tant de dépouilles de l'hydre pestilentielle.

mais la cruauté du supplice y révolta autant que le nombre des victimes; cette foule de prolétaires craintifs qui s'étaient réfugiés le long des ruisseaux et jusque dans de profondes cavernes, se vit en proie à des souffrances qui font frémir, et au fer des brigands déchaînés dans le pays. Les routes offraient les embûches d'un crime nouvellement créé; des troupes de mendians, feignant d'être pestiférés, demandaient de loin aux voyageurs le secours de leur bourse, et ces derniers s'estimaient heureux de prévenir par cette rançon des approches plus meurtrières. Il est aussi vrai de dire que dans les campagnes, ce prétendu séjour d'innocence et de vertu, l'abandon des malades fut plus hideux, et l'égoïsme plus effronté qu'à la ville. La peur y rendait les hommes si aveugles et si féroces, que le médecin et son cheval n'y trouvaient d'asile nulle part. Il leur fallait en sortant de la ville emporter leur ration et la consommer au milieu d'un champ (1).

Aix fut attaquée dans le mois d'août. L'attente du fléau, une situation saine, une population peu nombreuse, le séjour des premières autorités, un archevêque ferme, éclairé et propre à l'administration, tout promettait une heureuse défense. On imagina d'enfermer chaque famille dans sa maison, et de constituer la ville en quarantaine

(1) Relation de Bertrand.

générale. Chaque jour on faisait une visite pour distribuer la nourriture, et enlever les malades à l'apparition du plus léger symptôme. La peste, devenue méthodique et silencieuse, n'en fut pas moins meurtrière. L'expérience se prononça contre les infirmeries communes, puisque de huit mille malades qui y entrèrent, il n'en sortit que quatre cent soixante-six un peu vivans. Ceux qui, par crédit ou par ruse, éludèrent l'arrêt de mort qui les y envoyait obtinrent seuls quelques guérisons (1).

Le vol et la contrebande introduisirent, au commencement d'octobre, la peste dans Toulon, comme ils l'avaient fait dans la ville d'Aix. Quoi-

(1) *Relation des médecins de Montpellier.* Un célibataire de la famille Portalis, se sentant attaqué ainsi que son domestique, se barricada dans sa maison et fut enfermé sous le scellé. Ces deux hommes, pour charmer leurs derniers momens, imaginèrent de s'enivrer; mais à leur réveil ils étaient hors de danger, et leurs bubons étaient percés. Si un accès d'ivresse est un moyen curatif, surtout pour les Musulmans qui n'ont pas l'habitude des liqueurs fortes, il ne faut pas croire qu'une ivresse fréquente soit aussi un préservatif. Plusieurs Marseillais, ayant ouï dire qu'Alcibiade s'était garanti de la peste par la bonne chère, furent victimes de leur imitation. Tout excès affaiblit, et tout affaiblissement provoque la peste, maladie essentiellement nerveuse qui procède par extinction de forces. L'expérience des Français en Égypte a prouvé que l'unique soulagement à ce fléau était dans la médecine stimulante. Il faut seulement, suivant les circonstances, passer des plus faibles excitans aux plus énergiques, ou descendre des plus forts aux moins actifs. Mais infailliblement toute pratique débilitante est funeste.

que lasse de retracer des scènes de désolation et d'horreur, ma plume doit à l'intérêt public de conserver quelques-unes des circonstances qui accompagnèrent la dépopulation du plus bel asile de nos forces navales. L'hiver n'y enchaîna pas les progrès de la contagion. Les premiers symptômes étaient un délire si furieux qu'on livrait les malades aux galériens, et ceux-ci les garottaient de cordes avec une telle violence, que ceux qui survécurent en gardèrent toujours les cicatrices. On apprit qu'une des misères de la peste est de ne pouvoir créer de papier-monnaie, parce que la matière dont il se compose est un puissant conducteur du typhus, et que l'essai qu'on en fit porta la mort à tous les boulangers. L'évêque ordonna à la hâte des prêtres de vingt ans; mais les secours spirituels devinrent si formidables qu'il fut à la fin défendu aux confesseurs de visiter aucun malade, sans être mandés par le commissaire. On fut réduit à bénir la hideuse assistance des forçats; nul danger ne leur répugnait; la liberté dont ils étaient redevables à la peste, les animait d'un courage et d'une force inconcevables; l'hilarité de leur visage contrastait avec l'abattement général, et ils étaient à peine employés depuis quelques heures, qu'ils reparaissaient rayonnans de joie, délivrés des couleurs du bagne, et revêtus des meilleurs habits de la bourgeoisie.

Toulon ayant, pour ainsi dire, réuni l'indiscipline de Marseille au régime pédantesque de la ville d'Aix, essuya les malheurs attachés à l'une et à l'autre. L'entreprise de soumettre toute la cité à une quarantaine de soixante jours, ajouta un fléau nouveau à celui de la nature. Seulement pour exécuter cette folie, il ne fallut pas moins de mille employés qui moururent tous. Sur une population de vingt-six mille deux cent soixante-seize habitans, il n'en resta que dix mille quatre cent quatre-vingt-treize, en comptant dans ce dernier nombre les étrangers qui n'étaient pas compris dans le premier recensement; en sorte que, dans une ville d'environ vingt-six mille ames, plus de vingt mille furent malades; à peine quatre mille guérirent, et plus de seize mille succombèrent (1).

Arles ne fut défendue ni par sa vaste enceinte, ni par le Rhône, ni par ses plaines de cailloux. Forbin, son archevêque, publia un mandement tellement séditieux, que sa famille courut se jeter aux pieds du Régent, en demandant grace pour la démence d'un vieillard qui accusait le ciel de

(1) M. d'Antrechaus, premier consul de Toulon, a publié une relation de la peste de 1720, pleine de vanité et de diffusion, où il a noyé quelques détails intéressans dans une foule d'observations oiseuses. On y trouve principalement sur le danger d'opérer la séquestration complète de toutes les maisons d'une ville, des faits et des résultats précieux que la seule expérience pouvait révéler.

punir le peuple des vices de la cour, et, tel qu'un musulman, érigeait la peste en un fléau privilégié qui tue de droit divin. La populace, poussée par la famine, rompit la clôture du pont, et, par une singularité qui confondait toutes les idées reçues, se répandit dans l'île de la Camargue sans y porter la peste. Le petit port de la Ciotat échappa au fléau par la sévérité des femmes, qui se chargèrent seules d'en garder les avenues. Avignon entra plus tard sous l'empire de la maladie, moins peut-être par une contagion réelle, que par esprit d'imitation. On ordonna la quarantaine, et la main du bourreau fouetta les femmes indiscrètes qui la violèrent. Mais le désordre croissant dans les murs, la France offrit le secours de ses soldats : il fut accepté par le vice-légat, qui, sans talens et sans courage, restait caché dans le fond de son palais. Après s'être présentée devant Orange et Tarascon, la peste, traversant le fleuve, erra sur la croupe des Cévennes, et infesta la petite province du Gévaudan. Le trentième de la population y périt (1). La terreur ou le manque de secours furent tels qu'on força, l'épée à la main, les misérables préposés aux sépultures à faire sur les vivans des opérations chirurgicales.

(1) Ladevèze, qui commandait le Gévaudan, envoya une liste des morts détaillée par villes et villages avec une grande exactitude; elle s'élève à cinq mille quatre cent trente-huit.

La contagion remplaça seulement dans Alais les maladies régnantes, sans augmenter la mortalité (1). A Montpellier même, elle marqua de ses signes quelques femmes, mais ne démentit point dans leur propre ville les professeurs, qui s'étaient déclarés contre la contagion. Le maréchal de Berwick brûla plusieurs villages où elle paraissait plus rebelle, cruauté gratuite dont l'ordre ne fût pas sorti de la bouche d'un Français. Un ambassadeur turc, qui traversait alors le Languedoc, désigna la ligne où le fléau s'arrêterait. L'amour du merveilleux fit honneur à la sagacité de ce musulman d'une prédiction que le basard justifia. Il eût été plus sûr d'observer qu'en s'éloignant de leur foyer les rayons de la peste s'affaiblissaient sensiblement. On a remarqué de même qu'au moins jusqu'à présent la contagion de la fièvre jaune ne dépassait jamais ni une certaine hauteur au-dessus du niveau de la mer, ni une certaine distance de son rivage.

La modération du mal, que le Gévaudan devait à la distance des lieux, le temps l'opérait aussi dans Marseille. Ce fougueux désordre de l'économie vitale affectait une marche régulière, indé-

(1) On envoyait à la campagne les convalescens et ceux qui les avaient servis. L'émétique administré à ces derniers leur faisait rendre une grande quantité de petits vers semblables à des grains d'orge. *Nosologie de Sauvages.*

pendante des vains efforts de l'homme. Après avoir atteint par degrés son plus haut période, il déclinait par la même progression. De grandes circonstances de l'atmosphère accompagnèrent ses divers états, et il est utile d'en garder le souvenir, puisque sans être des causes premières, elles devaient influer sur les deux élémens de toute contagion, c'est-à-dire sur le développement des miasmes, et sur les dispositions des organes. La nuit du 21 juillet fut troublée par un orage si terrible, que les vieillards ne se souvenaient pas d'en avoir vu de semblable. Les coups redoublés de la foudre frappèrent plusieurs parties de la ville. La maladie prit seulement alors son caractère épidémique. Les indices antérieurs s'étaient si bien dissipés, que le même jour les magistrats avaient écrit à la cour pour la rassurer sur la santé publique. Le mal s'accrut graduellement jusqu'au 2 septembre, époque d'un carnage sans exemple. Un vent qui s'éleva brusquement du nord arrêta toutes les éruptions salutaires, et, soufflant sur ces malheureux, abandonnés dans les rues à l'état de nature, les dévora comme une peuplade d'insectes. C'était une ancienne opinion accréditée parmi les Marseillais que la vendange était favorable à la guérison de la peste, surtout dans la ville où d'innombrables cuves servaient à la fermentation vineuse. Les échevins ordonnèrent la récolte, et la contagion

déclina en même temps, sans qu'on puisse assurer qu'il existât entre ces deux faits une relation nécessaire. On ne saurait non plus attribuer trop d'influence à la saison, puisqu'au moment où le fléau tempérait son courroux dans Marseille, il commençait dans les villes voisines ses plus grands ravages, que l'hiver ne suspendit pas.

Jusqu'alors, le pouvoir borné et le courage indomptable des consuls avaient soutenu seuls ces crises réitérées. Mais l'adoucissement qui apparut dans les phénomènes morbides fut heureusement secondé par la nomination de M. de Langeron au commandement extraordinaire de Marseille et de son territoire. L'entière disposition des galères, et l'établissement d'un camp à la Chartreuse, mirent dans ses mains une autorité conforme à la grandeur du péril. Témoin du dévouement des échevins, il se fit une gloire de le diriger sans jalousie. Son noble caractère, sa justice et sa vigilance mêlèrent un rayon d'espoir au deuil général. Les fonctionnaires fugitifs furent contraints de revenir, et la cité vit disparaître la fange qui couvrait ses rues d'une couche si épaisse, qu'on ne pouvait plus y aller qu'à cheval. La municipalité avait bien jusqu'alors prescrit ces deux mesures, et beaucoup d'autres aussi utiles : mais que peut la sagesse des conseils sans la force qui exécute? Les événemens se pressèrent avec tant

d'impétuosité, et le siége de l'autorité suprême était si éloigné, que le gouvernail flotta trop long-temps au hasard. De semblables circonstances amèneront encore le même désordre, tant qu'une loi particulière sur les contagions n'aura pas résolu d'avance plusieurs questions importantes au salut des peuples.

Le gouvernement ne se borna pas à donner à Marseille un chef digne d'éloges; il avait, dès le principe, institué à Paris un bureau particulier pour hâter la correspondance et les secours. Quoiqu'une lettre des consuls, du 21 juillet, eût pu calmer ses sollicitudes, il envoya des médecins qui arrivèrent le 12 août. Le cordon des troupes fut établi avec rigueur et célérité. Les intendans et les commandans voisins reçurent l'ordre de fournir à la Provence d'abondans secours, et tout dépose que ces devoirs pieux furent remplis. Les médecins et chirurgiens manquèrent si peu, que la municipalité fit poser des affiches dans les principales villes du royaume, pour détourner ceux qui seraient tentés d'en venir augmenter le nombre déjà trop considérable (1). Le Régent chargea le Rhône d'une si grande quantité de blé, que les administrateurs de la Provence, suivant le rapport de l'historien Papon (2), le supplièrent de retenir

(1) Relation du docteur Bertrand.

(2) *De la Peste*, par Papon, tom. I, pag. 356.

un bienfait qui ruinerait les agriculteurs du pays, et empêcherait le paiement de la taille. La disette continua néanmoins à Marseille, parce que le rayon de la peste, en s'étendant, éloignait de plus en plus le cordon sanitaire et l'emplacement des marchés. Malgré la crise violente où la chute du papier-monnaie avait mis le Régent, il fit aussi porter à Marseille vingt-deux-mille marcs d'argent; et Law, tout abattu qu'il était, y joignit personnellement 100,000 livres (1). Une société bienfaisante, où figuraient les Bernard et les Paris, fournit 300,000 livres par mois, pour tout le temps que durerait la contagion, et sans intérêt pendant trois années. A la voix des évêques, les aumônes coulèrent aussi de tous les diocèses. L'impartialité réclamait ces détails, dont le penchant satirique des écrivains du dernier siècle négligeait volontiers la recherche. Je ne sais pas plus dissimuler les torts de la régence que lui en supposer d'imaginaires. On sait d'ailleurs que le Régent affectionnait Marseille et en connaissait l'importance; il avait déjà, en 1719, révoqué les lois oppressives qui interdisaient au commerce de cette ville la navigation dans les mers de l'Amérique.

Cependant Marseille, délivrée des horreurs qui

(1) *Journal extrait du mémorial de la ville*, par Pachetty de Croissainte, orateur de la ville et procureur du roi.

l'avaient souillée pendant deux mois, commençait à prendre un aspect mélancolique. Les citoyens quittant leur retraite apparaissaient comme des ombres étonnées, pâles et tremblantes. L'altération morale de leurs facultés était cependant moins profonde que celle des convalescens de la peste d'Athènes, dont plusieurs perdirent la mémoire, et oublièrent jusqu'à leur nom. Ils portaient de longs bâtons pour prévenir le contact de tous les corps, et s'interrogeaient de loin sur les malheurs communs. Ceux qui avaient été guéris, se croyant à l'abri des rechutes, consentaient pour de fortes rançons à servir les malades, et devenaient humains autant par erreur que par avarice. Des croix rouges peintes sur les maisons infectées frappaient l'ame de l'antique souvenir des vengeances divines. L'évêque, imitateur de Borromée, tantôt les pieds nus et la corde au cou, se traînait en victime expiatoire (1); tantôt la voix tonnante et l'hostie dans les mains, il montait sur le faîte d'une église, et lançait contre la peste les vieilles foudres de l'exorcisme (2). Il

(1) 1er novembre.

(2) 15 novembre. Les prêtres de l'antiquité conjuraient les épidémies par des fêtes et des jeux publics, et ce fut dans ce dessein que les augures de l'Etrurie en apportèrent l'usage à Rome. Dans ses conseils aux magistrats de Marseille, Chirac, le premier médecin du roi, leur recommanda surtout de distraire le peuple par des chants, des danses et des parades exécutées en plein air; mais

ne m'appartient pas de décider si le christianisme commande ces lugubres spectacles, mais je sais bien que la raison humaine en redoute les effets. De son côté, le pape, toujours plus indulgent, voulut joindre à ses faveurs spirituelles un secours effectif de trois mille charges de blé. Mais quelque mésintelligence régnait alors entre la France et le Saint-Siège. Lafitau, évêque de Sisteron, notre chargé d'affaires à Rome, soupçonna que cette offrande fastueusement annoncée n'avait d'autre but que d'accuser le gouvernement du régent, d'humilier la France, et de décréditer l'abbé Dubois, qui se consumait à la poursuite du cardinalat. Pour qui connaissait le caractère malin et spirituel de Clément XI, le soupçon n'était pas dénué de vraisemblance. L'évêque de Sisteron appliqua donc, par l'ordre de Dubois, toutes

son mémoire arriva trop tard et pendant que la désolation universelle rendait ce moyen impraticable. Lorsque, en 1743, Naples craignit que la peste de Calabre ne pénétràt dans ses murs, une effrayante procession y montra l'archevêque, tout le clergé et tous les moines, les pieds nus, la corde au cou, la tête souillée de cendres, et la voix entrecoupée de sanglots. La noblesse suivait à pied, sans épée, sans poudre, et en habits de deuil. L'abattement et le désespoir que produisirent ces tristes images pouvaient être funestes. Tous les gens sensés craignirent que l'invasion de la peste n'en fût la suite. C'était, entre autres, l'avis de notre ambassadeur; mais heureusement l'imagination de ce peuple fantasque le ramena dès le lendemain à ses bouffonneries ordinaires. *Lettre du marquis de l'Hospital au roi*, du 25 juin 1745, etc.

les ruses de son esprit à retenir dans les ports d'Italie les bâtimens frétés par le pape (1); et le pontife eut la satisfaction d'avoir réduit ces deux prêtres à un rôle si odieux, et de faire partir malgré eux les trois navires chargés de son bienfait. Un de ces vaisseaux fit naufrage; les deux autres furent saisis par un barbaresque, qui, fidèle au plus beau précepte de l'Alcoran, les relâcha aussitôt qu'il en sut la pieuse destination. Ils déposèrent leur cargaison sur une île déserte, voisine de Toulon. M. de Belzunce en fit vendre la moitié, et distribua aux pauvres de Marseille, partie en nature et partie en argent, cette aumône célèbre, faite par un pape, repoussée par deux ecclésiastiques, sauvée par un pirate, et parvenue à son saint emploi par le concours singulier des deux religions de la Méditerranée.

La mortalité ayant pris fin avec l'année, on procéda dans le mois de janvier à la désinfection générale des maisons, des navires, et des marchandises, et de tout le mobilier. Ce dut être une immense et ruineuse opération dans un temps surtout où la puissance des acides minéraux n'était pas encore connue. Mais à peine fut-elle achevée, que la peste se réveilla; des rechutes alarmèrent des personnes qui n'avaient pas encore été at-

(1) Lettre de l'évêque de Sisteron à l'abbé Dubois, du 5 octobre.

teintes périrent, et les maladies d'autre nature qui reparaissaient étaient teintes de signes contagieux. Cet état douteux fut assez prolongé pour que les gens de l'art proposassent de recommencer la désinfection, à laquelle on était d'ailleurs convaincu que beaucoup d'effets suspects et volés avaient échappé. Mais le commerce s'opposa si vivement à une mesure qui allait redoubler les défiances de l'étranger, qu'on y renonça; et tout les symptômes fâcheux s'éteignirent d'eux-mêmes avant le mois de juin. Ainsi la peste de Marseille, cachant dans d'obscurs nuages sa naissance et sa fin, hésita pendant deux mois à son début, comme avait fait la peste de Montpellier en 1629, et pendant cinq à son déclin, sans que la science médicale pût se vanter d'avoir arrêté l'un et participé à l'autre. Si l'on veut mesurer le temps pendant lequel avait réellement sévi la contagion, la durée de cinq mois en paraît le terme moyen, et cette circonstance mérite d'être observée parce qu'elle fut commune à la fameuse peste noire du quatorzième siècle. En effet, ce fléau exterminateur, qui, arrivé des frontières de la Chine dans le Levant, envahit l'Italie et la Sicile en 1347, l'Espagne et la France en 1348, l'Angleterre en 1349, l'Allemagne et le Nord, en 1350, reposa sur chacune de ces contrées pendant cinq mois son vol empoisonné. Les gens de l'art nous ont laissé ignorer si

dans les années qui suivirent 1720, et au retour des mêmes époques, les malades guéris n'éprouvèrent pas des symptômes et des ressentimens du typhus. De nos jours, plusieurs des pestiférés de l'armée d'Égypte ont subi de ces avertissemens périodiques. Mais il serait possible que la peste, égarée pour ainsi dire dans nos climats, et n'y rencontrant point le partage symétrique des vents du nord et du désert, perdît une partie de sa constitution orientale, et ne fît plus sur les organes humains qu'une impression moins régulière et moins profonde.

La situation morale des hommes, durant l'époque dont je viens de tracer les phases douloureuses, n'avait pas offert un phénomène moins étonnant. Dans cette mêlée où la vie est peu de chose et le reste n'est rien, l'ordre social se trouble, et l'échelle des peines se renverse. Les lois deviennent cruelles, et les hommes affreux. Des gibets dressés de toutes parts, au milieu même des mourans, transformaient les plus beaux lieux de Marseille en hideuses gémonies. L'imprudente habitude des hommes religieux d'attribuer à la colère céleste un fléau qui moissonnait de préférence les enfans, les pauvres, et de vertueux confesseurs, achevait de bouleverser toutes les idées du peuple sur la justice et sur la Providence. L'assassinat et le vol se multipliaient sans remords. On vit le

monopole affamer Toulon, et ce qui restait de commerce à Marseille n'être qu'un tissu de calculs inhumains. Des spéculateurs poussèrent la perversité jusqu'à supposer dans quelques lieux de fausses contagions. D'ailleurs, on foulait aux pieds sans rougir, la probité, la nature et l'honneur; et ce cynisme intrépide est la plaie la plus profonde que les temps de terreur puissent faire à la morale publique. J'ai trouvé parmi les vieillards de la Provence la prévention assez générale que le caractère de ses habitans avait été altéré par ce désastre. Au reste, ce débordement de crimes n'est point particulier à la peste de 1720. Celles d'Athènes et de Toulouse (1) en offrirent un semblable. L'expérience, peu flatteuse pour l'orgueil humain, a fait dire aux Italiens, dans un proverbe de leur langue, qu'il faut, pour vaincre la peste, *l'or, le feu et la corde.*

Aux forfaits de la cupidité s'alliait, dans Marseille périssante, une débauche effrénée; non que le venin pestilentiel, comme quelques-uns l'ont pensé, provoquât les sens à de tels excès, mais parce qu'on se pressait d'épuiser en peu d'instans une vie qui allait échapper. La prostitution était commune et hardie. Les unions légitimes en dif-

(1) On doit à des assassins de Toulouse, pendant la peste de cette ville, la composition connue sous le nom de *vinaigre des quatre voleurs*, dont l'ail et le camphre font la base.

féraient peu, et il n'était pas rare de voir des femmes commencer et finir chaque mois un nouveau veuvage, sans que le simulacre d'autorité civile qui existait alors pût interposer, dans ces mariages si confus, autre chose que des précautions sanitaires. Comme c'étaient surtout les êtres disgraciés que la peste épargnait, les filles qui avaient vécu le rebut de leurs familles, en devenant tout à coup les seules héritières, se livraient avec hâte et fureur à des jouissances inespérées. Ainsi l'on avait vu, à la peste de Florence, les religieuses fuir de leurs cloîtres dans les repaires de la corruption, et se venger par le délire de la débauche de leurs longues austérités. Enfin, des élèves en chirurgie qu'on était réduit à employer, outrageaient à l'envi le peu de pudeur qui subsistait encore, et ce fut principalement de Toulon que parvinrent à la cour les plaintes les plus amères sur l'impudicité sacrilège de ces jeunes gens. Mais tandis que dans les villes maritimes la volupté souillait des ames jusqu'alors pures, les courtisanes d'Aix, au contraire, comme frappées d'une inspiration divine et d'un soudain repentir, couraient aux infirmeries se dévouer à une mort certaine en servant les malades. Le moraliste et le législateur contemplent avec inquiétude ces rapides mutations, où les uns, lassés de leur longue soumission à des bienséances convenues, brûlent

de faire, sous la faux de la mort, au moins un essai de cet état de nature dont un vague désir vit peut-être à notre insu au fond de tous les cœurs; pendant que d'autres, abandonnés jusqu'alors à leurs penchans individuels, s'élèvent d'un seul essor aux sacrifices les plus héroïques que se soit proposés l'émulation des sociétés. Ne dirait-on pas que ces temps monstrueux de souffrance et d'iniquité se plaisent dans une révulsion générale?

L'enthousiasme des méridionaux se décelait à Marseille par d'autres effets remarquables. Dans tout le cours de l'épidémie, l'accouchement y fut constamment suivi de mort, et l'on reconnaît là le froid calcul de la nature, qui, n'ayant d'autre vue que l'accomplissement de la reproduction, abandonne la femme en couches à tous les maux dont elle la préservait durant la grossesse. Sur la certitude de ce fait, il s'établit une association de jeunes gens, qui, animés d'un zèle apostolique, pénétraient au péril de leurs jours dans l'asile des femmes enceintes, épiaient le moment de leur délivrance, et après avoir, par une ablution furtive, assuré au nouveau-né la vie éternelle des chrétiens, couraient à des recherches nouvelles, et laissaient sans autres soins la mère et l'enfant subir leur infaillible perte. Une mission si étrangement spéciale rappelle, non la cruauté, mais la

pensée prédominante de ces soldats de la croisade, qui ouvraient le ciel aux enfans des Sarrasins, en leur donnant ensemble le baptême et la mort. En même temps, le recours à la Divinité si naturel dans les grandes infortunes, et si propre à fortifier les ames droites qu'ennoblit le sentiment religieux, se défigura dans les caprices d'une multitude ignorante. La populace, échauffée de débauche, s'abandonnait quelquefois par des emportemens de piété à des prières communes, favorables aux progrès de la contagion à cause des attroupemens qu'elles occasionaient (1). Deux fois les magistrats se plaignirent à l'évêque de ces pieuses imprudences, que deux fois l'événement avait cruellement punies. En effet, le 16 août, une procession en l'honneur de saint Roch avait commencé le caractère violent de l'épidémie, et le 15 novembre, la cérémonie où l'anathème emprunté à des rites barbares tomba du haut du clocher *des Accoules*, ranima le fléau qui s'éteignait. Mais il faut le dire, le prélat dont la foi était sans bornes et la charité si puissante, ne trouvait point dans son cœur la force de réprimer des mouvemens

(1) Le 20 août et le 17 novembre, suivant le mémorial de la ville. J'ai ouï raconter par des Russes que, dans la peste de Moscou, l'archevêque, ayant eu le courage de faire enlever des reliques qui occasionaient des rassemblemens dangereux, fut massacré par des fanatiques. Cet archevêque avait bien aussi son héroïsme.

qu'il croyait religieux ; et lui-même venait de vouer son diocèse à une pratique qui n'était pas à tous les yeux exempte de superstition (1).

Quelques vertus honorèrent cependant ces temps féconds en crimes. On loua la femme d'un laboureur, qui, près d'expirer, attacha l'extrémité d'une corde à ses jambes, pour que son mari pût l'ensevelir sans danger. On cita un jeune homme qui, après avoir servi son amante malade, et l'avoir déposée dans la fosse creusée de ses mains, tomba mort subitement. Mais combien furent stériles les affections humaines, si on les compare aux prodiges qu'enfanta la religion! Voyez Belzunce : tout ce qu'il possédait il l'a donné ; tous ceux qui le servaient sont morts ; seul, pauvre, à pied, dès le matin il pénètre dans les horribles réduits de la misère, et le soir le retrouve au milieu des places jonchées de mourans ; il étanche leur soif, les console en ami, les exhorte en apôtre, et sur ce champ de mort glane des ames abandonnées. L'exemple de ce prélat qui semble invulnérable, anime d'une courageuse émulation, non ce clergé de dignitaires oisifs et efféminés qui a fui au premier danger,

(1) Il s'agit de la dévotion moderne au sacré cœur de Jésus. L'origine, les progrès, les combats et les motifs secrets de cette institution, présentent des faits neufs et singuliers. Ils sont l'objet d'une dissertation qui figurera dans les pièces justificatives. Voir à la fin du deuxième volume.



mais les curés, les vicaires et les ordres religieux. Nul ne déserte; nul ne met à ses fatigues de terme que sa vie. La France compte avec orgueil les saints qui succombèrent dans cette noble mission. Il périt vingt-six récollets, et dix-huit jésuites sur vingt-six. Les capucins appelèrent leurs confrères des autres provinces, et ceux-ci accoururent au martyr avec l'empressement des vieux chrétiens; de cinquante-cinq, l'épidémie en tua quarante-trois. La conduite des prêtres de l'Oratoire fut plus magnanime, s'il est possible. Les fonctions du ministère sacré leur étaient interdites, car la peste n'avait pas suspendu la discorde théologique; et des fanatiques, la bulle à la main, tourmentaient les mourans jusque sur les bords du tombeau où ils descendaient ensemble (1). Mais les oratoriens refusèrent de profiter de leur propre disgrace, et ils se dévouèrent au service des ma-

(1) Comment des chrétiens ne rougissaient-ils pas de se montrer si inférieurs aux païens? Ceux-ci dans les grandes calamités recouraient à des fêtes religieuses, où les procès étaient abolis, les inimitiés éteintes, et les prisonniers mis en liberté: tous les citoyens, riches ou pauvres, se réunissaient et s'embrassaient dans des agapes publiques, à l'exemple des dieux, dont toutes les statues étaient alors apportées et couchées sur des lits dans le même temple. Les historiens racontent comment cette fête des réconciliations, si pieuse et si fraternelle, eut lieu à l'occasion de la peste qui affligea l'empire romain en l'année 166, sous le règne de Marc-Aurèle.

lades avec une héroïque humilité; presque tous périrent, et il y eut encore des larmes dans la ville pour la mort du supérieur, homme d'une éminente vertu. Pendant que tant de sacrifices volontaires disaient ce que peut la charité chrétienne, les moines de Saint-Victor, insensibles à tout autre soin qu'à celui de leur conservation, montraient jusqu'où va la prudence humaine. Leur abbaye, dont les portes restèrent inexorables, fut le seul lieu de la ville que la peste respecta. Ce tranquille égoïsme, si bien récompensé, était héréditaire dans leur opulente communauté; de temps immémorial un contrat obligeait leur médecin à s'enfermer avec eux en cas de maladie contagieuse (1).

Le rétablissement complet de la sécurité dans Marseille y développa de nouveaux traits de caractère. Une joie folle enivra cette ville d'héritiers. L'éclat et la multiplicité de ses fêtes remplirent les gazettes, et contribuèrent à rouvrir les com-

(1) Il en fut à Moscou de l'hospice des enfans trouvés comme de l'abbaye de Saint-Victor à Marseille. Ces deux maisons, préservées seules au milieu d'un immense foyer de destruction, et à l'aide d'un sévère isolement, confirment sans retour la qualité contagieuse de la peste Les observations et les faits qui ont paru se contredire, prouvent, non que les pestes ne sont pas contagieuses, mais qu'elles le sont à des degrés divers, et qu'il y a bien des conditions intermédiaires entre le contact formel et la simple respiration.

munications avec l'étranger. Cette soif de plaisirs qui suit constamment les grandes calamités, telle que l'éprouva Londres après la peste et l'incendie, et Paris après l'essai de sa république, paraît être une loi du cœur humain, un instinct énergique par lequel la nature répare ses catastrophes. Il a été vérifié par les registres des paroisses que, cinq années après la peste, la population de Marseille était précisément la même qu'en 1719 (1). De l'oubli des victimes on passa bientôt au mépris des bienfaiteurs. Les fuyards rentrés dans leurs foyers blâmèrent, avec la mauvaise foi ordinaire aux lâches, tout ce qui s'était fait en leur absence. Le beau dévouement des échevins fut calomnié; l'orateur de la commune, Pachetty de Croissainte, qui avait publié un extrait du mémorial de la ville, se vit contraint d'en retirer les exemplaires. Les déserteurs ecclésiastiques firent chasser par des arrêts ceux qui, aux jours du péril, les avaient

(1) Ce résultat n'était point extraordinaire. En 1709 et 1710, la peste ravagea la Prusse et la Lithuanie; la population y fut réduite de 570,000 ames à 322,267. Avant ce désastre la quantité annuelle des mariages était de 6,082, et celle des naissances de 26,896. Eh bien! en 1711, dans l'année qui suivit immédiatement la contagion, il y eut 12,028 mariages et 32,522 naissances; ainsi, quoique les habitans fussent réduits aux deux tiers, le nombre des mariages s'accrut du double, et celui des naissances de moitié. Voyez sur ce phénomène l'ouvrage de Sussmilch intitulé *Gottliche Ordnung*, tom. Ier, et celui de M. Malthus, *Essai sur le principe de la population*, tom. III, chap. 10.

courageusement remplacés, en vertu d'une nomination de l'évêque. Toulon retrouva aussi dans ses fuyards le même esprit de dénigrement, et cette ignoble envie qui hait les hommes pour la gloire qu'ils ont méritée, et surtout pour le bien qu'ils ont fait. Le généreux chevalier Roze ne fut point indemnisé, et sa fille unique, aussi belle que vertueuse, cacha dans un cloître sa misère et la honte de ses concitoyens (1). L'héroïsme de M. de Belzunce ne recueillit qu'une froide indifférence. Le régent seul pensa du moins à honorer ce courageux pasteur, en lui offrant dans l'évêché de Laon la dignité du premier pair ecclésiastique. Mais M. de Belzunce s'honora encore plus lui-même en gardant le siège que ses belles actions avaient tant décoré. Ce fut douze ans après, lorsque l'Anglais Pope eut consacré à ce prélat deux

(1) Un habitant de Marseille, M. Paul Autran, a publié récemment un éloge du chevalier Roze, où il conteste le fait relatif à la fille de ce vertueux citoyen. Il dit que M. Roze épousa, le 13 juillet 1722, une femme jeune et riche et mourut le 2 septembre 1733 sans laisser d'enfans; mais comme en 1722 le chevalier Roze avait cinquante-un ans, et que l'auteur ne dit point qu'il n'avait pas été précédemment marié, on sent que le fait allégué n'est rien moins que décisif. Jusqu'à une preuve complète et que je désire pour l'honneur de l'humanité, je ne saurais balancer entre le témoignage désintéressé des écrivains contemporains et l'assertion vague et tardive de M. Autran, lue dans une séance publique de l'Académie de Marseille avec l'intention trop évidente de plaire à ses compatriotes.

vers de son *Essai sur l'homme*, que les muses françaises revendiquèrent sa gloire comme un titre national, et qu'un concert unanime plaça pour toujours le nom de Belzunce à côté de ceux de Vincent de Paul et de Fénélon. Il était réservé à notre siècle d'accorder enfin un tardif hommage aux mânes des hommes généreux, qui servirent leur patrie dans ce mémorable fléau. Puisse le monument qui leur a été élevé à Marseille en 1802 les consoler d'une si longue ingratitude (1)!

On ne saurait évaluer le dommage que cette contagion causa au royaume; mais il fut énorme,

(1) M. de Belzunce, évêque de Marseille en 1709, eut pour successeur immédiat M. de Belloy, mort archevèque de Paris, en 1808. Si des événemens politiques n'eussent pas déplacé ce dernier, le même siège aurait été occupé par deux seuls évêques durant tout un siècle, circonstance unique dans les annales de l'Eglise. On connaît deux poëmes consacrés à la mémoire de M. de Belzunce: l'un intitulé *La Peste de Marseille*, par le Père Lombard, jésuite; et l'autre *Belzunce*, par M. Charles Millevoye. Voici les vers de Pope :

Why drew Masseills' good bishoop purer breath,
When nature sicken'd, and each gale was death?

Quand l'air souffle la mort aux champs de la Provence,
D'où vient qu'un saint prélat, de mourans entouré,
Semble respirer seul un air plus épuré.

(*Traduction de Delille.*)

Cette expression de *good bishop* (bon évêque) est devenue chez les Anglais le synonyme de Belzunce. Howard ne l'appelle pas autrement dans son Histoire des Lazarets. La ville de Marseille n'a pas jugé que le monument de 1802 fût suffisant, et va en ériger un nouveau. Si le plan conçu par le préfet est exécuté, le port

et aggrava beaucoup les embarras de la régence; car le soupçon et l'épouvante attachés au pavillon français lui avaient rendu les mers ennemies et fait fermer tous les ports, dans le temps même où le crédit public et les fortunes privées s'étaient confiés à une compagnie des Indes et à des spéculations maritimes. La perte en hommes n'est pas exactement connue. On sait seulement que Marseille, Arles, Aix et Toulon y contribuèrent ensemble pour soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf de leurs habitans (1). La mortalité s'y distribua dans les classes de la société en proportion de leur misère, et avec des nuances singulièrement exactes (2). De même à Moscou, sur cent mille morts on ne compta que trois nobles, un très-petit nombre de bourgeois

marseillais offrira aux navigateurs de toutes les nations un trophée digne des grands exemples qu'il doit immortaliser.

(*Lemontey a écrit cette note au moment où il était question de ce projet, qui n'a reçu jusqu'ici aucune exécution.* — ÉD.)

(1) Marseille 39,134, territoire 10,148; Toulon 15,783; Arles 6,900; Aix 7,534. Il y eut dans la Provence soixante-trois villes, bourgs et villages *contaminés*, pour parler le langage du pays. M. de Villeneuve y évalue la perte totale à environ 88,000 ames; mais M. Antrechaus, premier consul de Toulon, la porte beaucoup plus haut.

(2) Qu'on me permette d'en citer un exemple frappant pris de deux espèces d'artisans les plus rapprochées. Il mourut à Marseille 110 cordonniers sur 200, et 350 savetiers sur 400. (*Relation du médecin Bertrand.*)

distingués, et pas un médecin. La peste de Provence fut surtout remarquable en ce que, ni dans les villes, ni dans les champs, ni dans les arsenaux, ni dans les garnisons, elle ne frappa aucun chef ecclésiastique, civil ou militaire. Elle recula devant cet évêque, ces consuls de Marseille, ce chevalier Roze, qui la cherchaient à toute heure, en tous lieux, et dont la retraite la plus saine était l'hôtel-de-ville, où cinq cents personnes moururent sous leurs yeux. Tout porte à croire que la grandeur du caractère, les pensées généreuses et les fortes diversions, éloignent de l'homme une certaine disposition passive que la science n'a pas encore pu définir, mais qu'on s'accorde à regarder comme nécessaire à la communication du venin pestilentiel (1). Elle fut sans doute l'égide qui couvrit dans Marseille deux autres commissaires

(1) Il semblerait que le même phénomène a lieu dans la fièvre jaune, et que l'exaltation de l'ame y est aussi un antidote contre la contagion. En 1822, un jeune Anglais, arrivé récemment dans l'île de Saint-Thomas avec une fort belle femme qu'il avait secrètement épousée, fut atteint de la fièvre jaune et bientôt menacé de la mort. Sa femme au désespoir prit la résolution de ne pas lui survivre, et dans un état de nudité complète se coucha auprès de lui, s'entrelaça à son corps brûlant du feu de la maladie, et y resta pendant dix heures, jusqu'à ce que, le malheureux ayant expiré, on usât de violence pour la détacher du cadavre qu'elle tenait encore embrassé. L'esprit de cette femme fut quelque temps aliéné par la douleur, mais elle n'emporta d'une épreuve aussi opiniâtre aucun symptôme de fièvre jaune.

intrépides, que je ne dois pas passer sous silence. Le premier fut le jésuite Millet, seul parmi les réguliers qui consentit à réunir les fonctions civiles aux travaux religieux; le second, est le peintre Serres, élève du Puget, qui exprima, dans deux tableaux effrayans de vérité, les horreurs qui tout à la fois révoltaient ses sens, obtenaient ses secours et animaient ses pinceaux. Il semble même que l'habitude d'un courage brutal devenait un préservatif dans les ames les plus basses, et les emplois les plus périlleux; car j'ai découvert qu'il y eut huit cents lettres de grace expédiées pour des forçats qui avaient servi durant la peste, et qu'on assura leur subsistance, soit dans le royaume, soit dans les colonies.

Le fléau laissa dans Marseille un produit que nul homme n'aurait pu prévoir. Parmi les citoyens que la terreur avait chassés au travers des campagnes, le hasard en rapprocha quelques-uns doués d'un esprit éclairé. Poussés par l'ennui de l'exil, et par le courage que donne la continuité du danger, ils osèrent se rassembler dans la maison d'un abbé de Perrade, où le besoin de charmer leurs cruelles inquiétudes les porta vers les occupations littéraires. Ils formèrent ainsi une sorte de société savante sous la présidence de M. de la Visclède, éprouvant à la fois, au milieu du commun désastre, le pouvoir consolateur des muses,

et l'utilité des fortes distractions de l'esprit. Quand ils furent rentrés dans la ville purifiée, le même goût et la même intimité prolongèrent ces réunions périodiques, dont le maréchal de Villars, gouverneur de la province, se déclara le protecteur, et fit légaliser l'existence par des lettres patentes du mois d'août 1726. De cette manière, Marseille posséda la première académie qui soit probablement née de la peste, et que favorisa une autre circonstance peut-être aussi singulière. La quantité de nouveaux habitans qui vinrent de toutes parts remplir le vide opéré par la maladie dans la population de la cité, ne laissa pas d'en altérer les vieilles habitudes, et de faire un peu plus de place à la langue française à côté du jargon dur et colère des Provençaux.

Quelques faits à méditer, et quelques soins de plus dans la police sanitaire du port de Marseille, furent avec l'académie l'unique fruit de cette formidable expérience. Certes, ce surcroît de vigilance est bien précieux, soit que la peste, comme quelques-uns le prétendent, règne habituellement dans le lazaret de Marseille, soit que depuis 1720 elle y ait seulement éclaté six fois (1), comme on

(1) En 1760, 1763, 1784, 1786, 1796, 1819. Ces faits sont authentiques et attestés par M. le comte de Villeneuve-Bargemont, préfet du département des Bouches-du-Rhône, dans la notice qu'il a publiée sur la peste de 1720. Le lazaret de Marseille [illegible] reçu

ne saurait en douter. Le célèbre Howard a composé de sa visite des lazarets un ouvrage traduit dans notre langue, comme celui des prisons. La discipline du lazaret de Marseille y obtient son éloge; mais il reproche aux autres, et notamment à ceux de l'Italie, un état effrayant de négligence et d'imperfection. Mille portes, à l'en croire, demeurent entr'ouvertes aux poisons de l'Orient; et si l'Europe n'en est pas plus souvent assaillie, qu'elle en rende graces à des causes ignorées de notre intelligence. La guerre de plume que la contagion de Provence alluma pendant plusieurs années entre les médecins n'a éclairci aucune vérité (1). Le seul résultat qu'un homme sensé put

et étouffé la fièvre jaune en 1802, en 1804, en 1805 et en 1821. Nous aurons désormais à craindre le voisinage de ce fléau qui menace de se naturaliser en Espagne, pour que la civilisation continue d'y rétrograder vers la barbarie africaine.

(1) Pendant deux années, le Journal des Savans fut exclusivement rempli de ces vaines dissertations; il en devint si nauséabond que les lecteurs l'abandonnèrent, et que la rédaction en fut suspendue. Les plaisans annoncèrent, comme une nouvelle, que le Journal des Savans *était mort de la peste*. Une vive controverse va probablement s'élever à son tour sur la fièvre jaune, son origine, ses progrès et ses attributs contagieux. La lutte sera d'autant plus animée que les commerçans d'Amérique ont un immense intérêt à convaincre l'Europe que leur *fièvre ictéroïde* n'est pas susceptible d'être importée avec leurs matelots et leurs marchandises. Je ne conseillerai cependant pas aux partisans de cette opinion, qui paraissent jusqu'à présent les plus nombreux, de pousser leur argumentation jusqu'à imiter le docteur Valli, qui se revêtit auda-

alors en tirer, c'est que la peste d'Afrique était un monstre équivoque, que l'art n'avait point encore osé bien envisager, et que les théories de l'école enveloppaient d'incertitude et de préjugés. La profondeur du mal se contemple aujourd'hui d'un regard plus ferme.

Trois furies voyageuses : la peste africaine, la fièvre jaune d'Amérique et le typhus européen des prisons poursuivent la race humaine sur ce globe. Si l'on compte les meurtres de la première à Marseille et à Moscou, les ravages de la seconde dans l'Andalousie et la Catalogne, et les victimes de la troisième à Nantes, Torgau, Nice et Mayence, on ne sait auquel des trois fléaux appartient le prix de la destruction. La fièvre jaune et le typhus d'Europe ont été observés et le seront facilement encore avec le secours des lumières que les sciences naturelles ont acquises de nos jours. Enfin les savans qui suivirent l'expédition française aux

cieusement de la chemise d'un malade expiré de la fièvre jaune à la Havane, et mourut de l'expérience en peu de jours. Au reste, en de telles matières les préventions populaires sont communes; le peuple de Constantinople assure que la peste vient d'Egypte; et le peuple d'Egypte, qu'elle vient de Constantinople. L'opinion des Byzantins paraît néanmoins la plus raisonnable; car, tant que les Français occupèrent l'Egypte, on a pu remarquer qu'il n'éclata point de peste à Constantinople. Pour ma part, je suis convaincu que les riches inondations de la vallée du Nil sont un laboratoire constant de la peste, et qu'à son tour la ville de Constantinople en est le meilleur conservatoire.

murs de Thèbes, se sont mesurés à leur tour avec le typhus des Africains; et peut-être en auraient-ils irrévocablement pénétré tous les secrets, si plus de temps et plus de lieux d'observation eussent été donnés à leur génie et à leur intrépidité (1); et d'ailleurs la peste qui se glissa en rampant sous nos tentes, fut d'une nature timide et secondaire. Mais la véritable peste égyptienne, que nos soldats ne virent pas, est originaire de la Nubie; elle va par intervalle y retremper ses flèches, et redescend plus terrible dans les plaines du Nil. Serait-il donc indiscret de désirer que des émules de ces hommes généreux allassent à loisir étudier un fléau qui n'attaque l'occident qu'à l'improviste, et comparassent la contagion dans l'Egypte, la Syrie et le golfe Persique, où la nature la donne, et dans les murs de Constantinople, où elle semble cultivée de la main des hommes? Comme nulle terre n'est stérile devant d'habiles observateurs,

(1) Voyez les écrits publiés par les officiers de santé de l'armée d'Egypte, MM. Desgenettes, Larrey, Pugnet, Savaresi, Sotira et Boussenard. Je recommanderai le livre très-court de Savaresi, intitulé *Recueil de mémoires et d'opuscules physiques et médicaux sur l'Egypte*, non-seulement parce qu'il traite de la peste d'une manière rationnelle et philosophique, mais parce qu'il fournit sur le tempérament, les mœurs, les préjugés et les vices des habitans de l'Egypte, ces détails intérieurs qu'on cherche en vain dans les pompeuses descriptions, et ces vérités nues que Montaigne aimait tant, et qu'il n'est donné qu'à un médecin de connaître et surtout de dire.

qu'ils nous rapportent du commerce des barbares ce qui a surtout manqué aux Français dans la peste de Provence, et ce qui peut-être leur manquerait encore pour une aussi fatale épreuve, je veux dire l'extrême sagacité des médecins orientaux à discerner dans le typhus les premiers et les moindres signes de l'apparition morbide. Jusqu'à ce que tout ce mystère soit dévoilé, la sagesse et l'humanité nous conseilleront de redouter beaucoup la peste, tant qu'elle est éloignée, et de ne plus la craindre dès qu'elle est présente.

CHAPITRE XII.

Réconciliation avec l'Espagne. — Traités, alliances et mariages. — Ambassadeur turc en France, réception et traitement.

Tandis que la banque et la peste associaient leurs ravages, le Régent travaillait à conjurer un troisième fléau, par la réconciliation de l'Espagne. Il n'avait, à la vérité, combattu qu'à regret (1);

(1) Après la prise de Fontarabie, le Régent fit frapper une médaille avec cette légende peu hostile : *Pacis firmandæ ereptum pignus* (gage enlevé pour l'assurance de la paix.) Lorsqu'il maria sa fille

mais Philippe V n'avait signé la paix que par force. On pouvait juger de la vivacité de ses ressentimens par les faveurs dont il accablait les réfugiés. Presque tous les régimens de cavalerie leur étaient donnés ; Foucault de Magny devenait majordome de la reine et gouverneur des Infans ; le roi n'avait accédé à la quadruple alliance qu'après une conférence avec cet homme, qui passait en France pour un insensé ; Lambilly et Ferrette avaient des missions de confiance. Cet accueil attirait chaque jour de nouveaux transfuges, et Marcillac, déserteur depuis la paix, était aussitôt créé lieutenant-général. Il n'entra jamais dans l'esprit de Philippe V que les traîtres qui avaient conspiré pour lui ne fussent pas de fidèles Français, et la fin tragique des quatre Bretons lui rendit encore plus cher ce sentiment qu'il conserva toute sa vie (1). Le crédit de ces fugitifs opposait aux désirs du duc d'Orléans une barrière d'autant plus incom-

au prince de Modène, il en informa la reine d'Espagne par cette lettre d'une galanterie française : « Je voudrais que ma fille pût rendre « à l'Italie ce que l'Italie a donné en votre personne à la maison « de France ; mais il n'est pas permis de porter ses souhaits si loin. »

(1) Les lettres de Maulevrier, de Saint-Simon, de Berwick, etc., témoignent à chaque ligne l'extrême faveur dont jouissaient tous nos réfugiés sans exception. Ils eussent été heureux si des Français pouvaient l'être hors de leur patrie. Le colonel Seyssant, l'un d'eux, qui mourut en Espagne, voulut qu'au moins son cœur revînt en France, et il le légua par testament à un couvent de Récollets du Languedoc qui n'osa pas le recevoir sans l'aveu du ministre.

mode que la cour, confinée dans les forêts de Balsain, n'avait jamais été plus farouche. Le roi et sa femme, épris d'une jalousie mutuelle, ne se perdaient de vue ni le jour ni la nuit. Si quelque lumière arrivait à la reine sur les affaires publiques, c'était par des moyens que le duc de Popoli avait inventés, et que la gravité de l'histoire ne permet pas d'exposer.

A ces obstacles intérieurs se joignait un incident nouveau, qui retenait toute l'Europe sous les armes. A peine les débris de l'armée de Sicile étaient rentrés dans les ports d'Espagne, qu'une autre expédition non moins menaçante se préparait à en sortir.

J'anticipe un peu sur l'ordre des événemens pour expliquer le but d'un effort si extraordinaire. La flotte débarqua tout à coup sur la côte d'Afrique (1) pour dégager Ceuta que les troupes de Maroc assiégeaient depuis vingt-six ans. Une guerre si patiente avait transformé le camp des Africains en une jolie ville mauresque, et il n'eût tenu qu'aux deux peuples de s'assiéger réciproquement ou de vivre en bons voisins. Après les premiers succès que donne une invasion imprévue, le climat et les forces des Maures détruisirent l'armée catholique; ses pitoyables restes repassèrent la mer, traînant dans l'Andalousie des maladies con-

(1) 14 nov. 1720.

tagieuses, et subsistant des aumônes des monastères. Cette fatale entreprise avait été conçue dans les ténèbres du confessionnal. On se souvient qu'Alberoni n'avait obtenu de la cour de Rome une levée de décimes sur le clergé espagnol qu'en prétextant une guerre contre les infidèles. Philippe V se crut engagé par un fourbe, et il sacrifia le sang de son peuple à une pieuse faiblesse, aussi indigne d'un roi que d'un homme sensé. Ce fut au milieu des apprêts de cette mystérieuse folie que Dubois, assuré de la confiance de son maître par d'importans services, résolut de conquérir, comme alliée, cette cour qu'il avait déconcertée comme intrigante, et vaincue comme ennemie.

Il s'adressa d'abord au duc de Parme, oncle et beau-père de la reine, qui demanda sérieusement, pour prix de son entremise, une armée de soixante mille hommes, destinée à chasser les Allemands de l'Italie (1). Ce petit prince, jusqu'alors réputé sage, gagnait cette manie de conquêtes dans le commerce du lord Petersborough, qu'on n'appelait pas sans raison *le dernier des chevaliers errans*. Dubois, dégoûté du maître et du disciple, chercha sous la robe d'un religieux un conciliateur moins turbulent. Les temps anciens n'offrent rien d'analogue à ce qu'est parmi nous un confesseur de roi. Le père d'Aubenton montrait, en Espagne,

(1) Mémoires manuscrits de Chavigny.

jusqu'où peut s'étendre, sous un prince faible, ce ministère secret et sans limites qui, avec un art médiocre, transforme en cas de conscience toutes les questions politiques, prosterne le maître aux genoux du sujet, et règne tour à tour par l'insinuation et par l'autorité. Dubois jugea sainement de la puissance du jésuite et de la manière de le séduire. Ce vieillard, d'un caractère doux et modeste, d'un esprit commun, mais trempé dès long-temps dans les manèges de sa profession, conservait un cœur français, et une seule passion, celle de l'agrandissement de sa société (1). Dès qu'on lui laissa entrevoir pour elle le triomphe de la bulle et la restitution du confessionnal du jeune roi de France, il travailla sans relâche non-seulement à l'alliance des deux royaumes, mais au triple mariage qui ne tarda pas à unir les maisons d'Espagne et d'Orléans. Cette prompte révolution fit assez connaître quelles mains tenaient le sceptre au-delà des Pyrénées, et Dubois put adresser au confesseur ces paroles ingénieuses et profondes : « Que vous êtes heureux, « mon révérend père, de vous trouver attaché à « un prince à qui vous avez la consolation d'assu-

(1) On avait coutume de dire que dans le catéchisme du père d'Aubenton la trinité se composait de quatre personnes, et que les jésuites étaient au moins la quatrième. (*Lettre du maréchal de Tessé au comte de Morville, du 24 juillet 1724.*)

« rer que ses inclinations sont autant d'inspira-
« tions du Seigneur (1)! » et de son côté le père d'Aubenton disait à notre ambassadeur : « Je vois « dans la conscience du roi, dans ses desseins et « dans ses actions, comme dans un cristal bien « net (2). »

On régla d'abord secrètement la restitution des places prises pendant la guerre, et l'appui qui serait donné, dans le prochain congrès, aux prétentions de l'Espagne. Quoique le marquis de Maulevrier, qui signa ce dernier traité le 27 mars 1721, ne fût qu'un instrument, il doit être remarqué pour sa singularité; c'était un militaire simple et franc, ancien compagnon d'armes de Philippe V, et d'une complète ignorance en diplomatie.

Dubois, en l'envoyant à Madrid comme plénipotentiaire, lui adjoignit un conseiller pour les affaires imprévues (3), et se reposa sur sa bonhomie du soin de plaire au roi. Dubois ne se trompa qu'à demi. Maulevrier eut sa première audience au milieu d'une forêt; la reine, surprise dans un vêtement d'amazone, lui dit en souriant : « Les « Bourbons ont toujours aimé la chasse, et je fais

(1) Lettre de Dubois au père d'Aubenton, du 4 août 1721.

(2) Lettre de Maulevrier, du 24 juillet 1721.

(3) C'était un homme de mérite appelé *Robin;* Dubois disait en se jouant : « Robin est l'Apollon sans qui M. de Maulevrier ne « peut faire de vers. » (*Lettre de Dubois au duc de Saint-Simon.*)



« comme eux. » Il devint bientôt nécessaire au roi et à sa femme ; et dans cette cour où les affections privées dominaient la politique, il obtint souvent comme ami ce qu'on lui eût refusé comme ambassadeur. Il est vrai qu'il parvint à cette intimité par des voies que ses instructions n'avaient pas prévues. Non seulement il montrait au roi et à la reine les dépêches qu'il recevait et celles qu'il écrivait, mais comme le Régent et l'abbé Dubois étaient le sujet ordinaire de leurs entretiens, il enchérissait volontiers sur la malignité des deux époux, par des anecdotes et des plaisanteries plus amères. Dubois, furieux de ce débordement de franchise, rappela son agent ; mais le roi Philippe V, encore plus outré de perdre un ami, répondit d'un ton si menaçant, que l'ordre fut révoqué. On employa aussi pour faire revenir M. de Maulevrier l'autorité du bailli de Langeron son oncle, qui avait commandé à Marseille durant la peste ; mais le neveu fut sourd à toutes les insinuations. On ne réussit pas mieux à lui associer Chavigny ; car le roi prit ce ministre rusé en une telle aversion qu'il fallut le retirer promptement (1). Dubois et le Régent se virent contraints de dévorer leur colère et de conserver près de trois années en Espagne un censeur indiscret, qui servait fort bien son pays à leurs dépens.

(1) Le père d'Aubenton l'exigea par sa lettre du 29 juin 1722.

En poursuivant la faveur de l'Espagne, la régence ne tarda pas à rencontrer sur sa route l'obstacle qu'elle avait élevé de ses mains, et à sentir tout ce que pèse l'amitié des Anglais. Ceux-ci ayant pénétré nos négociations, il fallut laisser dans l'ombre le premier traité, signé trois mois auparavant, et en conclure de nouveaux entre les trois puissances, où tout fut sacrifié à l'intérêt de la Grande-Bretagne (1). L'art et le crédit de la France servirent à cimenter le commerce de sa rivale dans les colonies espagnoles, et à lui faire accorder ce vaisseau privilégié, dont le chargement, perpétuellement nourri par la fraude, s'écoulait sans cesse et ne s'épuisait jamais. Maulevrier était trop bon français pour ne pas gémir de cette fatale complaisance, et Dubois trop éclairé pour ne pas en rougir (2). On serait même tenté de croire que ce prélat vendit son pays, s'il est vrai qu'il devint alors pensionnaire du roi Georges. Ce problème his-

Pour adoucir la dureté de cet ordre, il proposa par la même lettre l'union de don Carlos avec mademoiselle de Beaujolais.

(1) 13 juin 1721.

(2) Ces traités furent envoyés de Paris tout rédigés. Dubois écrivait après leur signature : « Il s'en faut bien qu'il convienne à M. le « Régent de se faire honneur de ce succès ; il faut que vous gardiez « un profond silence sur ce sujet, afin que l'incertitude du fait et « le temps fassent tomber, s'il est possible, cet événement dans « l'oubli. » (*Lettre à M. de Maulevrier du 24 juin 1721*) M. de Maulevrier lui répondait le 10 juillet : « M. Robin et moi sommes « dans une tristesse qui nous ôte toute liberté d'esprit. »

torique a été discuté un an après sa mort, dans la correspondance du comte de Morville, ministre des affaires étrangères, et du maréchal de Tessé, alors ambassadeur à Madrid. Ce dernier avance « comme « un fait certain, que Dubois accepta des Anglais, « avec l'agrément du Régent, une pension an- « nuelle de cinquante mille écus, et qu'il écrivit « au marquis de Grimaldo, ministre favori de Phi- « lippe V, qu'il lui en avait ménagé une semblable. » Morville, sans élever aucun doute sur la sincérité du fait, lui répond : « Nous avions, à la vérité, des « soupçons assez confirmés de la pension faite par « les Anglais au cardinal Dubois ; mais on n'avait « aucun indice de celle de Grimaldo (1), et du « consentement du duc d'Orléans. » Ces deux juges sont graves ; on désirerait qu'ils citassent les preuves d'une accusation que Dubois repoussa toujours comme une odieuse calomnie ; car je ne dois

(1) Je doute que Grimaldo ait accepté cette pension de l'Angleterre ; car il refusa celle que Dubois lui offrit au nom du Régent, et il consentit seulement à recevoir publiquement le portrait du roi. Sa femme fut moins délicate. Son confident Sartine l'ayant pressée, de la part de Dubois, d'accepter une pension de 30,000 liv., elle répondit que le *mot de pension était odieux*, mais elle voulut bien en toucher l'équivalent en diamans. Dubois envoya aussitôt à Sartine un papillon de cette valeur, avec ces paroles dignes d'un si habile séducteur : « Je vous prie de le lui présenter de ma part, « comme un petit bouquet de violettes, que je viendrais de cueillir « dans un bois, ce qui ne peut être réputé un présent. » (Lettre de Dubois, du 30 décembre 1721.)

pas taire que le comte de Sparre, ayant laissé entrevoir que Dubois recevait de l'Angleterre une pension de douze mille pièces, ce ministre s'en plaignit à la cour de Suède avec un emportement qui, par malheur, pouvait également signifier dans sa bouche l'indignation de l'innocence ou le dépit d'être démasqué. Il faut néanmoins convenir, pour être juste, que l'avidité de Dubois et la faiblesse du Régent qui la tolérait, révoltaient moins à une époque où l'usage semblait presque légitimer ce trafic, où les ministres de Charles VI recevaient de toutes mains, en partageant avec leur maître (1), où, enfin, ces dons ambigus tenaient plus de la nature du subside que du salaire de la trahison.

Ce n'était pas la première fois que le Régent séparait ses intérêts de ceux de l'État, et dans cette circonstance, tout ce que la France perdait par d'aveugles traités, la maison d'Orléans le regagnait par des mariages. La politique devenait en quelque sorte domestique, et l'histoire, sous peine de n'être qu'une jonglerie de rhéteur, doit descendre dans des scènes de famille pour y montrer les destinées de cette époque. L'Infante, âgée de quatre ans, épousait Louis XV qui en avait douze, et elle venait recevoir en France son éducation. Un mariage dont les fruits devaient être

(1) Lettre du duc de Richelieu au comte de Morville, du 20 juillet 1726.



si tardifs laissait pour long-temps au Régent l'espoir de succéder au trône. La faible santé du roi avait failli de le réaliser pendant la négociation. Frappé d'une maladie aiguë dont les médecins furent déconcertés, il dut la vie à la hardiesse du jeune Helvétius, qui le fit saigner au pied. La guérison de ce prince, que Massillon nommait si justement l'enfant de l'Europe, excita une ivresse générale. Entre les réjouissances dont le royaume fut couvert durant deux mois, on remarqua celles du peuple de Lyon, qui n'attendirent le signal d'aucune autorité, et présentèrent ce je ne sais quoi d'impétueux et de volontaire qui distingue toutes les affections de cette ville célèbre. L'Infante était à Madrid l'objet d'une autre idolâtrie. Ses parens, émus d'un tendre orgueil, la faisaient traiter en reine de France. Quand le moment du départ fut venu, ils voulurent, pour l'honorer encore, l'accompagner jusqu'au péristyle du palais; mais Philippe et sa femme avaient trop présumé de leurs forces; tous deux s'évanouirent en chemin, et l'Infante fut enlevée de leurs bras. Dubois, profitant de cette faiblesse, affecta de rendre un vrai culte à l'Infante, et ce vieux ministre ne dédaigna pas de remplir ses dépêches de puérilités dont il prévoyait l'effet sur le cœur d'une mère (1). Le

(1) Je me permettrai d'en citer un passage qui montre d'ailleurs avec quelle facilité le cœur des enfans s'enivre de la puissance.

père d'Aubenton eut sa part des faveurs, et, ainsi qu'on le lui avait promis, le confessionnal du jeune roi passa du savant abbé Fleury au jésuite Linières, homme simple, sans fiel et sans intrigue. Par un caprice que l'esprit de parti pourrait seul excuser, le cardinal de Noailles refusa des pouvoirs à ce religieux, quoiqu'il fût déjà confesseur de la mère du Régent, bonne et singulière femme, qui s'était arrangé une religion empruntée de toutes les sectes chrétiennes. Mais par un autre caprice de la discipline ecclésiastique, on éluda régulièrement l'influence du prélat fanatique, en consommant hors de son diocèse l'acte qu'il ne voulait pas autoriser. Le jésuite alla donc absoudre son pénitent à la campagne, et la faute de l'archevêque fit admirer aux faibles comment le même prêtre, sans vertu pour délier les péchés dans la banlieue, pouvait ouvrir le ciel quelques toises plus loin.

Le rapprochement de deux cours aussi diverses que Balsain et le Palais-Royal jeta dans les mœurs

« La reine Infante fit danser les deux princesses de Beaujolais et « de Chartres, qu'elle traita comme des enfans au-dessous de son « âge, quoiqu'elles aient le double du sien, leur demandant de « temps en temps si elles étaient lasses, et les tenant par la lisière « de peur qu'elles ne tombassent. Elles les baisa tendrement quand « elles s'en allèrent, et leur dit : *Petites princesses, allez dans vos* « *maisons, et venez avec moi tous les jours.* » Lettre de Dubois à Maulevrier, du 2 mars 1722.

des accidens imprévus. Avant son départ de Madrid, l'Infante avait envoyé au roi une ceinture de la Vierge, et Dubois transmit avec un respect hypocrite ce bizarre présent de noces, qui provoqua les lourdes plaisanteries du maréchal de Villeroi. De son côté la cour de France, après l'arrivée de la princesse, se transforma un jour en une confrérie du Rosaire; l'Infante et tout ce que la régence comptait de femmes belles et voluptueuses, reçurent des mains d'un moine, dans une église de Versailles, le signe pieux de cette adoption. A cette fête légère qui rappelle un peu trop les jeux du règne de Henri III, l'Espagne répondit en faisant assister la jeune princesse d'Orléans à l'horrible spectacle d'un auto-da-fé. La duchesse d'Orléans, sa tante, avait vu de même en personne la fête de son mariage avec Charles II célébrée en 1680 par le supplice de cent dix-huit martyrs; plus anciennement encore les reines Elisabeth de Valois et Elisabeth de Bourbon avaient été l'objet d'aussi effrayans hommages. Un clergé sanguinaire réservait particulièrement ces épreuves aux princesses du sang français; on eût dit qu'il voulait par ce baptême de feu initier aux mœurs de l'Ibérie des cœurs tendres qu'il supposait trop mollement trempés de religion. Enfin le dix-huitième siècle retrouvait les sacrifices humains dans cette contrée barbare; l'avènement des Bour-

bons n'y avait point adouci l'exécrable coutume des druides et des Mexicains. Philippe V, il est vrai, inquiété une fois dans son autorité par le saint-office, avait eu quelque désir de le réprimer; mais la reine, le père d'Aubenton, et Alberoni le firent promptement renoncer à ce dessein, en lui rappelant les recommandations de son aïeul; car, dit le célèbre historien de l'inquisition, don Juan Antonio Llorente : « Louis XIV, qui fut « pendant les vingt dernières années de sa vie l'un « des hommes les plus fanatiques parmi les faux « dévots, avait conseillé au monarque espagnol « de soutenir l'inquisition, comme un moyen de « maintenir la tranquillité dans son royaume (1). » Ce conseil ne fut que trop bien suivi, et l'inquisition obtint sous le règne de Philippe V, et dans la seule Espagne d'Europe, quatorze mille soixante-seize victimes, dont les bûchers en consumèrent deux mille trois cent quarante-six.

Le second mariage entre la fille du Régent et le prince des Asturies n'attaient pas une politique

(1) Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne, tom. IV, p. 29. Pour ceux qui voudraient comparer l'état de l'Espagne et celui de la France dans les temps si décriés de notre régence, j'ajouterai les faits suivans. M. de Maulevrier envoyait quelques-uns des jugemens que l'inquisition rendait pendant son séjour en Espagne. Voici le sommaire de ceux que j'ai vus :

7 avril 1720, à Madrid, 9 hommes et 8 femmes brûlés.

18 mai 1720, à Madrid, 7 hommes et 5 femmes brûlés; une des



On tâcha aussi d'enchaîner l'avenir par un troisième mariage entre deux enfans, mademoiselle de Beaujolais, fille du Régent, et don Carlos, né, comme l'Infante, du second mariage de Philippe V, et appelé aux successions de Parme et de Toscane: la fortune se joua de ces projets, qu'elle avait semblé désavouer dès leur naissance. Car si mademoiselle de Montpensier pendant son voyage faillit à être brûlée vive dans une maison où elle couchait, sa jeune sœur qui devait entrer en Espagne par la mer, vit au moment de s'embarquer, à Blaye, une tempête furieuse briser le bâtiment qui lui était destiné.

Le départ de la première fut accompagné d'une circonstance bizarre. Un fameux voleur, qui subit la mort dix jours après (1), déclara que quarante de ses complices s'étaient mêlés dans le cortège de la princesse; et l'on apprit en effet de Madrid que trente de ces brigands y avaient fait leur entrée avec elle. Ce monstrueux désordre prouve que la police si vantée de M. d'Argenson était encore bien imparfaite, ou qu'elle avait fort dégénéré depuis que son auteur n'en tenait plus les rênes.

(1) *Cartouche*, supplicié le 28 novembre 1721. Il a été le sujet d'un poëme, et de plusieurs pièces de théâtre. Il fut livré par un bon gentilhomme de sa troupe appelé M. François-Louis du Châtelet, dont la condamnation à mort fut convertie en un séjour à la Bastille.

La conclusion de ces alliances fut le chef-d'œuvre de Dubois et rendit son pouvoir inébranlable. Les restes de la vieille cour donnèrent un nouvelle exemple de la mauvaise foi des factions. Ceux qui du temps de Cellamare appelaient de leurs vœux Philippe V au trône de France, virent avec chagrin sa fille chérie y être conduite par la main du Régent. Mais le peuple, charmé de la paix, et de l'union des deux branches de la maison Royale, s'inquiéta peu d'un retard dont le mariage de Louis XIV et du grand Dauphin n'avait pas été exempt (1), et s'accoutuma volontiers à l'Infante, qu'on élevait presque sous ses yeux dans un jardin du Louvre. Les Espagnols apprirent avec froideur ces arrangemens, où le Roi avait disposé de trois de ses enfans à l'insu de son conseil. Les deux époux s'étaient flattés de voiler par ce mystère le contraste de leur conduite apparente et de leurs sentimens secrets. En vain Dubois s'écriait dans les accès de son dévouement : « il faut que je me tâte pour « reconnaître si je suis ministre d'Espagne ou de « France » (2); cet enthousiasme vrai ou simulé ne frappait que des cœurs glacés. Elisabeth et Philippe, portant dans leurs préventions l'opiniâ-

(1) Louis XV aurait eu vingt ans lors de l'accomplissement de son mariage avec l'Infante. Louis XIV s'était marié à vingt-deux ans et son fils à vingt.

(2) Lettre à Maulevrier du 22 avril.



treté des caractères farouches, avaient reçu les filles du duc d'Orléans moins comme l'ornement de leur famille, que comme les ôtages d'un empoisonneur.

Laissons le maréchal de Tessé faire lui-même cette surprenante révélation : « Le roi et la reine « m'ont dit à Saint-Ildefonse que s'ils avaient osé « faire des feux de joie, quand la nouvelle de la mort « de M. le duc d'Orléans arriva, ils l'auraient fait; « et cette frayeur excessive dont le roi catholique « avait pensé devenir fou, n'a pas nui à tous les « mariages qui se sont faits (1). » Mais la haine perçait à travers les sacrifices que cette cour pusillanime adressait à la peur. Les réfugiés continuaient à jouir d'une faveur insultante. Maulevrier, Lafare, et surtout Saint-Simon pâlissant de rage, furent introduits auprès de la reine et des princes par Foucault de Magny, le plus effronté des complices de Cellamare; Chavigny fut réservé à une autre indignité; dans l'audience où il prit congé du roi, il vit présenter avec les mêmes honneurs qu'on lui avait rendus l'infame auteur des Philippiques, à peine débarqué en Espagne et déjà couvert de bienfaits. Le Régent ressentit cet outrage si vivement, que la cour de Madrid fut forcée par un reste de pudeur de bannir La Grange

(1) Lettre secrète du maréchal de Tessé à M. le duc de Bourbon, du 28 février 1724.

Chancel. Ce poète impudent n'obéit pas sans murmures, écrivant soit au marquis de Grimaldo pour se comparer à Sertorius, soit à l'abbé Dubois pour réclamer les récompenses qui lui étaient dues comme successeur de Corneille (1).

Mais cette timide malveillance n'arrêtait point la marche des événemens : à l'exemple de Louis XIII et de Louis XIV, leur jeune héritier allait encore donner aux Français une reine espagnole, et les Pyrénées enlevaient décidément aux Alpes leur ancienne prérogative. On sait tout ce que la France acquit d'élégance, de corruption, d'opprobres et de funestes doctrines par la venue des Médecis, et le contact des Italiens. Mais l'influence castillanne, prompte sur

(1) Voici une phrase de sa lettre : « Vous imiterez le cardinal de « Richelieu dans la protection qu'il accordait aux belles-lettres, et « V. E. commencera à le leur faire sentir, en leur rendant en moi « ce qu'elles ont de meilleur dans un genre qui n'est pas commun. » (*Lettre du* 5 *septembre* 1722). Dans une autre lettre du 13 août précédent datée de l'Escurial, il avait l'effronterie d'écrire à M. de la Faye, gentilhomme ordinaire du roi : « De deux tragédies et de « trois opéras que j'ai faits durant une longue et glorieuse capti- « vité, je serais bien aise d'en donner quelqu'un au public. Ils sont « beaux, etc. » Sa haine contre le duc de la Force n'avait rien perdu de sa vivacité, et il s'exprimait ainsi dans la même lettre : « Si le « duc de la Force est bien conseillé, il se hâtera, avant la majorité, « de briguer l'ambassade de la Porte, parce qu'il n'y a que ce seul « emploi dans le monde qui convienne à ses deux passions domi- « nantes, l'avarice et la cruauté, lesquelles ne manqueraient pas « de lui attirer bien des agrémens parmi une nation qui a les « mêmes inclinations. »

notre littérature, médiocre sur nos mœurs, fut immense sur le trône. J'ai déjà dit combien elle le rendit impopulaire par la hauteur et l'étiquette qu'elle lui avait communiquées; voyons l'atteinte qu'elle lui porta par la contagion du despotisme; car il serait superflu de remonter, jusqu'auprès du berceau de Saint-Louis, à cette régente castillanne, trop semblable à Catherine de Médecis, et trop déguisée par le fard des panégyriques, qui soumit la France à l'ignominie de l'inquisition et abreuva le Languedoc du sang de ses peuples. C'est un prodige dans l'histoire que la facilité avec laquelle un jeune étranger, un flamand, Charles-Quint en un mot, ruina toutes les libertés de l'Espagne qui semblaient si fières et si vigoureuses; et cette destruction fut tellement mortelle, que ni les excès de son fils, ni la parfaite nullité de ses autres successeurs ne purent en provoquer le rétablissement. Les symptômes de la servitude se manifestèrent, soit par la décadence morale et physique dont les grands du pays parurent simultanément frappés (1), soit par

(1) Ce qu'on dit ici de quelques familles privilégiées ne doit pas s'entendre de la nation espagnole dont les grandes qualités sont inaltérables. Il m'appartient d'autant plus d'établir cette distinction, que dans ma jeunesse, où c'était une mode assez philosophique en France, de déprécier les habitans de la Péninsule, je me souviens que je n'ai jamais partagé cette injustice. J'avais trouvé dans les Espagnols qui voyageaient en France, une raison ferme et un esprit éclairé. Il me semblait que le régime de l'inquisition, en

l'inepte succession de favoris qui se transmirent le privilège de perdre ce beau royaume; et cependant ni la fidélité, ni la patience, ni l'affection du peuple n'en furent altérés, et dans aucun pays jamais autant de rois n'abusèrent de leur puissance avec sécurité et ne se permirent le meurtre sans formes légales. C'était une dangereuse séduction pour nos princes, et Louis XIV, si Espagnol, par sa naissance, son mariage et son éducation, en goûta surtout l'amorce, mais il n'en pénétra pas le secret. Durant huit siècles les Espagnols avaient lutté contre les Maures sous la conduite de leurs

comprimant leur caractère, lui avait donné plus de ressort; et que, sous l'habitude de la terreur, ces hommes devaient naturellement acquérir une tenue et une discrétion capables des plus grands desseins, et se passionner pour des livres étrangers qu'ils ne pouvaient lire qu'à la dérobée et dans des souterrains. Dans *un éloge du capitaine Cook*, couronné par l'académie de Marseille en 1789, et imprimé à Paris en 1792, je m'exprimais ainsi: « En général, les « apologistes des Espagnols n'ont pas été de meilleure foi que leurs « détracteurs. Il fallait avouer qu'en effet dans tout ce qui tient « aux connaissances et aux lumières, ce peuple a été devancé par la « plupart de ses voisins; mais il fallait remarquer qu'il n'a éprouvé « aucune de ces convulsions violentes, de ces guerres civiles et « religieuses auxquelles ils ont dû cette maturité précoce qui a né- « cessairement altéré leur constitution. Sans vanter exclusivement « la raison exaltée des uns, trop semblable à la fertilité suspecte « qui avoisine les volcans, il fallait prévoir que l'autre, perfectionné « lentement et sans secousses par le temps, l'exemple et un excel- « lent naturel, deviendra un jour la nation la plus immuable- « ment philosophe de l'Europe. » (*Eloge de Jacques Cook*, *page* 75, *note* 18. Voir les œuvres complètes de l'auteur.)

rois, qui armés du glaive et de l'évangile, et plus apôtres que princes, combattaient en croisés et périssaient en martyrs. Cette communauté de périls, cette longue propagande armée, leur avait appris à confondre dans les mêmes idées la foi et la royauté, l'ordre civil et la mission divine. Ces chrétiens issus des Goths de l'Occident, vouaient au sang des Pélages la même adoration passive que dans le camp ennemi on accordait à la volonté des kalifes; aussi les formules âpres et presque républicaines que la jalousie des grands avaient introduites dans quelques provinces, y furent rendues vaines par un sentiment plus impérieux, qui maîtrisa également l'institution des Cortès, les grands ordres de chevalerie, les villes et leurs vastes territoires érigés en communes guerrières, et jusqu'à la fierté du paysan castillan que n'atteignit jamais le servage de la glèbe. Ce saint respect profondément enraciné et devenu pour ainsi dire un instinct chez une nation que son langage et ses mœurs isolent à une extrémité de l'Europe, y affermit sans relâche sa paix intérieure et la puissance illimitée du trône. Mais au lieu de la croisade religieuse contre les Maures, qui a conquis aux rois d'Espagne une soumission aveugle, la croisade politique des rois de France contre les grands vassaux, leur a mérité une affection raisonnée. Le Français, sensible et clairvoyant,

aime ses rois avec ardeur, mais avec discernement; et il ne fait pas aux bons princes l'affront de ne pas les chérir mieux que les mauvais. Encourager les descendans de Louis XII à s'écarter de ses traces, en leur promettant une égale reconnaissance publique pour le bien comme pour le mal, serait de toutes les flatteries la plus outrageante à faire et la plus dangereuse à croire. Les trois premiers successeurs de Henri IV l'éprouvèrent par eux-mêmes; l'opinion publique tour à tour tendre et sévère, suivit fidèlement l'alternative de leur bon ou de leur mauvais gouvernement, et la mort de tous trois fut un signal d'allégresse. L'exemple de l'Espagne n'avait pas été étranger à leurs fautes, et si pour écarter à l'avenir un piège semblable, j'ai marqué avec soin la principale différence qui existe entre les élémens politiques des deux pays, c'est parce que, en composant cet ouvrage, j'ai surpris plus d'une fois les conseils de tyrannie par lesquels le cabinet de Madrid essayait de corrompre la générosité naturelle de nos princes.

Ces considérations touchaient probablement fort peu l'abbé Dubois. Tandis que ce ministre s'obstinait à rechercher les dédains d'une cour dévote, nous allons voir l'accueil dont il payait l'empressement d'une puissance plus sincère. Depuis l'alliance de Soliman et de François Iᵉʳ, l'amitié entre la France et la Porte s'était plutôt

maintenue par l'instinct des peuples que par la sagesse des gouvernemens. L'indolence des Turcs laissait notre commerce exploiter leur vaste empire; la proximité de nos ports, et la facile sympathie des Français avec les Orientaux achevait l'ouvrage de l'intérêt. Ce fut aux débouchés du Levant que les manufactures naissantes de Colbert durent leur premier progrès, et déjà en 1720 l'emploi de quatre cents vaisseaux et quinze millions d'exportation en étaient le résultat (1). Louis XIV, ébloui de fausses idées de gloire et de dévotion, avait deux fois compromis ces solides avantages à la journée de Saint-Godard, et au siége de Candie; et son ministre Nointel avait baissé les yeux, lorsque le fameux visir Cupruli Mustapha lui dit avec amertume : « Votre « maître est un singulier ami; de quelque côté « qu'on nous attaque, nous trouvons ses sol- « dats parmi les assaillans. » On a lu précédemment que, durant la dernière guerre, le Régent, entraîné par les préjugés du temps, avait souffert aussi que des princes et des gentilshommes combattissent dans cette armée autrichienne, où l'on vit encore un moine s'élancer aux premiers rangs de la cavalerie et charger les Turcs avec un crucifix de fer. Le pacha qui perdit la bataille sous les murs de Belgrade, en fit de sanglans re-

(1) Manuscrits du marquis de Bonnac.

proches au marquis de Bonnac, notre ambassadeur, qui avait décidé le divan à tenter cette seconde campagne; car les états policés s'exagèrent beaucoup l'ignorance musulmane, quand ils se flattent de lui dérober les contradictions de leur conduite.

C'est ici le lieu de rappeler que, le 11 août 1716, le Régent avait rendu une ordonnance qui défendait aux Français sous diverses peines, d'épouser des filles nées dans les états du Grand-Seigneur. On exprimait pour motif de cette prohibition l'expérience qu'aucun mari après une telle alliance n'était rentré dans sa patrie, et certes je ne contesterai pas la vérité du fait. Ce qu'il y a de plus rare en France c'est le bonheur domestique, et c'est pourquoi les étrangers s'y trouvent si bien. Mais les indigènes qui expient dans l'intérieur de leurs maisons la vie factice qu'ils mènent au dehors, doivent éprouver un attrait invincible pour les mœurs orientales, aussitôt qu'ils peuvent s'y reposer. Je n'entends point parler des harems qui appartiennent exclusivement à la grande richesse, et sont, comme tous les autres luxes, un tourment bien plus qu'une jouissance; mais dans les conditions communes, soit musulmanes, soit chrétiennes, les coutumes de l'Orient ont si parfaitement tout disposé pour le bonheur domestique,

pour les plaisirs naturels, pour la douceur, la tendresse et la sécurité de la famille, qu'un Français, transporté dans ces mœurs patriarcales, sent le dégoût de son existence antérieure, comme d'un rêve pénible qu'il ne voudrait pas recommencer. Cependant plus cet effet semblait certain, moins le conseil du Régent montrait de sagesse dans sa prohibition. N'était-ce donc pas un moyen sûr de naturaliser notre commerce et le goût de nos exportations dans le Levant, que d'y faciliter l'établissement des Français? On chercherait vainement un système de colonisation moins coûteux et plus pacifique.

Mais les vraies directions de l'économie publique sont lentes à pénétrer dans les gouvernemens, issus comme le nôtre des ténèbres féodales. On n'oublie pas sitôt que le vassal a été un cerf attaché au sol, l'homme un meuble qu'on revendiquait, et les nations un troupeau parqué pour l'usage du maître (1).

Quels que fussent au reste les torts de la Régence, ces nuages se dissipèrent par l'élévation

(1) L'ordonnance du 11 août 1716, tombée, comme on le pense bien, en pleine désuétude, a été de nos jours brusquement renouvelée. Une telle entreprise contre la liberté civile, viole trop ouvertement la Charte, pour ne pas être l'effet d'une inadvertance. On ne s'est pas assez bien trouvé des décrets contre l'émigration, pour en essayer si promptement le retour. Il vaut mieux avoir de bonnes lois qui attachent les citoyens à leur pays, que de mau-

du nouveau visir Ibrahim Pacha. Cet homme, né à Césarée en Cappadoce, s'était distingué entre les serviteurs du sérail par son talent manuel d'écrivain. Successeur de cette bête féroce qui avait mordu la poussière dans les champs de Peterswaradin, il conclut la paix, et captiva par la vivacité de son esprit et par la douceur de ses inclinations l'ame sombre et timide d'Achmet III. Milady Montague nous a conservé des vers pleins de désir et de mélancolie, que ce visir, devenu gendre du sultan, adressait à sa femme à peine sortie de l'enfance. A ces soins frivoles qui assuraient sa propre fortune, Ibrahim joignait des pensées plus élevées, qui pouvaient rétablir celle de son pays. Il comprit que le cimeterre ne suffisait plus à la défense du Croissant, si on n'appelait à son secours ces combinaisons d'alliance et d'équilibre dont les chrétiens ont fait une science, et il jugea fort sainement que l'union des Français, qui ne pouvait jamais nuire à la Porte ottomane, était encore le seul contrepoids au dangereux voisinage des Allemands.

Dans des vues si nouvelles pour ce gouvernement barbare, il chercha avec industrie les moyens

vaises pour les empêcher d'en sortir. Je ne discuterai pas davantage l'ordonnance dont il s'agit, parce que son but blesse évidemment les intérêts publics et privés, et que, par bonheur, son exécution est impossible.

de nous plaire. Les Hongrois, errans dans les provinces turques, expiaient le malheur de leur révolte; Ibrahim permit à la France d'offrir à ces fugitifs des enrôlemens de hussards, et ces hommes robustes et vigilans vinrent former parmi nous l'école d'une cavalerie nouvelle, qui allégea l'antique pesanteur de nos armées.

A cette faveur militaire, le visir en joignit une autre plus précieuse à ses yeux, puisqu'elle intéressait le culte des deux nations. Nos rois avaient cru pallier le scandale de leur alliance avec les infidèles, en se constituant les protecteurs des églises latines dans la Turquie. Louis XIV, surtout, se complut dans ce patronage religieux, qui offrait un titre à son orgueil et mille embarras à son gouvernement. Rome voyait avec dépit dans nos mains cette espèce d'autorité, toute imaginaire qu'elle fût; les Grecs en nourrissaient une haine violente contre le nom français, et l'indiscipline des missionnaires aggravait ce double inconvénient. Ce nom de missionnaires éveille dans nos idées quelque chose d'apostolique et de chevaleresque qu'on ne saurait appliquer sans erreur aux missionnaires du Levant. Ceux-ci n'ont point d'ames à conquérir, ni de conversions à faire; il leur est expressément défendu par le pape et par leurs supérieurs de jamais parler de religion à un Turc; car quoique la tolérance des Osmanlis surpasse de beaucoup celle des chré-

tiens, elle ne va pas jusqu'à leur permettre le prosélytisme, et l'on sait que l'apostasie d'un musulman ferait mettre au pal toute une mission. Ils ne s'attaquent pas davantage aux Grecs qui se croyant, non sans raison, les aînés du christianisme, se proposeraient plutôt de les convertir eux-mêmes, et qui, non moins que les Latins, disputeurs, hautains et subtils, sont peut-être descendus plus bas qu'eux dans cette ignorance qui est si favorable à l'opiniâtreté dogmatique. Le service de quelques églises et des oratoires catholiques est donc la seule fonction qui leur reste, et dans laquelle ils seraient aisément remplacés par des prêtres nés dans l'Orient; car ceux que l'Europe y envoyait, conduits le plus souvent par le goût de l'indépendance et par l'ardeur des passions, semblaient destinés à fatiguer la patience de nos ambassadeurs, et à provoquer l'amertume de leurs plaintes (1).

(1) « Sans le zèle plus qu'indiscret des missionnaires d'Alep, la « liberté dont jouit la religion catholique dans les états du Grand- « Seigneur, par la protection de Votre Majesté, ne serait guère « différente de celle dont elle jouit en Europe. » (*Lettre de M. de Bonnac au roi, du* 15 *janvier* 1721.)

« La conduite irrégulière que tiennent plusieurs de ces religieux, « par rapport aux mœurs, fait encore beaucoup de tort à la reli- « gion, et déshonore la protection du roi, sous laquelle sont toutes « les missions. Il y a ici des cordeliers et des capucins, qui, comme « on l'a déjà dit, se sont battus en public à un enterrement. Un « carme tua d'un coup de pistolet un maronite, en 1729. Un corde- « lier a tiré, cette année, plusieurs coups d'un pistolet de poche « dans un repas à Alexandrie. Il est assez ordinaire de voir en Le-

Il est vrai qu'on a quelquefois tiré de ces missionnaires des services étrangers à leur sainte institution; car, à commencer par Clovis, ce fut un caractère constant du gouvernement français de mêler à la religion des intérêts politiques. La maison des capucins, à Constantinople, effectuait le transport des monnaies et les opérations de banque, non sans avantage pour le public, et avec plus de fidélité que les jésuites des Antilles. Le cabinet de Versailles employait de préférence, pour ses intrigues politiques et ses négociations secondaires dans tout l'Orient, des missionnaires qui, à la faveur de leur robe, pénétraient partout plus facilement et à moins de frais. Aujourd'hui, que les progrès du commerce et la rivalité des puissances

« vant des religieux adonnés au jeu, au vin, et à la débauche; ce « qui vient de ce que l'on y en envoie le plus souvent de trop jeu- « nes, où d'autres qui ne demandent ordinairement à y aller, que « pour se dispenser de pratiquer les règles austères de leur ordre, « auxquelles ils sont assujétis en Europe, au lieu qu'ils peuvent « vivre dans l'indépendance et le libertinage en Levant. » (Mémoire du marquis de Villeneuve à M. de Maurepas, de l'année 1731.)

« Je conçois bien que l'unique parti que j'aie à prendre sur les « tracasseries continuelles des missionnaires est celui de la patience. « Mais, je vous avouerai, Monseigneur, que je ne saurais n'être « pas affligé de voir que les personnes préposées pour soutenir la « religion, sont celles qui contribuent le plus à en empêcher les « progrès. » (Lettre du marquis de Villeneuve à monseigneur le garde des sceaux Chauvelin, du 29 février 1736.)

J'aurais pu augmenter beaucoup l'extrait des réclamations contre l'abus des missions du Levant.

chrétiennes ont mis en présence sur tous les domaines où règne le croissant, Russes et Anglais, Français et Allemands, Américains et Hollandais, de pareils moyens seraient inutiles et suspects, et l'on rirait des capucins banquiers et des moines ambassadeurs. Mais au temps de la régence, où les affaires du Levant se traînaient encore dans les vieilles routines, et où la France devait d'autant plus veiller à sa prépondérance qu'elle pouvait bientôt être menacée, il faut considérer d'un œil plus sérieux les faveurs dont le visir Ibrahim pensait combler le protecteur des églises latines.

Parmi ce chaos de bâtimens qui couvrent à Jérusalem les lieux saints, et où tant de communions rivales mêlent leurs adorations et leurs haines, la nef affectée aux Latins, rompue dans sa voûte depuis long-temps, ne leur prêtait plus qu'une habitation malsaine et un abri périlleux. Louis XIV avait sollicité vingt-huit années la permission de la réparer; mais sa prière imposante avait été rendue vaine par la superstition des Turcs, par le mécontentement né de l'inconduite des missionnaires, et surtout par la jalousie des schismatiques. Nul accord, en effet, n'était possible entre les prêtres grecs et romains; les premiers nourrissant dans la servitude un caractère tortueux et vindicatif, et les seconds possédés de la fureur incurable de dominer jusque dans les

lieux où on les tolère à peine. Aussi l'Europe fut-elle plus affligée que surprise lorsque, en ces derniers temps, les religieux catholiques du temple de Jérusalem ont été, à la fin, massacrés inhumainement aux pieds des autels par leurs frères qui communiaient avec du pain levé. Le nouveau visir, surmontant les obstacles et les clameurs, déclara tout-à-coup que la permission était accordée, et prescrivit de commencer les travaux. Ce pieux musulman, qui croyait sans doute faire un grand sacrifice, n'eût pas appris sans étonnement l'accueil réservé à ses bienfaits. La cour de France reçut avec froideur une grace imprévue qui augmentait son crédit dans l'Orient, et la cour de Rome ne connut qu'avec dépit une nouvelle si consolante pour la religion; moins touchée de l'avantage des chrétiens qu'humiliée de le devoir aux Français, elle osa faire écrire par la congrégation de la propagande au marquis de Bonnac, pour l'engager à rétracter des démarches qu'elle lui attribuait faussement. Cependant Ibrahim poursuivait ses desseins, et une ambassade solennelle nous fut destinée avec le but apparent de complimenter Louis XV sur la restauration du saint sépulcre et de traiter l'empereur de France à l'égal de l'empereur des Romains. Des avances si marquées firent frémir l'abbé Dubois. L'ambassade lui parut une dépense intolérable dans la détresse où l'on

était, et d'ailleurs les flatteries du Divan pouvaient alarmer le pape et l'empereur, aux caprices de qui son ambition personnelle le tenait alors assujéti, comme j'aurai sujet de l'expliquer dans la suite. Le prétexte de la contagion de Provence, qu'il allégua le plus emphatiquement qu'il put, pour détourner un hommage importun, s'éclipsa devant le fatalisme ottoman. L'envoyé, avec une suite pompeuse de soixante et seize personnes, débarqua dans le port de Cette, après avoir touché à celui de Toulon. C'était la première ambassade de la Porte qui paraissait en France (1), car on ne peut donner ce nom à la mission d'un aga que M. de Lyonne reçut, en 1669, dans sa maison de Surène, et qui nous apporta l'usage du café.

L'ambassadeur persan, qui amusa les derniers jours de Louis XIV, n'avait montré qu'un barbare violent et débauché; Méhémet-Effendi, sur qui la France tournait maintenant les yeux, ressemblait mal à ce crapuleux modèle. Quoique âgé de soixante ans, sa tête était d'un grand caractère de beauté, son regard haut et perçant, ses manières nobles et faciles; revêtu de la dignité de trésorier de l'empire, et l'un des plénipotentiaires au traité de Passarowitz, il unissait à beaucoup d'esprit naturel

(1) Le Régent avait pareillement reçu dans la personne de M. de Kœnigseck le premier ambassadeur de l'empire d'Allemagne qui fût venu en France depuis Charles-Quint.



cette demi-culture asiatique qui rend parmi nous un étranger aussi piquant par ce qu'il sait que par ce qu'il ignore ; en un mot, il révélait par ses qualités personnelles le mérite du poète visir qui l'avait choisi. Son début en France dut lui paraître singulier, car on commença par l'enfermer avec sa suite, durant six semaines, sous une triple clé, et loin de toute société humaine. Par surcroît de bizarrerie, au lieu du lazaret qui manquait à la contrée, on prit une église encore décorée des peintures et des statues qui, pour le culte entièrement spirituel des mahométans, ont toute l'horreur de l'idolâtrie. Méhémet-Effendi souffrit avec douceur cette inconvenance qui eût irrité un fanatique, et voici comment il s'exprime dans la relation qu'il a lui-même publiée de son ambassade en langue turque : « On ne saurait être plus surpris que je « le fus de me voir en cet endroit ; je m'abandon- « nai à toutes sortes de pensées et de réflexions. « Mais comme il aurait été difficile de revenir sur « ses pas, je ne trouvai point de meilleur parti que « celui de baiser le bas de la robe de la patience (1). » Au sortir de sa prison, il fut embarqué sur le canal de Languedoc, et il poussa des cris d'admiration à la vue de ce fleuve artificiel, dont le cours

(1) *Relation de l'ambassade de Méhémet-Effendi à la cour de France, en 1721, écrite par lui-même, et traduite du turc.* Cette traduction très-mutilée a été publiée en 1757.

obéit à l'homme et gravit les montagnes. Son voyage et son retour furent marquées dans toutes les villes par des fêtes, des illuminations et le concours immense des curieux qu'attirait un spectacle si nouveau. L'ambassadeur a décrit lui-même tous ces objets dans son style pittoresque. Ayant à s'expliquer sur la partie de nos mœurs qui doit le plus étonner un Turc, il juge, pour me servir de ses expressions, que la France est le *paradis des femmes, et que leurs commandemens passent partout.*

Les habitans de la cité qui m'a donné le jour ne me pardonneraient pas de taire que Méhémet, entre toutes les dames françaises, accorde le prix de la beauté à celles de Lyon, qu'il avait vues rassemblées chez l'intendant de la province.

On épuisa la magnificence dans la réception de ce premier ambassadeur ottoman. Il avait fait présent au roi d'armes semblables à celles des Tartares nomades. Le jeune prince aimait à porter cet équipement sauvage et recherchait l'ambassadeur avec curiosité. Méhémet raconte en ces termes une de leurs entrevues : « Aussitôt qu'il « m'aperçut avec son gouverneur, il se tourna de « notre côté et je l'abordai. Divers discours d'a« mitié furent le sujet de notre entretien. Il était « charmé d'examiner nos habits, nos poignards « les uns après les autres. Le maréchal me de-

« manda : Que dites-vous de la beauté de mon « roi ? — Que Dieu soit loué ! répondis-je, et qu'il « le préserve du maléfice (du cattivocchio) !—Il « n'a que onze ans et quatre mois, ajouta-t-il ; « sa taille n'est-elle pas proportionnée ? Remar« quez surtout que ce sont ses propres cheveux. « —En disant cela il fit tourner le roi, et je consi« dérai ses cheveux d'hyacinthe en le caressant ; « ils étaient comme des fils d'or bien égalisés et « lui venaient jusqu'à la ceinture. Sa démarche, « reprit encore le gouverneur, est aussi fort belle. « Il dit en même temps au roi : Marchez de cette « manière que l'on vous voie. Le roi, avec la mar« che majestueuse de la perdrix, alla jusqu'au « milieu de la salle, après quoi il revint. Marchez « avec plus de vitesse, ajouta ensuite le gouver« neur, pour faire voir votre légèreté à courir. « Aussitôt le roi se mit à courir avec précipita« tion. Le maréchal me demanda après cela si je « le trouvais aimable. Je lui répondis par cette « exclamation : Que le Dieu tout-puissant qui a « créé une si belle créature la bénisse ! » Paris, visité à peu d'intervalle par deux hôtes singuliers, se plaisait à comparer l'impétueux fondateur de Pétersbourg et le pacifique envoyé du sultan. Parmi les circonstances qui attachèrent quelque souvenir bizarre au séjour de l'Effendi, on remarqua ce Tartare venu du Bosphore, dé-

corant son hôtel avec splendeur pour honorer une procession de la Fête-Dieu, chassant un cerf au milieu du parc dessiné à Chantilly par le grand Condé (1), et dans une partie de jeu chez le duc de Lauzun, faisant assaut d'esprit et de galanterie avec ce vieux héros de roman qui avait vu deux régences.

Les succès de l'ambassadeur ne passèrent pas ces pompeuses apparences. Il ne put même aborder le but secret de sa mission, ni jeter la moindre racine de cette ligue qui devait contenir les entreprises de l'Allemagne. Ses insinuations furent toutes éludées avec peu de ménagement. Il invoqua cependant la médiation de la France pour établir une trève entre la Sublime Porte et cette île de Malte où la religion gémit d'être synonyme de la guerre. On ne saurait rien imaginer de plus loyal et de plus sensé que les propositions qu'il fit pour l'abolition de l'ancienne piraterie, soit qu'elle partît des côtes mauresques sous le pavillon du Croissant, ou du port de Malte sous le pavillon de la Croix. Mais les papes, qui se regardent comme les généraux de cette croisade perpétuelle, en ont toujours protégé l'abus; et

(1) Il raconte en détail cette chasse, où les chevaux faisaient naufrage dans la sueur; et dit ensuite qu'il rencontra dans la ménagerie *des perroquets de couleur incarnat, qui, à sa vue, se lamentèrent en français.*



l'abbé Dubois se garda bien de défendre la politique et la raison contre la puissance qui fait des cardinaux. Si l'on devait un jour, d'après les seules pièces de la négociation, juger quel était, en 1721, le plus humain et le plus policé, ou du peuple qui s'abreuvait des eaux de la Seine ou de celui qui habitait les bords de la Propontide, on aurait à craindre une méprise de la postérité. Au reste, je dirai dès à présent quelles furent les suites du procédé de l'abbé Dubois, et combien Malte et la France eurent à s'en féliciter. La Porte s'aperçut enfin que les mêmes nations chrétiennes qui lui faisaient la guerre par des contingens d'hommes et d'argent réunis sur le rocher de Malte, jouissaient en même temps avec elle de toutes les faveurs de la paix par leurs comptoirs et leurs établissemens dans l'Archipel. Frappée de cette inconséquence, et voulant que les relations des Francs et des Turcs rentrassent dans la balance d'une stricte équité, elle résolut de faire rembourser par les marchands tout ce qui serait pillé par les chevaliers. L'exercice de cette solidarité fit d'abord jeter des cris violens par les puissances intéressées et surtout par la France, qui y perdait le plus. Mais le droit de la Porte était si légitime, que les plaintes ne s'adressèrent plus qu'au pape et au grand-maître, et les forcèrent à renoncer à la course contre le pavillon du Grand-Seigneur.

Malte, réduite à faire la guerre aux corsaires barbaresques, aussi incommodes aux Turcs qu'aux Chrétiens, fut peu jalouse d'une mission qui offrait de la gloire sans butin, et changea son système maritime. Elle n'arma plus que de gros vaisseaux inhabiles à la course, mais trop forts pour craindre l'attaque des chebecs de Tunis et d'Alger; en sorte que, par une espèce de convention tacite, les chevaliers et les pirates ne se rencontrèrent plus, et la protection que le commerce de la Méditerranée devait recevoir de Malte alla grossir le nombre des illusions mensongères dont le monde est rempli (1). L'ordre, devenu inutile, et perdant jusqu'au souvenir des antiques vertus et de l'héroïsme un peu fabuleux de son premier âge, descendit mollement à l'égoïsme et aux voluptés que favorisait son oisive opulence. On vit Malte, si forte par ses remparts, et si faible par ses défenseurs, succomber à la première épreuve. Sa chevalerie, héritière

(1) Les caravanes prescrites par les statuts, se faisaient ainsi que les armemens, par pur respect humain; et n'étaient pas moins illusoires. On prétextait l'envoi d'un message, d'un présent d'oiseaux de proie à quelque souverain, ou une autre cause aussi futile, et l'on envoyait une frégate de la religion séjourner six à sept mois dans un port de la Méditerranée, et revenir comme elle y était allée, par la route la plus droite. J'ai entendu des habitans de l'île de Malte bénir l'expulsion des chevaliers : « Le gouvernement de l'ordre, » m'ont-il dit, « y était fort odieux. La capitale « supportait toute la dépravation qu'on doit attendre d'une aris« tocratie de célibataires; on n'y voyait que des étrangers et seule-

des Templiers, s'éteignit sans laisser de regrets, comme feront toutes les institutions qui, appartenant à des mœurs, des préjugés et des intérêts emportés par le temps, ne sont plus que des taches dans l'ordre social.

L'abbé Dubois affecta en de moindres affaires la même indifférence pour l'ambassadeur. C'était alors l'usage d'enchaîner aux galères à perpétuité les Barbaresques que l'on capturait sur mer; et l'on doit admirer à quel point l'habitude et les préjugés sont capables d'aveugler les hommes, puisque les mêmes atrocités qui nous révoltent justement de la part des Africains, étaient pratiquées et même surpassées en France avec une parfaite insensibilité. On ne sait même à quel peuple en attribuer l'initiative; car on voit que déjà, dans la fameuse bataille de Lépante, toutes les chiourmes de la flotte ottomane étaient garnies d'esclaves chrétiens, et toutes celles de la

« ment un petit nombre de familles maltaises, en qui le besoin des « appointemens ou la soif des plaisirs faisaient taire d'autres senti- « mens plus délicats. Quant à l'intérieur de l'île, où se mainte- « naient les vieilles mœurs, aucun chevalier n'osait s'y montrer; « on n'aurait pu le faire sans danger pour sa vie, à l'exception de « quelques vieillards dont les cheveux blancs rassuraient la jalou- « sie des habitans. » Quant à la politique du gouvernement, elle était peu favorable à la France, et toute dans les intérêts italiens. J'aurai à dire dans la suite combien le cabinet de Versailles eut à se plaindre de son avarice et de sa malveillance.

flotte chrétienne composées d'esclaves turcs, en sorte que chaque parti se détruisait de ses propres mains. Pareillement, lorsque la tempête détruisit la grande *armada* de Philippe II, une foule considérable de forçats turcs, échappés du naufrage, abordèrent nos côtes et encombrèrent nos villes, dont ils amusaient les habitans par des chants et des bouffonneries. Quoi qu'il en soit, Méhémet-Effendi réclama un certain nombre de sujets du Grand-Seigneur confondus par erreur avec les corsaires des régences d'Afrique, et détenus contre le droit des gens dans les bagnes de Marseille. Mais Dubois évitait avec tant de frayeur jusqu'aux dehors de la complaisance, que, dans l'impossibilité de combattre cette réclamation, il n'eut pas honte de descendre à d'indignes subterfuges. Il nia hardiment l'esclavage des Turcs dans les chiourmes, tandis qu'il tenait à la main la liste de ces captifs, parmi lesquels quatorze portaient le même nom que l'ambassadeur. Celui-ci, justement indigné, s'éloigna aussitôt en s'écriant avec amertume : « Ce derviche m'a donné audience sur des « tapis d'or, mais il n'a pu se résoudre à me dire « une parole de vérité. » Tout ce que la diplomatie recueillit de cette ambassade fut une dispute d'étiquette entre le prélat et le Musulman, le premier se comparant au grand-visir pour ne pas rendre de visite, et le second lui répondant : « Tu

« n'es pas ce que tu dis, car le visir donne aux « ambassadeurs un repas, une pelisse et un « cheval, et moi je n'ai pas mangé une bouchée « de ton pain. » Il fallut que Dubois cédât dans cette querelle ridicule. Il visita Méhémet, et reçut ensuite ses adieux dans une audience solennelle où ce prélat effronté étala par un emploi profane des vases réservés au service des autels (1). Méhémet partit, et l'on se permit de faire la revue de ses équipages à Fontainebleau, parce qu'on soupçonnait sans fondement qu'une Française le suivait sous un déguisement d'homme. Il est vrai que l'ambassadeur de Perse avait emmené de Paris une femme que des brigands lui volèrent sur les frontières de la Pologne. Mais un si léger motif pouvait-il excuser une telle offense envers le ministre ottoman? En général, toute la conduite de Dubois dans une circonstance si favorable, manqua de sagesse et de droiture. Son égoïsme priva la France d'avantages précieux qui depuis

(1) C'étaient des encensoirs dont l'abbé de Tencin lui avait fait présent. Les deux prêtres rirent entre eux de l'événement : « Je n'oublierai jamais, » écrit Dubois à Tencin, « le service que vous m'avez « rendu, en me fournissant des encensoirs pour parfumer l'ambassadeur du Grand Turc; en reconnaissance, je vous garde du « baume de la Mecque. » Et Tencin lui répond de Rome : « Vous « avez fait un usage merveilleux de mes encensoirs, et je ne crois « pas que l'esprit humain puisse parvenir à faire de plus belles dépêches que les vôtres. »

ne se sont jamais offerts au même dégré d'importance et de facilité.

Méhémet ressentit à son retour le bien et le mal qu'il avait reçu, et s'il ne cacha pas son mécontentement du ministre, il exprima encore mieux dans une relation composée par lui-même l'admiration dont la France et ses habitans l'avaient pénétré. Au lieu d'observer l'antique préjugé qui éloignait des regards du sultan, et reléguait dans quelque obscur pachali le musulman souillé d'une ambassade chez les infidèles, Achmet et son visir recherchèrent l'entretien de Méhémet avec une impatience presque puérile. Ils firent construire des palais et des jardins sur le modèle de ceux du roi, dont cet ambassadeur leur avait apporté les dessins; et les conceptions de nos artistes vinrent embellir les campagnes décrites par Homère. Constantinople vit essayer sa première imprimerie. Les troubles de la Perse ayant livré de vastes provinces à l'ambition des Turcs et des Russes, ces deux conquérans divisés par la jalousie furent prêts à s'arracher leur proie. La France, implorée de nouveau par Ibrahim, pacifia leurs différens. Le 8 juillet 1723 on signa un traité qui fut tout-à-la-fois le premier que les Turcs eussent conclu par notre médiation, et le premier où ils se fussent ligués avec des chrétiens contre une puissance musulmane. L'exécution de ce pacte eut

aussi ses particularités; car ce furent des hommes qui, portant d'excellentes montres, et s'avançant d'un pas cadencé, tracèrent par leur marche le partage de la conquête, mêlant ainsi pour ce brusque arpentage les instrumens de la science aux procédés de la barbarie.

L'influence française subsista dans le Divan jusqu'à la terrible révolution qui fit tomber la tête du visir et le sceptre du sultan. On peut noter cette catastrophe comme le début de la lutte qui depuis environ un siècle balance le Croissant entre le fanatisme et les lumières; situation unique dans les annales du monde : puisque la civilisation qui a partout subjugué les peuples par des progrès doux et insensibles, n'approche pas du Turc sans convulsions. Ibrahim-Pacha fut la première victime de cette cause honorable. Ses institutions dont notre patrie partageait la gloire, périrent avec lui. Le stupide Achmet III refusa des larmes à sa perte; mais la France, dont il fut le meilleur ami, nous pardonnera d'avoir honoré d'un souvenir sa noble infortune.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.

